
3 1761 07829672 0

ALEXANDRE III

ou

Rapports de ce Pape avec la France aux débuts de la lutte du Sacerdoce et de l'Empire

PAR

François de LAFORGE
ANCIEN PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'ÉCOLE DE SORÈZE

Première Édition



SENS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE L'IMPRIMERIE MIRIAM
1, Rue de la Bertauche, 1

1905

ALEXANDRE III

ou

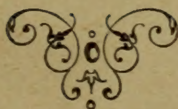
Rapports de ce Pape avec la France aux débuts de la lutte du Sacerdoce et de l'Empire

PAR

François de LAFORGE

ANCIEN PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'ÉCOLE DE SORÈZE

Première Édition



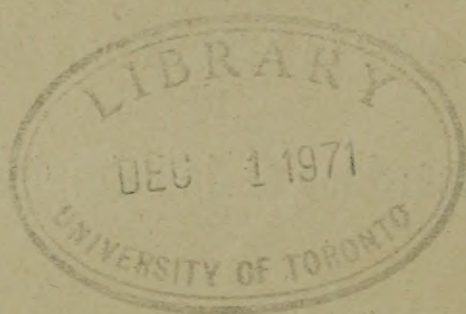
SENS

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE L'IMPRIMERIE MIRIAM

1, Rue de la Bertauche, 1

—

1905


LIBRARY
DEC 1 1971
UNIVERSITY OF TORONTO

PRÉFACE

Faire revivre une impérissable figure, tel est le but que nous poursuivons en retraçant l'existence d'Alexandre III. Le douzième siècle avait débuté avec saint Bernard, il peut contempler à son déclin un des plus grands papes qui ait gouverné l'Eglise ! Le premier avait été l'ange tutélaire qui jette les fondements d'une vaste réforme, le second fut l'ouvrier qui met la dernière main à une œuvre magistrale. Rien d'aussi idéalement pur, rien d'aussi complètement beau que l'illustre abbé de Clairvaux ; mais rien de plus majestueusement grand que ce pontife se débattant au milieu de difficultés sans cesse renaissantes. Malgré les obstacles, toujours fidèle à son plan, il va de l'avant, luttant, à peu près seul, contre les hommes et les vices de son siècle.

Grand sujet, vraiment ! qui demandait pour être traité dignement des connaissances plus approfondies que celles dont nous disposons ! Dieu veuille qu'en nous efforçant de rendre vivant ce grand mort, nous n'ayons pas défloré l'image conçue par notre esprit.

En écrivant ces lignes, nous avons voulu retracer les transformations successives de la société au XIIe siècle.

L'histoire de cette période était particulièrement délicate. Où est le droit dans cette longue querelle du sacerdoce et de l'empire ? Nous l'avons vu, contrairement à tant d'autres, du côté du proscrit contre le tyran. Mais en retraçant les grandes lignes de la persécution de Frédéric Barberousse contre l'Eglise, nous avons tenu à porter un jugement impartial. Aussi parlons-nous de l'empereur sans animosité ; parfois même faisons-nous ressortir ce qu'il y a de noble dans son caractère. Il nous arrive même d'être sévère pour le pontife dont nous retraçons la belle carrière. Nous nous

tenons autant que possible au-dessus des partis, car nous croyons que le but de l'historien n'est pas de taire les fautes commises par son héros, mais de le faire revivre tout entier. L'histoire, n'est-ce pas une résurrection du passé ? En remuant cette poussière des âges, qui ne sont plus, nous avons cru servir la cause de notre pays et cette idée nous a soutenu dans notre labeur souvent pénible.

Les relations entretenues avec la France par la papauté au moment de la ligue lombarde étaient peu connues. Il était bon de faire ressortir quel rôle avait joué la royauté franque dans ces luttes d'où devait sortir pour l'Eglise une plus grande liberté.

L'union de l'Eglise et de la France ne date pas seulement du XIIe siècle, elle fut cimentée le jour où Clovis courbait le front devant le Martyr du Golgotha. Cette entente a encore été resserrée avec le temps sous Pépin et Charlemagne. Longtemps la papauté se recommanda de ce contrat pour obtenir notre intervention. Toutefois, les tristes successeurs de Charles le Grand laissèrent se relâcher ces liens, et, en butte aux incessantes attaques des comtes de Tusculum, Rome orienta sa politique du côté de l'Allemagne. Ce fut une faute, dont l'Eglise porta la peine. Grégoire VII le comprit, et, au cours de sa lutte avec Henri IV, il songea à renouer avec notre pays ; mais les scandales de Philippe Ier ne lui permirent pas de donner suite à cette idée. Il dut se tourner du côté de l'Espagne qui se relevait alors de ses ruines. Son alliance n'aboutit pas et il laissa à ses successeurs la mission de continuer la lutte. Pascal II aurait pu se rapprocher de nous, il n'en eût pas le courage et, par faiblesse, il signa avec Henri V un compromis qui ressemblait fort à une défaite. Ses successeurs, Calixte II, Honorius et Eugène III, chassés de Rome, se rapprochèrent résolument de la France. Henri V ne signe le concordat de Worms que parce qu'il sent le pape soutenu par Louis VI. Aussi cherche-t-il à venger cet échec en lançant ses armées contre notre pays.

L'anglais Brekspeare, devenu pape sous le nom d'Adrien IV, interrompt un instant la tradition ; mais Alexandre, aux prises avec l'empereur, abandonne l'alliance allemande pour s'unir définitivement à nous.

Chassé de Rome par l'antipape, qui lui était opposé; ne pouvant vivre en sûreté sur le sol de l'Italie, il songe aussitôt à demander asile à Louis VII.

Les grands hésitent un instant, car c'était la lutte sans merci avec un adversaire redoutable ! Mais les sentiments religieux du roi et du peuple l'emportent bien vite sur quelques mécontents. Le pape peut atterrir à Montpellier sur ce sol généreux, asile de tous ceux qui ont des passes difficiles dans leur existence. Reçu avec enthousiasme, Alexandre eut l'idée, pour récompenser la France, de jeter un dernier défi en déplaçant la couronne impériale : mais il ne donna pas suite à ce plan. Peut-être sa politique eût-elle eu d'autres résultats ? Malgré les hésitations de la cour pontificale, qui parfois mécontentèrent la royauté capétienne, Louis VII resta toujours l'allié fidèle du noble proscrit !

L'entrevue de Saint-Jean-de-Losne prouve à quel point nous fûmes loyaux envers notre allié. Secours en argent, appui effectif, quand se constitua la ligue lombarde, nous n'avons reculé devant aucun sacrifice. Alexandre comprit bien vite qu'il n'avait pas fait appel en vain à notre intervention ; aussi aimait-il notre pays.

Notre concours fut gratuit ! Néanmoins le pouvoir royal, en unissant sa cause à celle de la papauté, y trouva un appui moral, quand s'agitait la grave question de l'insurrection communale.

Certes, l'attitude de Louis VII fut parfois singulière, et il s'en suivit, dans la sanction de Rome, une fluctuation qui montre à quel point l'on était prévenu contre les idées émancipatrices. Néanmoins, si nous ne trouvons pas dans la bouche d'Alexandre ces termes assez durs auxquels nous a habitués Guibert de Nogent, nous lui reprochons de n'avoir pas eu une règle de conduite égale partout. Pourquoi condamner dans certains milieux ce qu'il approuvera dans d'autres ? Nous sommes donc amenés à faire des réserves, bien malgré nous, sur cette politique tant soit peu hésitante.

Une autre question, non moins épineuse, s'est offerte au cours de ce travail, c'est celle de Thomas Becket. Nous aurions voulu ne pas traiter ce sujet délicat ; mais à

chaque pas que nous faisions dans l'étude des documents du règne de Louis VII, nous trouvions le nom du chancelier. Séparer cette victime du Plantagenet du proscrit vivant à Sens, c'était tronquer notre œuvre, aussi avons-nous décrit, d'après les documents mis à notre disposition, les phases de cette lutte à laquelle la France dut prendre part. Quoiqu'il nous en coutât de juger la conduite, parfois assez faible, du pape, nous l'avons fait, préoccupé avant tout de laisser un travail qui ne prêtât pas le flanc à la critique.

Nous insistons fort peu sur la lutte d'Alexandre avec Frédéric, ce n'était pas notre rôle ; nous avons voulu retracer quelle part notre pays a prise à cette querelle du sacerdoce et de l'empire (1).

Toutes ces réserves faites, le caractère de ce pape reste digne, constant, au-dessus de toute grande faiblesse. Il prit la direction du gouvernail à une époque particulièrement troublée.

De toutes parts se dressaient en face de lui d'orgueilleux dialecticiens et une société malade. Depuis les bas-fonds jusqu'aux sommets de l'édifice s'agitaient des ambitions avides de gloire, qui se préoccupaient très peu de tout sacrifier à leur vaine idéologie. Enfin les dogmes fondamentaux du christianisme étaient sapés par les manichéens !

Avec une autorité indiscutée, Alexandre, comme autrefois le Maître, imposera silence à l'erreur ; il arrêtera d'un geste les débordements du vice, il saura inspirer le respect à ses propres ennemis.

Tout devait être reconstitué dans ce champ désolé de l'Eglise. Le cloître, lui-même, n'avait pas échappé à la désolation. On ne trouvait plus dans les grands ordres religieux cette pureté de vie qui avait façonné les grandes âmes des Yves de Chartres, des Suger, des Pierre le Vénérable et des Norbert. Sous le souffle puissant d'Alexandre, tout reprendra vie, et les fleurs de sainteté s'épanouiront là où poussaient naguère des plantes parasites.

Il rêvait, quand la mort vint le surprendre, de lancer à

(1) Grâce à l'obligeance du docteur Gutsmenck nous avons pu consulter avec fruit Reuter et Savigny pour cette partie de notre travail. Nous lui payons ici notre juste tribut de reconnaissance.

nouveau le monde chrétien sur l'empire de plus en plus puissant de l'Islamisme. Il avait fait part à Louis VII des appels réitérés de Manuel ; mais la fourberie des Grecs rendit ses efforts inutiles.

Enfin, et c'est là le plus beau couronnement de cette vie, entièrement consacrée au développement des idées généreuses, devant ce pontife tomba le despotisme des Césars.

Ce pape sut tirer parti de toute la puissance déposée par le Christ entre ses mains. Avec lui la papauté grandit et elle est vraiment à la hauteur de son institution.

L'action de ce pontife sur le monde est immense !

Mais il ne s'est pas attribué à lui seul la gloire d'avoir coopéré au progrès, il a voulu avoir de moitié la France dans cette œuvre. Aussi s'applique-t-il, sur les derniers jours de son pontificat, à réchauffer le zèle de nos concitoyens. Le choix, comme légat, du cardinal Chrysogone, est suggestif. Oui, vraiment, on peut dire de ce pontife qu'il fut Français par le cœur !

Depuis moins d'un siècle, notre patrie paraît avoir oublié tout ce qui la rapprochait de Rome. Nous constatons un fait sans nous permettre de le juger. Mais en émettant cette idée, il ne nous vient pas à la pensée de regretter le passé, ni de demander aux esprits de rétrograder. Les peuples vont où Dieu les conduit. La vérité chrétienne ne dépend pas dans son existence de telles ou telles conditions de lieux ou de temps ; elle se fait toute à tous, et son divin fondateur lui a donné les promesses de l'immortalité. En perdant son domaine temporel, l'Eglise a-t-elle perdu son prestige ? Nous ne le croyons pas. Elle n'a rien à gagner à l'appui du pouvoir séculier. Trop souvent nous l'avons vue victime de son alliance avec l'Etat. Ce qu'il lui faut c'est la liberté, le droit d'aller au peuple et de lui annoncer la paix !

Pour être complète, cette étude de l'alliance de la France avec la papauté demanderait d'être poursuivie à travers les âges ; mais une vie humaine ne suffirait pas à ce travail. Entrant dans les vues de nos Maîtres, nous avons embrassé seulement la fin du XII[e] siècle, et cette étude, toute imparfaite qu'elle est, n'en reste pas moins consolante pour notre cœur. Elle nous montre les grandes qualités de

notre France et son esprit chevaleresque. Certes, tout chez nous n'est pas parfait ; mais nous restons aussi grands que tant d'autres, quand nous nous comparons.

Si nous avons conservé notre dignité en tant de tourmentes où d'autres eussent sombré, nous le devons en grande partie à notre attachement à la foi catholique.

Aujourd'hui, où la mode est de dénigrer le passé, il se trouvera très certainement des esprits en opposition avec le nôtre. Respectueux de toutes les opinions sincères et affichées dans le calme, nous demandons pour notre foi le même respect et la place qui lui convient dans une société qu'elle a formée ! Le catholicisme fut à l'origine de nos destinées ; le mettrons-nous dehors à l'heure où tant de questions vitales s'agitent au sein de notre pays si tourmenté ?

Ce serait une lâcheté et une faute politique. En vain voudrait-on changer la France, le caractère d'un peuple ne se refait pas !

Plaise aux âmes droites de lire avec attention ces pages écrites sans esprit de parti et où nous avons voulu faire revivre une immortelle mémoire.

En les écrivant, nous avons cru servir la cause catholique à laquelle nous avons voué notre vie. Aurons-nous, en traçant ces lignes, collaboré au livre du progrès ? nul ne saurait être juge dans sa propre cause. Si notre main, parfois inhabile, n'a pas toujours tiré des sons très justes de l'instrument mis à sa disposition par la Providence, on songera que rien ici-bas n'est parfait. Les ombres sont en quelque sorte nécessaires pour faire ressortir le détail du portrait !

Quoiqu'il en soit, nous avons retracé avec une scrupuleuse fidélité les vingt-deux années d'un grand pontificat. Nous ne croyons pas avoir été exagéré dans notre admiration pour cet homme si peu connu en France. Et pourtant, de tous les Pontifes romains, c'est bien celui qui a le plus travaillé à notre grandeur morale au dedans et à notre prestige au dehors.

Cela, il fallait le dire ; nous l'avons fait ! Fasse le ciel que notre labeur ne soit pas inutile !

F. M. DE LAFORGE.

OUVRAGES CONSULTÉS

RADEVIC. — *In Fred* L. I et II.

1 D'ACHERY. — Hug. Pictaviensis, t. III.

2 — *Acta sancti Benedicti*, t. II.

3 BARONIUS. — *Annales et codex Vaticanus acta Alex*. III. 1159-1181.

4 BLANC. — *Histoire de l'Eglise*, t. II.

5 DOM BOUQUET. — T. XII, XV, XVI et *Hist. du Languedoc de Vic*. t. III, IV et V.

6 BOLLANDISTES. — Passim. vies de quelques saints; en particulier le 18 mai.

7 DARRAS. — T. XXVII et XXVIII. Edit. 1880.

8 DUCHESNE. — *Liber Pontificalis*, t. II.

9 ESPANA SAGRADA.

10 EBERHARD. — *Liber antihœresis*.

11 FALCAND. — *Hug. de calamitatibus Siciliæ*.

12 FLEURY. — T. XIV et XV. *Hist. Ecclésiastique*. Edit. 1741.

13 OTHON DE FRISSINGEN. — *Vita Frederici*, t. II.

14 GALLIA CHRISTIANA. — T. I et II.

15 GIESCLER. — T. II.

16 GERVASE. — De 1397-1398.

17 HEFELÉ. — VII et VIII coll. concil. traduction de Delare (Paris 1869).

18 *Histoire de Nogon*, p. 40-162.

19 HERGŒRENTHER. — T. I et II.

20 JAGER. — T. VIII. Edit. 1864.

21 JAFFÉ. — *Regert Pontif. Rom*. 1883.

22 LABBE. — *Conc. collect. Maxim*. Par. 1671-1672.

23 LEGENDRE. — *Histoire*.

24 LUCHAIRE. — *Hist. des Institutions monarch*. t. II. Ed. 1883.

25 MABILLON. — Lettre XIX, p. 348. *Saint Bern. ann. Biblioth. de Citeaux*.

26 MARTEN. — T. II *et collection veter. Monumentorum*, t. VI.

27 Mansi. — *S. concil. nova collect.* t. XXI. Edit. 1757-1798.
28 Michelet. — *Hist. moyen âge,* t. III.
29 Lingard. — *Hist. de l'Angleterre,* t. I. Paris, 1841.
30 D. Marlot. — *Metropolis Rhemensis*, t. II.
31 Morena. — *Hist. Laudens.*
32 Orderie Vital. — T. IV.
33 Savigny. — *Geschichte des römischen Rechtes in Mittelalter,* t. XXI
34 Pertz. — T. XXI, XXVI, XXVIII.
35 Migne. — *Patrologie lat.* Edit. 1855, t. CLXXXVIII, CXCVI, CC, CCI, CCXIV.
36 Ratisbonne. — *Hist. de saint Bernard*, t. II. Edit. 1843.
37 Vita quadripart.
38 Creuzer. — *Religions de l'antiquité,* t. I.
39 Robert du mont. — *Ad annum*, 1209-1218.
40 Hurter. — T. III. *Innocent* III.
41 Muratori. — *Scripturum antiq.* t. IV, V et VI.
42 Jourdain de Saxe. — (*Vie de saint Dominique*).
43 Reuter (herman). — *Geschichte Alexanders des Dritten und die Kirche seiner Zeit.* Leipzig, 1860, 3 vol. in 8°.

CHAPITRE I

ORIGINE D'ALEXANDRE III. LES PREMIÈRES ANNÉES DE SON ENFANCE

I

Le voyageur, qui se rend de Florence à Rome, en longeant la crête des montagnes, qui bordent les vallées de l'Ombrie, laisse à sa droite le pittoresque pays des Etrusques. Partout où l'œil plonge dans cette contrée toute constellée de bourgs aux ruelles étroites, on croit voir revivre ces peuples toujours en guerre avec le Latium. Au XIe siècle, elle avait gardé ce cachet du passé et elle restait encore l'âme de la résistance contre l'autocratie impériale.

Admirablement servie du reste par sa position même, avec ses villes perchées sur les flancs abruptes de coteaux dénudés, elle pouvait défier toutes les armées venues de l'étranger pour tenter la conquête de cette Italie, qui résistait à l'envahissement.

Comment des soldats mercenaires, auxquels était inconnu le sentiment du patriotisme, auraient-ils su triompher de cette population indépendante? La liberté avait été le rêve longtemps caressé par les Toscans. Enfermés dans leurs rues tortueuses et faciles à défendre, ils défiaient la conquête des Teutons, car pour vaincre leur résistance, une armée formidable n'aurait pas suffi ; il eut fallu avoir recours à un matériel de siège énorme; mais comment le traîner sans danger à travers ce dédale de gorges? A supposer même qu'à force d'énergie et de tactique militaire, le génie des empereurs ait pu emporter d'assaut une place

forte, restaient dans la campagne ces vieux châteaux crénelés, véritables forteresses, où toute une multitude eut trouvé à se garantir contre le fléau de l'invasion.

Cette situation exceptionnelle fut la cause, sans nul doute, de cet éclat qu'eurent en ces jours de deuil les cités de l'Ombrie. Nommer Tortone, Spolète, Pérouse, Pise, Orvieto et Florence, c'est rappeler ces républiques encore fameuses au XII[e] siècle. Elles avaient des armées ; elles s'alliaient entre elles pour assurer contre l'étranger la liberté de leur pays.

Un souffle généreux avait passé par là. La bourgeoisie, avide de gloire et toute puissante, au milieu des ruines du passé, s'était ressaisie; riche, elle jetait à profusion sa fortune, trop heureuse de contribuer à ce prix à la grandeur et à la prospérité de ce sol arraché à l'asservissement. A quoi tendait, en effet, cette longue querelle du sacerdoce et de l'empire, sinon à asservir les peuples? Dans ce conflit, où deux puissances sont aux prises, il y a volonté arrêtée de dominer. Le spirituel et le temporel sont en jeu! Oui, sans doute; mais un modus vivendi pouvait être trouvé. Au fond, l'empereur désirait asservir l'Eglise. Les papes depuis Grégoire VII, avaient lutté avec courage contre les prétentions teutoniques; mais ils étaient tombés dans un autre travers, en cherchant à se créer une puissance temporelle qui les mit à l'abri des attaques du dehors. Ils voulurent, dans la personne de Pierre, l'alliance du spirituel et du temporel. Peut être se sont-ils trompés en cela.

Toutefois, cette lutte ardente, sans merci, avait eu pour la Lombardie et la Toscane l'heureux résultat de développer chez elle cet épanouissement, qui allait les établir dans l'indépendance. Sans nul doute, cet effort eut été plus durable si la jalousie ne fût venue diviser ces forces minimes en elles-mêmes, mais puissantes avec de la cohésion.

Aujourd'hui, hélas! tout ce passé n'est plus. Ces cités vivent de leurs vieux souvenirs. Pise, avec ses beaux monuments, sa magnifique cathédrale, sa tour penchée, sa vieille université et ses anciens couvents, n'a plus rien de cette vitalité du moyen âge. Elle est morte! Florence seule, la cité des fleurs, des musées et des palais, parle à l'âme et se lève encore comme un témoin vivant de la gloire des siècles.

Sienne possède bien encore ses murailles romanes, vieux débris des premiers âges de la splendeur du peuple roi; avec ses ruelles étroites et mal alignées, elle témoigne des luttes intestines qui ont été soutenues. Tout cela se présente à nos regards dans un cadre sévère et morne. On croirait entrer dans une de ces vastes nécropoles magnifiquement décorées afin d'embellir un coin de terre d'où a disparu toute vie !

C'est dans ce cadre de villes aériennes, à la fois rude et grandiose, que naquit d'une famille peu fortunée l'homme qui devait illustrer, pendant vingt et un ans, la chaire de Saint-Pierre.

II

Comme toutes les grandes illustrations de ce monde, il n'a pas d'histoire. C'est là, en effet, le propre de tous ceux qui arrivent à la gloire, que de laisser l'historien dans l'incertitude du lieu où ils virent le jour. Alexandre III a fait comme tous ses devanciers. Plusieurs villes revendiquent l'honneur de lui avoir donné le jour. Néanmoins, après bien des recherches, l'histoire a fixé certains points.

On est d'accord à lui donner pour père un plébéien de la famille des Paperoni: « Alexandre III, d'après la chronique de Richard de Poitiers, était Toscan; né à Sienne, « il eut pour père Raynucci. Il se distingua de bonne « heure par ses grands talents et ses connaissances en « droit ».

Son règne fut de vingt et un ans, onze mois, neuf jours (1). Quel nom avait-il porté dans le siècle ? Très probablement, il s'était appelé Bandinelli. Une tradition peu justifiée le fait descendre des comtes de ce nom. Toutes les chroniques nous donnent plus ou moins (2) en détail les années de son pontificat avec quelques variantes; mais elles se taisent, toutes, sur la famille du grand patriote. Le *chronicon Vincentinum* lui attribue vingt deux années et trois mois de règne (3). La *continuatio Hugonis* dit de lui :

(1) Pertz. T. XXVI ad. ann. 1170, p. 85.
(2) Muratori. Script rerum Ital. VI. 1053.
(3) Pertz. XXI, 97.

sedit annos 22, *duobus diebus minus et cessavit episcopatus dies septimus* (1). Nous nous sommes conformé pour la durée du pontificat à la chronique de Richard de Poitiers, car il y a dans les autres chroniques des erreurs manifestes. Celle par exemple de « Basileum » ne fait pas mention d'Octavien qui fut antipape avant Pascal.

Le futur pontife venait au monde à une époque de crise dangereuse pour l'Eglise. Depuis plus d'un siècle, la papauté luttait contre l'esprit d'indépendance, qui soufflait partout. Non seulement ces velléités de révolte s'étaient manifestées chez les princes, que n'effrayait plus la menace de l'excommunication, mais elles s'étaient glissées jusque dans le sanctuaire. Sous ce rapport, les idées d'Arnaud de Brescia avaient fait souche. Le rationalisme tendait à se faire jour. L'Eglise, maîtresse jusque là des consciences, sentait lui échapper ce domaine inconstesté. En apparence du moins, Rome semblait être souveraine de l'univers croyant; en réalité elle voyait se lever de tous côtés des esprits animés de la pensée de résister ; on ne va certes pas jusqu'à la rébellion, mais les ordres sont discutés, l'obéissance devient moins facile!

Les grands se plient encore, car ce qu'ils redoutent dans cette puissance armée du glaive spirituel, ce n'est pas la menace d'excommunication, mais les conséquences inévitables de cette peine. Presque toujours cette sentence entraînait la déchéance. Or, les peuples avaient parfois intérêt à suivre Rome dans l'exercice de son droit. Henri VI s'était vu abandonné de ses sujets. En s'inclinant devant la tiare, les rois suivaient donc plus la règle de leurs intérêts que la voix de leur conscience. La foi était restée très enracinée dans les cœurs, les peuples, encore animés des pensées chrétiennes se rattachaient, plus facilement au chef de la catholicité qu'à un roi temporel. Dans ce conflit de deux puissances si opposées, l'absolutisme avait des chances de s'imposer, mais une réaction était à redouter. Et de fait, elle se manifestait déjà au commencement de ce XIIe siècle, si intéressant à étudier.

Certains esprits sensés se demandaient avec juste raison

---

(1) Pertz. XXI. 150.

s'il n'y avait pas danger à soutenir ces doctrines professées dans les écoles du moyen âge, à savoir: que le pape régnait en souverain sur la terre ? Un homme de la taille de Grégoire VII pouvait revendiquer ce droit au nom de Dieu; il avait pour lui l'ascendant de la sainteté et du savoir. Ses héritiers immédiats Urbain II, Calixte et Pascal, avaient, eux aussi, suivi cette politique du droit divin, sans beaucoup de succès du reste.

Dans la suite cette cause avait suscité de nobles défenseurs dans la personne de saint Bernard et de Guillaume de Champeaux ; mais avec les novateurs de la fin du XI[e] siècle, des idées plus larges s'étaient fait jour, et à l'heure où Roland, cardinal prêtre du titre de Saint-Marc, héritait du domaine temporel des papes, on est à un tournant de l'histoire.

Quand le choix de ses frères l'éleva au rang redoutable et peu enviable de vicaire de Jésus-Christ, le fils de Rainucci parvenait au pouvoir avec une idée bien arrêtée de lutter jusqu'au bout pour l'indépendance du sacerdoce. Sa nature de Toscan, fortement trempée, en faisait un batailleur intrépide ; il savait néanmoins allier la douceur et la longanimité à une tenacité de fer.

Sa naissance ne l'avait guère initié aux mœurs de la noblesse avec laquelle il allait se trouver en contact ; mais il avait acquis, dans le maniement des affaires, ce tact sûr et ce coup d'œil d'aigle qui distinguent l'homme politique. Au demeurant, il avait reçu une brillante éducation.

Il avait un goût très prononcé pour le droit. Ses aptitudes particulières le firent nommer professeur à la Faculté de droit de Bologne. A quel âge parvint-il à cette situation ? il serait difficile de nous prononcer. La seule chronologie certaine qui nous soit fournie par l'histoire, est celle qui concerne son diaconat. Il est diacre de l'Eglise de Pise de 1141 à 1147. Très certainement il ne fut professeur de théologie et de droit canonique que plus tard (1).

Les grandes qualités dont il était doué, sa remarquable intelligence, comme aussi la dignité rare de son caractère l'avaient signalé à l'attention des évêques de Pise. A cette

(1) Reuter. Kritische Beweisführungen. n. I.
Savigny. Geschichte des römischen Rechtes im Mittelalter. IV. 419.

époque de dépression morale, Roland se distinguait, en effet, par une grandeur d'âme peu commune. Aussi franchit-il très vite les premiers échelons des honneurs accordés aux prêtres. Il n'avait pas encore trente ans quand il fut créé chanoine de l'Eglise cathédrale de Pise. Nous serions heureux de pouvoir attribuer cette fortune étonnante à une protection quelconque ; l'absence de documents nous fait pencher pour le mérite seul de l'élu et, sans doute, pour le désir d'embrasser une vie plus parfaite. Presque toutes les collégiales menaient à cette époque la vie commune. Somme toute, la tentative de Grégoire VII avait réussi à retirer du vice une partie du clergé. Très préoccupé du sentiment de sa dignité, le jeune Roland chercha avant tout à échapper au mal qui faisait encore des ravages dans le champ de l'Eglise. Si le concubinage des prêtres tendait à disparaître, la plaie de la simonie persistait toujours. En fuyant le monde, le jeune chanoine trouvait dans la vie conventuelle une barrière à l'ambition et il échappait ainsi au fléau.

III

Vers 1149 ou 1150, Eugène III, qui eut le mérite de savoir distinguer les hommes capables, l'appela à Rome et le créa chanoine de Latran. Au bout de quelques années, le même pontife l'élevait à la dignité de cardinal diacre du titre des Saints Côme et Damien.

Anastase IV, ce beau et noble vieillard, doublé d'un savant, sut distinguer les précieuses qualités du cœur et d'intelligence du jeune cardinal. Il avait jugé de suite des éminents services qu'il rendrait à l'Eglise. Peut-être pouvait-il lui reprocher une trop grande rigidité ; mais ce défaut devenait en lui une qualité, car cette fermeté intransigeante était tempérée par une grande mansuétude. De plus, doué d'une volonté de fer et aimant l'Eglise de toute son âme, Roland avait au cœur des sentiments si nobles, qu'il pouvait aller jusqu'au sacrifice de sa vie. Heureux les grands qui trouvent dans l'exercice de leur puissance de tels serviteurs. Le vieux pontife gémissait alors sur la situation faite à son pays par les factions des Guelfes et des Gibelins. C'était à

peine le prélude de ces lettres ardentes, qui, par la suite, devaient diviser si profondément l'empire et la papauté.

Le vieillard touchait alors au terme de sa carrière ; mais il aurait voulu servir avantageusement sa patrie en enrayant au plus vite la crise qui allait morceler de plus en plus l'Italie. Roland lui apparut comme l'homme capable de lutter contre l'omnipotence impériale. Ses prévisions ne furent pas trompées. La grande douceur du cardinal, sa fermeté harmonieusement tempérée par une affabilité extraordinaire, tout contribua à le faire réussir dans les divers emplois qui lui furent confiés.

Il s'achemina ainsi vers le titre de cardinal prêtre de Saint Marc et de chancelier, puis vers celui, moins facile, de chef spirituel de l'univers chrétien (1151-1153)(1).

Voltaire qui est peu suspect de tendresse à l'endroit de la papauté a tracé ce portrait du cardinal Roland.

« L'homme, qui, dans les temps grossiers qu'on nomme « moyen âge, mérita le plus du genre humain, fut le pape « Alexandre III. Ce fut lui, qui dans une croisade au XIIe « siècle, abolit autant qu'il le pût la servitude. C'est ce même « pape qui triompha dans Venise, par sa sagesse, de la vio- « lence de Frédéric Barberousse, et qui força Henri II, roi « d'Angleterre, de demander pardon à Dieu et aux hommes « du meurtre de Thomas Becket. Il réssuscita les droits des « peuples et réprima le crime dans les rois. Si les hommes « sont restés dans leurs droits, c'est principalement au pape « Alexandre III qu'ils en sont redevables ; c'est à lui que « tant de villes doivent leur splendeur » (2).

Tel est l'homme qui fut élu, le 7 septembre 1159, par les cardinaux réunis dans l'Eglise de Saint-Pierre, sous le nom d'Alexandre III. A peine nommé, il vit son élection contestée par trois opposants : ce sont Octavien, Jean et Guy. Ces derniers, sans raison aucune, (car l'élection avait l'approbation solennelle du clergé et du peuple), proclamèrent Octavien(3).

Les circonstances étaient graves. Le récit des chroniqueurs se tait sur les influences que subirent les opposants ; mais l'historien supplée facilement à ce silence. Frédéric

(1) Migne. T. CC. de la Patrol. lat. p. 11. Reuter I. 25.
(2) Voltaire. Résumé d'hist. gén. t. X des *Œuvres* 998.
(3) Pertz. T. XXI 115.

agissait en secret par ses agents. A toute autre époque, on eût fermé la bouche à Octavien et à sa faction, en leur opposant, et le mérite de l'élu, et l'unanimité des suffrages des électeurs. Tout était régulier dans la procédure ; dès lors il n'y avait pas lieu de suspecter la canonicité de l'élection. Le schisme ne reposait sur aucun fondement.

Roland avait si peu intrigué, il tenait si peu au pouvoir qu'il voulait se démettre, tant il était effrayé de la responsabilité qui va lui incomber. Toute sa vie proteste donc contre les insinuations de ses ennemis.

Quand l'évêque d'Ostie, assisté des évêques d'Albano, de Porto et de Sabine, vint, accompagné des autres électeurs, pour saluer le nouveau pontife et déposer sur ses épaules la chape, signe de sa puissance, il s'en défend et on doit la lui imposer de force (1). Octavien n'avait pas les mêmes scrupules, car durant le débat soulevé par le refus de Roland, il s'emparait en toute hâte d'une chape et s'en revêtait, espérant amener ainsi une confusion. Les cardinaux, présents à cette scène, lui arrachaient aussitôt des mains les insignes du suprême sacerdoce. Octavien ne se tient pas pour battu. En vue de tromper le monde catholique, il se hâte de s'en procurer une autre. Aidé de ses acolythes Jean et Guy, il s'empresse de se vêtir, et, dans sa précipitation, la met à l'envers à la grande hilarité de l'assistance. L'intrus perd alors tout son sang-froid, sa tête tourne, il veut échapper à ce malaise général et il va rendre encore plus grotesque cette scène si peu digne de la grandeur morale de l'Eglise. Il cherche à ramener la chape agraffée par derrière ; mais le crochet s'embarrasse dans son surplis ; il ramène seulement sur sa tête le derrière de l'ornement avec ses franges et forme ainsi un capuchon. « Ce désordre, dit Migne, était l'indice d'une âme tortueuse » (2).

Octavien était déçu ; mais il n'a pas pour cela renoncé au succès.

Sur son ordre, les portes de l'Eglise s'ouvrent soudain et livrent passage à une foule frénétique. Elle se précipite avec de furibondes clameurs les armes à la main, et cherche à se saisir de la personne du pape légitime.

(1) Reuter. I. p.66.
(2) Migne. T. CC. p. 13 de la Patr. lat.

Cette troupe de sectaires enrôlée à l'avance par Octavien vient faire escorte, à défaut de cardinaux, au protégé du tout puissant Frédéric Barberousse.

Le lieu saint retentit aussitôt de vociférations ; une lutte ardente se livre au pied de l'autel. Tout dans ce brigandage tend à tromper le monde catholique.

Cependant l'élu, revêtu de la chape, avait réussi à se montrer à la foule avant de s'enfermer dans le château Saint-Pierre. Malgré la surveillance qui était exercée autour des prisonniers, les cardinaux réussirent à notifier cette élection ; mais les réponses d'adhésion furent lentes (1).

---

(1) Reuter. T. I. p. 77.

CHAPITRE II

DANGERS COURUS PAR ALEXANDRE III. LES PREMIERS ACTES. ATTITUDE HYPOCRITE DE BARBEROUSSE. LE PONTIFE DOIT QUITTER ROME.

I

Qu'était devenu l'élu au milieu de cette scène de sauvagerie ? Les cardinaux redoutant l'effusion du sang, s'étaient empressés, à la vue des armes, de le soustraire à la vindicte de l'idole de l'empereur. Ils avaient entraîné Roland dans la forteresse adjacente à l'Eglise où Octavien le tînt enfermé neuf jours. (1) Bientôt le peuple, indigné de cette forfaiture, prend fait et cause pour le prisonnier, et un parti, qui avait à sa tête Frangipani, le délivre et le conduit hors des murs de la ville, en un lieu appelé Nympha, non loin de Vellétri. C'est là que lui fut conférée la consécration par les mains du cardinal Hubalde, évêque d'Ostie, (20 sept.). Les prélats assistants furent : Grégoire de Sainte-Sabine, Bernard de Porto et Galtérius d'Albano. Pendant ce temps la faction impériale proclamait Victor III. Contrairement aux usages, Octavien prit son titre avant d'être sacré. Il dut, en effet, attendre près de quinze jours avant de trouver un évêque qui voulut bien se prêter au schisme. L'or impérial eut raison des hésitations d'Imar de Frascati ; ce cardinal, à l'âme vénale, se chargea de consacrer l'intrus. Somme toute, il n'y a rien de régulier dans cet acte. L'oubli systématique des vieilles traditions de l'Eglise aurait dû éclairer de suite le monde catholique (2).

(1) Migne. T. CC. p. 13.

(2) Le sacre d'un nouveau pape doit être fait par le cardinal évêque d'Ostie.

Jusque là César s'est tenu dans l'ombre. Aux yeux de tous, il passait pour un spectateur de la lutte : spectateur, hélas ! qui ressemblait assez à un acteur ! Néanmoins on ne pouvait citer de lui aucun acte extérieur d'ingérence dans l'élection d'Octavien. Il voulait paraître neutre ! aussi observait-il son maintien ; il s'était pour ainsi dire composé un visage ; mais cette attitude était voulue, car elle devait contribuer à la réussite de ses projets. En gardant cette réserve, il se conciliait une partie du monde chrétien, ce qui n'était pas à dédaigner pour le jour où il aurait à juger le fait de la double élection. Au fond les apparences étaient du côté du Teuton.

Le monde dans l'attente ne comprenait rien à la lenteur de l'élection ! de quels événements l'Italie avait-elle donc été le théâtre ? Vaguement, on avait eu connaissance du choix fait par les cardinaux. Le nom de Roland avait circulé ; pourquoi sa fuite ? Tout cela était d'une explication difficile ! Ce qui ne contribuait pas peu à entretenir le doute, c'était la présence d'Octavien à Rome. L'univers se demandait avec anxiété quel était le légitime pontife ? Les faits, très simples en eux-mêmes, étaient embrouillés à dessein par les émissaires secrets de l'empereur. Rome seule connaissait la vérité ; mais les routes étaient soigneusement gardées, en sorte que l'univers se prit à douter d'une élection incontestable.

Les cardinaux bien avisés, en prévision des troubles qu'allait susciter cette double élection, se réunirent et, après s'être concertés, convinrent d'adresser au monde catholique une lettre encyclique où ils exposaient la procédure suivie au conclave.

« Nous sommes accablés de douleur et de honte, et c'est « à peine si nous pouvons retenir nos larmes en voyant à « quel point l'antique serpent... s'est emparé de l'âme de « nos frères. Nous rendons grâces au Dieu qui nous a pro- « mis d'être avec nous jusqu'à la fin des siècles ; c'est lui « qui nous a inspirés de lutter pour l'unité de l'Eglise ». Suit le récit de tout ce qui s'est passé depuis la mort d'Adrien. Ils insistent sur un point : « *unde omnibus ecclesiis « in sua necessitate consulitur, sine rectore deberet diutiùs remanere !* » Cet empressement à ne pas laisser le premier

siège vacant laisse bien supporter les menées secrètes des ennemis de l'unité (1). Le récit de la double élection ne nous apprend rien de nouveau. Mais il est bon de remarquer la procédure employée pour notifier à Frédéric l'élection d'Alexandre : *Deux prélats* lui furent envoyés porteurs d'une lettre autographe du pape. C'est de Terracine, où il venait d'arriver, que le pontife écrivait à l'empereur. Du reste, cette même lettre était adressée à tous les princes du monde catholique, elle portait la date du 22 septembre Alexandre III y disait :

« L'Eternelle et immuable sagesse du créateur a voulu que la sainte « et immaculée Eglise fut gouvernée depuis sa fondation par un seul « pasteur et enseignée par un docteur unique à qui sont soumis sans « contestation tous les recteurs des Eglises. Tous lui sont subordonnés « comme les membres dépendent de la tête, concourant ainsi à une « admirable unité. Le Dieu, qui pour raffermir la foi de ses disciples, a « dit : voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles, « ne permettera sans doute pas que cette société enseignée par les apô- « tres soit frustée de la promesse divine, et il la maintiendra stable et « ordonnée, en dépit des flots qui agitent la barque de Pierre. Or, « trois de nos frères se sont séparés de nous, (bien qu'ils n'aient pas « été des nôtres), ils se sont transfigurés en créatures de Satan alors « qu'ils étaient anges de lumière, et ils ont divisé la robe sans coutures « du Christ. Ils s'efforcent de la lacérer bien que le Sauveur ait dit par « la bouche de son psalmiste qu'il la mettait à l'abri du fer et de la « morsure des lions et des chiens. Le Christ, fondateur et chef invisi- « ble de l'Eglise, veille par sa providence au maintien de son unique « épouse, et il ne permettra pas la ruine du vaisseau de l'admirable « pêcheur, qui pourtant est souvent ballotté par les flots.

« Notre prédécesseur de sainte mémoire, Adrien, étant mort en « septembre dernier à Anagni, nous avons emporté son corps à Rome « et lui avons donné la sépulture en présence de nos frères avec les « honneurs dus à son rang. Ceux-ci, de concert avec nous comme le « veut l'usage en vigueur dans l'Eglise, se sont préoccupés de remédier « aussitôt à la vacance du premier siège. Nous avons délibéré pendant « trois jours consécutifs ; à la fin, malgré notre insuffisance, on nous a « imposé l'obligation d'assumer la responsabilité des redoutables fonc- « tions du suprême pontificat. Tous nos frères, au nombre de vingt « trois, ont voté dans ce sens ; seuls ont fait exception : Octavien, Jean « de Saint-Martin et Guy de Crème ! Dieu en est témoin, je dis la vé-

(1) Migne. T. CC. p. 62, 63, 64, 65. de la Patrol. lat.

« rité! L'unanimité du conclave, ainsi que l'assentiment du clergé et du « peuple romain, se sont réunis sur mon nom »...

Suit le récit de la scène grotesque de l'intrusion. Puis, après avoir donné le détail des troubles, il poursuit :

« On a tenté d'intimider quelques évêques (1) soit en les faisant « violenter par des laïques; soit en leur donnant de l'or ou en les gagnant « par la flatterie. Grâces à Dieu, la faction a échoué dans ses projets ! »

Le pontife doit faire allusion aux tribulations infligées au clergé allemand, qui, encouragé par l'exemple d'Eberhard de Salzbourg, refusa d'obtempérer aux ordres du tyran.

« Jusqu'à présent, poursuivait le pape, en dépit des moyens em- « ployés, il n'a trouvé personne qui voulût se prêter à son forfait et « devenir le coopérateur de cette usurpation ; mais hélas ! ils sont « aveuglés et c'est pour eux que Dieu a dit : le pêcheur qui prend l'ha- « bitude de boire l'iniquité n'a plus de honte ! Ils ne s'arrêteront pas « dans leur perfide dessein. Cet Octavien, leur idole, est en vénéra- « tion chez eux, et, sans se préoccuper du coup porté à l'unité de l'Eglise, « ils s'obstinent à lui rendre leurs hommages comme à des idoles « et des images. Pour lui, véritable figure de l'antéchrist, il s'enor- « gueillit au point de descendre dans le temple et de s'y montrer « comme l'égal de Dieu. Hélas ! nombreux sont ceux qui voient, sans « verser de larmes amères, l'abomination de la désolation remplir le « lieu saint !

« Pour nous, n'ignorant pas ce qui nous manque de forces et de ver- « tus, nous plaçons en Dieu seul notre confiance. Nous attendons tout « de la miséricorde du Christ. A lui seul nous confions le salut de la « sainte Eglise.

« Ne s'est-il pas montré pour elle dans la substance de notre morta- « lité ? Ne l'a-t-il pas choisie sans rides et sans taches ? Aussi, lui « rendra-t-il la paix et le bonheur ! Il dissipera les nuages qui la me- « nacent et rien ne saurait lui résister, si Lui, l'époux unique, veut « bien mettre un terme aux projets des impies.

« Nous défiant donc de nos mérites et confiant en votre justice, nous « vous demandons de nous venir en aide par vos prières. Secourez « notre indigence par les suffrages de l'Eglise. Notre rescrit apostoli- « que a pour but d'implorer votre charité. Nous vous demandons, « hommes de foi, d'être le mur inexpugnable de la demeure du Sei- « gneur. Restez irrévocablement unis à la cause de l'Eglise romaine, « servez la avec fidélité et amour. Restez unis au roc immuable sur « lequel elle repose » (2).

---

(1) La version (*Ex codice veneto*) est à peu près la même : Perzt t. XXI, p. 115.
(2) Migne. T. CC. p. 70 de la Patr. lat.

II

Tel est le document précieux que nous a conservé l'histoire. Il fut envoyé à toutes les nations. Philippe, abbé du monastère de l'Aumône, fut pour la France le destinataire de cette encyclique. Ceci ressort de la lettre par lui adressée au pontife : *litteras vestras Domino Henrico Anglorum regi cum reverentia præsentavi.* L'Angleterre s'était prononcée de suite en faveur du pontife (1).

La France restait en dehors. Nous verrons plus tard quels étaient les impedimenta à la cour de France.

La lettre du pontife dut être écrite dès les premiers jours de son élection, à une époque où Octavien n'avait pu trouver d'apostat pour être consacré. Elle porte la date du VI des Calendes d'octobre (26 sept. 1159). Cette date concorde avec tous les documents de nationalité étrangère (2).

Il est nécessaire du reste de bien préciser ici l'exatitude de ces faits d'une importance capitale pour l'histoire (3).

Octavien se faisait sacrer de son côté le dimanche, « 4 octobre », dans le couvent de Farfa. L'usurpation était un fait accompli.

Le pontife réunit aussitôt le conseil des cardinaux, et dans un consistoire secret, il décida d'envoyer des nonces dans les diverses contrées du monde catholique. Trois cardinaux furent députés à Frédéric (4).

La lettre fait allusion à des dangers. En effet le comte palatin et le seigneur Biandrate, délégués de Barberousse, ne se contentaient pas d'avoir une attitude équivoque, ils voulaient à dessein embrouiller les choses, afin de faire plaisir à leur maître qu'ils savaient l'ami d'Octavien.

Radévic, qui nous transmet le récit de ces événements, nous dit que Frédéric reçut très mal les délégués pontificaux. Il refusa sur le moment de prendre connaissance de

(1) Migne. T. CC. p. 1361 de la Patr. lat.

(2) Radevic in Frid. II. 65.

(3) 1er sept. 1169. Adrien IV meurt à Anagni. Il est transporté à Rome.
4 au 6 1159. Funerailles.
6 au 9 1159. Election. Lettres des cardinaux aux diverses Eglises du monde.
9 au 18 1159. Emprisonnement de l'élu et fuite.
20 sept. 1159. Il est consacré à Nympha. Le 26. sept. il lance son document.

(4) Migne. T. CC. p. 95 lettres des cardinaux. — Boson apud Duchesne t. II p. 423.

la missive pontificale, et il eut maltraité les messagers sans l'intervention des ducs de Bavière et de Saxe (1).

Néanmoins, la lettre pontificale constituait un monument authentique que Frédéric ne pouvait récuser. Il était donc mal venu d'imputer cette élection à une conspiration de son ennemi Guillaume de Sicile.

De son côté, après le honteux simulacre de Farfa, Octavien écrit à la catholicité pour annoncer son avènement. Il se prétend l'élu du peuple; il flatte l'empereur dont il loue le zèle ardent pour la défense des intérêts religieux. Ce qu'il veut avant tout : c'est la protection du puissant monarque établi par Dieu l'avocat de l'Eglise (2).

Mis en demeure de se prononcer, Frédéric garde prudemment le silence. Les faits, tels qu'ils étaient présentés par les 23 cardinaux de l'obédience d'Alexandre ne laissaient pourtant planer aucun doute sur la légitimité de l'élection. L'empereur même, en lisant ce document, dut éprouver une certaine honte à soutenir son candidat. La droiture du monarque fut soumise à une rude épreuve; mais, dans sa colère, il oubliait toutes les notions de justice. Or, il détestait Roland, depuis la sévère leçon qu'il lui avait donnée au nom d'Adrien IV.

Néanmoins il sut dissimuler pendant quelques jours et, sous le fallacieux prétexte d'observer la plus grande neutralité, il réserva sa réponse. Octavien se plaint-il? L'empereur invoque, comme raison de son silence, la grande incertitude dans laquelle il se trouve (3)

Le monde est dans l'attente ; il le sait! raison de plus pour lui d'intervenir afin de calmer les esprits.

La situation dans laquelle se trouvait l'église ne pouvait pas se prolonger sans péril. C'est le prétexte qu'invoque Frédéric pour convoquer une réunion de tous les évêques, car, disait-il, à lui seul appartenait le droit, comme défenseur du Saint-Siège, de trancher la difficulté soulevée au sujet de la canonicité de l'élection (4).

Au milieu du naufrage de ses espérances, le pontife ne

(1) Radevic. in Frideric. 66.
(2) Radévic. in Frid. II. 50 53.
(3) Reuter. I, 79.85.
(4) Radevic. L. II, c. XXV, et Reuter I. 85-86.

faillit pas à son devoir. Il ne pouvait se rendre à ce simulacre de tribunal. Plus que jamais c'était le cas de répéter ce mot, jadis fameux, adressé au pontife Marcellin : *Prima sedes a nemine judicatur.*

Plaçant donc sa confiance en celui qui soutient l'opprimé, il s'apprêta à tenir tête à l'orage.

Aux évêques Daniel de Prague et Herman de Verden (1), qui étaient venus de la part de Frédéric pour lui enjoindre de se présenter au conciliabule de Pavie, le Pontife fait cette belle réponse : « Nous reconnaissons l'empereur, toutes « les fois qu'il n'excède pas ses pouvoirs, pour avocat et « défenseur de la Sainte Eglise romaine ; nous entendons « l'honorer, si tant est qu'il ait besoin de ces honneurs, « plus que tous les autres princes de l'univers et nous « consentons à en référer à lui dans tout ce qui ne « sera pas contraire à l'honneur dû au roi des rois. Mais « dès lors qu'il se présente un fait qui constitue une offense « à l'égard de Dieu, tout en gardant le respect que nous « devons à l'empereur, nous ne saurions donner notre « assentiment à un acte irrévérencieux à l'endroit du roi « des rois et du seigneur des seigneurs. Il est le maître ! « Il peut précipiter le corps et l'âme dans la géhenne ! Nous « sommes donc étonnés de la conduite de l'empereur. S'il « aime sincèrement Dieu, comme il convient, il devrait « nous honorer et avoir pour nous d'autres sentiments, « rendant ainsi à Pierrre et à la Sainte Eglise l'honneur qui « leur est dû.

« Dans les lettres qui nous ont été transmises ainsi qu'à « notre collège, il affiche des prétentions exorbitantes. « Ayant appris, dit-il, les dissensions qui se sont élevées « dans l'Eglise romaine, il convoque les évêques des cinq « royaumes de l'Europe. En vertu de quelle puissance « s'écarte-t-il de la ligne de conduite de ses prédécesseurs « et outrepasse-t-il ses droits, en convoquant un concile « sans l'assentiment du souverain pontife ? Il nous invite à « comparaître devant lui, comme s'il avait quelque autorité « sur nous... » Le pontife insiste sur les principes de Pierre et il conclut : « Nous serions gravement repréhensible si,

(1) Migne. T. CC. p. [illegible] de la Patrol. lat.

« par ignorance ou par faiblesse, nous laissions réduire en « servitude l'Eglise rachetée au prix du sang du Sauveur. « Nos pères ont dû affronter la mort afin d'assurer cette « liberté ; nous irons au devant de tous les dangers pour « la défense de cette même cause » (1).

Non content d'opposer ce veto au despotisme impérial, le grand pape s'empressait de mettre le monde en garde contre le schisme. L'Allemagne possédait alors un évêque remarquable : c'était Eberhard de Salzbourg ! Alexandre lui écrit au mois d'octobre pour le mettre au courant des événements. Il importait, en effet, d'éclairer ce pontife dont le jugement pouvait être d'un grand poids sur le clergé allemand.

A ce moment précis, l'empereur s'arrogeait un droit qui ressemblait à une usurpation. Il s'autorisait, il est vrai, des exemples de Théodose II, de Justinien et de Charlemagne, sans faire attention que ces exemples étaient sa condamnation. Ses prétentions sont ridicules, surtout quand il dit au pape : « pour nous, avec le secours de la grâce de Dieu, « nous exécuterons comme il convient à notre dignité la « sentence qui sera rendue à Pavie » (2).

Le véritable pape ne se laisse pas arrêter par toutes ces menaces ; il frappe Octavien ! « *Vinculo anathematis, et « excommunicationis astrinximus et eos cum suo auctore « diabolo condemnavimus* (3) ».

Le refus du pape d'assister à l'assemblée, qui devait se tenir à Pavie dans l'octave de l'Epiphanie (1160), et l'excommunication lancée contre Octavien et ses partisans, mettaient le vaillant athlète dans une situation peu sûre. Alexandre se renferma donc dans la place de Terracine. Pendant ce temps les cardinaux se dispersaient dans les différents pays. Ils s'en allaient, en qualité de légats, prévenir le schisme qui menaçait l'Eglise. Triste était la situation du Pape ! Comment pouvait-il espérer de lutter seul contre un empereur, qui entendait disposer de la tiare ?.

Il avait besoin d'un appui moral ! Dans les circonstances critiques que traversait sa royauté spirituelle, il devait faire

(1) Jaffé. Apud Duchesne. 10.597. T. II. p. 500 et Reuter I. 87.
(2) Radevic. L II. 54. Reuter I. 90 et 91.
(3) Migne. T. CC. p. 74. lettre III de la Patr. lat.

appel à l'intervention d'une nation catholique assez forte pour résister à une coalition. La royauté de Sicile ne pouvait rien pour lui. L'Espagne, continuant ses succès contre les Maures, était trop préoccupée de l'issue de la lutte engagée avec ses ennemis. L'Orient en feu ne lui offrait aucunes ressources. Il se souvint du pays qui a presque toujours servi de patrie à ceux qui n'en ont plus et, dans la furieuse tempête déchaînée contre la barque de Pierre, c'est à la France, qu'il faisait appel. C'est-ce que nous révèle une lettre que lui envoyait un évêque qui n'avait rien de Français dans son origine, mais qui, placé aux confins de notre beau pays, avait su apprécier les grandes qualités de notre race.

CHAPITRE III

LETTRE D'ARNOUL DE LISIEUX. PREMIÈRES RELATIONS D'ALEXANDRE III AVEC LA FRANCE. HÉSITATION DU POUVOIR

I

Le pape était dans la plus grande incertitude, quand Arnoul de Lisieux, vient le tirer d'embarras. D'abord archidiacre de Séez, cet évêque avait été élevé sur le siège de Lisieux en 1141. Il était renommé pour sa science et il jouissait d'une autorité très grande en Normandie. Il ne contribua pas peu avec Philippe, abbé de l'Aumône, Odon, cardinal du titre de Saint-Nicolas et Henri du titre de Saint-Nérée, à empêcher l'épiscopat de France et d'Angleterre d'aller à Pavie. Il s'étonnait avec juste raison des prétentions impériales. « Après tout, disait-il, le prince ne peut pas arguer de son « ignorance. Ce qui s'est passé à Rome a été publié. Les « chapitres de Saint-Pierre et de Saint-Jean de Latran en « ont été témoins ; le collège cardinalice, à l'exception de « trois membres, reste unanime dans son vote. L'élu est « digne à tous points de vue. Pourquoi donc le doute enta- « cherait-il cette élection ? » (1)

Pour Arnoul la légitimité de l'élection de Roland ne faisait pas de doute ; aussi écrit-il à l'élu : « Béni soit le Dieu « qui aime et protège l'Eglise, l'épouse immaculée de son « Fils Jésus-Christ. S'il permet parfois qu'elle soit troublée « par l'injustice, c'est qu'il sait proportionner la grâce à « l'épreuve et assurer son triomphe au sein de la tribulation; « car il est écrit : les portes de l'enfer ne prévaudront pas

(1) Biblioth. cister. t. III. p. 241. Mabillon. P. 348 et St. Bern. Arnoul Ep. XIX.

« contre elle. Après tout, cette tempête concourt à son « bien ; car elle passe comme l'or dans le creuset. Tous ces « événements orneront finalement son diadème et l'adver- « sité la rendra plus forte en augmentant sa prudence. Le « Seigneur, dans son infinie miséricorde, vous tenait en « réserve pour ces troubles, ô homme vaillant et sage, « seul capable de repousser les attaques des méchants et « de déjouer leurs complots.... »

L'évèque retrace les tribulations de l'Eglise à travers les siècles. « Elle a eu des situations aussi critiques » ! Puis il poursuit : « Que les schismes aient souvent désolé l'Eglise, « les peintures murales de votre palais de Latran le disent « assez..» Le vaillant évêque annonce au pontife la victoire finale et le rassure contre lui-même. Il lui fait presque un reproche de cet excès d'humilité, qui le poussait à récuser la responsabilité de ce rang. « Si d'autres, pour servir leurs « projets ambitieux, se sont éloignés de vous, je vous reste « dévoué comme au successeur de Pierre et au défenseur « de l'unité catholique ! »

La lettre encyclique du pape au monde catholique a enthousiasmé Arnoul ; aussi croit-il devoir féliciter le pontife de sa noble hardiesse : « Je suis dans l'allégresse, dit-il, parce que « désormais le verbe de Dieu ne sera pas enchaîné. Votre « bouche a eu vraiment le mot juste et vous accomplirez, « sans aucun effort j'en ai la douce confiance, ce que l'on « regardait comme impossible. »

Arnoul voulait sans doute faire allusion aux troubles suscités par le tyran. Ce qui confirme ces données, c'est la suite de cette lettre. Il annonce, en effet, au pape qu'il a fait part au roi de son avènement « pendant que son esprit était encore libre ! »

Frédéric avait donc tenté depuis peu des démarches pour essayer de gagner Louis VII à sa cause.

L'évèque de Lisieux rassure le pontife sur l'état des esprits en France. « Le roi, il est vrai, ne s'est pas encore « prononcé, mais il vénère en secret le nom d'Alexandre. « Il recevra respectueusement ses lettres ». « L'autorité de « votre apostolat ne saurait faire de doute pour Lui !... « Quelque soit le parti suivi par le Germain, le roi ne le « suivra pas sur le terrain de l'erreur. L'évèque promet de

« veiller attentivement pour que les mauvais conseils n'aient « aucune influence sur lui et qu'il reste inébranlable dans « son obéissance envers le Saint-Siège. *Trop heureux*, « *serai-je*, *si dans cette circonstance*, *comme en tant d'autres*, « *je puis être agréable à votre Paternité. Puissiez-vous*, « *vous rappeler mon dévouement au milieu de tous les témoi-* « *gnages d'affection qui nous viennent de toutes parts. Si* « *vous voulez m'en croire vous visiterez au plus tôt toutes les* « *contrées du monde*, *en envoyant des nonces ou en entretenant* « *une correspondance de tous les instants avec les évêques* » (1).

Le conseil fut suivi par Alexandre III. Deux nations surtout pouvaient beaucoup pour sa cause, c'étaient l'Angleterre et la France. Il fallait à tout prix les prémunir contre l'éventualité du schisme et se les attacher d'une façon irrévocable. Il commence donc par faire choix de prélats dévoués, ce sont les trois cardinaux, Henri du titre de Saint-Nérée, Guillaume du titre de Saint-Pierre-aux-Liens et Odon, du titre de Saint-Nicolas *in carcere* ! Il les charge de dissiper dans les deux pays les ombres qu'ont pu y répandre les récits mensongers des émissaires de Frédéric (2).

La chronique de Boson donne d'autres noms : *undè* « *factum est quod duos in fratribus suis A. (Albertus) Tituli* « *Sancti Laurentii in Lucinà et (T.) Tituli Vestinae presby-* « *teros cardinales ad partes Galliæ Pontifex destinavit* » (3).

Le titre de « *Vestinae* » n'existe pour aucun cardinal ; il est à présumer que Boson veut parler d'une première légation, qui ne dut pas pouvoir accomplir son mandat, les routes étant gardées ! Du reste, les lettres de cette époque font seulement mention des noms énumérés plus haut (4). Le pape, écrivant à Louis VII cite dans sa lettre le nom d'Oddon, ce qui laisse pressentir qu'il avait rempli sa mission : *Postea vero ex relatione dilecti filii nostri O ! Sancti Nicolaï in carcere Tulliano* (5).

C'est sans nul doute par ces délégués que le pontife faisait tenir à l'évêque de Beauvais, frère de Louis VII, cette

(1) Migne. T. CCI, page 35-37.
(2) Ceci ressort d'une lettre à Louis VII. Mansi XXXI, p. 983.
(3) Apud Duchesne II, p. 423.
(4) Lettre à Henri de Beauvais VIII. Migne t. CC. p. 82 (12 Déc). de la Patrol. lat.
(5) Lettre à Henri de Beauvais. Migne CC. p. 111. de la Patrol lat.

lettre où il lui demandait de rester attaché par toutes les fibres de son âme à la cause de l'Eglise : « *obsecramus in* « *Domino, ut in devotione matris tuæ sacrosanctæ Romanæ* « *Ecclesiæ, immobili firmitate consistas* ». (1).

Henri était le second des enfants de Louis le Gros. Vers 1146, ce prince ayant eu des démêlés avec les moines au sujet des six grosses abbayes dont il avait la jouissance, dut faire un voyage à Clairvaux pour s'entendre avec saint Bernard. Touché de la vie édifiante des religieux cistersiens, il résolut de quitter le monde et de se consacrer à Dieu. Il était uniquement appliqué aux devoirs de sa nouvelle profession, lorsqu'une maladie le força de se rendre à Paris.

Sur ces entrefaites, mourait le saint évêque de Beauvais, Germer (1149). Les suffrages du clergé et du peuple se portèrent aussitôt sur le nom de Henri. Le prince pria son abbé de l'aider à éviter cette responsabilité ; mais le saint s'y refusa, « car disait-il, il lui répugnait d'aller à l'encontre « des desseins de Dieu ». (2)

Le jeune prélat se révéla bientôt homme entreprenant, trop entreprenant au gré de Suger et du roi. En effet, lorsqu'il s'agissait des droits de son Eglise, Henri n'hésitait plus. L'évêque eut de grands démêlés avec la noblesse du pays à propos des rentes très onéreuses que l'Eglise de Beauvais devait payer. Rome avait donné gain de cause à l'évêque et l'avait félicité de défendre le bien des pauvres.

Les grands prirent les armes et les choses en arrivèrent à un tel point d'acrimonie, qu'une commission de huit prélats fut nommée pour trancher ce différend, ce furent : les archevêques de Rouen, de Reims et de Sens, avec les évêques de Paris, de Noyon, de Senlis, de Soissons et d'Amiens.

Le belliqueux prélat eut raison de tous ses adversaires, mais ces déboires lui avaient enlevé ses dernières illusions. Dégoûté du pouvoir, il voulait démissionner. Eugène III, sur le conseil de saint Bernard et du cardinal Roland, n'admit pas ses scrupules ; il le renvoya avec ces mots : « c'est

---

(1) Lettre à Henri de Beauvais VI. Migne t. CC. p. 80. de la Patrol. lat.
(2) In oper. Clun. L. V. Ep. VIII et IX.

« une résolution bien arrêtée chez moi que vous demeuriez « où vous êtes ! » (1)

L'énergie de ce caractère avait plu à Roland. Lorsque, sous Adrien IV, il fut devenu chancelier de l'Eglise, il se lia avec l'évêque. Aussi fait-il souvent allusion à l'amitié qui les unit (2).

Le 12 décembre, il adressait une nouvelle lettre à Henri dans laquelle il revenait sur l'intrusion d'Octavien. On peut voir par là avec quel soin il veille à mettre ce prélat en garde contre les tentatives de l'empereur, qui s'évertuait à embrouiller une question pourtant bien claire.

Frédéric sans doute s'agitait, s'efforçant d'obtenir des adhérents tant en France qu'en Allemagne.

Le 13 novembre, Alexandre écrivait à Berthe, reine de France. Il n'a pas seulement pour but de lui retracer les malheurs de l'Eglise, il fait appel à son concours. Il lui demande d'user de son ascendant sur le roi à une heure où l'Eglise de Dieu est travaillée par le schisme. Il la prie de rester fidèle à la cause pontificale : « Restez fermement « attachée à l'unité et faites en sorte que votre époux, « notre cher Fils Louis, roi des Français, gagné par vos « sollicitations, reste uni, lui aussi, à l'Eglise romaine » (3).

Le 18 janvier (1160), il adresse une nouvelle lettre aux chanoines de Reims. Samson de Mauvoisin venait de mourir. Pendant une vacance de siège, il était assez facile à l'ennemi de semer l'ivraie. Alexandre tient sans doute à les mettre en garde contre l'intrusion simoniaque de Victor III ; mais il veut surtout s'attacher l'esprit de ces prêtres, qu'il peut être amené à gouverner comme archevêque, si ses projets se réalisaient (4).

C'est par ces lettres, multipliées à dessein, que le pontife cherchait à dénouer les trames de l'intrigue. Nous allons voir en effet comment Frédéric, lié d'amitié avec Louis VII, cherchait à surprendre sa bonne foi par d'habiles manœuvres.

---

(1) Marten. T. II. Voir lettre à Suger, t. 186, p. 1374.
(2) Migne. T. CC. p. 80.
(3) Migne. Lettre VII°, t. CC. p. 80-81 de la Patrol. lat.
(4) Migne. Lettre XVI, t. CC. p. 85.

II

La date de l'assemblée, qui devait se tenir à Pavie, approchait et Louis VII restait indécis ; néanmoins il avait laissé la plus grande latitude aux évêques de son royaume. Tout en n'approuvant pas l'hostilité déclarée du Teuton, il voulait accueillir avec toutes réserves la déclaration de canonicité donnée par Alexandre. Mais la conscience universelle, il le savait, reprouvait l'intrusion d'Octavien. Trop au courant des agissements de son ancien ami, le roi ne doutait pas ; s'il temporise, c'est pour obéir au conseil de la prudence, et pour n'avoir pas la mauvaise grâce d'opposer un refus à l'un ou à l'autre parti ; aussi s'en remet-il à la décision du roi d'Angleterre. Nous n'avons ici, pour nous guider, d'autre document que les lettres d'Arnoul ; mais c'est un ferme soutien de la cause d'Alexandre III (3).

Malgré la liberté qui leur fut laissée, aucun des évêques des deux pays ne crût avoir le droit de répondre à la convocation de l'empereur. Après tout, c'était un homme, n'ayant par conséquent aucune juridiction sur l'Eglise.

La convocation d'un concile est un fait qui relève essentiellement de l'autorité ecclésiastique. Frédéric était si peu rassuré sur ses prétendus droits, qu'il a soin d'affirmer la connexité d'un fait temporel. D'après lui, un prince relevant de sa couronne à titre de feudataire, aurait trempé dans cette élection ; il y avait là un crime de lèse majesté, qui ne pouvait rester impuni.

Aidé de ses légistes, le monarque faisait établir son droit de prendre connaissance d'une élection. Les avocats de sa cause, les prélats courtisans de Prague et de Verdun, fouillaient l'arsenal historique ; ils y découvrirent, paraît-il, des traces de l'intervention de rois dans les affaires ecclésiastiques. Quand Eulalius fut élu contre Boniface, Honorius demanda la tenue d'un concile à Ravenne. L'intrusion d'Eulalius ayant éclaté au grand jour, il le fit chasser de Rome.

Lors du schisme de Symmaque et de Laurent, le verdict

(1) Arnoul de Lisieux, Epist. XXV. Migne, t. CC. p. 45 et 46 de la Patr. lat. Reuter I. 151.

à rendre fut dévolu au roi Théodoric, qui se prononça en faveur du premier.

Mais toute cette argumentation ne rimait à rien. Finalement, en dépit des efforts tentés pour arracher l'adhésion de l'Angleterre et de la France, Frédéric échouait.

Aucun évêque français ne se rendit au conciliabule de Pavie. L'histoire mentionne bien les noms des évêques de Toul et de Verdun ; mais ces deux évêchés, enclavés dans la Bourgogne, étaient terre d'empire.

Nous relevons également les noms des évêques d'Arles, de Besançon, de Lyon et de Vienne, qui adhérèrent avec leurs suffragants à la convocation du synode ; mais il importe de remarquer que toute cette partie de la France n'avait pas encore été annexée.

Ne cherchons donc pas dans ces prélats le caractère français (1).

L'âme délicate et vaillante de notre pays, il faut la chercher dans Henri de Beauvais, Samson de Reims, Hugues de Sens, ces grands prélats qui s'entremettent si généreusement afin de faire triompher la vérité.

L'injustice a toujours eu le don de nous révolter ; ce sera le plus grand honneur de notre patrie d'avoir su défendre envers et contre tous, les droits de l'opprimé. Les papes le savaient eux, qui, dans le malheur, faisaient appel à l'intervention de la France.

Etait-ce la démarche du pape auprès de la France, qui avait arrêté Frédéric ? nous n'en savons rien ! Toujours est-il que le conciliabule de Pavie se remettait de jour en jour. Victor III en était indigné ; car, pour lui, ce synode devait être sa justification.

Alexandre restait inquiet, bien qu'il eut le droit pour lui ; il savait que ses adversaires seraient tous à Pavie. Quelle serait après cela l'attitude des nations qui hésitaient encore ? Pour contrebalancer la fâcheuse influence de sa future condamnation, il adressait des circulaires aux puissances,

(1) Le comté de Lyon et la ville furent cédés à la France en.... 1309
Le Dauphiné fut donné 1349
Le comté de Bourgogne et de Brie.. 1361
La Bourgogne et la Provence.. 1483

essayant ainsi de créer un mouvement qui précipiterait l'adhésion de notre pays (1).

Malgré les assurances d'Henri de Beauvais, il y avait en France pas mal d'ombre que le pape cherchait à dissiper.

Au mois d'avril, Alexandre répond à la lettre de l'évêque de Lisieux, il remercie le ciel d'avoir rendu fidèle le roi d'Angleterre; il prie Arnoul de veiller avec soin sur ce prince assez faible, qui pouvait se laisser facilement surprendre par Frédéric. Il lui confia les pouvoirs d'ablégat, lui demandant de veiller au maintien de la foi. Après avoir renouvelé le récit de l'intrusion d'Octavien et de la parodie de Pavie, le pape prie son correspondant de vouloir bien transmettre sa lettre à l'archevêque de Rouen (2).

Ce document ne nous apprend rien que nous ne connaissions déjà. Il nous révèle cependant une sorte d'anxiété de la part de celui qui l'écrit. Plus que jamais le pontife tremble. Au dernier moment il change un de ses légats. Il avait d'abord désigné Antoine, cardinal évêque du titre de saint Marc, prélat pacifique, auquel il substitue Henri du titre de saint Nérée, âme ardente et plus entreprenante, qui doit se compléter avec Arnoul.

L'unaminité des évêques de France aurait dû rassurer le pontife; il n'en est rien ! Il veut prévenir les défections. De quel côté venaient-elles ? Il est à croire que l'empereur d'Allemagne faisait des efforts désespérés pour amener la scission dans l'entourage du pape, car on ne s'expliquerait pas bien la lettre d'Arnoul aux cardinaux. Cet évêque, confident de la pensée d'Alexandre, écrit au collège cardinalice pour le louer d'avoir notifié avec diligence l'élection à Rome. (3)

Peut-être Arnoul n'est-il pas assez humble, quand il fait parade de ses mérites ! Nous lui reprochons d'être trop courtisan ! Il tonne avec trop de véhémence contre Victor et sa faction. Le mal doit nous effrayer; mais rarement il doit exciter notre emportement. Il est plus juste, lorsqu'il compare les mérites des deux élus; c'est là ce qu'il faut retenir de sa longue lettre.

« Pour qui veut examiner les choses de près, les com-

(1) Reuter. I 111.

(2) Migne. lettre XIX. t. CC. p. 88-90 de la Patrol. lat.

(3) Migne. Epist. XXV. t. CCI. p. 45 46 de la Patrol. lat.

« mencements d'Alexandre, cela est manifeste, sont mar-
« qués d'un zèle généreux et pur. Sa patience conduira tout
« à la perfection, selon la promesse divine, et, avec la grâce
« d'en haut, la paix sera la récompense des inébranlables
« inspirations de la foi. Ici, rien de terrestre ; rien pour l'hom-
« me charnel ; vous avez eu devant les yeux, non votre in-
« térêt personnel, mais le bien commun et l'honneur de
« l'Eglise. Tel a été l'objectif unique de vos désirs et de
« vos constants efforts... La conscience universelle reprouve
« et condamne avec vous le malheureux schismatique, tandis
« quelle embrasse respectueusement le véritable pontife.

« Les œuvres de celui-là, œuvres de scandale et de malé-
« diction, sont évidentes. L'œuvre de celui-ci est bénie de
« Dieu et, chaque jour, il gagne dans l'estime des peuples.
« Tous les cœurs lui sont unis ; il y a bien quelques voix,
« qui dans un intérêt particulier, font entendre une note
« discordante ; mais l'Eglise a toujours triomphé dans les
« âmes par la vérité, si elle n'a pas eu le bonheur de triom-
« pher des corps. Il parle ensuite des malheurs, (signe évi-
« dent de la main de Dieu), qui ont déjà atteint Frédéric et
« son antipape.

« Tout bien pesé, Messeigneurs et mes Pères, vous
« avez le droit de vous estimer heureux, puisque, en ces jours
« troublés, vous avez été choisis par Dieu afin d'assurer l'in-
« tégrité de la justice, la vérité de la foi et la liberté de
« l'Eglise. Si nous sommes restés dans l'unité, si nous ne
« participons pas au schisme et à l'erreur, nous le devons
« à vous, qui, par votre exemple, nous avez tracé la route.
« Vous êtes donc nos capitaines à l'instar de ces vaillants
« d'Israël, qui se tenaient autour du trône de Salomon pour
« le rassurer contre ses terreurs nocturnes. Toutes les Egli-
« ses se tournent vers vous dans une même inspiration,
« comme vers le centre de la lumière. Notre résolution est
« prise et rien ne saurait l'ébranler » (1).

Cette lettre nous montre quel progrès a fait en France la cause d'Alexandre. La légation d'Arnoul eut pour premier résultat d'empêcher la France d'adhérer au conciliabule de Pavie. Du reste, ce concile ne put s'ouvrir à la date fixée,

(1) Migne. T. CCl. p. 45. 46. Epist. XXV[e] de la Patrol. lat.

par suite de l'héroïque défense de Crême. La ville se rendit dans les derniers jours de janvier 1190. Frédéric furieux de la résistance, qui lui avait été opposée par cette cité, la réduisit en cendres, après l'avoir livrée au sac de sa soldatesque.

Arnoul nous laisse entrevoir toutes ces difficultés ; mais au milieu de son lyrisme, il est assez difficile de démêler la vérité.

On ne voit pas à quels malheurs il peut faire allusion. Les armes impériales étaient partout victorieuses ; le seul fait grave à relever, c'est la résistance que trouve le despote auprès des cours étrangères. Il en est réduit à traîner à sa suite son idole, que personne ne veut encenser !

CHAPITRE IV

PROGRÈS DE LA CAUSE D'ALEXANDRE III. — ASSEMBLÉE DE BEAUVAIS. — CONCILE DE TOULOUSE.

I

Malgré l'indécision de Louis VII, un parti se dessinait dans notre pays en faveur du pontife. Le roi était encore retenu par son amitié pour Frédéric; mais au fond, il eut facilement sacrifié le Teuton, si d'autres complications politiques ne fussent venus le préoccuper.

Il redoutait, en adhérant ouvertement à la cause d'Alexandre III, d'amener la défection du successeur de Thibaut, comte de Champagne. De ce fait, il eut renforcé le parti impérial; or c'eut été une grande imprudence à l'heure où il n'était pas en mesure de résister.

Louis s'abstenait donc de donner son assentiment. Ce doute, qui planait sur sa politique, pouvait devenir gros de conséquences dans l'avenir. Il donnait pour le moment gain de cause aux ennemis de la papauté. Louis le comprenait; mais il eut été souverainement impolitique d'agir ouvertement en faveur de l'élu.

Le pape, qui ne comprenait rien à cette temporisation peu en rapport avec le caractère du monarque, lui écrit à la date du 17 janvier 1161 : « Rappelez-vous à quel point « vos admirables et illustres ancêtres furent dévoués à « l'Eglise ; que de gages d'affection et de respect ils lui « ont donné ! Nous savons quels grands avantages l'Eglise « de Dieu en a retiré. Nos frères de Rome ne l'ignorent « pas non plus. Et vous, Prince, vous, qui continuez glo- « rieusement les traditions de vos aïeux, vous en qui relui-

« sent les vertus de votre race, vous vous montrerez vrai-
« ment l'héritier de leur trône. A leur exemple, vous
« aimez de toute votre âme notre mère unique la Sainte
« Eglise romaine ». Le pontife met le roi au courant des agissements de Frédéric et il fait ce bel éloge de la France :

« L'Eglise Gallicane ne s'est jamais séparée de l'unité :
« Aussi, ajoutait-il, les papes aiment-ils la France ! » (1).

Louis VII avait à cœur une affaire religieuse, c'était de voir aboutir le procès de Manassès d'Orléans. Alexandre fait allusion dans une lettre à cette question épineuse :
« *ad hæc venerabilem fratrem nostrum Manassen, Aurelia*
« *nensem episcopum, pro quo nos regia celsitudo satis affec-*
« *tuose rogavit, licet quidam sinistra de eo in nostris auri-*
« *bus susurraverunt* ». (2).

Orléans, dont Manassès était évêque depuis 1149, était particulièrement bouleversé depuis quelques années. En 1134, Hugues doyen du chapitre, successeur de Jean III, avait été massacré par la populace. A la suite de ce crime, le siège était resté vacant trois ans. Ce long veuvage avait troublé encore plus les esprits. A la fin Hélias, abbé de Saint-Sulpice de Bourges, fut agréé. L'évêque était jeune. On abusa de son inexpérience et on réussit à l'entraîner dans des fautes considérables. De quelle nature étaient-elles ? le *gallia Christiana* ne nous le dit pas (3). Pierre le vénérable prit parti pour Hélias contre saint Bernard, qui croyait fondées les accusations auxquelles cet évêque était en butte. La cause fut portée devant le tribunal d'Eugène III, malgré le veto de Louis VI, qui aimait ce pontife. Le pape ne condamna pas ce pasteur ; mais il exigea une justification juridique. Les choses étaient à un tel point embrouillées, qu'il fût difficile à Hélias de se justifier ; aussi, sur le conseil de saint Bernard, renonça-t-il à sa charge, plutôt que de subir l'affront d'un échec.

On lui donna pour successeur Manassès de Garlande, ancien grand sénéchal de Louis VI et abbé de Saint Pierre-le-Puellier d'Orléans.

Bientôt le nouvel évêque fût brouillé avec son chapitre.

(1) Migne. Lettre XXIX p. 100.
(2) Migne. T. CC. p. 101. de la Patrol. lat.
(3) Gallia Cristiana. T. II Epit. Aurel.

Il eut à soutenir un procès contre trois chanoines de sa cathédrale. Rome ne lui donna pas raison ; peu satisfait, cet évêque cherchait donc, comme nous le dirons, à abandonner la cause d'Alexandre.

Le pontife devait être au courant de ces menées secrètes. Il ne désespérait cependant pas de triompher, *car la France était bien décidée à défendre le Saint-Siège*. En cela, elle était fidèle à la tradition. Aussi grandes qu'aient été les persécutions suscitées à la papauté, elle en a toujours triomphé, grâce à l'appui de la France (1).

C'est sans doute à cette lettre que nous devons attribuer la convocation pour notre pays de l'assemblée tenue à Beauvais. Mais, avant cette réunion, le pape écrivait deux autres lettres ; l'une du 17 février était adressée à Hugues de Soissons ; l'autre parvenait à Henri de Beauvais. Le pape, qui se trouvait dans le dénûment le plus complet, demandait à ces évêques de lui venir en aide (2).

L'invite du pape concluait à la nécessité d'une action commune. Henri le comprit ainsi ; sur son ordre un synode fut convoqué à Londres (3).

II

Cette demande d'argent de la part du Pontife paraîtrait indiquer que le clergé français, dans l'embarras où il était de distinguer le véritable successeur de Pierre, n'avait pas payé les redevances annuelles. Ce fait d'une certaine valeur méritait de ne pas passer inaperçu. En avril, Henri s'empresse de répondre au vœu de Rome ; en mettant sa province en demeure de liquider sa dette, il la forçait à se prononcer en faveur d'Alexandre.

Henri pouvait aller au devant d'un écueil. Grâce à Dieu, il n'y eut aucun refus. Cet évêque est heureux de faire part au pontife de sa réussite. Henri s'acquittait envers le pape à qui il devait beaucoup, car il l'avait soutenu dans sa lutte contre les seigneurs de son diocèse.

(1) Migne. T. CC. p. 100, même lettre. de la Patrol. lat.
(2) Migne. T. CC. XXXVI p. 108. Reuter I, p. 161.
(3) Reuter. I, p. 161.

Triompher des résistances de son clergé n'était pas suffisant pour cet évêque, il lui importait de peser de tout son poids sur les décisions de la cour. Témoin de son zèle à défendre les intérêts religieux, le pape le loue par une lettre du 7 avril 1161 ; le rescrit pontifical, l'appelle « le rempart de la foi dans notre pays ».

« Si Louis, son frère et les autres princes français, sont « restés attachés à l'unité, c'est à lui qu'il faut attribuer ce « résultat ».

Hélas ! il y avait pourtant des nuages ! L'abbé de Cluny avait fait défection et s'était fourvoyé dans le camp de l'opposition. Le Pontife en gémit et il ordonne à Henri, au reçu de sa lettre, de se rendre au monastère pour excommunier et déposer l'abbé, s'il ne veut pas abandonner le parti de l'intrus (1). La responsabilité de cette défection doit incomber à Imar, ancien moine de Cluny, devenu évêque de Tusculum et cardinal, sous Innocent II. Imar s'était laissé entraîner dans le schisme par ambition et s'était prêté à la consécration d'Octavien. Très lié avec Hugues, abbé de Cluny, il avait usé de son influence auprès de son ami pour l'amener à prendre part à sa rebellion. La lettre d'Alexandre aux moines du Cluny est fort touchante ; il plaint de tout son cœur ces religieux, jusque là exemplaires, qui ont donné le signal de la révolte.

Si le cœur du pontife s'attristait de ces défections, fruit de l'orgueil déçu, il était fier à juste titre de la constance du vénérable évêque de Salzbourg. Rien n'avait pu ébranler sa constance. Par une sorte d'inconséquence, Frédéric qui n'avait pas épargné les protestataires, s'était bien gardé de molester ce prélat (2).

Les routes de l'exil s'ouvraient devant tous les évêques fidèles à la cause d'Alexandre, seul Eberhard restait paisiblement dans sa demeure prêchant d'exemple, animant le parti de la résistance contre l'intrus.

Cette fière attitude irritait le despote, et comme il ne pouvait atteindre ce vieillard vénéré de tous, il voulut tenter un dernier coup contre l'évêque des évêques.

(1) Migne. T. CC. de depositione Hugonis l. XLI. p. 113. Reuter 155.

(2) Hist. Hervicii archidiaconi de calamitatibus. Eccl. Salzb. Migne, t. CXCIX p. 1541 196.

Ne se sentant plus en sûreté à Anagni, Alexandre venait de prendre la résolution de revenir à Rome. Là, un parti puissant, celui des Frangipani, dévoué au pape, avait repris le dessus. Il faut sans doute attribuer ce progrès à la frayeur, qui s'était emparée des défenseurs d'Octavien, en voyant cet antipape frappé d'excommunication le jeudi saint (1).

Cette sentence réveillait les Romains de leur torpeur. Aussitôt Victor était chassé. Cet événement se passait la deuxième année de son pontificat (2).

Il n'avait pas encore perdu toute espérance de ramener Frédéric à de meilleurs sentiments. Jusque là, il avait évité de le frapper des censures ecclésiastiques ; croyant encore à un reste de sentiments chrétiens dans ce cœur aigri, il avait fait appel pour le toucher à l'influence de la sainteté. A la demande du pontife, Pierre de Tarentaise était accouru pour ranimer le zèle des populations attachées à l'unité et pour dissiper les préventions (3).

En même temps, l'ordre des Prémontrés aidait le pape de tout son pouvoir, comme nous le dit une lettre du 13 février (4).

Tous ces efforts ne pouvaient avoir raison des intrigues qui entouraient le chef de l'Eglise. La supériorité que les consuls avaient prise à Rome était passagère, et bientôt, leur influence cessant, Alexandre se vit exposé à toutes sortes de dangers.

Les yeux tournés du côté de la France, il attendait un signal pour prendre une détermination. Le cercle, qui l'enserrait, allait se retrécissant de jour en jour. Les légats partagaient l'anxiété de leur chef, et l'un deux, Guillaume de Pavie, s'entremettait activement, pour que l'on tînt un concile à Toulouse, afin de prendre une détermination (5).

Cette situation ne pouvait se prolonger indéfiniment sans grand danger pour l'unité.

Touchés des malheurs de l'Eglise, Henri et Louis consentirent à cette réunion. La proximité de Toulouse, placée aux confins des deux royaumes de France et d'Angleterre, ainsi

(1) Vita auctore cardinali de Arog. Migne t. CC. p 17. de la Patr. lat.
(2) Vita auctore cardinali de Arog. Migne p. 18. t. CC. de la Patrol. lat.
(3) Gaufred. Vita S. Petri. C. XXVII. (Bollandistes 8 mai.)
(4) Migne. T. CC. p. 130 de la Patrol. lat. Reuter I. 131.
(5) Reuter. I. 166.

que son rapprochement de l'Espagne, pays dévoué à la cause de Pierre, facilitait la réalisation du plan du légat. On augurait bien de cette assemblée. Le roi d'Espagne ne put y assister ; mais il s'y fit représenter par ses ambassadeurs.

III

Henri II et Louis VII y vinrent en personne, suivis des prélats et des grands de leur royaume. Des deux côtés, on choisit les partisans les plus zélés des deux obédiences, qui furent priés de s'expliquer sur cette double élection. Nous avons tous les détails de cette réunion dans une lettre de Frastrède de Clairvaux à l'évêque de Vérone (1).

Guy de Crème et Jean de Saint-Martin, qui s'étaient prêtés au schisme, vinrent plaider leur cause. Alexandre chargea de sa défense ses légats Henri de Pise, Jean de Naples et Guillaume de Pavie (2).

La parole fut donnée aux représentants de l'opposition. Guy de Crème, orateur habile, fit appel à toutes les ressources de la dialectique ; longtemps il tint l'auditoire sous le charme de son verbe éloquent, mais il ne sut rien répondre aux faits allégués par Guillaume de Pavie. Sa confusion fût grande, quand furent produits par le légat les témoins de la scène de l'intrusion. Jusque-là, on ignorait une partie de ces faits. On put voir à quel point était anticanonique l'élection de Victor III ! Au contraire rien ne venait infirmer l'unanimité des suffrages des vingt-trois cardinaux, qui avaient voté pour Alexandre.

Tout apparut régulier dans la procédure. Guillaume sut faire ressortir avec à propos le rôle joué par l'empereur, dont l'élection d'Alexandre déjouait les plans.

On sut alors à quelles mesures avait eu recours la politique de Frédéric. Caresses, menaces, tels avaient été les procédés employés pour gagner les quarante évêques, qui faisaient partie de l'obédience du schismatique Octavien.

Le légat parlait avec d'autant plus d'autorité, qu'il avait

(1) Migne. T. CC. p. 1363 de la Patrol. lat.
(2) Reuter. I. 166.

été le témoin attristé des événements, qui avaient suivi la mort d'Adrien IV.

La démonstration était faite et l'hésitation n'était plus possible. Unies dans les mêmes sentiments de respect à l'égard de l'Eglise, la France et l'Angleterre reconnurent Alexandre et rejetèrent Victor III. Ces nouvelles rassurèrent le Pontife.

Aussi songea-t-il sérieusement à demander asile à cette terre si invinciblement fidèle à toute cause juste. Notre pays, toujours attaché à la foi catholique, était seul à lui offrir une retraite sûre, qui le mit à l'abri du coup de main médité par l'empereur. Ce dernier, en effet, furieux de l'excommunication lancée contre lui, après le concile de Toulouse, voulait profiter des succès remportés par ses troupes en Italie, pour fermer toute retraite au proscrit et tenter de s'emparer de sa personne. Grâce à Guillaume de Sicile, qui avait opéré une diversion, Alexandre avait pu gagner Terracine ; il attendait dans cette place forte que des vents favorables lui permissent de s'embarquer.

Un point noir surgissait pendant ce temps à l'horizon du ciel de France (1).

Louis VII et Henri II, brouillés à la suite du divorce d'Eléonore de Guyenne, guerroyaient sans profit et sans gloire du côté de Toulouse et sur les confins de la Normandie. Cette guerre, entre deux princes également dévoués à sa cause, était sensible au cœur du pontife. Pour assurer la paix entre eux, il pria Pierre de Tarentaise d'accepter les fonctions de légat et de s'entremettre en vue d'un accord. Le saint fut reçu partout avec la déférence due à son rang et à sa grande sainteté. Sa démarche eut un plein succès et la réconciliation eut lieu à Fréteval.

C'est sans doute pour récompenser la bonne volonté du roi d'Angleterre que le pape lui écrit le 7 février 1162 et lui notifie la canonisation d'Edouard le Confesseur.

Rassuré du côté de la France, le pape pouvait prendre ses dernières dispositions, afin de ne pas faire souffrir Rome de son absence. Il établit en qualité de vicaire, avec mission de le suppléer, Jules, évêque de Prénestre et cardinal-diacre. Son départ était préparé. Quatre galères, envoyées

(1) Reuter I. 180.

par le roi de Sicile, devaient le transporter sur les côtes de France. Le voyage fut encore remis. Trois lettres écrites de Terracine, l'une au roi Louis le 29 novembre 1162, les autres à Henri et à Maurice de Paris, 23 décembre, prouvent que le pontife dut faire un séjour assez prolongé dans cette ville, avant de pouvoir s'embarquer(1). Que se passait-il? La mer était-elle démontée et les vaisseaux brisés sur le rivage? Les historiens l'admettent; mais le roi de Sicile n'était pas homme à ne pouvoir réparer en quelques jours un semblable désastre.

Des raisons plus impérieuses devaient retenir le pape sur ces côtes inhospitalières où, à chaque instant, il pouvait tomber entre les mains de son ennemi?

En effet, si l'on veut bien parcourir avec attention la lettre adressée par Arnoul de Lisieux aux souverains auprès desquels doit se rendre le persécuté; si l'on veut bien examiner de près son langage amphibologique et les éloges exagérés, qui y sont contenus, on saisira facilement la clef de ce mystère.

« Béni soit, disait-il, le Dieu de toute consolation, qui donne à « l'Eglise de France des preuves non équivoques de son amour, en « l'éclairant des lumières de la vérité, en ne permettant pas qu'elle « s'écarte de la voie droite. Les monstres n'ont pas manqué dans les « autres contrées ? la France n'en a pas connu. Toujours elle a brillé « au milieu des nations par l'intégrité de sa foi, la pureté de sa doc- « trine, la grandeur de sa vertu et de ses actions !... »

L'évêque exagère encore davantage, quand il prétend que l'Eglise Gallicane a reçu avec le plus profond respect les lettres d'Alexandre et qu'elle a montré son mépris pour Octavien... J'ignore si le roi de France, en recevant l'autographe de l'intrus, aurait ramassé par terre un bout de planche poudreuse sur laquelle il aurait fait déposer la lettre. La rhétorique permet les fleurs; mais l'histoire ne se paie pas ou plutôt ne s'écrit pas avec des fleurs littéraires (2).

Des événements d'une gravité exceptionnelle agitaient alors la cour.

---

(1) Migne. Lettre XXXIV. t. CC. 106, 127.
(2) Migne. T. CC. I. col. 37-90. Patrol. lat.

Cette missive en est l'indice, car on y sent la tentative d'un homme, qui veut emporter d'assaut une place. Quel était le genre d'opposition que rencontraient les légats ? Arnoul ne le dit pas ; mais l'historien, en rapprochant les textes, doit essayer de percer à jour ce mystère !

Pendant tous ces pourparlers, Frédéric tenait son synode. Le cardinal Guillaume de Saint-Pierre-aux-Liens y vint, de son propre chef, afin de défendre la cause d'Alexandre (1). Nous n'insisterons pas sur cette parodie de jugement où, de l'aveu de Reuter, les signatures furent extorquées et les débats falsifiés. Le synode répondit naturellement aux vœux du César en proclamant Victor III (2).

Le 13 février 1160, Alexandre répondait à cette proclamation en excommuniant l'antipape (3).

---

(1) Reuter. I. 113.
(2) Reuter. I. 113-115 et 120.
(3) Reuter. I. 121 et 131.

CHAPITRE V

ATTITUDE DES BARONS EN APPRENANT LA RÉSOLUTION DU PAPE. HUGUES DE CHAMPFLEURY ET MANASSÈS D'ORLÉANS. HÉSITATION DU ROI DE FRANCE. POURPARLERS AVEC L'ALLEMAGNE.

I

Le roi de France était très inquiet, en ce moment, de l'attitude de ses barons et de la situation fausse dans laquelle il se mettait, en accordant l'hospitalité au fugitif.

L'Allemagne, très certainement, lui en garderait rancune. « *Rex autem Franciæ, dit Pertz, comperiens quod Dominus* « *papa regno suo appropinquavit, convocavit magnates* « *suos, consulens eos quid super hoc foret agendum* » (1). De graves difficultés politiques pouvaient surgir. Le récit de Boson laisse entendre la même chose : « *Pontifex autem* « *adventum suum regi Francorum significare dignum du-* « *cens, duos ex fratribus suis Bernardum videlicet Por-* « *tuensem episcopum et Joannem diaconum cardinalem* « *Sanctæ Mariæ in Cosmidin ad ejus præsentiam delegavit.* » En complétant ce texte par Jaffé, qui admet l'envoi d'autres légats au dernier moment, on peut conclure à de graves embarras politiques (2).

Les barons convoqués à Citeaux tinrent le chapitre général de Saint-Michel. Le pape, informé des hésitations du roi, lui propose, pour simplifier les choses, de gouverner un diocèse de France. Le siège de Reims, se trouvait

(1) T. XXVIII. p. 470. Raynald de Cologne avait été envoyé par Frédéric. Reuter, t. I. p. 125.

(2) Chronique de Boson (Duchesne. II. p. 405). Cf. Jaffé : 10. 711. Migne : t. CC. p. 138.

alors vacant. L'administration de cet évêché offrait l'avantage de fournir des subsides au pontife pour tenir son rang ; en outre, son séjour chez nous passait inaperçu et l'Allemagne ne pouvait pas se froisser.

Les seigneurs étaient hésitants, car accéder à la demande du proscrit, c'était créer un précédent (1).

Aimon ne dit rien de ces difficultés (2).

D'après cet historien, Louis VII aurait eu le beau rôle, puisque son exemple entraînait l'adhésion de tous les princes de la catholicité. Malgré tout notre amour pour notre passé glorieux, nous ne croyons pas lui porter atteinte en rétablissant les faits. La vérité doit se faire jour. Deux lettres, écrites à cette époque, donnent comme fondée l'hypothèse d'un conflit survenu entre la cour de France et la papauté (3).

Le 16 mars, Alexandre écrivait à Eberhard de Salzbourg pour le prier de se rendre dans le plus bref délai possible auprès de Frédéric. A cette date, le pontife désirait encore un rapprochement. Donc l'assemblée du 29 septembre 1161 n'avait pas réussi. Ce qui donne plus de force à cette assertion, c'est l'itinéraire suivi par le pontife. Au lieu de se rendre en France, il descend en Provence et vient à Montpellier, alors terre espagnole. Reçu admirablement par le comte Ægidius, il ne tient qu'à lui de se fixer dans cette cité où, placé sous la protection d'un chef puissant, il peut déjouer les plans de ses adversaires.

Mais la France l'attire. Il veut, coûte que coûte, triompher des dernières hésitations. De Montpellier, où il vient d'arriver, il écrit le 20 avril à Louis pour lui raconter la belle réception du comte Ægidius. Le 30, il annonce à Henri, transféré à Reims, l'envoi du pallium. Enfin, le 30 avril, il fait part à Hugues de Soissons du changement de ses légats. Au lieu de l'évêque de Porto et de Jean, cardinal diacre, il désigne Henri de Reims et l'évêque de Langres (4).

Le pape veut montrer ainsi sa bienveillance à l'égard du souverain. Il croit l'honorer en accordant le transfert d'Henri à Reims et en revêtant du pallium le nouvel arche-

(1) Pertz. T. XXVIII. p. 470.
(2) Pertz. T. XXVI. p. 152
(3) Lettre à Eberhard LXII. Migne, t. cc. p. 133-134. Reuter. I. 126-127.
(4) Migne. T. CC. p. 136-138.

vêque. Evidemment toutes ces avances cachent une arrière-pensée, et le chef de l'Eglise ne s'en défend pas dans une lettre à Henri.

Coup sur coup deux autres messages sont envoyés au roi. Dans l'un, il fait à Louis le récit des tribulations de l'Eglise; il lui dévoile quelles ont été ses vues en cherchant un asile en France : « *pro negotiis et agendis universalis Ecclesiæ,* « *atque pro pace regni et utilitate disposuimus pertransire* ».

L'avantage qu'il y trouve, c'est la possibilité de remédier aux maux de l'Eglise. Le roi très certainement est encore hésitant, car le pape lui rappelle la noble conduite de ses ancêtres venant au secours de la papauté. Faisant allusion aux efforts tentés par Frédéric pour gagner Louis à sa cause, il ajoutait : « *nullis persuasionibus vel blanditiis, tua* « *potuit fidei sinceritas inclinari* » (1).

Enfin, il écrivait à Adèle, reine de France, pour la prier d'unir ses efforts aux siens afin de garder le cœur du roi fidèle à la cause de Pierre (2).

II

Que se passait-il à la cour? Sentant sa cause perdue, l'empereur usait de toute son influence pour empêcher Louis de recevoir le pape. La marche triomphale d'Alexandre à travers la Provence, son entrée solennelle à Montpellier, l'avaient enfin éclairé sur sa situation. Il s'apercevait un peu tard qu'il était seul à douter de la canonicité de l'élection.

En dépit de tous ses efforts, Victor III n'était pas accepté. Très pris par les affaires d'Italie, il ne s'était pas aperçu de cet isolement; mais l'heure sonnait où sa fourberie allait éclater au grand jour. Frédéric était un trop fin politique, pour ne pas le comprendre. La prudence lui conseillait de revenir sur sa décision; mais son orgueil lui fit mépriser les conseils de la prudence.

Il voulut aller jusqu'au bout et lutter, envers et contre tous, contrairement à ce que lui conseillait la sagesse.

(1) Migne. Lettre LXIV, p. 139-140.
(2) Migne. Lettre LXIX, p. 136-140.

Que pouvait-il craindre ? Il venait de détruire Spolète, et Milan, réduite à la dernière extrémité, ne devait pas tarder à succomber (1), c'était la VIII[e] année de son règne. Cette huitième année correspond avec la troisième du pontificat d'Alexandre (2). Le Teuton, en ce moment, faisait la guerre à la façon d'Attila. Partout où il passait, ce n'étaient que ruines. Au siège de Crême n'avait-il pas attaché des otages à ses machines de guerre afin de les protéger ? L'Italie était terrorisée (3).

Cet état d'exaspération coïncide justement avec des difficultés du côté de la France. Il n'est pas naturel qu'un homme, aussi fort soit-il, accepte de gaieté de cœur la responsabilité de telles atrocités commises dans un pays. Ceci prouve que Frédéric, en dépit de son armée superbe, garantie assurée du triomphe, n'était pas sans appréhension.

En cas d'insuccès, il jouait sa couronne, car le caractère tenace d'Alexandre lui était connu ; il le savait homme à aller jusqu'au bout, plutôt que d'abandonner la partie. Non content de faire saigner le cœur du pontife, en commandant des atrocités qu'un barbare eût réprouvées, il veut lui enlever, si possible, sa dernière ressource.

Dans l'extrémité où il était acculé par sa faute, il conçût un projet hardi dans sa conception et presque irréalisable en pratique ; mais c'était le seul moyen d'aboutir. Les dificutés avaient du reste le don d'exciter cette nature ombrageuse et incapable de découragement. Il demanda à l'univers catholique de vouloir bien déclarer non avenues les élections simultanées d'Alexandre et de Victor. Quand le concile, convoqué à ce sujet, aurait statué sur le sort des deux pontifes, alors, de concert avec les autres nations, il s'emploierait de toutes ses forces à donner un chef à l'univers catholique.

Ce plan, le Teuton le savait, était difficile ; il ne pouvait le réaliser qu'à la condition de trouver des auxiliaires puissants. Tous ses efforts, dès ce moment, convergèrent vers un but unique, qui était de se rapprocher de la France, et

(1) Pertz. T. VXI. p. 93.
(2) Pertz. Ex cod veneto, t. XXI, p. 107.
(3) Morena. Hist. Laudens. Ad annum, 1162.

de se concilier l'esprit de Louis VII, en vue d'une entente commune, pour mettre un terme au schisme; ce plan devait sourire à un roi chrétien comme l'était Louis VII.

Frédéric fait écrire à Hugues de Champfleury, évêque de Soissons et chancelier du royaume : « Nous avons appris « que Roland, ci-devant chancelier, auquel nos serviteurs « ne laissent pas de retraite autour de Rome, s'est embarqué « avec ses sectateurs, en vue de se retirer dans notre pays, « qu'il prétend dépouiller et infecter de son schisme... il « est accablé de dettes.... il doit plus de vingt mille livres « à ses créanciers.... Nous vous prions d'user de votre influ- « ence auprès du roi, pour lui conseiller de ne pas commu- « niquer avec ce schismatique, notre ennemi mortel, car il « pourrait naître entre le roi et moi une inimitié qui ne « serait pas facilement apaisée ».

Henri de Reims, mis au courant de cet échange de lettres (1), écrit aussitôt à Hugues pour lui rappeler ce qu'il se doit à lui-même. Il parla en ami dont le cœur est meurtri (2), puis il fait suivre ce mot d'une lettre à son frère Louis (3).

L'ardeur, que mettait l'empereur à poursuivre le pontife, marque à quel point sa cause était désespérée. Telle fut du reste l'impression éprouvée en France.

En outre, les menaces, faites au roi, de briser avec lui s'il donnait asile à Alexandre, étaient souverainement maladroites. Mon Dieu, la France savait de quelle façon les Teutons faisaient la guerre et point n'était besoin de livrer à l'histoire ce document : « *on s'exposera aux briganda-* « *ges qui en seront la conséquence immanquable*, et je me « *verrai obligé de manifester mon mécontentement avec* « *éclat* ».

Un monarque, qui est aux prises par sa faute, avec des difficultés insurmontables, est déjà ridicule ; mais, combien plus l'est-il, quand il se permet des menaces qu'il ne pourra pas exécuter.

Hugues était-il un traître ? La lettre d'Henri ne porte pas

(1) Apud Duchesne, t. IV. Lettre XLVII, p. 579.

(2) Migne. T. 196, p. 1.567.

(3) Duchesne. Scrip. rer. Franc. T. IV, 576, et Migne t. 196, p. 1568. de la Patrol. lat.

contre lui cette accusation. Les documents ne sont pas assez affirmatifs pour nous permettre de juger ; mais sa conduite nous paraît suspecte.

Très certainement, c'est lui qui avait dû mettre Frédéric au courant des lettres adressées à l'église de France en vue d'obtenir des subsides.

La venue du Pontife en France allait imposer au clergé l'obligation morale de subvenir à ses besoins, car il était dénué de tout! certes l'église gallicane courrait le risque d'essuyer quelques sollicitations d'argent (1).

Mais nous avions le cœur assez haut placé pour savoir ce que nous devions à l'illustre proscrit.

Néanmoins, pour qui connait les difficultés de cette époque, l'insinuation de Frédéric était assez habile.

Quelques prélats, comme Manassès d'Orléans, les évêques de Langres, de Dijon et de Lyon, aux prises avec de grandes charges, ne voyaient pas, sans un secret dépit, ces appels réitérés à leur caisse diocésaine.

Frédéric, mis au courant de cette situation, nourrissait l'espoir de les gagner par cupidité et de les enrôler dans l'armée de l'opposition. Grâce à Dieu, le prince en fut pour ses frais et nous n'avons pas la honte d'enregistrer la défaillance d'un seul membre de l'épiscopat français.

Aussitôt arrivé à Montpellier (2), Alexandre réunit un concile. C'était le premier qu'il pouvait librement convoquer depuis son élection. Cette assemblée, comme l'indique une lettre écrite à l'évèque de Vérone, fut tenue dans les premiers jours de mai 1162 (3). Etaient présents les évêques de Sens, de Tours, d'Aix, de Narbonne, d'Autun, de Nevers, de Maguelone, d'Auxerre, de Saint-Mâlo, de Thérouanne et de Toulon. Le concile renouvela l'anathème porté contre Octavien et ses défenseurs. Les évêques de Bourges et de Reims arrivèrent assez tard, par suite de complications politiques.

Mais le pape gardait bon espoir de rendre la paix à l'église (4).

(1) Lettres XXXV et XXXVI. Patrol. lat.t. II, p. 107.
(2) Migne. T. CC de la Patrol. lat. p. 158 Vic. — Hist. du lang. 182-184. Reuter I. 189.
(3) Mansi. XXI, 1039.
(4) Reuter. I, p. 131.

L'unanimité des prélats français à se rendre au devant du proscrit, pour le saluer et pour assister au concile de Montpellier, dut donner à réfléchir à Frédéric. Il pouvait comprendre dès lors contre quelles difficultés il allait se heurter.

Ne pouvant plus contrebalancer l'influence de son ennemi, il eut recours au moyen des lâches, il le calomnia. Nous avons dit quels bruits il faisait courir et comment il cherchait à indisposer le clergé gallican. Le moyen ne prit pas. Somme toute, le nuage, qui s'était élevé sur notre ciel, tendait à se dissiper et Hugues de Champfleury lui-même revenait à de meilleurs sentiments, puisque le Pape le félicitait de ne pas s'être laissé gagner par les flatteries. Il l'engageait à persévérer dans cette voie. A cette condition, il promettait l'oubli du passé ; il s'engageait même à reconnaître ses services (1).

III

Le tyran venait d'échouer. Il dut songer à un autre expédient, car il lui importait de compliquer la situation et d'amener à tout prix une cause de rupture. Il jeta alors les yeux sur Henri, comte de Champagne, beau-frère de Louis VII.

Ce prince était apparenté à Octavien; en outre, il avait des attaches avec le schisme. S'il ne s'était pas ouvertement déclaré au Conciliabule de Pavie, il n'avait pas non plus caché ses préférences. Les liens d'une étroite amitié unissaient à Frédéric le successeur de Thibault. Entre eux existaient des relations assez suivies. Aussi, fréquentant assidûment la cour impériale, Henri y avait-il rencontré l'intrus. On dit même que, prince besogneux, il aurait fait de fréquents emprunts à la caisse d'Octavien.

Intéressé et fourbe, Henri se préoccupait avant tout de sauvegarder ses intérêts. Il n'avait aucune des grandes qualités de son père. Trouvant profit à servir la cause impériale, il s'était facilement laissé acheter. Toutefois rien ne transpi-

---

(1) Migne. Lettre LXVIII, t. CC. p. 138.

rait au dehors de cette alliance du seigneur félon avec l'ennemi de l'église.

Henri était trop fin politique pour s'aventurer à heurter de front les sentiments loyaux de son roi ; au contraire, la note étant à l'allégresse, lors de l'arrivée du pontife à Montpellier, il avait feint de prendre part à la joie commune. Sans doute le moment n'était-il pas encore venu de se découvrir. Il attendait patiemment l'occasion qui lui permettrait d'intervenir en temps opportun. Elle naquit soudaine, imprévue, et, par le plus grand des hasards, c'est le roi de France qui en fut la cause indirecte.

En apprenant l'arrivée du pape sur les terres du comte Ægidius, Louis lui avait député deux hommes chargés d'exprimer ses sentiments de filial respect. L'un était le saint abbé de Saint-Germain-des-Prés, l'autre se nommait Cadurque. Le premier était digne, à tous égards, de la confiance du roi ; mais le second, en revanche, misérable intrigant, nous apparaît peu digne de cette faveur.

Il s'était révélé au moment de la vacance du siège de Bourges. Son élection simoniaque lui avait attiré les foudres de Rome ; aussi s'était-il vu ignominieusement évincé. Le choix d'un tel sujet est pour nous une cause d'étonnement. On se demande si vraiment Louis VII avait été bien inspiré et quelles influences il subissait pour avoir choisi ce délégué. L'absence de documents nous porte à attribuer ce choix à la bonté d'âme de Louis. Au fond, ce mandat était pour Cadurque un moyen de se réhabiliter, et le roi, qui lui portait intérêt, avait saisi cette occasion, sans mesurer toute l'étendue des conséquences, que pouvait avoir cette préférence.

L'ambassade, après avoir reçu les instructions royales, se mit en route vers le milieu de mai. Chemin faisant, l'abbé de Saint-Germain-des-Prés dut s'arrêter à Clermont, où le terrassait un mal inconnu. Cadurque continua seul son voyage et alla saluer le Pontife. Comment fut-il accueilli ? Alexandre, dans sa lettre en date du 10 juillet, dit au roi : « *litteras quas per dilectos filios nostros I. abbatem S. Ger-* « *mani et B. familiarem clericum tuum... debitâ benignitate*

« *recepimus* » (1); mais il n'y a rien qui nous fixe sur ce point.

Toutefois les réticences de Cadurque sont significatives ; il y a donc tout lieu de supposer que l'entrevue fut glaciale.

Alexandre pouvait-il oublier l'indignité du personnage qui avait mission de le saluer au nom du roi de France ?

L'ambassadeur froissé laisse échapper son ressentiment dans le rapport transmis au roi. Il y dépeint le pape sous des traits odieux. Louis VII aurait dû comprendre quel piège on tendait à sa droiture; il ne vit rien et se prit à tonner contre l'ingratitude du pape. Il eut un de ces emportements auxquels il se laissait parfois aller.

Hugues le sut et, par lui, Henri de Champagne. Mais ils ne furent pas les seuls. Le roi s'en était ouvert à Manassès, en lui transmettant une lettre d'Alexandre, qui le blâmait de molester ses chanoines (2).

L'évêque d'Orléans était un prélat distingué et vertueux, mais très autoritaire. Comme le montre le document, il avait eu des difficultés avec le chapitre de sa cathédrale. Trois chanoines en avaient appelé au jugement d'Alexandre, qui avait donné raison aux appelants. Manassès gardait du ressentiment à l'endroit de son chef hiérarchique. Le roi avait manifesté quelque aigreur, aussi cet évêque, d'une vertu incontestable, avait-il écrit au comte de Champagne pour lui annoncer un changement de disposition dans le monarque. Il allait contre les règles les plus élémentaires de la prudence; mais cette faute est fort atténuée, si l'on veut bien tenir compte du caractère de Louis. Après tout, Manassès voit l'irritation de son maître au paroxysme, il sait quelle influence a sur lui le comte ; il croit donc servir les intérêts de son pays en mettant Henri au courant de ces difficultés.

Il pensait que ce dernier s'empresserait de calmer le monarque. L'évêque d'Orléans ignorait, sans doute, les menées secrètes du comte avec Frédéric en vue d'amener l'adhésion de la France au schisme de Victor III.

---

(1) Migne. T. CC LXXXIII, p. 158-159. de la Patrol. lat.
(2) Migne. T. CC. Lettre LXXXVIII. p. 162-163. de la Patrol. lat.

La lettre de Manassès parvenait au comte de Champagne au moment où il allait en Italie. Il se rendait auprès du Teuton occupé à réduire les dernières places de la Lombardie. Il avertit aussitôt le germain du changement survenu dans les dispositions du roi de France. Sur l'ordre de Frédéric, il répond de suite aux ouvertures de l'évêque d'Orléans :

« L'empereur mû par un sentiment religieux que vous « comprendrez, vous propose une œuvre honorable à tous « points de vue. Tâchez de vous entremettre, afin que les « deux plus grands monarques de la terre consentent à « venir s'entendre dans une conférence, qui se tiendrait sur « les confins des deux royaumes. On y aviserait aux moyens « les plus pratiques de rétablir la paix dans la chrétienté. « Les princes se feraient accompagner par les personnages « les plus éminents de leurs états. L'empereur y conduirait Victor ainsi que les cardinaux de son obédience ; le « roi amènerait à cette entrevue Alexandre et les prélats qui « l'ont suivi. Les deux élections seraient soumises au juge- « ment des églises réunies.

« Alors on pourrait porter une sentence définitive ; c'est « le plus sûr moyen de mettre un terme à nos divi- « sions » (1).

Le comte de Champagne ne doutait pas du consentement de Louis. On fixa comme lieu de la conférence la petite ville de Saint-Jean-de-Losne. Cet endroit, situé sur la Saône, partageait également la distance entre la France et l'Allemagne. Néanmoins, il offrait l'avantage au César de faire avancer ses troupes en Bourgogne, tandis que Louis n'aurait qu'une faible escorte. Moins irrité contre le pape, Louis eut vu de suite le piège ; mais croyant à la bonne foi de ses adversaires, il consentit à l'entrevue.

Heureux de voir son projet réussir, Henri se rendit aussitôt auprès de Frédéric, sous prétexte de le féliciter de sa victoire sur Crême et Milan ; mais pour lui faire part de l'acceptation de Louis VII (2).

(1) Pagi ad annum 1162, n° V et VI.
(2) Reuter, I 191-193.

DEUXIÈME PARTIE

SÉJOUR DU PAPE EN FRANCE

CHAPITRE I

CONFÉRENCE DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE. REFUS D'ALEXANDRE D'Y ASSISTER. ENTREVUE DU PAPE ET DE LOUIS VII A CLERMONT. LE PONTIFE SE RETIRE MOMENTANÉMENT SUR LES TERRES DU ROI D'ANGLETERRE. GUET-APENS DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE.

I

L'empereur triomphait ! La France venait enfin à lui. Pour comble de bonheur, il avait pleinement réussi en Italie. Cette contrée gémissait sous le joug ! certes, tout n'était pas à l'honneur du monarque, dans cette guerre d'extermination. Pertz, malgré ses tendances germanophiles, est obligé d'en convenir ! Tous les auteurs de l'époque, Morena, Flamma, sont unanimes à récriminer contre les atrocités du nouvel Attila. Nous pourrions, à la rigueur, mettre en doute ces témoignages ; mais Frédéric, en se vantant de ces méfaits dans une circulaire, à l'adresse de l'épiscopat allemand, vient donner plus de force à ces témoignages historiques (1). Nous avons dit comment il s'était emparé de Crème, défendue pourtant par de bonnes murailles et proté-

(1) Acta Alex. III Guill. Neubr. Ep. II, C II, IV.

gée par ses étangs. Les tours roulantes, les gros béliers n'avaient pu approcher la ville, ils étaient détruits ; l'armée allemande avait ainsi sacrifié tout son matériel. Qu'une brèche fût ouverte, on se trouvait en face d'un second mur ou d'un fossé. La trahison eut raison de cette belle résistance.

Les Milanais songent-ils à se rendre et envoient-ils des messagers chargés de s'entendre avec le César ? celui-ci fait attendre sa réponse. Dix jours s'écoulent au milieu de la plus grande anxiété. A la fin, l'empereur leur fait dire d'abandonner leurs foyers et de partir en exil sans rien emporter ! Quel châtiment plus barbare pouvait-on inventer que de faire détruire une ville par ses propres habitants ou par leurs frères ? (1)

Par là le vainqueur entendait sans doute épouvanter le pape et l'Europe. Il y avait réussi en partie, car la chute de Milan avait eu un grand retentissement dans le monde ; mais loin d'augmenter la réputation du César, elle l'avait amoindrie !

L'univers s'était vite ressaisi et la cause d'Alexandre y gagnait. Boson, dans son récit, nous signale ce fait : « *Intereà Fredericus videns totum mundum post Alexandrum* « *currere ! timebat de amissione imperialis coronæ, si Alexan-* « *der suis temporibus prævaleret* » (2).

C'est alors qu'il conçut le plan de l'entrevue de Saint-Jean-de-Losne.

On comprendra facilement quel sujet d'étonnement fut, pour le monde catholique, l'annonce de ce colloque projeté entre l'empereur et Louis VII.

Quand son intérêt était en jeu, Frédéric était capable de tout ; aussi le pontife s'émût-il en voyant la facilité avec laquelle le roi de France était tombé dans le piège. Il n'y avait pas à se faire illusion, la mauvaise foi germanique étant bien connue, Louis était le jouet de deux imposteurs. Ne pouvant faire plus, le pape voulut tenter de réduire à néant les combinaisons de ses adversaires, et, au milieu des pourparlers engagés avec Henri de Champagne, il écrivit à Hugues

(1) Acerbus Morena, Hist. Laudens. ad An. 1162.
(2) Apud Duchesne, t. II. Liber pontifical. p. 405

de Champfleury, afin de lui signaler le danger couru par le roi (1).

Les termes d'affection prodigués par le Pontife à l'évêque de Soissons sont ceux d'un père à son fils ; Dieu sait pourtant si l'enfant était peu digne de ces marques de confiance. Le Pontife ne l'ignorait pas ; mais il n'a au fond du cœur aucun sentiment de rancune.

Père bienveillant, il oublie le passé. A force de bonté, il s'efforce de gagner à sa cause ce prélat que ses fonctions importantes pourraient rendre un redoutable adversaire.

L'heure n'était pas venue pour Hugues d'ouvrir les yeux ; aussi l'avis du pontife ne fut-il pas écouté. Pressé par les instances du roi de France, Alexandre avait quitté Montpellier vers la fin de juillet et s'était mis en route pour Clermont où le prince lui avait donné rendez-vous.

Alexandre, inquiet, avait prié Henri de Reims d'accompagner son frère. En même temps, il lui demandait d'user de toute son influence pour le dissuader de se rendre à Saint-Jean-de-Losne (2).

Clermont se trouvait sur la route que devait suivre le roi pour se rendre à son entrevue avec Frédéric. L'empereur était déjà à Dôle, ayant derrière lui son armée d'Italie, renforcée des troupes conduites par les rois de Danemark et de Bohême. Elle était prête à marcher au premier signal. Ce seul déploiement de forces aurait dû éclairer Louis sur les intentions de son rival, car il y avait là une menace, pour ne pas dire un guet-apens. Les catholiques avaient le pressentiment de la gravité de la situation.

Aussi Alexandre et son escorte avançaient-ils lentement. De tous côtés se révélaient des intrigues qu'il fallait déjouer ! La trame du filet se rétrécissait et l'infortuné pontife redoutait de tomber entre les mains de Frédéric. Louis commençait de son côté à douter de la bonne foi du Germain ; mais trop fier pour reculer, il voulait rester chevaleresque jusqu'à la fin. Il avait donné sa parole, il n'entendait pas la retirer malgré les avis qui lui venaient de toutes parts.

Il fit donc savoir au pape son arrivée à Souvigny, en le

(1) Migne. T. CC. p. 165. de la Patrol. lat.
(2) Migne. T. CC. p. 165-166. de la Patrol. lat.

priant de hâter sa venue (1). A quelle date eut lieu cette entrevue? Nous ne pouvons rien préciser! mais on peut établir qu'elle n'eut pas lieu après le 18 août. Le 19, le pape écrit à Etienne évêque de Clermont, pour lui confirmer la paix faite avec le comte Guillaume de Montferrand (2). L'empereur et Louis VII s'étaient donnés rendez-vous pour le 29. Le roi de France dut forcément arriver quelques jours avant, afin de s'entendre avec le comte de Champagne. Ce point historique est encore prouvé par la conduite du prince. Quand Louis vit le mécontentement des Allemands, occasionné par l'absence d'Alexandre, il expédia un courrier chargé de le faire revenir sur sa détermination; ces démarches durent prendre deux ou trois jours (3), car le Pontife s'était retiré dans l'abbaye de Bourg-Dieu, au diocèse de Bourges, où il s'était mis en sûreté sous la protection du roi d'Angleterre.

Mais aucun document ne nous fixant sur cette date, force nous est de la donner d'une façon approximative.

Louis, en présence du pape, se trouva être un autre homme. Naguère il lui en voulait, prévenu qu'il avait été par les propos malveillants de Cadurque et de Frédéric; mais à la vue du pontife malheureux, son cœur sensible l'emporta; n'écoutant que sa piété filiale, il tomba aux genoux du représentant de Jésus-Christ et lui promit de défendre généreusement la cause de l'Eglise.

Par affection pour le prince, Alexandre tenta une fois de plus de le dissuader de se rendre à Saint-Jean-de-Losne; mais les objurgations du pontife ne purent fléchir Louis. Il considérait son honneur comme engagé. Aussi ne crut-il pas devoir écouter ce conseil prudent. Bien plus, il tenait à emmener avec lui le Pontife; il s'en ouvrit sans détours, mais lui s'y refusa. Le roi de France n'osa insister, d'autant plus qu'il n'avait avec lui qu'une faible escorte de chevaliers. En attendant son retour, il offrit au successeur de Pierre le château de Vergy comme lieu de résidence. Cette place forte le mettait à l'abri d'un coup de main. Le sage pontife refusa cette offre. Il

(1) Liber pontif. II, p. 406.
(2) Migne. T. CC. p. 167. de la Patrol. lat.
(3) Duchesne. Liber pontif. II, 406-407. Reuter. T. I. 214-215.

trouvait sans doute cet endroit encore trop rapproché de Saint-Jean.

II

Le refus d'Alexandre contrariait les vues du comte de Champagne. Ce dernier, en effet, s'était engagé au nom de Louis VII à conduire à Losne l'ennemi de l'empereur. Henri connaissait les dispositions de Frédéric. Il avait su, qu'en apprenant l'absence du pape, Octavien s'était répandu en propos amers, ne comprenant pas que le César voulut consentir à juger cette affaire (1). Henri, fort mécontent, ne se gêna pas pour dire au roi qu'il contrevenait aux conditions posées.

Ce n'était pas très exact, puisque le pape, à défaut de sa personne, s'était fait représenter, nous dit Boson, par Bernard de Porto, cardinal-évêque, Hyacinthe, du titre de Sainte-Croix et Jean, du titre de Sainte-Anastasie, cardinaux-prêtres ; il leur avait adjoint deux cardinaux-diacres: Jacinthus, du titre de Sainte-Marie in Cosmedin et Ardicio, du titre de Saint-Théodore (2). En tout, cinq délégués.

Après tout, le roi pouvait arguer de son ignorance. En effet, Manassès n'avait pas dit au juste la vérité. Les engagements pris engageaient le seul Henri, qui s'était bien gardé de les révéler avant l'arrivée du roi à Saint-Jean-de-Losne. Louis, même, fut très étonné, quand il apprit à quelles conditions son feudataire avait traité avec l'empereur. Aussi, lorsque son vassal vint lui dire : « Monsei-« gneur, j'ai donné ma parole qu'une conférence aurait « lieu sur la Saône entre votre majesté et l'empereur. « La sûreté de votre royaume l'exige ! Elle devait avoir « pour témoins les abbés, évêques et seigneurs des deux « états. Parmi eux l'on devait faire choix de juges intè-« gres chargés de se prononcer sur le cas de deux élec-« tions ; si la cause de Roland est juste, on annulera « l'élection d'Octavien et l'empereur sera le premier à « s'incliner devant le pape légitime ; si, au contraire, Octa-« vien est déclaré élu, alors Roland devient un antipape

(1) Duchesne. Liber pontif. t. II. p. 407.
(2) Pagi ad annum 1162. n° 5. t. VI.

« et vous devrez, Monseigneur, vous prosterner devant Octa-
« vien. En l'absence d'un des deux prétendants, il a été décidé « que le concurrent présent serait reconnu par les deux « partis. Si votre majesté se refuse à souscrire à ces engagements, je dois lui signifier que je passe immédiatement « du côté de l'empereur. Dès lors, je le considérerai comme « mon maître. A lui seul j'obéirai » (1).

On le concevra facilement, grand fut l'étonnement du roi en entendant ces paroles, aussi répondit-il avec véhémence : « Je suis étonné, comte, que vous ayez pris de tels « engagements sans prendre mon conseil. Je vous trouve « bien osé de m'avoir lié sans m'avertir ».

« Vos ouvertures à l'évêque d'Orléans, reprit le comte, la « lettre que j'en ai reçu en votre nom, autorisaient ma « conduite, et, si je me suis engagé par serment, c'est à la « suite de cette lettre ; et en même temps, il montrait la « missive de Manassès ».

Louis blessé, brisa avec son vassal dont la mauvaise foi était évidente. L'entière responsabilité de sa rébellion pesait sur ce révolté, dont eut rougi le brave Thibault. Pour l'évêque d'Orléans, il n'eut que de mauvaises raisons à alléguer ; mais sa bonne foi n'était pas douteuse. Par inconsidération et en donnant à un mouvement de vivacité une portée qu'il n'avait pas, il venait de mettre son roi dans une alternative fâcheuse ; ah ! comme il se reprochait amèrement, à cette heure, de n'avoir pas su imposer silence à son ressentiment.

La lettre écrite était véridique, car elle reflétait la pensée du prince en 1162, après le retour de Cadurque de Montpellier ; mais elle était loin de répondre aux intentions du roi. Imprudemment mis au courant du changement des dispositions royales, le comte s'était empressé de les interpréter dans le sens d'une rupture avec Alexandre et il s'était efforcé de la rendre définitive dans l'avenir en engageant la parole de son roi.

Lui seul avait été coupable. Lui seul avait cherché dans cette lettre, sorte de boutade spirituelle, une occasion de compliquer la situation. Elle servait ses intérêts, car à sup-

(1) Duchesne. Lib. pont. t. II. p. 406.

poser qu'il ne fut pas suivi dans cette voie, il y trouvait un faux-fuyant pour pallier sa défection. Il s'était bercé de l'espoir de jouer un beau rôle ; il faisait une triste figure.

Sur ces entrefaites, des émissaires de la cour impériale vinrent reprocher à Louis VII de n'avoir pas tenu son serment. Aucune injure ne pouvait être plus sensible au cœur de ce souverain si chatouilleux sur les questions d'honneur. Aussi, ne voulant pas voir planer de doute sur son intégrité, fit-il cette réponse : « Ma conduite se justi- « fierait facilement, si je le voulais ; mais revenez vers « votre maître et dites-lui de ma part qu'un roi de France « n'a jamais manqué à sa parole. Je me rendrai au rendez- « vous avec le pape, si je puis avoir son consentement ».

Louis députa aussitôt des messagers au pape. Il le priait de revenir sur son refus (1). Le pontife n'accéda pas à ce désir. En attendant, le temps s'écoulait en pourparlers et les catholiques reprenaient confiance. La nouvelle de l'absence de l'antipape avait même couru. Mis au courant de ces bruits fâcheux, Frédéric s'était hâté de dire à Octavien de s'empresser de venir à la conférence. Il croyait toucher au terme de ses désirs. Le port était là, il lui importait d'atterrir ! Hélas ! il comptait sans le ciel, qui se plait à déjouer les projets des mortels !

Louis, qui n'avait pu arracher un assentiment à Alexandre, dut se rendre seul à Saint-Jean-de-Losne. Il y avait une sorte de témérité à se livrer ainsi à son déloyal adversaire. Le texte de Boson nous fixe sur les dangers courus par le monarque. Il les connaissait ; mais un roi de France ne recula jamais devant le danger et il préféra courir au devant de l'éventualité d'une captivité, plutôt que de manquer à sa parole (2).

III

Au jour fixé, 29 août, Louis fut exact au rendez-vous. Or, grande fut sa surprise, en se trouvant, non en présence de l'empereur, mais en face d'agents subalternes. Dès le début, le prince ne montra pas son dépit et il sut rester

(1) Duchesne. Liber pontif. L. II. p. 406-407.
(2) Reuter. T. I, 515.

maître de lui-même. Néanmoins, il laisse percer en termes modérés un certain mécontentement. « Veuillez redire « les conditions stipulées entre votre Maître et le comte de « Champagne ici présent ? » Quand elles eurent été énoncées, le roi se tournant vers le comte : « Ce sont, bien, « dit-il, vos conditions ? » — Oui, sire ! — « Je le nie, s'é- « cria alors le chancelier de l'empire ! Jamais mon maître « n'a pu consentir à cela. Il revendique pour lui seul le « droit de juger les choses qui concernent l'Eglise ». Il disait vrai sans le vouloir, ce chancelier, car il exprimait la pensée intime des Césars qui entendaient disposer à leur gré de la tiare. Louis, qui avait compris le sens de ce langage, s'écria avec un calme qni ne se démentait pas ! » Où « est votre maître ? Pourquoi suis-je seul ici ? » « Comte de « Champagne, l'empereur vous avait promis de venir à « cette entrevue que vous aviez sollicitée en son nom ; or, « il n'est pas présent ; de plus, sous vos yeux, à vos oreilles, « vous en êtes témoin, on a modifié les termes de la con- « vention ». — « C'est exact, reprit le comte ». « Ai-je « tenu mes engagements, dit le roi ? — Oui, Monseigneur « et Maître » — Le roi dit alors en se tournant du côté des évêques et des seigneurs allemands : « vous voyez si « j'ai tenu ma promesse ; vous semble-t-il que je puisse « m'en aller ? » — Et sans attendre leur réponse, montant rapidement à cheval avec toute sa suite, il s'empressait de gagner à toute bride la frontière française.

Louis avait des raisons d'agir ainsi, car il ne pouvait plus douter de la mauvaise foi des Germains. De plus il venait de les offenser gravement. En effet, pour marquer son mépris à l'endroit du César, il avait assisté à la réunion en habits de chasse. Ce négligé chez un prince ami du faste et tenant au bon renom de l'urbanité française est assez significatif ! Louis ne nous a pas habitué à ce laisser aller. Il veut montrer par là à quel point il est mécontent ; connaissant à l'avance les dessous de la politique impériale, il veut voir si Frédéric sentira l'affront et découvrira son jeu. Il joue avec son adversaire. Ainsi, sous prétexte d'avoir été tardivement mis au courant (et seulement la veille) des conditions de l'entrevue, il député au comte de Champagne l'évêque de Troyes, l'abbé de Vézelay et Amaury, évêque

de Paris. Ces trois personnages doivent demander au comte de s'entremettre auprès de l'empereur en vue d'obtenir un délai. Il savait bien qu'il n'obtiendrait rien ; mais en faisant traîner les choses en longueur, il forçait Frédéric à perdre patience.

Tandis que ce dernier attirait le roi dans un piège et cherchait à se saisir de sa personne, ses projets étaient déjoués par ceux-là mêmes qu'il croyait inoffensifs. Alexandre, avant même d'être averti par le roi de France, s'était douté du piège, de là ses motifs d'engager Louis à ne pas se rendre à Saint-Jean-de-Losne. Quand il vit qu'il ne pouvait détourner le roi de son projet, il fit diligence et aussitôt arrivé sur les terres d'Angleterre, il priait le Plantagenet de faire une démonstration militaire du côté du Dijonnais. Henri s'empressa d'accéder au désir du pontife ; certains historiens attribuent à cette intervention du roi d'Angleterre la retraite précipitée de Frédéric (28 août). Comme il fallait trouver une explication à cette fuite, l'empereur avait fait courir le bruit que des troubles occasionnés par la famine avaient éclaté dans ses états.

La retraite du monarque est encore une fourberie ajoutée à tant d'autres. Méditant un coup de main contre le roi de France, il ne veut pas avoir l'air d'y prendre part. Il disparaît ! non sans avoir donné l'ordre au chancelier de dénaturer ses paroles, afin d'offenser Louis. Le roi, il le croyait du moins, se laisserait aller à un de ces emportements dont il était coutumier. On dégaînait en pleine assemblée. On se saisissait, mort ou vif, de la personne du prince. Louis dut à sa présence d'esprit d'échapper à ce danger. Si Henri eut été là pour le protéger, comment s'expliquerait cette hâte du prince, non seulement à mettre la frontière entre lui et son rival, mais à fortifier les places fortes qui protégeaient ses derrières ? Du reste, le roi d'Angleterre était à Coucy-sur-Loire, assez loin du monarque pour n'avoir pas chance d'intervenir à temps, à supposer qu'on l'eût retenu en captivité (1).

Le 17 septembre, Louis, préoccupé de se défendre, n'a pas encore rejoint le pontife qui lui adresse une lettre pour

(1) Pagi, n° 10 ad ann. 1162.

le féliciter d'avoir échappé au danger (1). Il le loue de n'avoir pas ajouté foi aux calomnies inventées par Frédéric et ses conseillers en vue de troubler la sérénité de sa foi. « Mais, dit-il, vous avez décrété avec une constance admi-« rable d'opposer un mur d'airain à toutes ces calomnies, « afin de défendre la demeure inexpugnable de Dieu ! »

Cette lettre contient un passage important, c'est celui où il révèle au monarque les démarches qui ont été faites à sa demande auprès de Henri II pour l'amener à rendre hommage au roi de France pour les duchés de Guyenne et de Normandie (2).

Enfin, il lui annonçait l'arrivée à Coucy du roi d'Angleterre pour la IIIe férie, c'est-à-dire le mardi suivant. La France et l'Angleterre s'unissaient contre Victor III solennellement reconnu à Saint-Jean.

Alexandre avait été mis au courant des événements de Saint-Jean-de-Losne par quelqu'un de la suite du roi. Le prélat, qui lui fournissait les renseignements est sans doute Henri de Reims. C'est dans ce but, et surtout pour veiller sur le roi de France, que le pape lui avait demandé de se rendre à Clermont. (3)

Cet archevêque était le confident du proscrit. Bien longtemps avant le colloque, d'après un avis venu de Rome, Henri, très attaché à la cause du droit, avait écrit très energiquement à son frère, afin de le détourner de toute compromission avec les ennemis de l'unité (4).

Aussi avait-on tenu Henri en dehors de tout, à cause de son attachement au pontife. Nous fûmes donc à la veille d'un schisme; si ce péril a été écarté, il faut en savoir gré à l'archevêque de Reims. A partir de ce moment, la cause du pape était gagnée en France.

Le pontife s'en réjouit et il l'annonce à Eberhard de Salzbourg, dont il loue la grande piété. Frédéric, d'après cette lettre, cherchait à faire croire à l'éventualité d'un rapprochement de l'Angleterre et de la France avec Octavien (5).

(1) Migne. T. CC. lettre XCVI, p. 168, et Mansi Conc. XXI, 1015.
(2) Migne. T. CC. p. 169. A Reuter I. 223. 225.
(3) Migne. T. CC. p. 729. Lettre DCCCCII, de la Patrol. lat.
(4) Migne. T. CXCVI. p. 1568, de la Patrol. lat.
(5) Migne. T. CCVI. p. 1568. Reuter t. II. p. 3 et 4.

Le pape rend hommage à Henri qu'il regarde à bon droit comme l'auteur de cet heureux événement. Si Louis a échappé aux machinations du comte de Champagne, si Manassès a désavoué sa conduite, si Hugues de Chamfleury a regretté le rôle odieux qu'il avait joué, c'est à l'archevêque de Reims qu'il faut attribuer tous ces succès.

A partir de ce jour, ce prélat devient le confident du successeur de Pierre. Alexandre ne prend plus aucune mesure importante sans le consulter ; ce qui ne l'empêche de le reprendre quand il le mérite.

Si la cause du pape gagnait du terrain du côté des plus grandes puissances de l'Europe, la lutte à proprement parler commençait à peine. La situation était très tendue car Frédéric ainsi mis au ban de la chrétienté, Frédéric méprisé, n'allait pas tarder à se venger. C'est à Pierre de Celles, un moine Français, que revient l'honneur d'avoir dépeint en un style inimitable la véritable situation de l'Eglise : « Jusqu'à « présent le combat languissait ou ne demandait pas un grand « déploiement de forces ; on pouvait se hasarder sans cui- « rasse, sans glaive ou sans bouclier ; mais l'heure a sonné « ou quiconque possède des armes doit s'en servir ! La « grande lutte est déclarée. Le jour du combat approche et « les bannières déjà flottent au vent ! Forts d'Israël, pressez « vos casques, ceignez vos boucliers ! Armez vos mains de « votre vaillante épée ! Voici l'heure de combattre ! Les Phi- « listins sortent de leurs repaires ténébreux ; ils s'y tenaient « renfermés, cachant leur perversité, qui se montre à pré- « sent au grand jour ! Ils dressent partout leurs tentes ; ils « sont rangés en front de bataille ayant pour les comman- « der Octavien, le chef, je ne dis pas de leur milieu, mais « de leur milice. Il a chassé Dieu de son âme et il prétend « régner à la place de son Seigneur ! Dans sa fureur il ne « déchire plus seulement le voile du temple, il lacère la « tunique sans couture du Christ » (1).

Oui, il disait bien ce moine, l'enfer était déchaîné ; jamais peut-être, depuis Grégoire VII, l'Eglise n'avait essuyé plus épouvantable tempête. Comment le pilote va t-il conduire sa barque ?

---

(1) Migne. T. CXIXe de la Patrol. lat. lettres LXXXI, LXXXV, XXVI, XXVIII. Reuter T. I. 223. 227.

CHAPITRE II

ENTREVUE DU PAPE ET DU ROI DE FRANCE. ALLIANCE DE LA PAPAUTÉ AVEC LES CAPÉTIENS. PROJETS DU PONTIFE. LIGUE LOMBARDE.

I

Quand chassé par l'empereur de l'Italie, sa patrie, Alexandre avait cherché vers quelles régions il pourrait diriger ses pas, sa pensée se reporta aussitôt vers la France. Les relations de ce pontife avec notre pays furent les plus intimes, les moins interrompues. Louis VII, prince chrétien et chevaleresque était le seul monarque sur lequel il put compter. Pourtant, il avait fait douter de lui lors de son divorce avec Eléonore ; comme archidiacre, Roland avait eu à s'occuper de cette triste affaire. C'est de ce moment, sans nul doute, que datent ses relations suivies avec le prince et son frère. Depuis onze ans le monarque faisait la joie de l'Eglise par sa piété et son zèle à défendre les intérêts de la catholicité. Toute mauvaise impression disparaissait. Le pape lui écrivait de Bourg-Dieu pour le prier de hâter sa marche. Il lui tardait de voir celui qui s'était exposé pour sa cause. Le pape avait un double but : remercier d'abord Louis et le réconcilier ensuite avec le roi d'Angleterre, afin de faire de ces deux pays le centre de la résistance contre Frédéric. L'Angleterre, sur laquelle le pontife comptait, allait lui échapper par suite de la lutte entre le pouvoir et l'Eglise primatiale de Cantorbery. Sans doute ces difficultés ne s'étaient pas encore élevées. La politique d'Alexandre avait cela de bon qu'elle isolait en Europe l'empereur. D'un autre côté, l'antipape n'ayant aucune autorité à Rome, il lui devenait facile par le cardi-

nal de Prénestre, de renouer des relations avec l'Italie et d'encourager les villes à la résistance.

Avant de quitter Bourg-Dieu pour se rendre à Coucy-sur-Loire où devait avoir lieu l'entrevue, le pape laissa une trace de son passage dans cette abbaye. Il fit la dédicace solennelle d'un autel, « *ad rei memoriam* » (1) c'est donc à Courcy qu'eût lieu la réception officielle d'Alexandre en France (2).

On déploya pour la circonstance une grande pompe et le successeur de Pierre s'avança entre les deux monarques qui tenaient chacun un côté de la haquenée pontificale (3). Cette fête cimenta l'union des deux rois, union peu durable par le fait de la politique inhabile de Louis et, aussi, de l'arrivée en France de Thomas Becket.

Après l'entrevue de Coucy, le pontife se dirigea vers Tours où il arriva pour la Saint-Michel (29 septembre 1162)

De Tours, qui lui servira de résidence pendant (4) quelques mois, nous voyons Alexandre entretenir avec la cour de France un commerce épistolaire très suivi. Ces lettres sont portées par des émissaires secrets et rien ne transpire au dehors des projets alors élaborés entre ces deux grands de la terre (5). Le manque de documents laisse planer un doute sur cette question. Jager croit y voir la reprise d'un projet de croisade déjà décidée du temps d'Adrien. Manuel avait en effet fait appel à l'Europe ; mais nous ne voyons pas bien Alexandre se privant au moment de sa lutte avec Frédéric de l'appui des princes, seuls fidèles à sa cause, pour secourir l'Orient ! (6)

Si nous voulons nous donner la peine de nous rappeler certaines circonstances de son voyage, les reticences de ses missives, l'arrivée à la cour d'émissaires secrets, il y a tout lieu de supposer que le pontife avait conçu un grand projet, auquel il entendait faire coopérer la France. A peine le pape avait-il mis les pieds sur notre sol que ses regards sont frappés du respect inspiré par sa puissance spirituelle, même à

(1) Boson. Apud Duchesne II. Liber pontif. p. 408.
(2) Reuter. T. I. 227.
(3) Rob. de Monte. Ann. 1162.
(4) Lib. pontif. Duchesne. II. chron. de Boson 408.
(5) Migne. T. CC. l. cv. p. 179.et lettre VIe.
(6) Jager. T. VIII. p. 102.

ceux qui sont séparés de nous. Un émir n'était-il pas venu le saluer au nom de son maître le Calife de Grenade ! Ceci se passait au plus fort de la lutte des successeurs d'Alphonse contre les Maures, déjà déchus, mais encore fiers dans leur résistance. L'idée de combattre ces ennemis déjà vaincus, ne pouvait venir au pontife, pas plus qu'il n'avait la pensée de se fier à Manuel. Certes une entente commune de l'Occident contre l'Orient eut été belle, mais le plan, pour l'instant, ne pouvait être exécuté.

Les lettres écrites à Henri de Reims et au roi méritent d'être étudiées avec soin, si nous voulons éclaicir ce mystère.

Il dit à Henri à la date du premier novembre 1162 : « Notre vénérable frère l'évêque de *Porto*, homme droit, « instruit et religieux, va vers votre frère Louis, l'illustre roi « des Francs, en qualité d'envoyé extraordinaire. Il est por- « teur d'un pli, qui a trait aux affaires de l'Eglise. Nous « avons jugé à propos d'éclairer votre dévotion à ce sujet, « ayant l'espoir que tout ce qui touche aux intérêts de l'Eglise, « surtout dans votre royaume, vous est à cœur et que vous « y travaillerez de tout votre zèle... nous vous prions donc « de vous rendre auprès de sa majesté royale et de faire « en sorte qu'il écoute avec soin les propositions, qui lui « seront faites par mon ambassadeur. De votre côté, vous « vous appliquerez de toutes vos forces à faire donner au « roi son consentement. »

Le 2 novembre 1162 il dit à Louis VII : « *Ita sibi in his quæ* « *regiæ majestati ex nostra parte proponet, efficacem præbi-* « *turus assensum, quod spes nostra, quæ de tua post Deum,* « *sicut diximus, sublimitate dependat, utilem in his sortia-* « *tur effectum* ». (1)

Un mois plus tard, il annonce au roi deux envoyés secrets. Ils sont porteurs, non de lettres, mais d'un message qui sera communiqué de vive voix : « *prædicti magnificentiæ tuæ muntii viva tibi voce poterant intimare* (2) ». Quelques jours après, c'est une nouvelle lettre adressée à l'archevêque de Reims. De prime abord, il semble traiter certaines questions de droit ecclésiastique concernant Arles, mais cette

(1) Migne. T. CC. p. 179 de la Patrol. lat.
(2) Migne. T. CC. p. 183 de la Patrol. lat.

invite est significative : « En outre, sachez qu'à moins de « trop grande difficulté, j'ai le désir de vous voir après les fêtes de Noël » (1).

Ces lettres, pour qui veut les analyser avec soin, dénotent une préocupation extraordinaire. En vain chercherions-nous dans les affaires religieuses de cette époque la raison de cet échange de vues et de l'envoi de légats extraordinaires. Ce besoin de cacher à tous, excepté aux intéressés un projet conçu sans aucun doute lors de l'entrevue de Coucy, doit être quelque chose de difficile à réaliser et gros de conséquences dans l'avenir. Non moins extraordinaire encore est le don d'une rose d'or fait le 2 mars, vingt jours environ avant la tenue du concile de Tours. En donnant à Louis ce gage de sa gratitude, le pontife avait soin d'ajouter : « Nous « entendons récompenser le culte du roi pour l'Eglise de « Dieu et *piis actibus ferventius inhærere* » (2).

Rien ne percera de ces projets au concile de Tours. Nous nous sommes donc demandé, si Alexandre n'avait pas voulu reprendre le dessein de Grégoire VII de façonner l'Europe catholique à l'exemple d'une vaste république avec le pape comme modérateur et le roi de France comme protecteur. Pour cela, revenant à la politique de Léon III, il restituait la couronne impériable aux héritiers de Charlemagne.

Alexandre comprenait quelle faute avaient commise Formose et Jean XII en faisant appel à Othon. Il voyait l'élection à la tiare devenue le jouet des intrigues impériales! Il rêvait de rendre à l'Eglise sa liberté ; mais en même temps, il voulait son pays affranchi du despotisme. Il n'agissait pas en aveugle. La France, en lui prêtant son concours généreux, présentait assez de surface pour maintenir dans l'obéissance tous ces peuples hantés du désir de se reconstituer sous la forme républicaine.

Rendre l'Italie prédominante dans le monde, c'était beau ; mais ce projet était-il réalisable ?

Grégoire VII n'avait-il pas proclamé le droit de disposer à son gré de toutes les terres chrétiennes? n'avait-il pas voulu porter à lui seul la responsabilité de l'avenir du

(1) Patrol, lat. t. CC. 186.
(2) Patrol. lat. t. CC. l. CXXXII. 198.199.

monde ? Génie profond, il avait résolu de couronner ce prodigieux édifice chrétien dont l'influence au moyen âge fût si grande ! En fait, on peut le dire, c'est apparemment sous la tutelle des papes que s'étaient constituées les grandes républiques italiennes. En accaparant le monopole du commerce, en portant au plus haut point la prospérité de la péninsule, ces républiques n'avaient pas seulement pour but d'apporter un peu plus de bien être au sein des populations, elles s'efforçaient de secouer le joug de l'étranger.

Néanmoins, malgré ses aspirations de grandeur, Rome, qui avait eu avec ses pontifes l'idée de ce morcellement confédératif, n'avait pu échapper à l'influence des conquérants. Elle avait voulu dominer; or elle subissait la domination de quelques familles ambitieuses. La communauté de vues n'existait pas dans ce composé bizarre d'éléments disparates. Les théories les plus contradictoires s'y trouvaient en antagonisme. Avec le temps trois éléments politiques s'étaient formés au sein de la cité : l'élément républicain représenté par la classe pauvre et laborieuse, l'élément féodal, qui avait pour lui la noblesse, et enfin l'élément sacerdotal dont le pape était le représentant le plus autorisé. Au moyen âge, Rome nous offre donc le spectacle bizarre d'une société républicaine ayant à sa tête un souverain, un préfet de la ville, des consuls, des patrices et un sénat. A côté de cette administration, qui se rapproche de la cité antique, nous trouvons une aristocratie ayant des châteaux féodaux, jouissant des droits et de tous les avantages de la royauté.

Forcément tous ces éléments devaient se heurter, car chacun d'eux aspirait à dominer, et, selon qu'ils l'emportaient l'un sur l'autre, on voyait la constitution romaine revêtir des formes différentes.

L'alliance de la papauté avec la France fit triompher l'élément sacerdotal pendant la première partie du moyen âge. Au IXe siècle, nous voyons prédominer l'élément féodal et la ville tombe alors aux mains d'une oligarchie turbulente. C'est l'histoire de la crise traversée par la papauté. Des fantômes de pontifes s'asseoiront sur la chaire de Pierre.

Le pape est opprimé, et le peuple, subissant le contre-coup

de la domination des princes de Tusculum, devient à son tour le jouet des despotes.

Vers la fin du xe siècle, la restauration de l'empire avec Othon change la face des choses. La papauté se relève ; mais elle est l'ombre d'elle-même ; or elle voudrait retrouver son ancien prestige.

Le soin qu'elle prend à s'immiscer dans les affaires de notre pays lors de l'élection de Hugues Capet, montre bien qu'elle espérait se relever par un rapprochement avec la France. La race dégénérée des Carolingiens ne pouvait rien en faveur de Saint Pierre, aussi les papes donnent-ils la couronne de Louis V aux Capétiens attachés à la foi. Ils avaient, il est vrai, quelques faiblesses, mais leur puissance et leur noblesse les signalaient à l'attention publique. Ils avaient grandi sous la tutelle de l'Eglise, autre raison de se les attacher (987).

Très certainement les papes auraient désiré replacer la couronne impériale sur la tête d'un Français ; mais ce rêve était difficile à réaliser, car les circonstances ne s'y prêtaient pas. Sous Othon III, ils crurent toucher au but. Un instant Rome put espérer redevenir capitale de l'Occident ; puis cette illusion tomba ! La constitution romaine subit des modifications assez importantes. Le pape, en voyant grandir la puissance des Hohenstauffen, put comprendre quels dangers l'entouraient ; car l'Italie, insensiblement, devenait terre d'empire. Crescentius, en bon patriote, avait tenté de secouer ce joug ; mais il avait échoué sous les efforts combinés d'Othon III et de Grégoire V.

En 1141, sous Innocent II, l'élément républicain réussit un instant à prendre le dessus. En 1146 la révolution amenée par Arnaud de Brescia provoqua un revirement complet.

Au lieu de se mettre à la tête du mouvement, la papauté se tint à l'écart. Nous avons vu quel fut le sort du démagogue. Frédéric le livra aux mains des délégués pontificaux. Arnaud méritait mieux que la corde. Il fut un de ces nombreux ouvriers qui allaient à l'assaut de l'édifice laborieusement construit au cours des siècles. Il marchait, non pas comme le Teuton, pour mettre le peuple sous sa botte ; mais pour l'émanciper. Venu quelques siècles plus tard, Arnaud eut été un grand homme ! Esprit inquiet, dirait-on, utopiste, soit !

mais cet illuminé était un savant animé de grandes intentions. Il rêvait de réformer l'Eglise.

Si on l'eut écouté, nous n'aurions pas gémi sur la séparation de nos frères les Protestants. On lui fait un grief d'avoir renversé le gouvernement des prêtres pour lui substituer celui de la démocratie. La forme républicaine souriait à cet idéaliste.

Qui le blâmerait d'avoir voulu la grandeur de son pays ?

Tout au plus pourrait-on lui reprocher d'avoir fait éclore son régime par un complot. Sa république, ne découlant pas d'une conviction arrêtée, eut le sort des combinaisons hâtivement élaborées.

L'émeute, éclatant soudaine, trouva la papauté désarmée. A la faveur des troubles, Arnaud put abolir la dignité de préfet. Il lui substitua un Sénat. Il songeait à rétablir l'ordre équestre, les consuls et les tribuns ; la mort ne lui en laissa pas le temps !

Que devenait le pape dans ce système politique ? un chef purement spirituel. Le disciple de Crescentius ramenait l'Eglise à son origine première. Lucius II ne s'emut pas trop de cette déchéance à laquelle on le condamnait, mais Eugène III ne partagea pas les idées de son prédécesseur et chassé de l'Italie, il fit appel à l'intervention allemande pour remonter sur un trône chancelant.

Adrien IV, nous l'avons dit (1), ne dut de s'y maintenir qu'à la protection des Césars. Or, voilà qu'il venait de les offenser, et la Providence, en appelant à lui succéder celui-là même, qui avait été son mandataire, venait de compliquer comme par enchantement une situation déjà bien grave. Le problème de la royauté pontificale était loin d'être tranché. Alexandre avait à faire face aux divisions intestines et au péril teutonique. Il pouvait se demander avec anxiété quelle serait l'issue de ce conflit ?

III

D'un côté, il voyait le pleuple qui marchait avec la papauté, cherchant à rendre libre ce sol foulé par les barbares ; avec lui se rangeaient les patriotes, qui s'étaient levés dans

(1) Voir T. III de nos œuvres : *Réforme du Clergé*.

toutes les grandes cités; enfin il avait pour Lui les droits imprescriptibles de l'Eglise. Qu'à l'origine, la royauté temporelle des papes ne fut pas très légitime, cela importait peu; il est admis que possession vaut titre; et si on lui cherchait chicane, il pouvait montrer autour de lui bien des monarchies qui n'avaient pas les mêmes droits. En vertu de quelle autorité les empereurs dépouillaient-ils l'Eglise ? Où était la chartre qui les autorisait à revendiquer cet héritage ? avaient-ils la possibilité d'invoquer la prescription ? Non ! Il était donc facile à Alexandre d'isoler le Teuton ; il n'avait qu'à le représenter comme un spoliateur, un homme sans foi qui, au mépris des traités, et sous prétexte de défendre l'Eglise, venait la mettre en tutelle.

Alexandre rêve d'une Italie libre par la France; il veut replacer sur la tête de Louis VII la couronne impériale, que n'avaient pas su garder les faibles successeurs de Charles le Chauve.

Le discours d'Arnoul de Lisieux au concile de Tours nous permet, croyons-nous, de tirer cette conclusion, qui seule, donne un sens aux lettres du pontife.

Que voir alors dans cette allusion à l'acte perpétré par Frédéric ? « Frédéric a une raison particulière de recon-
« naître la seigneurie de l'Eglise romaine ; et il ne peut la
« méconnaître sans une ingratitude manifeste ; car il est
« évident que ses prédécesseurs n'ont d'autre titre à l'empire
« que la grâce de la Sainte Eglise romaine ! » (1).

Les papes n'ont-ils pas disposé de la couronne impériale en faveur de Charlemagne ? En le rappelant, Arnoul dit à la face de l'Europe, qu'ils peuvent transporter sur une tête plus digne cette couronne qu'ils ont attribuée à plusieurs familles dans le cours des siècles (2).

En fondant l'empire d'Occident, les papes ont prétendu servir avant tous leurs intérêts. Personne n'avait, jusque là, contesté à la papauté le droit de s'appuyer sur l'empereur pour faire prévaloir sa politique. Par la force des choses, il était devenu le modérateur des peuples, il était la plus

(1) Labbé. T. X p. 1415.
(2) Voir T. Ier de mes œuvres *Réforme du Clergé*, première partie.

haute personnalité du monde, ou encore le couronnement de l'édifice chrétien, si laborieusement construit par les siècles. De même que, dans l'ancienne Rome, il incombait à la curie de traiter de la paix ou de la guerre, ainsi dans la civilisation moderne, le représentant de Jésus-Christ, chef du pouvoir spirituel, s'était attribué, avec l'assentiment du peuple, cet office de prince de la paix!

Au XIIe siècle, le monde chrétien nous apparaît divisé en deux camps; l'un veut remettre aux mains du pape tout pouvoir, l'autre entend contrebalancer sa trop grande influence.

Les efforts de Frédéric devaient échouer contre la barrière qui lui fut opposée à Pontido en 1164.

L'alliance, faite dans cette circonstance, par toutes les villes, est plus connue sous le nom de ligue lombarde. Le vicaire du pape, l'évêque de Prénestre venait de mourir. Le souverain pontife du fond de son exil lui donna pour successeur Jean, cardinal prêtre des titres de Saint-Jean et de Saint-Paul (1).

Ce prélat, très aimé des Italiens, a fait revivre le patriotisme au sein de ces foules découragées. Les Romains revinrent bien vite à leurs premiers sentiments de fidélité au Saint-Siège; aussi la ville redemandait-elle bientôt le pontife (2). Grâce à l'argent que la France prodiguait, la ligue s'étendit de Venise au Piémont à travers la Lombardie.

La mort d'Octavien, survenue à Lodi la VIIIe année du pontificat d'Alexandre, c'est-à-dire en l'an 1161, favorisa encore mieux l'exécution de ce plan (3). La ligue relève Milan et fonde une ville à laquelle elle donne le nom du proscrit. Bientôt elle lutte ouvertement contre le marquis de Montferrat, le fidèle allié des Césars, et elle vient menacer Pavie, la cité impériale où Barberousse surpris doit chercher en toute hâte un refuge.

Deux lettres nous fixent sur la formation de la ligue et le retour du pontife en Italie. L'une, du 30 juin 1165, est adressée de Montpellier à Louis : « Elle lui demande de

(1) Duchesne. II. Liber pontif. p. 412.
(2) Duchesne. II Liber pontif. p. 412.
(3) Pertz. T XXI. page 150. Reuter, t. II p. 6.

« défendre l'Eglise de tout son pouvoir, le loue d'être resté « fidèle à la cause de Pierre et relève son courage » (1).

Le roi n'était sans doute pas sans inquiétude à ce moment sur l'issue de la querelle. Frédéric, retenu six ans en Allemagne, venait d'engager à nouveau les hostilités. Pour bien montrer sa volonté de résister, Alexandre avait créé un évêque à Alexandrie, formant ainsi un siège épiscopal dans une ville à peine construite et justement appelée la Paille, à cause de ses toits de chaume (2). Le pape était rempli de confiance. Trois évêques seulement de la province de Mayence avaient prêté serment à l'intrus. La cause du pontife était en progrès (3). Le 19 août, dans une nouvelle lettre, il ranime l'espérance du roi découragé : « *Confidas* « *enim in Domino, et in potentià virtutis ejus, quod Ecclesiæ* « *suæ in proximo pacem et tranquillitatem restituet* » (4).

Pour n'avoir pas à revenir sur le voyage du Pontife, nous suivrons son itinéraire d'après ses lettres. Il gagne Maguelone où il court de grands dangers. Il dit à Henri de Reims comment il a pu échapper aux embûches dressées sur sa route, soit sur terre, soit sur mer. Le but de Frédéric était de s'emparer de la personne du vicaire de Jésus-Christ (5). Les Pisans avaient mis à sa disposition des navires pour le ramener en Italie.

Arrivé à Rome, Alexandre se hâte d'écrire à l'archevêque de Reims pour lui faire part des ovations qui ont salué son retour (6).

Nous dirons plus tard à la fin de notre travail par quelles tribulations devait encore passer le vieillard. Il n'est pas temps de raconter les derniers efforts de Frédéric pour soumettre l'Italie et par elle la papauté. Cette lutte, qui devait aboutir au concordat de Venise, ne profitera ni à l'un ni à l'autre parti. Grâce à cette convention, Alexandre pourra rentrer dans sa capitale ; mais cet avantage sera passager. La lutte reprendra ardente avec Frédéric II, pour se continuer avec la France sous Boniface VIII ; à ce moment elle

(1) Reuter. T. II. 11-14. Patrol. lat. t. CC. p. 382 et Mansi XXI. 1007.
(2) Lettre aux clercs d'Alexandrie. Patrol. lat. t. CC. p. 1064.
(3) Patrol. lat. lettre CCLVII. p. 382.
(4) Migne. T. CC. p. 396 de la Patrol. lat.
(5) Migne. T. CC. p. 398 de la Patrol. lat.
(6) Migne. T. CC. p. 400 de la Patrol. lat.

aboutira au soufflet donné par un Nogaret au représentant du Christ.

L'Italie deviendra alors le jouet de la France après avoir été celui de l'Allemagne. Ce ne sera plus, si l'on veut, la querelle du sacerdoce et de l'empire ; mais une sorte de duel livré entre deux puissances, qui veulent prédominer en Europe. Si Alexandre avait pu prévoir cet échec de la cause catholique, il se fut appliqué à former une Italie libre, vivant sous le régime fédératif avec le pape comme président de la ligue. Son œuvre eut été plus durable et nous n'aurions peut-être pas eu à déplorer certains abus de pouvoir, qui peuvent difficilement s'expliquer chez le représentant de la plus haute autorité, qui existe sur la terre. Cette digression n'était pas inutile pour comprendre les vues politiques du pontife.

Revenons maintenant aux faits les plus importants qui ont marqué le passage d'Alexandre sur notre vieux sol si attaché à la cause du Saint-Siège.

CHAPITRE III

VOYAGE DU PAPE A PARIS. POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE LA CATHÉDRALE. AFFAIRE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. (UNE QUESTION D'EXEMPTION.) CONCILE DE TOURS.

I

Le pape était arrivé à Tours le 29 septembre 1162. Il y séjourna jusqu'à la fête de Noël, qu'il célébra solennellement dans l'Eglise de Saint-Martin (1). A l'approche du carême après avoir lancé une encyclique par laquelle il notifiait au monde catholique la tenue d'un concile dans la ville de Tours, mettant à profit le temps qui lui restait jusqu'à la Pentecôte, Alexandre se mit à parcourir la France. Au mois de février racontent les actes de son pontificat, il vint à Paris pour poser la première pierre de la cathédrale. (2) Le roi de France, en apprenant l'arrivée du pontife, se porta au devant de lui avec ses barons et le clergé, qui avait à sa tête, non plus Pierre Lombart, mais Maurice de Sully. Cet évêque, qui devait avoir l'honneur d'élever à la gloire de Dieu une des plus belles cathédrales de France, était d'une origine obscure. Doué d'une intelligence remarquable, il se signalait encore par une grande noblesse de caractère. Peu d'évêques furent animés comme lui d'intentions aussi droites. On rapporte de lui un trait bien propre à dépeindre son caractère. Ses parents étant très pauvres, Maurice dut forcément intéresser à son éducation des personnes charitables. L'une d'elles, sans doute pour l'éprouver, lui dit un jour : « Je « vous viendrai en aide, si vous voulez bien renoncer à

(1) Bollandistes 20 août.
(2) Boson. Liber. Pontificalis. Duchesne. t. II, p. 408.

« l'épiscopat. » Croyant n'avoir pas le droit de méconnaître les dons de l'intelligence, que le ciel lui avait repartis, le futur archevêque refusa l'aumône en disant à la personne : « Je « ne crois pas avoir la faculté de prendre un tel engage- « ment. »

Il avait sans doute déjà le pressentiment de la belle carrière qu'il devait fournir? Sa réponse est toute une révélation.

Pierre Lombard, devenu évêque de Paris, l'avait appelé à une chaire de théologie ; il le nomma ensuite archidiacre, le désignant ainsi au choix du clergé. Néanmoins à la mort du *Maitre des Sentences*, on était assez perplexe. (1) Qui lui donner pour successeur? Hugues de Sens se faisait l'écho du vide laissé dans cette église par cet évêque : « La douleur, « disait-il, où m'a plongé la perte de mon maître réclame « une consolation, loin de me laisser en état de consoler la « douleur d'autrui. Les chanoines pleuraient donc avec toute « l'Eglise de France, cet étranger devenu si français de « cœur » (2).

Les plus grands éloges lui sont décernés par tous les contemporains. Dans son embarras, le clergé, conseillé par l'archevêque de Sens, fit choix de trois hommes également influents, et il demanda à l'archidiacre de choisir le plus digne des trois. Maurice était juge et partie.

Très embarrassé, il demanda la tenue d'un synode ; or, la division régnant dans l'assemblée, on pria Maurice de faire lui-même le choix du prélat. Celui-ci demanda à ses frères de donner à l'avance leur assentiment ; puis leur adressant la parole, il leur dit : « les conciences et les intentions « des autres échappent à mon examen ; mais je crois me con- « naître ! Or, je puis vous l'affirmer, si je prends la direc- « tion des affaires, je m'emploierai avec la grâce de Dieu à « gouverner sagement. Je me donne ma voix et je déclare « l'élection faite. » Elle ne l'était pas d'une façon conforme aux canons; quoique irrégulière dans la forme, elle était du moins heureuse à cause du mérite du sujet. Les accla-

---

(1) Pierre Lombart ne fit que passer sur le siège épiscopal de la capitale ; il mourut après un an et demi d'épiscopat.

(2) Migne. T. CLXXVIII col. 1427 et seq. de la Patrol. lat.

mations des assistants suppléèrent à la canonicité et personne ne s'éleva contre la validité (1).

Les entreprises magnifiques qui signalèrent ce pontificat, les inspirations sublimes effacèrent bien vite toute mauvaise impression et le nom de Maurice de Sully reste attaché à l'œuvre admirable, qui fut inspirée par son génie (2).

Tel est le prêtre qui recueillait la succession de Pierre Lombart. Ce ne fut pas une des moins grandes figures dont se soit enorgueillie l'Eglise Gallicane. Très certainement Alexandre avait dû intervenir au moment de cette élection ; mais il n'y a pas de documents nous fixant sur ce point. Nous avons une lettre du pape, qui lui est adressée de Terracine et dans laquelle il est prié de s'entremettre dans l'affaire de l'abbé de Flavigny (23 déc. 1191) (3). Le 9 février 1162 son nom est mentionné dans une seconde lettre ; Rome le choisissait comme juge dans l'affaire de Hugues de Soissons et de l'abbé de Ferrières (4).

Alexandre désirait voir cet évêque bâtisseur, non pour admirer son œuvre à peine ébauchée, mais pour puiser un peu de courage au contact de cette âme qui avait foi en l'avenir. Certes, il y avait une certaine témérité à jeter les fondements du magnifique monument qu'est Notre-Dame, sans les ressources suffisantes pour mener à bien l'entreprise. Cet édifice, qui à lui seul suffirait à immortaliser plusieurs rois, est l'œuvre personnelle d'un seul homme. Peut-être y eut-il une part d'orgueil dans cette conception hardie ? dans tous les cas, Maurice expia sa faute, car les tribulations, par lesquelles il devait passer pour ériger sa cathédrale, équivalent bien à une pénitence. Il y avait à peu près trois ans qu'il était assis sur le siège de saint Denys, quand il en posa la première pierre. Il était jeune alors ; il ne vit pas son achèvement, s'il faut s'en rapporter au témoignage d'un contemporain :

---

(1) Ce récit est accepté dans le *Gallia christiana* t. VII. col. 70.
Ce récit est accepté dans du Boulay Hist. Univ. Par. t. II. p. 324.
Il est rejeté par Oudin (commentaria de scriptor Eccl. antiquis t. II.col 1581.
Rejeté par Lecoy de la Marche. Hist. litt. de la France t. XV. p. 150. Voir Mortet. loco citato. p. 8. 9. 10. 11.

(2) Gallia Christiana t. I[er] Herold César, Hist. Eccl. de Paris t. II. p. 122.

(3) Migne. T. CC. p. 128.

(4) Migne. T. CC. p. 126 de la Patrol. lat.

« Il y a longtemps, dit Robert du Mont, que Maurice « travaille à bâtir son Eglise. Le chœur est achevé, il y « manque le toit. Quand cet ouvrage sera fini, il n'y aura « pas d'édifice en de çà des monts qui puisse lui être com- « paré » (1).

La pose de la première pierre eût bien lieu dans les premiers jours de février, soit le 2, fête de la Purification, ou le 11 février, fête des fiançailles de la Vierge (2).

A cette époque, en effet, le pontife était à Paris, comme le marque la lettre adressée à Guy, élu en Catalogne (3).

II

Le passage d'Alexandre dans la capitale souleva un petit nuage, qui dut être sensible au cœur de Maurice. Les religieux de Saint-Germain-des-Prés, voulant mettre à profit le voyage du pape, le prièrent de faire la seconde dédicace de leur Eglise. C'est le 21 avril 1163, d'après une charte de l'abbaye, que se fit cette cérémonie (4). Accédant à la demande du vénérable abbé, le pontife se rendit donc au monastère suivi d'un nombreux cortège de cardinaux et d'évêques. Le titulaire du siège de Paris se trouvait dans la foule ; mais il y a tout lieu de croire qu'il n'avait pas été invité. En effet, à peine les moines l'eurent-ils aperçu que, troublés de sa présence, ils dirent au vicaire de Jésus-Christ, qu'ils ne laisseraient pas consacrer leur Eglise, tant que l'évêque serait présent. Justement préoccupé de ce contretemps, Alexandre, dans le but de mettre fin à cette agitation, députa à Maurice trois cardinaux : « Joachim, cardinal diacre de Sainte- « Marie *in Comesdin*, Othon, cardinal diacre du titre de « Saint-Nicolas *in Tullia* et Guillaume, cardinal prêtre, du « titre de Saint-Pierre-aux-Liens ». Ils avaient mission d'avertir l'évêque de Paris du trouble occasionné par sa présence. Les moines devaient connaître le zèle déployé par Maurice dans la défense des droits de son Eglise. Peut

(1) Jager. T. VIII p. 134.
(2) Aucun document ne fixe cette date.
(3) Migne. T. CC. L. CXXVI. col. 195.
(4) Gallia christ. nov. VII., 71.

être s'étaient-ils imaginés qu'en mettant les pieds dans l'intérieur de leur monastère, il venait faire un acte de juridiction sur leur territoire. Certes, ils avaient le droit de défendre leurs privilèges ; mais il n'y avait rien d'offensant, semble-t-il, dans le fait de ce pontife venant rehausser de sa présence l'éclat de cette cérémonie.

Par condescendance pour le pape qu'il ne voulait pas désobliger, Maurice, sans même déposer ses ornements pontificaux, se retira suivi de tout son clergé.

L'évêque n'ignorait pas le privilège de l'exemption dont bénéficiait l'Eglise de Saint-Germain-des-Prés. Le fait d'assister à la dédicace était-il un acte de juridiction épiscopale ? c'est peu probable ! L'attitude des religieux, prenant une voie aussi offensante pour éloigner le prélat, revêt un caractère odieux ! Maurice eut le beau rôle et il laissait à la postérité un grand exemple de modération. On voit par là comment des actes insignifiants revêtaient à cette époque un caractère d'âpreté étonnant chez des hommes, qui auraient dû donner extérieurement l'exemple de la charité. L'abbé de Saint-Germain ayant consigné ce fait dans une charte authentique, nous n'avons pas à le mettre en doute.

L'affaire n'en resta pas là, et, au concile de Tours, l'évêque de Paris revint encore sur cette question. Il semblerait découler de la lettre adressée aux religieux de Saint-Germain que l'évêque avait des prétentions sur l'abbaye comme métropolitain. Il défendit même ses droits avec violence. N'ayant pu obtenir satisfaction, car son droit ne s'appuyait sur aucun titre pontifical, il partit précipitamment de Tours, sans attendre la fin du concile. Le document d'Alexandre conclut en affirmant l'exemption du monastère (1).

Deux autres faits signalèrent encore ce voyage du pape à Paris. L'un se rapporte à la canonisation de saint Bernard, qui lui fut demandée par les personnages les plus influents. du royaume : « Pendant notre séjour à Paris, raconte-t-il « lui-même dans la bulle de canonisation, on nous deman- « dait de placer au nombre des Saints le célèbre abbé de « Clairvaux, de sainte mémoire. On insistait d'autant plus « que le prochain concile paraissait être une occasion uni-

(1) Migne. T. CC, p. 228, de la Patrol. lat.

« que. Ces vœux étaient aussi les nôtres et nous inclinions « à répondre à ces désirs, quand nous arrivèrent, de divers « côtés, des demandes analogues ayant un même objet. Ne « pouvant satisfaire à ces demandes, pour ne froisser per- « sonne et n'être pas obsédé par des récriminations, nous « prîmes la résolution d'ajourner celle-là (1) ». Nous verrons qu'Alexandre devait faire droit à cette requête dix ans plus tard (2).

L'autre a trait à la charte constituant définitivement et régulièrement le chapitre de Sainte-Geneviève. Elle est curieuse à un double point de vue. D'abord, parce qu'elle nous fixe sur la grosse fortune territoriale dont jouissaient alors les Eglises, et ensuite parce qu'elle coupe court aux objections élevées contre l'organisation religieuse des chapitres. C'est donc, à proprement parler, au XII[e] siècle que furent canoniquement érigées les congrégations vivant sous la règle de saint Augustin. Le chapitre de Sainte-Geneviève s'était séparé de l'évêque ; mais comme il n'était pas établi en congrégation, il demande au pontife de régulariser sa position. Ainsi se constituèrent les congrégations de Saint-Victor, à Paris ; de Saint-Jean-de-Latran, à Rome (3), etc.

Le pape ne se lassait pas d'accorder ses faveurs. Après Paris c'est Gerberoi (4), Laon (5), où il laisse des gages de son affection envers la grande nation, qu'il aime d'un amour de prédilection.

III

L'époque fixée pour le concile de Tours approchant, Alexandre dut quitter Paris (6).

Deux documents nous fixent d'une façon à peu près certaine sur cette date. L'un est daté de Paris du 25 avril 1163 et l'autre de Chartres du 29. De Paris à Chartres il fallait une bonne journée. C'est donc le 26 que le pontife se

(1) Ce qui ne l'empêcha pas de canoniser saint Anselme.
(2) Migne. T. CLXXXV, p. 624 et vie de saint Bernard, ad. app. p. 359.
(3) Migne. T. CC p. 211. — N. B. — Nous y reviendrons au chapitre VIII.
(4) Migne. T. CC p. 215.
(5) Migne. T. CC 279.
(6) Pertz. T. XXVIII, p. 438.

mit en route. Marchant à petites étapes, à cause de sa suite fort nombreuse, il arriva dans la capitale des Carnutes vers le 28 avril (1). Il dut y séjourner quelque temps à cause des troubles de cette église. Il se remet en route pour Tours dans les premiers jours de mai, afin d'être dans cette ville pour les fêtes de la Pentecôte (16 mai 1163). Ici encore l'Espana Sagrada nous livre un texte précieux daté du 16 mai et adressé de Tours à l'Eglise du royaume de Léon (2).

Le concile s'ouvrit probablement le lundi 18, lendemain de la fête de la Pentecôte. La date du concile n'est fixée par aucun auteur.

Mathieu Paris donne comme date le XII des Calendes (ou 21 mai).

La chronique de Saint-Pierre le fixe au XIV des Calendes (ou 19 mai). C'est l'indication suivie par Darras et par bon nombre d'auteurs.

Nous avons tenu à préciser, d'après les documents, et l'itinéraire du pontife, et le jour de son arrivée à Tours.

Il est encore à Paris le 24 avril 1163 (3).

Le 25, il signe dans cette ville un document (4).

Le 29 avril, il arrive à Chartres (5).

Le pape était à Tours le 16 mai, comme le prouve un privilège obtenu par l'évêque de Léon (6).

Donc la date du concile doit être placée entre le XVI et le XXVI mai. Car le 26, il écrit à Henri de Reims.

Quel besoin aurait eu le pontife d'adresser une lettre à un évêque présent. Or, on ne peut prouver l'absence de l'archevèque de Reims. Les débats qui allaient avoir lieu à Tours étaient trop importants pour que le frère du roi de France fut absent. Toutes les lettres d'Alexandre à ce pontife témoignent contre cette supposition.

Le concile s'ouvrit exeeptionnellement le jour de la Pentecôte ou au plus tard le lundi. Le discours d'Arnoul

---

(1) Migne. T. CC p. 215-218.
(2) Esp. Sagrada XXXV. 424.
(3) Voir Migne CC, p. 211, de la Patrolog. lat.
(4) Voir Migne CC. 215.
(5) Voir Migne CC. 218.
(6) Espana Sagrada, XXXV, 421.

de Lisieux prit deux séances, c'est-à-dire du 17 au 19, car le texte porte « Hesterno Sermone ». Du 19 au 24, il reste cinq jours ; ce temps était moralement nécessaire aux Pères du concile pour envisager la situation faite à l'Eglise par le schisme et pour prendre des mesures efficaces contre les vices de cette époque.

Les dates du 19 et du 21 ne laissent pas le temps suffisant pour traiter toutes les questions soumises à l'examen du chef de la catholicité.

Le concile était terminé vers la fin de mai, car une lettre, datée du 1er juin et adressée à l'abbé de Saint-Germain-des-Près, lui fait part de la réclamation faite par Maurice de Sully au sujet de l'exemption religieuse (1).

On y compta environ dix-sept cardinaux, cent vingt-quatre évêques, quatre cent treize abbés (2).

Nous fixons un nombre approximatif, car aucun document ne nous révèle le chiffre des évêques et abbés présents. Les Anglais vinrent en grand nombre. Déjà, à la suite des guerres entre Henri II et Louis VII, ils avaient regardé notre patrie comme un pays conquis. Ils voulaient accaparer le pape et l'avoir sous la main. Dieu merci, Alexandre devina le piège et rien ne nous prouve qu'il ait subi l'influence anglaise. Du reste, au milieu de cette assemblée, également composée d'Espagnols, de Français et d'Anglais, il eut été difficile à une coterie de chercher à dominer les esprits.

Le concile se tenait à une époque critique.

Partout soufflait l'esprit de révolte. Il se faisait jour chez les princes couronnés dans leurs tentatives pour s'immiscer dans toutes les questions religieuses ; les masses s'agitaient au nord et au midi cherchant les traces du christianisme primitif, les membres du clergé désunis n'observaient plus ces règles de la charité, qui est le lien des cœurs. Enfin, il fallait mettre un terme à la simonie et régler cette grave question du rôle de l'Eglise dans l'insurrection des communes.

Les esprits étaient justement préoccupés de la respon-

(1) Migne. T. CC. 228.
(2) Bosov. Lib. pontif. Duch. II. p. 409.
Pertz XXVIII p. 438.

sabilité qui leur incombait. C'est sans doute ce qui motiva le choix d'Arnoul de Lisieux comme prédicateur du concile. L'orateur se leva dans l'assemblée de ses frères.

« Ce discours, leur dit-il, m'est imposé par le pontife « romain qui siège ici. Si j'ai assumé la responsabilité de « vous parler, je l'ai fait par obéissance. Je ne cède pas à « un mouvement de l'âme. J'eusse préféré voir reporter « sur un autre cet honneur périlleux, car il y a ici des « hommes plus recommandables par leur vie, plus « savants et plus éloquents que moi... » L'évêque continuait ainsi dans un exode fort long à faire ce tableau de tout ce qui lui manquait. Le reproche que je ferai à Arnoul c'est d'exagérer à dessein son peu de talent ; cette humilité est un peu trop forcée, car ces sentiments il ne les aura plus, quand il luttera contre le primat d'Angleterre ; c'est un ambitieux et un courtisan qui veut arriver et auquel tous les moyens sont bons... « Qui suis-je, dira-t-il « pour parler à des hommes d'une telle prudence et si « honorables ? qui suis-je pour être allé au devant du désir « du souverain pontife ? aussi mon âme est-elle dans l'an« goisse, partagée également entre la honte et la nécessité. « L'une me dit de me taire, l'autre m'impose l'obligation « de parler. Il faut obéir sans retard, mais la honte para« lyse ma langue, ferme mon intelligence, me jette dans « la stupeur et dans la confusion » (1).

Arnoul est plus dans le vrai, quand il expose la situation de l'Eglise. « Il importe, disait-il, de lui rendre son unité « et sa liberté, ces deux conditions essentielles de la vie. « Sans unité, il n'y a pas d'être, car tout existe à la con« dition d'être un... Sans unité pas d'Eglise ». Passant ensuite à Frédéric persécutant sa mère il ose lui appliquer ces paroles du Maître au scandaleux : « Mieux eut valu qu'il « ne fut pas né ! Il salue l'aurore de la régénération : ni « sa robe sans coutures ne sera coupée en deux, ni le « sang du Rédempteur aura été versé en vain !

« Où est le remède aux maux présents ? — dans les « évêques, mais dans des évêques dignes de leur carac« tère sacerdotal ! » C'est avec une certaine hardiesse qu'il

(1) Migne. Arnoul de Lisieux, t. CCI, p. 151-161.

leur donne cette leçon : « Nous sommes évêques, afin de « remplir notre profession. C'est pour cela que l'Eglise « nous sanctifie par les sacrements, qu'elle nous donne « des bénéfices et des honneurs. Elle nous autorise à « prendre le premier rang parce que nous sommes évê- « ques. Les fidèles s'inclinent devant nous pour nous « demander une bénédiction, parce qu'ils saluent en nous « les canaux de la grâce, qui nous vient de Jésus-Christ ».

Faisant ensuite appel à l'union fraternelle si nécessaire à un grand corps pour réussir, il leur dit : « Tenons-nous ; « marchons dans la même voie, inséparablement unis dans « nos efforts ; résistons à l'ennemi, attaquons-le résolument, « faisons de l'Eglise une armée rangée en bataille ! »

Telles sont dans leur ensemble les vues émises par l'évêque de Lisieux. Sa péroraison mérite d'être citée, car elle nous fixe sur les maux de l'Eglise : « Les privations « et les souffrances de nos prédécesseurs ne nous sont plus « connues. Nous avons à notre service des chars et des « coursiers. Nous prêchons la pauvreté et, dans la pratique, « nous ne savons pas prêcher d'exemple. Il nous suffit, il « est vrai, de mépriser les richesses pour nous conformer « à l'Evangile ; nous n'avons aucune obligation de les reje- « ter pourvu que notre cœur n'y soit point attaché. L'affec- « tion nous est interdite, non la possession ! n'en soyons « pas les tyrans jaloux ou les timides esclaves. Dieu nous « les a départies comme à des ministres et à des distribu- « teurs. Elles sont le patrimoine des pauvres ; nous tenons « leur trésor entre nos mains. Sachons donc les répandre « et ne les retenons pas comme l'avare. Quel meilleur usage « saurions-nous en faire, que de les offrir à ceux qui se « sont attachés aux pas de l'exilé, à ceux qui ont tout sacri- « fié pour une sainte et grande cause, n'est-ce pas notre « cause à tous, vénérables frères ?

« Ainsi nous accomplirons le précepte de la loi et nous « porterons le fardeau les uns des autres ! Tels sont les « vrais sages, ceux qui sont dignes de tout honneur et que « le Christ a choisis pour les éprouver comme l'or dans « la fournaise. Par eux, qui ont supporté la perte de leurs « biens, Dieu assurera le triomphe à venir de l'Eglise ! »

Ces magnifiques accents nous disent en termes incompa-

rables la grande et noble mission de l'Eglise sur la terre. Plut à Dieu qu'ils eussent été entendus et mis en pratique.

Durant deux jours, Arnoul tint l'auditoire sous le charme de sa parole. La fin de son discours fut saluée par des acclamations ! Ce sont les débuts du concile ! L'excommunication fut après cela renouvelée contre Octavien et l'empereur, son protecteur (1).

IV

Les jours suivants furent employés à traiter de questions disciplinaires. Les travaux avaient été arrêtés dans un programme d'ensemble, que nous donnons succinctement.

I. — Les grands bénéfices ecclésiastiques n'étant jamais partagés, on doit s'en tenir à la même règle pour les bénéfices secondaires, prébendes etc. L'usage s'était introduit d'affaiblir outre mesure les petits bénéfices, en sorte que le prêtre ne pouvait plus vivre des revenus de son Eglise.

II. — Il est défendu au clergé séculier et aux religieux d'exercer l'usure. L'Eglise a en horreur l'usure ordinaire : elle la condamne manifestement, et pourtant, on trouve des hommes séparés du siècle par leur profession, qui ont retiré en plusieurs circonstances de leur argent un intérêt illicite ; nous leur défendons l'usure sous n'importe quelle forme.

III. — Les évêques et autres prélats, ne peuvent sous peine de déposition, donner aux laïques des décimes ou leur confier l'administration des biens de l'Eglise à charge de remettre une redevance annuelle.

IV. — Le IV[e] canon, le plus important de tous, vise la secte manichéenne qui s'était répandue dans le midi de la France : « Depuis longtemps, il existe aux environs de « Toulouse une hérésie détestable, qui s'est propagée comme « un cancer dans les contrées voisines, en Gascogne en par- « ticulier ; cette hérésie est d'autant plus dangereuse quelle « se cache dans les ténèbres et se replie comme le serpent. « Elle fait de nombreuses dupes chez les gens simples. « Nous ordonnons donc aux évêques et aux prêtres d'y « veiller avec soin. Ils doivent défendre sous peine d'ana-

(1) Reuter. I. 198.

« thème de donner asile ou protection à ceux qui seraient « sectateurs de cette erreur. »

V. — Il est interdit de vendre les prieurés ou les chapelles de moines ; on ne peut également pas louer les églises aux prêtres moyennant une redevance annuelle. Cet abus déroge aux anciennes constitutions et il ravale le prêtre au rang de commerçant.

VI. — On ne peut rien exiger de ceux qui entrent en religion », ni pour la collation des bénéfices ou l'administration des sacrements de la confirmation et de l'ordre. En pareil cas, ceux qui donnent et ceux qui reçoivent sont coupables de simonie, car ils trafiquent de choses saintes. Le concile renouvelle, en conséquence, les peines portées contre les simoniaques.

VII. — Dans certains évêchés l'usage avait prévalu de concéder aux doyens et archiprêtres le droit de juger les affaires ecclésiastiques qui étaient de leur ressort ; le concile combat cet abus. Si quelqu'un y retombait, il serait exclu des rangs du clergé et subirait la peine portée par les canons.

VIII. — Le VIIIe décret défend aux moines l'exercice de la médecine « L'antique ennemi, dit-il, ne se contente pas « de ruiner ce qu'il y a de plus faible dans l'Eglise, il porte « encore la main sur ses membres les plus précieux, soit « pour la guérison des malades soit pour la défense devant « les tribunaux des intérêts ecclésiastiques ; on voit des reli- « gieux quitter leur monastère, et oublieux de leur voca- « tion, se livrer à l'étude de la médecine ou des lois. Nous « leur interdisons à l'avenir ces occupations. Pour ceux « qui, sous prétexte d'études, vivent en dehors de leur cou- « vent, nous leur enjoignons d'y rentrer aussitôt pour s'ap- « pliquer aux devoirs de la vie monastique. »

IX. — Sont déclarées nulles les ordinations faites par Octavien ; en même temps le concile excommuniait Guy de Crême et Jean de Strumma.

Le Xe canon n'est relaté ni dans la collection du Vatican, ni dans les actes du pontificat d'Alexandre III. Il a été pourtant inséré dans le corps du droit canon. Il est relaté aussi au chapitre IV (de pœnis) de Guillaume de Newbrige. Ce qui

nous le fait admettre, c'est la question de l'insurrection des communes. Il eut été pour le moins étonnant, à l'heure où l'agitation se manifestait sur tant de points en France, que le pape, conseillé par Louis VII, ne fut pas intervenu.

Voici du reste ce texte : « Afin de protéger les biens de « l'Eglise contre la rapacité des seigneurs, nous défendons « la célébration de l'office divin sur les terres où auraient « été commises des violences. Toutefois, nous exceptons le « baptême des enfants, le sacrement de la pénitence et celui « de l'Eucharistie, en cas de mort. La messe ne sera célé- « brée dans ces endroits, qu'une fois par semaine, et, le « service religieux accompli, les portes seront fermées ».

Après le concile, sur lequel nous allons nous étendre un peu, les rois de France et d'Angleterre offraient au pontife le choix d'une ville dans leurs états. Alexandre choisit Sens où il arriva le 30 septembre 1163, fête de saint Jérôme (1).

L'itinéraire suivi par le pontife nous est retracé par ses lettres. Le 18 juin, il quitte Tours ; il arrive à Dol le 22 (2) et il séjourne dans l'antique abbaye jusqu'au 29 juillet. Le 31 juillet, il est à Bourges où il reste jusqu'au 15 septembre (3).

De Sens, où il fixera sa résidence pendant plus d'un an, le pontife entretiendra un commerce épistolaire très suivi avec le roi de France et l'archevêque de Reims. Deux grandes questions, comme nous le verrons, agitaient l'opinion et préoccupaient ce pasteur. L'une a trait à l'insurrection des communes ; l'autre vise l'affaire de Thomas Becket réfugié en France.

---

(1) Pertz. T. XXVIII.
(2) Migne. p. 244, 245, 247, t. CC. de la Patrologie. Reuter, t. II, 81, 85.
(3) Migne. T. CC. p. 257-266.

CHAPITRE IV

ROLE DU PAPE ALEXANDRE III DANS L'INSURRECTION COMMUNALE

I

Le voyage du pontife en France coïncidait avec la fin de l'insurrection communale. Témoin de cette lutte, il eut, comme chef de l'Eglise, à intervenir fréquemment dans ces querelles entre évêques et bourgeois, et à ce point de vue, l'étude de la conduite du pontife était particulièrement intéressante à étudier. Comment, en effet, Alexandre conçut-il ce problème? Eut-il pour les communistes une idée aussi fausse que de Guibert de Nogent? nous ne le croyons pas! La première impression ne fut pas chez lui celle de ce moine, qui osait dire : « insurrection des communes, mot nouveau et détestable ». C'était caractériser d'une façon bien dure, et ajoutons, bien injuste, le penchant des âmes pour la liberté, que de porter ce jugement sur cet essor des esprits vers une condition meilleure. Guibert de Nogent aurait-il pu définir bien exactement ce que signifiait ce mot? nous ne le croyons point. De nos jours, nous sommes arrêtés par le sens de cette expression.

Veut-on parler de villes ayant acquis vis-à-vis du seigneur ou du souverain, une situation d'indépendance et d'autonomie à peu près analogue à celle dont jouissaient les fiefs? nous ne le savons pas!

Une seule chose nous apparaît certaine! c'est le fait de l'insurrection revêtant des caractères bien différents. Tantôt, c'est l'organisation qui n'est pas la même, tantôt c'est l'indépendance qui est limitée.

Ces divergences provenaient sans doute de l'inégalité dans le succès. Les pauvres hères insurgés contre leur seigneur ne réussissaient pas toujours à se soustraire à sa domination; mais à la suite de leur révolte, ils obtenaient toujours un allègement à leur situation antérieure.

Que si le seigneur était battu, alors les sujets lui imposaient leurs conditions. D'autrefois, les communes ont acquis une indépendance à peu près complète et elles sont plus rattachées au pouvoir central que par le lien d'un hommage féodal, c'est-à-dire, par un pur symbole signe d'une sorte de sujétion antérieure.

Dans certaines contrées, comme en Italie, la commune devient une république; ce sera la même chose en Provence. Dans d'autres régions, elle est surveillée, protégée, dirigée, voire même administrée par des délégués royaux. Voilà pour l'extérieur.

A l'intérieur, l'organisation communale ne nous présente pas de différences moins profondes. Dans les unes, l'autorité résidera dans l'assemblée générale des habitants; ce sont eux qui votent les impôts, qui nomment les officiers municipaux; dans d'autres, le pouvoir est détenu par quelques autocrates ou familles influentes. Dans certaines villes, au contraire, la commune comprend tous les habitants.

L'origine de cette idée communale nous échappe également. Faut-il la faire remonter à l'organisation municipale du peuple romain ? C'est fort possible. Car nous y trouvons le municipium, des consuls et la liberté (1).

Léo et Roth font remonter au contraire la commune aux institutions germaniques. Il peut se faire, en effet, que ces institutions aient eu leur part d'influence indirecte sur l'organisation communale ; mais nous ne trouvons rien dans la vie germaine qui se rapproche, même de loin, à la commune. Les origines doivent être beaucoup plus complexes. Nous croyons à la multiplicité des causes. Très certainement les vieilles organisations telles que l'association, la confrérie, les gildes, la justice carolingienne, ont contribué pour leur part à cette institution.

Les invasions normandes en ramenant le paysan vers les

(1) Fustel de Coulanges p. 214 ; Alleu 100, 101, 217, 218, 228, 255.

villes et l'oppression féodale qui s'en est suivie, ne sont pas étrangères à ce fait.

De plus, si nous étudions de près les croisades, et si nous considérons cette féodalité affaiblie et guerroyant au loin, il nous est facile de comprendre que des associations commerciales aient pu se développer durant cette période et qu'elles aient donné naissance à la formation d'un Tiers Etat. Le peuple n'avait pas à réagir seulement contre le seigneur ; au XIe siècle, il éprouvait le besoin de lutter contre le couvent devenu trop riche.

Qu'il nous soit permis de corroborer notre assertion par des faits. Ainsi à Saint-Omer, c'est la gilde ou association commerciale. qui reçoit la charte communale. Au Mans, à Laon, à Amiens, au contraire, c'est le peuple qui cherche à se détacher de l'Eglise et à se rendre indépendant de la féodalité. La Royauté et l'Eglise furent amenées à se prononcer très souvent dans ce conflit. Or, presque toujours l'action des deux puissances s'exerça à tort dans le même sens. Au début, le clergé fulmine contre les bourgeois et les considère comme des serfs mutinés.

Toutefois les lettres écrites par Alexandre III à Henri de Beauvais ne nous donnent pas une impression aussi défavorable. Sans nous livrer rien de précis, elles nous montrent le pontife plus ou moins mêlé à cette grande querelle d'où allait sortir la rénovation de la France.

On remarque une certaine incertitude dans l'exécution du plan de la cour pontificale ; de là une politique assez mal orientée. Tantôt elle donnera l'appui de sa puissance spirituelle à cet effort; d'autrefois, elle condamnera cette résurrection d'une France nouvelle venant se juxtaposer au régime féodal. En général, la politique royale va de pair avec celle de Rome. Dans son ensemble néanmoins, l'intervention de Louis VII est contraire aux aspirations du peuple. L'autorité royale croyait sans doute être amoindrie par la disparition de la féodalité. Souvent le monarque français consulte la curie romaine avant d'agir; il s'inspire en tout des vues du Pontife. Avec lui, il appuie les petits contre les forts, selon les avantages que doit en recueillir sa couronne ou la religion. Les fluctuations de sa politique ne peuvent trouver d'autre explication.

L'Eglise, au moyen âge, jouissait du privilège de l'immunité, c'est un des grands principes qui fit sa force et sauvegarda assez longtemps son patrimoine contre les usurpations. Jamais roi ne fut plus scrupuleux observateur de ce privilège que Louis VII. Aussi, par respect pour ce droit, sacrifie-t-il souvent les intérêts de sa couronne ! Jamais il ne s'élève contre la sanction de Rome. Il donne à l'avance son consentement à l'ingérence de la cour pontificale dans ses états. On ne saurait rien imaginer de plus attentatoire à l'autorité royale, que ce grand nombre de privilèges accordés aux Eglises. Quel but poursuivait Rome ? Evidemment celui de détacher ces terres du seigneur pour les rattacher à l'autorité directe des pontifes. Par le privilège, la terre monacale devient un douaire de l'Eglise, qui peut de ce chef intervenir à tout propos. Cette situation fausse, dans laquelle s'était mise Louis VII, explique suffisamment la contradiction constatée dans sa politique, lors de ce mouvement.

Pourtant, un même fait ne saurait présenter deux aspects différents, l'un bon en quelques endroits, l'autre mauvais par ailleurs ! Dans le jugement rendu par les deux cours en maintes circonstances, nous relevons pourtant cette anomalie. Ce qui nous permet de dire que la commune a été jugée d'après les circonstances et l'état d'esprit de ceux qui étaient appelés à décider. Dans tout cela nous sommes frappés de l'effacement du roi. Le pape tranche à son gré et donne des solutions différentes, sans que le prince s'élève jamais contre ces décisions.

Somme toute, nous ne sommes pas en présence d'un problème résolu d'après des données certaines. *Trop d'intérêts étaient en jeu* pour qu'il y eût uniformité.

Très certainement le système communal présentait, comme toute question, des *inconvénients* et des *avantages*. Inconvénients, il pouvait y en avoir dans ces républiques indépendantes s'administrant elles-mêmes et ne dépendant que très peu de l'autorité centrale. Mais ces sortes de républiques existaient déjà à l'ouest. Certaines villes, en effet, avaient leur gouvernement propre ; elles s'étaient donné des règlements de police fixant les rapports des citoyens entre eux. Cette liberté toute locale ne portait pas ombrage à la

royauté ; si elle avait le tort d'enlever au seigneur le droit d'exercer sa puissance sur la ville autonome, elle la rattachait plus directement au pouvoir royal, qui y exerçait la justice et lui imposait des obligations.

Le seul inconvénient résidait dans le droit de battre monnaie et de lever des troupes. Il y avait là, en effet, un principe de nouveaux droits féodaux et la formation d'un Etat dans l'Etat. Si la royauté avait su faire la part des choses, elle pouvait, en s'opposant à ces empiètements, canaliser toutes ces forces pour arriver plus vite à la formation de notre unité nationale.

A côté de ce revers de la médaille, il y a *le beau côté*. Ce mouvement nous a donné une bourgeoisie laborieuse et le Tiers Etat français. Si tout ne fut pas admirable dans les moyens mis en pratique pour arriver à la liberté ; nous n'avons pas non plus à rougir de ce qui s'est fait. L'insurrection devient un droit, quand elle prend la forme d'un contrat entre citoyens d'une même ville, qui jurent de mettre tout en commun, afin de sauvegarder leurs intérêts de défendre la chose publique. A toutes les époques, les citoyens ont eu le droit de protéger leurs biens patrimoniaux et de s'en assurer la paisible possession ; telle est la condition nécessaire au développement des peuples. De là, ce nom de commune, qui a tant effrayé Guibert de Nogent. Au fond, la communauté était un petit Etat indépendant, qui venait se placer à côté de l'Etat féodal, pour contrebalancer son influence et donner plus de liberté au peuple d'une cité.

II

La commune n'était pas, après tout, une chose nouvelle. Dans le midi de la France, par exemple, nous trouvons des communes, qui ont persisté même après la conquête. Certaines villes comme Arles, Montpellier, Nîmes, Périgueux, Bourges, Toulouse, Narbonne s'administraient elles-mêmes.

Il est assez difficile de déterminer jusqu'où s'étendait l'autorité de la commune. Se renfermait-elle dans l'intérieur de la ville ou comprenait-elle la campagne ? Ce point n'est

pas clair. Néanmoins, nous trouvons des villes jouissant de la liberté dès la plus haute antiquité et n'ayant aucune juridiction au dehors. Tel est le cas de Périgueux, ville autonome. Le Périgord ne jouissait pas de ce privilège, puisque Adalbert peut faire à Hugues Capet cette réponse : « Dis-moi qui t'a fait roi, je te dirai qui m'a fait comte ». Pour faire une telle réponse, il fallait se sentir fort et avoir derrière soi toute une contrée.

Reims, la plus ancienne cité de la Gaule, a son ordre de citoyens ; son peuple est libre d'élire ses magistrats. Là, tout est calme. Les habitants vivaient en paix à l'ombre du grand Rémi. Ils devaient sans nul doute à leur évêque la charte authentique par laquelle Clovis établissait ce privilège de la liberté.

Metz possède sa société de prud'hommes, de maîtres et d'artisans. La voix du peuple nomme aux fonctions et le suffrage populaire s'exprime sur le *forum* en présence de tous. Bourges, autre ville libre, jouit dès la plus haute antiquité du privilège de l'affranchissement des serfs. Ses habitants sont libres et échappent à la domination du comte.

Montpellier, révolté contre le comte, obtient des consuls. Les fonctions législatives lui sont dévolues. Le conseil de la commune est composé de douze prud'hommes, élus pour un an et nommant leurs successeurs à l'expiration de leur mandat (1).

Montauban doit son origine à une fondation des comtes de Toulouse. Admirablement située aux confluents du Tarn et de la Garonne, elle se développa très vite, et, dès 1144, elle est une cité aux proportions amples ; elle se sépare des moines et vise à son autonomie. En 1194, Raymond VI reconnaît à ses habitants le droit de franchise et de la liberté. Toutefois, les consuls administraient la ville sous la dépendance des comtes de Toulouse, car en 1249, les consuls prêtent serment de fidélité à Alfonse (2). Comme à Tolosa, ils prendront le nom de Capitouls (capitolers) de *caputulum*, dénomination qui fut donnée à leur conseil.

Nous possédons une charte des libertés de Saint-Gaudens. Elle date de 1203. Donc, à cette époque, cette ville avait

(1) Hist. gen. du Languedoc. Preuves, t. IV, p. 67.
(2) Hist. gen. du Languedoc. Preuves, t. IV, p. 69.

lutté pour se détacher de l'abbaye, qui dominait sur cette contrée et elle s'était constituée en commune (1).

Toulouse vit en paix avec ses seigneurs. Ils lui accordèrent le privilège de se gouverner elle-même. En 1152, Raymond lui donne des ordonnances constitutives. Tout se règle de concert avec les consuls. Pas une décision n'est prise en dehors d'eux (2).

La capitale du midi possède son capitole, son sénat. Ses privilèges sont très étendus puisque ses consuls peuvent traiter de la paix (3).

Arles et Marseille, qui avaient l'avantage d'être des villes, passagères, où affluait tout le commerce de l'Orient, jouissaient de la liberté. Elles nommaient leurs juges, avaient une maison de ville et des échevins.

Paris, elle-même, ne possédait-elle pas ses prévôts, ses bourgeois et sa société de prud'hommes ? Pourtant, elle était le siège du gouvernement. Si donc, la ville, où résidaient nos rois, avait pu obtenir de s'administrer elle-même, combien plus comprendrons-nous qu'il en ait été ainsi de bon nombre de cités.

On pourrait donc conclure que la généralité des villes, par suite de leur importance, jouissaient de très grands privilèges. Partout, en effet, où nous trouvons de grandes agglomérations, nous voyons s'introduire à la longue certaines coutumes. Elles naissent un peu au hasard sous les yeux du seigneur, qui ne dit rien; ainsi se créait un usage. Avec le temps la coutume devenait loi ; puis, comme les intérêts varient, quelques modifications s'introduisaient insensiblement dans le mode de vivre. Ainsi, chaque cité revêtait à la longue une physionomie particulière par laquelle elle se distinguait des autres. Ne cherchons rien de concerté à l'avance dans ce travail, nous n'y trouverons ni plan, ni uniformité. Tout naît spontanément sous l'empire du besoin. La durée fixe un usage et l'usage, recevant plus tard sa forme définitive, devient loi. Primitivement les cités ne furent pas administrées par les maires ; cette création s'élabora lentement. Chaque besoin donnait nais-

(1) Hist. gen. du Languedoc. Preuves, t. IV. p. 126.
(2) Voir Hist. gen. du Languedoc. Preuves. t. IV. p. 131. 132. 133. 134, 135.
(3) Hist. du Languedoc, t. 14. Preuves XVIII. n° 9 p. 159.

sance à un administrateur nouveau de la commune. Ce furent d'abord les consuls, ensuite les syndics et enfin les Maires (*Majores*). A ces derniers incombait le gouvernement général de la ville. Ils doivent rendre la justice au civil, faire rentrer les impôts. L'importance de leur fonction les fait prendre en considération ; et ils deviennent des personnages influents. Ainsi se forma à la longue la bourgeoisie ou classe privilégiée, sorte de moyen terme entre les nobles et les vilains.

Dans le Nord, où l'industrie textile s'était développée de bonne heure, on voit se former de grands centres, notamment en Flandre, à Gand et à Bruges. Ces masses compactes, habituées à un travail pénible, supportaient difficilement le joug des seigneurs oisifs et querelleurs. La guerre qui amenait avec elle tant de calamités, leur était odieuse, aussi cherchèrent-ils à franchir, soit en luttant contre leurs maîtres, soit en rachetant leur liberté.

L'esprit d'indépendance, étouffé jusque là par la misère, se fit rapidement jour au sein d'une population active et laborieuse. Les villes, mettant en commun leurs revendications, prétendirent à bon droit s'exonérer du joug assez lourd du seigneur.

Les premières communes qui se constituèrent alors, se détachèrent des monastères, comme Saint-Quentin (1102), Noyon (1108), Amiens (1113), Beauvais (1115), Saint-Riquier (1126), Laon (1128). Plus tard, sous Louis VII, ce mouvement s'accentuera et il coïncidera avec la venue d'Alexandre III en France.

III

Le pape fut naturellement appelé à imposer sa médiation, car le roi n'était pas sans appréhension sur l'issue de ce conflit. Alexandre était trop lié à Louis pour ne pas prendre part à sa sollicitude, aussi la politique pontificale sera-t-elle la même que celle du roi. Toutes les fois que l'autorité royale aura intérêt à voir disparaître l'influence d'un seigneur féodal, on peut être sûr que le pape tranchera dans le sens de l'affirmative. Une autre grande préoccupation du pontife est de maintenir dans leur intégrité les droits

séculaires des couvents ; aussi les place-t-il sous l'autorité immédiate de l'Eglise. De ce fait, l'usurpateur de ces biens devenait sacrilège. C'est ce qui nous explique cette longue série de chartes établissant l'emplacement des terres relevant de telle ou telle abbaye (1).

Tantôt il s'efforce de tout son pouvoir d'enrayer cet essor toutes les fois que l'Eglise n'a rien à y gagner; il le favorise au contraire s'il y trouve un intérêt de domination. Est-il impuissant à maîtriser la volonté supérieure du peuple, il entrave l'explosion du mouvement. Il en fut ainsi à Corbie et à Laon, où l'intervention royale amena tant de représailles. Somme toute, l'Eglise fut hostile à l'insurrection communale dans le nord. Dans cette contrée, il est vrai, comme Soissons, Amiens, Beauvais et Cambrai, la bourgeoisie avait revendiqué la liberté par les armes. Les évêques, en défendant la cité contre les perturbateurs de l'ordre public, se montrèrent opposés à la commune ; parfois même la haine du seigneur ecclésiastique pour les institutions libres fut aussi active que l'amour du peuple pour la liberté. A Beauvais, par exemple, Henri, frère du roi de France, se rend impopulaire, parce qu'il a voulu être intransigeant. Les tentatives de la bourgeoisie le mettaient hors de lui ; il laissa exterminer ses sujets plutôt que de les affranchir. Cette attitude n'était pas faite pour lui concilier ses sujets ; il ne put se maintenir sur son siège et Alexandre consentit à son transfert à Reims (2). Triste vraiment est la situation d'un évêque qui se rend odieux à ses fidèles. La leçon aurait dû lui servir. Dès son arrivée à Reims, il eut été sage en s'efforçant d'effacer toute mauvaise impression. Mais non ! A peine monté sur le trône de Rémi, il s'attire la haine de la réaction. Non content d'avoir aggravé la position, déjà très délicate des bourgeois luttant pour leur indépendance, il prend fait et cause pour le parti de l'autocratie. Il part en guerre contre la commune, et devient d'une rigueur exagérée. Tout doit plier devant son bon vouloir ! Mais la ville ne cède pas ! cette attitude exaspère le prélat qui mu par un zèle

(1) Note : On relève dans la Patrologie latine, t. CC. plus de deux cent cinquante chartes.

(2) Lettres d'Alex. III. Migne. T. CC. 199, 200, 244, 467.. de la Patrol. lat.

intempestif, lance l'excommunication sur ses sujets ; c'était pousser l'animosité au-delà de ses limites naturelles (1).

Presque au même moment Beauvais donnait un cruel démenti à ce prélat ennemi de la liberté, puisqu'elle proclamait son indépendance avec le consentement de son évêque. Le comte ne s'était pas révolté cette fois sans doute, parce qu'il n'avait plus pour conseiller un intransigeant. Or, le fait revêtait un caractère de gravité exceptionnelle. Cet évêché, en effet, dépendait du domaine royal et il appartenait à la circonscription de la métropole rémoise. Inquiet de ce mouvement, le pape demanda à l'archevêque d'intervenir. La chose était très compliquée, étant donnés les précédents démêlés du juge avec les bourgeois. Par délicatesse, Henri, aurait dû décliner cet honneur et, comprenant cette réserve, Alexandre eut envoyé un autre personnage pour étudier la question. Mais trop fier pour reconnaître ses torts, Henri s'immisce dans cette querelle. Révolté à la pensée de voir la commune régner dans ce pays où il avait si longtemps lutté, il se met en travers des projets de son confrère. Que dis-je, ces difficultés sont pour lui un moyen trouvé de faire peser un joug plus lourd sur les suffragants. Ces derniers fort mécontents portèrent leurs plaintes à Rome. Mis dans la triste nécessité de relever dans Henri cet excès de zèle, Alexandre le fait avec fermeté, tout en le couvrant des plus pompeux éloges. « Il exalte la foi ardente qu'il a toujours mise au « service de la vérité ; il connaît sa fidélité à la cause de « l'Eglise et il l'affectionne d'une façon toute particu- « lière. » (2)

A la fin néanmoins, il l'engage à revenir un peu de sa sévérité ; mais dans la crainte de le froisser, il ajoute aussitôt : « Si nous sommes dans la nécessité de vous rappeler « à plus de mansuétude, c'est par affection pour vous. » (3)

Cette leçon faite par le Pontife au frère du roi est celle d'un père débonnaire soucieux des intérêts de son enfant. Il l'invite à plus de modération parce que le discrédit atteind sa personne ! La remarque du vicaire de Jésus-

(1) Lettres d'Alex. III, Migne. T. CC. 260., de la Patrol. lat.
(2) Lettres d'Alex. III Migne. T. CC. 801. 802 de la Patrol. lat.
(3) Migne. T. CC. 801, 802.

Christ devait peu lui servir, car ce prélat, type de ces caractères irréductibles, donnait, à quelques jours de là, la mesure de son intransigeance. Il avait tellement monté les bourgeois contre lui qu'une vaste conspiration fut ourdie contre sa personne, ces détails nous sont connus par une lettre de Jean de Salisbury à son ami Jean de Poitiers (1167).

« Ils ont conspiré contre l'Archevêque avec la conni-
« vence du clergé parce que celui-ci voulait imposer à la
« ville des servitudes nouvelles et insupportables. Après
« avoir chassé les officiers et les amis du prélat, ils l'ont
« insulté ».

Le fait révélé par Jean de Salisbury est très grave. Voilà donc une ville exempte, depuis la conquête, de toute servitude, à laquelle un archevêque prétend imposer sa volonté. La révolte dans ce cas était un droit. Les bourgeois craignant de n'être pas assez forts, font appel à Louis VII. Ils lui demandent de calmer son frère. Ils échouent, dans leur démarche et ils sont dans l'obligation d'implorer l'intervention du comte de Champagne. Ce dernier, au lieu de leur venir en aide, comme le commandaient ses propres intérêts, leur conseille la soumission. Les Bourgeois se rendent à ce désir et vont trouver l'Archevêque, à qui ils font amende honorable. Mal leur en prit, car à peine s'étaient-ils soumis, que le roi entrait dans la ville et détruisait de fond en comble cinquante maisons appartenant aux principaux chefs de la révolte !

Cette vengeance sommaire et injuste ne satisfait pas la rancune de l'archevêque. Henri se plaint, en effet, à son frère de cette répression qui n'est pas assez dure ! Bonne âme vraiment ! Or, ces représailles lui aliénèrent les esprits ! Il ne s'en troubla pas, car il dominait. Arrive un moment où les meilleurs se lassent, et Henri ouvrit un peu tardivement les yeux devant la leçon que lui donnèrent ses sujets.

Le roi venait de quitter la ville, quand les Bourgeois, pour se venger, détruisirent en trois jours les maisons des partisans de l'archevêque. Henri menacé était réduit à implorer le secours du comte de Flandre. Celui-ci vint avec mille cavaliers pour saisir les bourgeois qu'il voulait jeter en prison ; mais il avait compté sans la résistance de la cité. Les habitants firent disparaître les vivres et se cachèrent.

Dès lors le comte, ne voulant pas exposer les soldats à mourir de faim, se retira et l'Archevêque en fut réduit à signer la paix avec les bourgeois. Vaincu de ce côté, il chercha d'autres victimes. Sachant la bourgeoisie soutenue par ses chanoines, il se vengea sur ces derniers des déboires qu'il avait essuyés. Mécontent des réclamations qui lui étaient adressées, Alexandre se voit dans la nécessité d'intervenir une seconde fois : « Plus on est distingué par « l'origine, dit-il, plus il convient de se montrer affable et « bienveillant à l'égard de ses subordonnés. Veuillez accep- « ter ce conseil, je crois devoir vous le donner : traitez « désormais vos inférieurs avec plus de mansuétude. » Passant ensuite à l'exposé des plaintes adressées au Saint-Siège par les chanoines, il lui montre combien il est regrettable qu'il n'use pas de plus de modération dans l'exercice du pouvoir. Il lui reproche encore d'avoir créé un précédent en demandant l'appui du pouvoir civil dans une affaire ecclésiastique. Si le roi de France met la main sur les Eglises, d'autres le feront après lui. Le pontife l'engageait donc à faire la paix avec tous » (1).

Cet avis ne fut pas écouté, car le 22 mars 1171 une lettre est adressée à Louis VII pour le prier de reconcilier l'Archevêque de Reims avec le comte Henri. La chose était délicate, le roi de France était en froid avec son vassal; aussi Alexandre lui demandait-il de faire intervenir des personnes discrètes, s'il n'ose se charger lui-même de cette mission.

Quand Guillaume aux blanches mains, évêque plus pacifique, prit la direction de l'Eglise de Reims, ces velléités de révolte tombèrent très vite ; aussi le pape honore-t-il de la pourpre le successeur d'Henri et lui confie-t-il une légation en France (2).

IV

L'intervention de la cour Romaine ne fut pas uniforme partout; souvent même dans une ville, comme à Laon, le même fait revêt deux caractères différents. En 1112, les

(1) Migne. T. CC de la Patrol., p. 467.
(2) Migne. T. CC la Patrol., p. 1231.

jurés de cette ville avaient tué l'évêque, aussi la justice royale y exerça-t-elle une repression énergique. En 1128, la commune s'établit avec le consentement du roi et de l'évêque. A Orléans, Louis VII s'oppose à l'érection de la commune et la réprime cruellement. A son instigation, le pape établit dans une charte les droits des chanoines d'Orléans.

En 1177, l'évêque de Laon détruit la commune; aussitôt le roi entre sur ce territoire et saisit la mense épiscopale (1). On comprend dans une certaine mesure l'intervention du roi dans ce diocèse, car il était un de ceux qui dépendaient de l'autorité royale, mais ce qui est d'une compréhension moins facile, c'est l'équivoque de cette action, en tous points dissemblable à quelques années de distance.

Il en est de même à Meaux où l'évêque s'étant opposé à l'établissement de la commune, le roi s'empresse de mettre la main sur le temporel, qu'il restitue ensuite à la prière d'Alexandre III; il se contente même d'une satisfaction dérisoire de Roger de Rozoi (2). Néanmoins, comme le fait remarquer Luchaire, le pape est opposé à l'érection de la commune, car il menace d'excommunier tous ceux qui tenteraient de l'établir (3).

Les cas les plus curieux de l'intervention pontificale ont lieu à propos des couvents. A Vezelay, grâce à la modération des abbés, les habitants jouissaient d'une certaine liberté. Tous étaient aisés; mais Guillaume de Nevers ayant eu des démêlés avec le monastère, ils se laissèrent convaincre qu'il y avait intérêt pour eux à s'administrer eux-mêmes. Ils se révoltèrent donc contre les moines. La commune fut établie et des consuls élus! Les nouveaux chefs de la contrée prétendirent au droit de forcer le monastère à adhérer à la commune; ils l'obligèrent à renoncer aux dîmes. L'abbé refusa de se désister de ses droits et, pour se concilier l'esprit de la population, il lui promit de plus grands avantages. Ces offres ne lui gagnèrent pas les habitants. Ne pouvant plus rien pour gagner la faveur de ce peuple, il demanda au pape d'in-

---

(1) Ex bull. de la société académ. de Laon t. XI p. 298.
(2) Migne. T. CC. p. 333.
(3) Luchaire. T. II p. 176 année 778. 1023.

tervenir. Alexandre III envoie alors deux légats. Ils tentent en vain d'agir auprès du comte de Nevers; celui-ci reste sourd aux prières et aux menaces; finalement on l'excommunie et l'interdit est lancé sur Vezelay. Le pape avait pris certaines formes avant d'en venir à cette extrémité. Il avait écrit au comte le 7 septembre 1164 pour le prier de veiller au maintien de la paix et lui demander la repression des excès commis par les barons (1). Le 5 juin 1165, nouvelle lettre adressée à Louis VII. Il priait le monarque d'user de son influence auprès du comte et de sa mère, et il accusait Guillaume de déprédation.

Quelques voyageurs avaient été arrêtés et détroussés. Les injonctions pontificales n'avaient probablement pas ébranlé le jeune et bouillant Guillaume ; aussi le pontife écrit-il à Hugues de Sens, prélat qui avait une grande influence sur lui : « Faites en sorte, disait-il, de l'amener à « réparer le dommage causé au monastère, s'il ne le fait pas « dans les vingt jours, qui suivront ma lettre, vous l'ex- « communierez. »

Il écrit dans les mêmes termes aux évêques d'Autun, de Langres, de Nevers et d'Auxerre; il les charge d'exécuter la sentence que doit porter l'archevêque de Sens.

En dépit de l'intervention du souverain pontife, l'abbé avait fui précipitamment. Les moines très anxieux s'étaient plaints à Rome. Le pape les console par sa lettre du 5 juin et leur fait part de l'ordre, qu'il vient de transmettre aux évêques de la contrée ; voilà donc le roi obligé d'intervenir dans cette querelle.

Bientôt tout fut à sang et à feu. Le roi restait spectateur de cette lutte fratricide. Il n'avait pas l'air d'obtempérer aux ordres de Rome. Impatienté de ces lenteurs, l'abbé prit à sa solde une petite armée et il défendit ses biens contre les envahisseurs. Ce que n'avaient pu l'excommunication et les légats, un homme énergique venait de l'obtenir. Les succès de ce moine amenèrent l'assemblée d'Auxerre. La paix fut jurée entre la commune et l'abbé. Ponce put rentrer à Vezelay; il y fut reçu au milieu des démonstrations de joie de toute la population. La com-

(1) Migne. T. CC, p. 369. 370. 371. 372.

mune était détruite. Comme le dira Luchaire, « les abbés « de Vezelay ne mirent pas deux cents ans comme les cha- « noines de Saint-Martin de Tours, à venir à bout des vel- « léités communalistes de leurs bourgeois ! »

A Ponce succèdera Guillaume de Mello. Le couvent eut encore quelques démêlés avec le comte de Nevers ; mais la paix fut rétablie en 1177 et l'abbé se lia d'une telle amitié avec le comte, qu'ils n'avaient plus qu'une même volonté.

En Bourgogne, le roi et le pape suivront une politique différente. Ainsi à Dol, vers 1160, des difficultés s'élevèrent entre les seigneurs et le peuple. Alexandre leur écrit le 3 mars pour leur recommander d'aider Hugues leur archevêque, qui se trouve aux prises avec les rebelles (1). Cet archevêque n'avait pu être sacré à cause de ces troubles. Alexandre écrit au doyen du chapitre pour le mettre en demeure de faire sacrer au plus vite le candidat par l'archevêque de Tours, sous peine de se voir enlever l'administration du temporel.

Parfois, il sera très sévère à l'endroit des religieux, comme à Tournus et à Saint Maximin.

A Tournus les moines s'étaient endettés. Alexandre écrit à Louis VII, afin de lui donner le droit de disperser dans différents monastères tout le personnel du couvent jusqu'à remboursement intégral de toutes les dettes de la communauté (2).

Saint Maximin avait été troublé par la vie peu édifiante des religieux. Des troubles s'en étaient suivis et le pape écrit, le 11 Juillet 1163, pour déplorer les écarts de ces saintes gens, qui avaient mis à mort leur abbé. Il ordonne de les envoyer dans différents couvents. Les bourgeois mécontents de cette mesure refusent les redevances aux nouveaux religieux. Le pape écrit au roi pour lui demander de s'intéresser à ces questions, qui troublent les consciences (3).

L'abbé et les frères de saint Maximin avaient à se plaindre d'un certain Téobald de Morèno, citoyen d'Arles, qui exigeait une somme indue. Le roi s'empresse d'obtempérer aux injonctions de la cour pontificale.

(1) Migne. T. CC. p. 87, 123 et 124.
(2) Migne. T. CC. Patrol. 304-307, et Luchaire t. II, p. 104.
(3) Migne. T. CC, Patrol. p. 248 et 262.

Parfois le pontife défendra les communes contre les comtes, et la raison, qu'il donnera de sa conduite, mérite d'être signalée : *religiosos viros a pravarum incursibus nos convenit attentiori curâ défendere.*

Dans tout conflit entre un monastère, favorable à la commune et les grands, qui y sont opposés, le pape prendra parti contre le seigneur.

Ainsi, le 23 janvier 1171, il écrit à Henri de Reims, à Guy de Châlons et à Arnulf de Verdun, pour les prier de défendre les moines de « Caladia » qui ont à se plaindre du châtelain de Vitry. En conséquence, il les prie de s'interposer et d'avertir le seigneur. Si après avertissement, le châtelain ne veut pas réparer le dommage causé, on doit le frapper des censures de l'Eglise (1).

Le 7 mars 1171, le comte Raynal et Henri de Grand-Pré, qui avaient molesté un prêtre, se voient condammés par l'archevêque de Reims à réparer cette injure sous peine des censures ecclésiastiques (2).

Six jours plus tard il enjoint au même prélat d'excommunier Roger et Guy, fils du connétable de Bourgogne, coupables d'avoir pillé une propriété ecclésiastique et d'avoir accaparé ces biens (3).

Ces cas n'étaient pas rares à cette époque.

Mais ici, il ne saurait être question d'un accaparement visant à faire placer une créature sur un siège ; ces seigneurs avaient pris parti pour le peuple contre le clergé.

La Bourgogne étant terre d'empire, le pape s'oppose à ce mouvement, afin de se concilier le clergé de ces contrées.

En 1771, 21 mars, il s'oppose encore aux chanoines de Soissons. Ceux-ci avaient tenté, avec l'aide de Nicolas de Bazoche, de soulever la population contre l'archevêque. Les rapports entre le prélat et son chapitre étaient très tendus, et en vue de se venger de leur supérieur, ils poussaient le peuple à revendiquer ses droits à la liberté (4).

---

(1) Migne. T. CC. Patrol. p. 778.
(2) Migne. T. CC, Patrol. 790.
(3) Migne. T. CC, Patrol. lat. p 729.
(4) Migne. T. CC, Patrol. lat. 798.

V

Le pape tranchait toutes les difficultés en dehors de Louis VII, qui cédait sur tous les points et ne paraissait pas se préoccuper outre mesure de cette multitude de privilèges accordés aux Eglises. Au point de vue politique, peut-être aurions-nous le droit de juger sévèrement les actes du pontife, car il morcelait la France en une foule d'îlots détachés, placés sous la juridiction immédiate de Rome. Toutes ces terres, ainsi mises sous la protection du Saint-Siège, devenaient intangibles et échappaient aux droits de la couronne. Le fait est grave, car si l'on veut bien remarquer la situation exceptionnelle, qui leur est faite, clercs et moines, par suite du privilège, échappaient complètement au contrôle royal.

Ainsi donc, sous la forme d'alleu, le pontife gardait la nue-propriété de ces domaines dont les clercs n'étaient que les usufruitiers. Alexandre marchait à la réalisation de ce rêve d'une monarchie universelle. Comme Grégoire VII, il eut un plan et il nous l'expose dans sa lettre à Alphonse roi de Portugal (1).

Fort habilement, il décuplait sa puissance et amoindrissait l'autorité des Capétiens.

Somme toute, un État se formait insensiblement dans l'État.

Il fut mieux inspiré en ne s'opposant pas à l'érection des communes du midi. Il est vrai qu'il vit un moyen de mettre à la raison les turbulents comtes de Toulouse. Néanmoins la commune se constituant dans ces contrées avec la connivence du clergé, la situation était différente, car le clergé y trouvait gloire et profit. Nous le voyons, en effet, se mêler à l'administration communale. Souvent un clerc sera syndic du consul. L'Eglise se ménageait le droit de contrôler les finances et de poursuivre les bourgeois qui se rendaient coupables de malversation (2).

La royauté ne s'oppose pas aux accaparements du clergé;

(1) Migne. T. CC. Patrol. lat. 1237.
(2) Histoire de Noyon, 40-102.

elle avait pourtant tout intérêt à se ménager un appui dans la bourgeoisie. Dans une heure de lucidité, le roi chercha à arrêter cette tendance de l'Eglise.

Les idées gallicanes reprenaient le dessus ! Le pape s'en inquiète et il écrit au roi de vouloir bien ne pas aller à l'encontre de la décision prise par Rome. Ainsi en est-il au Mans (1). Au nom de la puissance spirituelle, il s'immisce dans toutes les affaires un peu compliquées (2).

Deux puissances également influentes se trouvent donc ici en conflit. Toutefois, leurs droits, égaux au point de vue des intérêts des peuples, auraient dû s'exercer différemment. Alexandre n'invoque pas pour soutenir ses prétentions, la teneur d'une charte, il agit au nom du droit divin. Certes, Dieu prime tout; mais le spirituel ne saurait se confondre avec le temporel. Jésus-Christ lui-même n'a pas voulu cette confusion !

C'est donc à tort que les papes ont cru pouvoir disposer des couronnes. Cette politique, un peu hasardée de Grégoire VII, n'avait guère servi les intérêts religieux du monde catholique. Le grand pontife, dont nous esquissons la vie, ne donna qu'en passant dans ce travers, soit qu'il ait vu les inconséquences de son attitude, soit encore parce que la France fit entendre quelques réclamations. Nous aimerions néanmoins à voir Louis VII ne pas donner son placet à l'ingérence absolue de l'Eglise dans les affaires temporelles de ses états (3).

Le pape aurait eu vraiment mauvaise grâce à se gêner et à ne pas prendre toutes les Eglises sous sa protection. Ainsi à Tours, il concède aux chanoines, le droit de créer des Eglises « *de feodis ipsorum* » (4).

Parfois il acceptera les donations faites au Saint-Siège, comme nous le laisse entendre une charte fort curieuse que nous trouvons dans Muratori (5). Le fait, à vrai dire, ne se rapporte pas à la France ; mais pourrions-nous donner une autre interprétation à la conduite d'Alexandre dans notre

(1) Patrol. lat. t. CC. 200.
(2) Migne. T. CC. Patrol. lat. p. 550, 560, 692, 968, 977, 1205, 1290, 1381.
(3) Migne. T. CC. 888 de la Patrol. lat.
(4) Migne. T. CC. Patrol. lat. p. 1050.
(5) Antig. Ital, I. 630.

pays ? Cette grande facilité à disposer des terres en faveur de tel ou tel couvent, ces actes d'autorité, qui sortent des limites du domaine spirituel, ne sont-ils pas l'indice d'une velléité d'étendre la puissance souveraine des papes à ses dernières limites ? Du reste, dans la pratique, les couvents ne font pas appel au roi pour se défendre des abus commis par les seigneurs ; ils ont recours au pape et ce dernier demande au monarque d'intervenir (1).

Pierre le Cyclope, abbé de Clairvaux, vient se plaindre des seigneurs qui molestent ses religieux (2) : ce fait d'exaction relevait de l'autorité royale. Pierre fait appel au pape et celui-ci s'apprête aussitôt à faire droit à sa demande. Non seulement, il frappe d'excommunication les perturbateurs ; mais il demande au roi de s'opposer à leurs prétentions. La justice fut tellement prompte, que l'abbé, touché de la condescendance du pontife, le remerciait en termes dithyrambiques (3).

Cette protection devait amener çà et là quelques abus. Parfois des abbés, placés sous le couvert du Saint-Siège, chercheront à dominer sur leurs terres au point de vouloir empêcher leurs serfs de prendre femme sur les terres des seigneurs. La loi franque avait pourtant prévu ce cas puisqu'elle avait introduit le droit de formariage ; mais les moines n'entendaient pas être esclaves de la loi. Les abus deviennent si criants, que le pape est obligé d'écrire à Pierre, abbé de Saint-Denys, pour le prier de laisser à ses sujets la plus entière liberté (4).

La sollicitude du pontife s'étend à la réparation du dommage causé aux Eglises par le fait du pouvoir civil. Ainsi le 7 mars 1172, il écrit à l'archevêque de Reims pour lui demander de reprendre le comte Henri de Grand-Pré : « *quatenùs* « *ablata omnia infra XL dies post harum susceptionem facias* « *cum integritate restitui* (5) ». Où que se glisse un abus, son regard attentif le voit et son cœur s'applique à le corriger. Il veut les ordres religieux fortement constitués ;

---

(1) Migne. T. CC 258, de la Patrol. lat.
(2) Migne. T. CC. Patrol. lat. p. 1381.
(3) Migne. T. CC de la Patrol. p. 1382.
(4) PV. T. CC, de la Patrol. p. 759.
(5) Migne. T. CC. Patrol. lat. p. 775.

car il a mis en eux toute sa confiance. Cette vie de renoncement était un exemple et un remède pour cette société malade et une sorte de contre-poids aux réactions, qui se produisaient, sous la forme du manichéisme, dans le nord et dans le midi. Le moine, par sa pauvreté et son humilité, parle une langue à la portée du petit ; le riche lui-même entend ce langage, car il apprend à vivre de peu, à se détacher de cette terre, qui le laissera un jour.

C'est dans cet esprit qu'il écrit à Guillaume de Sens et à Etienne de Meaux, leur demandant d'engager l'abbé du Val-Retiré à réformer la discipline en décadence dans le monastère de Saint-Victor (1). Nous dirons plus loin a quel point était déchue l'observance de ces religieux. En moins d'un an, grâce à l'impulsion du souverain pontife, l'antique abbaye reprend sa vie et, le 11 avril 1172, Alexandre peut adresser des félicitations à Guerin, le nouvel abbé (2).

La sollicitude du pontife ne s'étendait pas seulement aux abbayes, il protégeait et demandait aux évèques de sauvegarder les droits du seigneur, quand il était attaché à la cause de Pierre. Le comte de Montpellier avait droit à la reconnaissance de Rome pour les services rendus, aussi est-il placé, lui et ses biens, sous la protection spéciale du Saint-Siège. En maintes circonstances, Alexandre écrit aux archevêques de Narbonne et au chapitre d'Arles, pour leur demander de prêter leur appui à Guillaume comte de Montpellier, ainsi qu'aux marchands qui trafiquaient sur ses terres (3).

Parfois l'intervention du pontife amenait quelques conflits avec la Cour royale. A Tours, un certain chanoine et un bourgeois du nom de Nicolas avaient favorisé le système communal. Ils étaient soutenus par le roi, qui y voyait un moyen pratique de résister au roi d'Angleterre ; mais le pape soutenait l'évèque, qui s'opposait de tout son pouvoir à l'insurrection. Cette ingérence causait même des troubles suivis de mort, comme à Cambrai, ville contre laquelle le légat Pierre Chrysogone dut fulminer l'excommunication, afin

(1) Migne. T. CC. Patrol. lat. p. 771-772.
(2) Migne. T. CC. Patrol. lat. p. 877.
(3) Migne. T. CC. de la Patrol, p. 154, 163, 396, 397.

de venger la mort de l'évêque. Là aussi, la bourgeoisie voulait la commune. Ce troupeau d'hommes courbés sur la houe au seul profit d'un maître levait enfin la tête et revendiquait ses droits. Le clergé s'opposait à cet affranchissement et, pour mieux résister au peuple, qui demandait sa part de jouissances, il mettait à la tête du diocèse un homme énergique et influent : mais dans ce duel, le droit devait rester au peuple qui sut s'unir et demander que la loi fut substituée au caprice. Ne pouvant triompher de la résistance du prélat par la loi, il le vainquit par le fer. Le peuple obtint sa liberté en tuant celui qui s'opposait au développement des institutions municipales.

Alexandre croyait être dans le vrai en exécutant cette partie du programme qui lui avait été tracé au concile de Tours. Il pouvait à juste titre se préoccuper des empiètements du pouvoir civil dans le domaine spirituel, et, dans cette attitude du peuple revendiquant plus de liberté, il pouvait voir l'indice de l'asservissement de l'Eglise. Néanmoins, tout ne fut pas mauvais dans cette intervention, car en ordonnant la cessation de l'office divin sur les terres du seigneur qui avait exercé quelque violence contre une église, il affirmait le droit du pape à se poser en arbitre des querelles de la terre. Cette union du clergé avec le petit, union conseillée et voulue le plus souvent par ce grand pape, tournait au profit de la royauté, qui y voyait le commencement de l'abaissement des grands. Jusque là, le roi avait été le jouet de leur ambition ou de leur orgueil ; désormais la cause royale s'unit à celle du peuple. En vain la féodalité luttera-t-elle : une force plus puissante que le fer se levait contre elle.

A ce point de vue, le pape fit preuve d'une grande habileté en développant l'influence du pouvoir royal au détriment des seigneurs turbulents. Le peuple avait intérêt à n'avoir qu'un maître !

CHAPITRE V

CRISE LAMENTABLE DE LA VIE RELIGIEUSE EN FRANCE ETAT DU CLERGÉ

I

Le XIIe siècle avait été plein de promesses à son aurore, et voilà qu'à son déclin, il laissait entendre des bruits d'ouragan. Jamais, peut-être, depuis Arius, l'Eglise n'avait affronté une crise plus dangereuse. Et pourtant, elle paraissait forte ! n'avait-elle pas, en effet, après bien des luttes, remporté sur les grands une insigne victoire ? Maîtresse absolue du monde, elle imposait sa volonté à tous les princes du siècle : Potentats et peuples, de gré ou de force, courbaient le front devant la houlette du vicaire de Jésus-Christ! Grâce à l'excommunication, ce glaive à la fois spirituel et temporel, arme redoutable, s'il en fut, les Pontifes avaient pu tout faire rentrer dans l'ordre. Les guerriers les plus redoutables avaient déposé les armes, sentant bien que rien ne pouvait lutter contre le granit du verbe émanant de Rome.

Certes, pour arriver à cette suprême maîtrise, l'Eglise avait dû batailler longtemps; sans sa hiérarchie fortement constituée, elle eut sombré cent fois ! mais enfin, la victoire lui restait. Désormais le centre de la vie spirituelle était bien à Rome !

Les Pasteurs du troupeau et les peuples soumis à leur juridiction obéissaient à cette suprématie, qui tendait à s'affirmer de plus en plus. Sans doute, les élections épiscopales dépendaient encore du collège électoral ; mais un des éléments les plus importants avait été exclu, c'était le

peuple. Le choix des pontifes dépendait des grands et des prêtres. Rome n'avait pas pris la défense des droits du peuple ; elle vit dans cette exclusion un acheminement vers l'abolition du droit du seigneur, et comme l'exclusion du seigneur féodal c'était la main mise de l'assemblée presbytérale sur toute nomination, elle pouvait, à son gré, diriger ce corps et faire pencher la balance sur une créature de son choix. Ainsi donc, l'élection de l'évêque se faisait sous le couvert de l'autorité papale. Si on songe que déjà Rome donnait le confirmatur à tout élu, que souvent même l'ordination était conférée par les mains du pontife suprême, on restera étonné de la puissance qui faisait régner le pape en souverain par toute la terre. Telle était du reste la doctrine des écoles au moyen âge.

Forte de cette opinion, et pour étendre son autorité jusqu'à ses limites naturelles ou prétendu telles, la papauté prétendait instruire toute cause humaine. Au fond, elle était conséquente. Tout acte humain, en effet, relève de la conscience ; dès lors, il était assez difficile de ne pas trouver dans un acte le plus insignifiant un point quelconque se rattachant à la foi ou aux mœurs. Or, comme tout, dans le domaine de la foi, ne saurait échapper au visa de l'Eglise, il s'en suivait que tout fait relevait de son autorité. Cette ingérence avait été acceptée de prime abord sans grande protestation. Le peuple croyant voyait dans ses pasteurs les anciens défenseurs de ses droits. Plein de respect pour le christianisme auquel il devait sa liberté, il n'osait briser ouvertement avec les représentants du Christ sur la terre. A vrai dire, il ne comprenait pas ce besoin de domination universelle ; mais il s'inclinait malgré tout, n'y trouvant rien de contraire à ses intérêts.

Les grands avaient trop d'obligations au clergé pour faire entendre une protestation. Unis par la communauté des intérêts à l'Eglise, ils acceptaient comme inévitable une situation qu'ils espéraient faire dévier à leur profit. Néanmoins, ce joug vint à leur peser, et lentement, un abîme se creusait entre la société civile et le monde clérical. Peu à peu, en effet, les grands fiefs de l'Eglise étaient tombés aux mains des grands. Lorsque, au concile de Latran (1139), Innocent II appliqua à l'Eglise le système

féodal, en priant les évêques de considérer non seulement leur pouvoir spirituel, mais encors leurs biens temporels, comme relevant du pape, les grands y virent l'anéantissement de leur puissance (1). Cette mesure était pourtant louable. Elle mettait un terme à la simonie, car au lieu d'intrigants désireux du pouvoir, sans se soucier des devoirs qu'il impose, elle permettait au pontife de choisir les plus dignes. A cette époque où, selon l'expression de Pierre Damien, il n'y avait pas un seul ecclésiastique à qui l'on n'eut rien à reprocher (2), c'était un effort louable !

Quelques seigneurs protestèrent isolément ; ils n'osaient trop défendre leurs prérogatives d'investiture plus ou moins usurpées ! Comment prouver, en effet, le droit de telle ou telle famille à posséder un évêché ?

La mesure déplut à Louis VII, qui se refusa à sanctionner les élections. En 1140, c'est le refus de confirmer Grimoard, évêque élu de Poitiers (3) ; en 1141, il oppose son véto à l'élection de Pierre de la Châtre à Bourges (4).

Evidemment, quelques troubles furent la conséquence de ce décret ; mais en général les évêques s'inclinèrent, et nous voyons des archevêques se refuser à ordonner l'élu, tant que Rome ne les avait pas confirmés. Tel est le cas de Simon, élu à Cambrai, en 1136, auquel Raoul le Vert, archevêque de Reims, refuse l'ordination (5).

A Langres, Innocent II refuse aux chanoines le droit d'élire leur évêque, avant de s'être munis de sa permission (6), et le doyen s'incline. A Reims (1139), le pape accorde aux chanoines la permission de se donner un prélat (7) ; telle était la situation du clergé. Etait-elle déplorable au point de vue de la foi ? pas le moins du monde ; ce décret, en rattachant le sacerdoce à son chef suprême, abolissait les abus scandaleux de la simonie. Il fermait enfin aux grands cette carrière trop longtemps ouverte aux convoitises.

(1) Concile de Latran IV. C. XXIII-XXV.
(2) Pierre Damien. Lib. I. Epist. II.
(3) Migne. T. 182. 547.
(4) Guill. de Nangis. Chronique. Ann. 1145.
(5) Migne. 179. 283.
(6) Migne. T. 182, 327.
(7) Migne. T. 179. p. 497.

II

Le concile de Tours voyant seulement un des côtés de la question, et croyant remédier au mal, s'était élevé contre l'ingérence des laïques dans les affaires de l'Eglise (III[e] décret). Il portait en conséquence la sentence d'excommunication contre les seigneurs, qui usurperaient les biens de l'Eglise (X[e] canon). Tout service religieux devait cesser sur leurs terres. Or, on n'aurait pas édicté de semblables peines, si les évêques n'eussent éprouvé des vexations de la part des grands. Souvent leur intervention était une occasion de crimes. Ainsi à Orléans, le doyen Jean de Cathena est blessé mortellement par un homme puissant, pour avoir voulu défendre les biens du chapitre. L'assassin fut dénoncé dans une assemblée de toute la province, a Sens, par Etienne, abbé de Sainte-Geneviève. Le crime fut dépeint avec simplicité ; on put voir avec quelle atrocité avait agi l'assassin. L'assemblée touchée de ce récit écrivit au roi. La lettre accusatrice ne lui apprenait rien ; il connaissait le meurtre ; mais l'assassin était en faveur et l'on ferma les yeux. Il chercha même à se venger de l'abbé Etienne qui eut toutes les peines du monde à lui échapper (1).

Le même diocèse fut témoin d'un crime analogue. L'abbé de Saint-Mesmin fut tué, soit pour avoir défendu les possessions de son abbaye, soit pour avoir voulu ramener ses religieux à l'observance !

Robert, évêque de Cambrai et d'Arras, fut assailli un jour entre Condé et Valenciennes, à l'instigation de Jacques d'Avesnes. Cet évêque s'était fait des ennemis pendant qu'il exerçait la charge de chancelier auprès du comte de Flandre. Avant d'en arriver à cette extrémité, ses ennemis l'avaient calomnié ; ils le représentaient comme un sorcier et un possédé du démon. Ces odieuses machinations ne prenant pas, ils attentèrent à sa vie (1174).

A Léon, en Bretagne, Aymon fut mis à mort sur les conseils de son propre frère et du neveu de l'évêque (1171),

(1) Steph. de Tournay. Ep. I. an. 1905.

parce qu'il avait voulu défendre les privilèges de son Eglise (1).

Parfois les comtes s'empareront de la personne d'un prêtre, qui leur résistera. Tel est le cas de Humbert, fils d'Amédée, comte de Maurienne. Ce prince avait fait saisir un prêtre du diocèse de Belley, dont il se plaignait. Anthelmi, évêque de Belley, réclama son sujet et fit prier l'évêque de Maurienne de fléchir le comte. La prière n'étant pas agréée, l'évêque de Maurienne prit le prêtre par la main et, en présence du prévôt, lui rendit la liberté. On se saisit à nouveau du malheureux et, comme il voulait résister, on le tua.

Aussitôt l'évêque de Belley lance l'excommunication contre le comte Humbert, qui en appelle à Rome.

Pierre de Tarantaise, député par le pape à Anthelmi (1179), ne peut obtenir de faire lever l'excommunication. Alexandre, qui ne trouvait pas suffisamment fondée l'opposition exercée par prélat, lève la censure ; aussitôt l'évêque donne sa démission et se retire à la Grande Chartreuse.

Voilà donc quels conflits amenait l'intervention des grands dans les affaires ecclésiastiques. Ceci n'est rien encore à côté des injustices auxquelles donnera lieu leur manie de s'immiscer dans les affaires temporelles.

En 1123, à la mort de Serlon, évêque de Séez, le duc Henri envoie l'évêque de Lisieux dans cette ville. Il doit s'emparer de tout ce qui composait la mense (2). On se demande en vertu de quel droit ils auraient appliqué le « jus spolii », si réellement ce seigneur n'avait pas eu la libre disposition des évêchés ? Très certainement les biens de la mense faisaient partie de leur domaine ; c'était « le res in commercio » dont on trafiquait. Ainsi s'explique comment un étranger sera parfois placé sur un siège français. L'évêque de Bayeux est remplacé par un anglais du nom de Turold. La population mécontente refuse de le reconnaître ; ce malheureux, qui ne peut occuper son siège, malgré la protection de Guillaume le Roux, se voit dans la nécessité de renoncer à son titre (3).

(1) Gall. Christ. T. I. Ep. Alex. III.
(2) Orderic Vital XII 35 T. IV p. 448.
(3) Orderic Vital X. 4 IV. p. 18.

En 1134, Henri place son petit fils Richard sur ce siège inoccupé ; mais l'Archevêque de Rouen se refuse à sacrer l'élu ; il le trouvait trop jeune ; en outre, le futur évêque étant un bâtard, il fallait une dispense. Henri passe par dessus la tête du récalcitrant et obtient toutes les dispenses nécessaires.

Voilà donc un évêque imposé contre le gré du Métropolitain. Il en sera de même à Avranches où il place Richard de Beaufort ; il va même plus loin, puisqu'il se passe d'élection (1).

En 1141, au moment de la nomination d'Arnoul à Lisieux, les caisses de l'évêché étaient vides et le temporel était détenu par Geoffroy Plantagenet. L'élu se voit dans l'obligation de racheter toutes les terres de son Eglise (2).

III

Le seul remède était d'opposer le veto de Rome à ces empiètements des grands. La première fois qu'Alexandre intervient, c'est dans l'affaire de Clermont. Non content de s'ingérer dans l'élection d'Etienne, le comte cherchait à rapiner le plus possible ; il regardait les biens de l'Eglise comme une dépendance de son château. Le pontife put soustraire l'élection au contrôle du comte, il lui fait même restituer les biens injustement acquis (3).

Une Eglise, qui passait par bien des épreuves, c'était Chartres. En 1077, Hugues de Die, légat en France, avait déposé Robert et enjoint aux évêques de la province de procéder à une autre élection.

Conseillés par la Cour, qui avait des droits sur cet évêché, ceux-ci nomment un incapable. Le légat le rejette et vient procéder à une autre élection. Yves, sujet à tous points de vue méritant, fut alors choisi ; mais l'élu ne plaisant pas à la Cour, le Métropolitain refuse de le consacrer. En 1090, le pape procéda lui-même à cette cérémonie (4). Si le roi

(1) Orderic Vital XIII. t. V. p. 31.
(2) Dom Bouquet XVI p. 678.
(3) Migne. T. CC. p. 167. de la Patrol. lat.
(4) Migne. T. CLI. p. 326, Patrol. lat.

de France avait intrigué, il pouvait créer de sérieuses difficultés, au moment de la réforme pontificale, lui qui disposait des évêchés de Soissons, de Laon, d'Amiens, de Beauvais, de Châlons, de Meaux, de Langres, de Troyes, de Mâcon, d'Autun, d'Auxerre, d'Orléans, de Paris etc. (1).

Profitant des troubles, conséquence de la rupture de Philippe I[er] avec le Saint-Siège, les comtes de Bourgogne molestaient les évêques de Chartres. Non content de faire intervenir ses légats dans les élections, Alexandre III, en vue de mettre un terme à toutes ces difficultés, établit par une charte authentique les droits de cette Eglise (2).

Il procède de la même façon à Meaux et pour les mêmes raisons (3). Si les comtes d'Auvergne se permettent de troubler la quiétude de l'Eglise de Brives, le pape a recours à l'intervention du roi de France. Il le prie de défendre les droits de l'Eglise romaine sous la protection de laquelle sont les Eglises de l'univers (4).

Ces précédents posés par Rome sont-ils fâcheux ? nous ne le croyons pas ! On pouvait y voir à la rigueur un acheminement vers cette monarchie universelle rêvée par Grégoire VII, mais ce contrôle était nécessaire. N'oublions pas qu'il nous a donné un clergé digne et instruit du XII[e] au XIV[e] siècle.

Alexandre, pour le bien de la France, suit en tous points la politique de ses devanciers. Néanmoins, avec un roi faible comme Louis VII, ce fait revêtait une certaine gravité. Nous avons vu du reste, en traitant de l'insurrection des communes, combien fut fluctuante la politique de ce monarque, par suite toujours de l'ingérence dans nos affaires du représentant de Jésus-Christ.

Dans les questions d'élection nous voyons le pape opposer souvent son veto ; c'était son droit et il agissait dans l'intérêt des Eglises ; malheureusement, ici encore, par le fait de cette intervention, le peuple se tiendra à l'écart et ne prendra plus part à l'élection. A Chartres, les chanoines vont trouver Alexandre, ils lui avouent ingénument qu'ils

(1) Jaffé. p. 301.
(2) Migne. T. CC. p. 174 de la Patrol. lat.
(3) Migne. T. CC. p. 188, de la Patrol. lat.
(4) Migne. T. CC. 206, de la Patrol. lat.

se sont trompés et ont agi à la légère, en faisant choix d'un pasteur. Le pontife, pris de compassion, les exhorte à la paix. Il leur enjoint de convoquer un synode, afin de pourvoir à la vacance avant l'octave de l'Epiphanie (13 janvier 1165). Le pape prie en même temps le roi d'écrire aux chanoines (1). Le roi, les chanoines, le pape, tels sont les facteurs de l'élection ; en vain y chercherions-nous le bas clergé et le peuple.

Craignait-on que cette intervention amenât des conflits ? Cette raison ne tient pas devant les faits. L'élection faite à Chartres entre (chanoines) avait sans doute été pacifique ! ô combien ! car roi et pape sont obligés de s'en mêler. Les passions des corps électoraux étaient souvent fort vives. Parfois on corrompait à force d'argent les électeurs, où on se ménageait par des intrigues l'accès d'une charge. Le cas de Maurice de Sully est assez suggestif.

A Séez en 1145, l'élection se fait à l'avance dans un conciliabule tenu par quelques meneurs. Puis, au moment de la réunion plénière, ils intriguent auprès des électeurs et font passer leur candidat (2).

IV

Une source encore de querelles, c'était l'intervention du couvent dans une élection. Tenus à l'écart, au moment de la Réforme, les couvents tentèrent une réaction, qui réussit pleinement. On conçoit quel intérêt avaient les religieux, gros propriétaires, à voir placer sur un siège l'un des leurs ou tout au moins une personne dévouée à leur institut. Le couvent, exempt de l'évêque au point de vue de la juridiction, relevait d'une certaine façon de lui pour tout ce qui concernait l'administration des Sacrements. Or, tout un peuple se groupait autour du monastère. Gens heureux, pour la plupart, sous la douce tutelle des abbés, ils ne demandaient qu'à vivre en paix loin du seigneur ; mais si par malheur un grand attaquait les biens des couvents, les

(1) Migne. T. CCLXXVI, p. 313 de la Patrol. lat.
(2) Dom Bouquet. T. XV, 697.

moines étant impuissants à les protéger, force leur était de demander à l'évêque de faire usage des armes spirituelles, alors si redoutables. Aussi les abbés vivaient-ils en assez bonne intelligence avec les évêques, et, pour se ménager dans l'avenir des amis dévoués, eurent-ils soin de se mêler aux électeurs. La réforme des chanoines et la tendance d'Alexandre de réserver à ce corps les nominations épiscopales les força de trouver un moyen plus pratique de ne pas perdre leur influence. Pour cela, forts de la réclamation jadis lancée par saint Bernard, ils réagirent contre cette tendance (1). Ils voulaient l'élection en commun. Ne pouvant l'obtenir, plusieurs religieux se faufilèrent dans les rangs des chanoines afin de garder la principale influence. C'est ainsi que nous expliquons ce grand nombre d'évêques pris dans les rangs des conventuels.

Ainsi, *Pierre de Tarentaise* est cistersien ; l'abbaye de Bonnevaux fournit un évêque, *Jean, à Valence ;* Guichard de Lyon *sort de Citeaux* ; Henri de Reims est passé *par Clairvaux* ; Etienne, abbé de Sainte-Geneviève, devient *évêque de Tournay* ; Alvise d'Arras avait été grand prieur *à Saint-Waast* ; Godescale qui lui succède en 1151 avait été abbé du *Mont Saint-Eloy* ; saint Lambert, évêque de Vence, sortait *de Lérins* ; Barthélemy de Vir, *évêque de Laon, était religieux de Citeaux* ; il eut pour successeur Gaultier de Saint-Maurice, *abbé de Saint-Martin de Laon*. Pierre, abbé de Moutier-la-Celle, devient évêque de Chartres en (1182). On n'en finirait pas, si on voulait dresser la liste de tous les évêques pris parmi les religieux. Cet usage se généralise et il n'est pas rare, à la fin du XIIe siècle, de voir des monastères acquérir des prébendes dans maints diocèses, afin d'avoir voix au chapitre. L'élément laïque disparaissant, l'élément monastique prend sa place, et contrebalance l'influence du haut clergé.

Les luttes deviennent alors ardentes entre les chanoines et l'élément religieux, comme par exemple à Limoges, où le corps électoral se scinde en deux. Les chanoines nomment un certain Humbaud, les abbés et le vicomte en appellent au pape.

(1) Migne. T. CLXXXII, p. 371 de la Patrol. lat. Imbart de la Tour, les élections pontificales, passim.

Finalement l'élu est écarté (1). Nous avons vu le cas de Langres. Innocent II se voit forcé de rendre en 1139 le décret suivant : « Il est défendu aux chanoines, sous peine « d'anathème d'exclure les religieux... Si l'élection a lieu « en excluant ces personnes, si elle est faite sans leur « approbation, l'élection est entachée de nullité (2).

L'abbaye de Saint-Victor possède des prébendes dans les évêchés de Chartres et de Sens. Cluny a plusieurs de ses religieux à Chartres, Orléans, Troyes. Les religieux de Saint-Martin ont certaines dignités dans le chapitre, comme celles de chantre, prévôt, doyen, archidiacre (3).

Cet usage se généralise partout et ainsi s'expliquent les troubles, qui s'élevèrent à Orléans, entre Manassès et son chapitre, à Reims entre Henri et ses chanoines. Nous parlerons du reste de ces difficultés et des vices qui s'étaient introduits dans certains monastères.

On peut voir, par cet aperçu sur l'état de l'Eglise, combien l'erreur avait de facilité à se répandre. Trop attentifs à sauvegarder leurs prérogatives, évêques et chanoines, semblables à des chiens muets, ne savaient plus aboyer. Le loup pouvait dévaster la bergerie. Trop préoccupés des intérêts de la terre, ils ne voyaient pas le mal se répandre au sein de nos populations. Quand Pierre Chrysogone, devenu légat en France, les avertira du danger, le mal avait jeté de profondes racines; il demandait une réaction violente!

L'immense fortune territoriale attachée aux évêchés, tentait, cela va sans dire, les fils de famille peu fortunés; aussi les seigneurs ne se faisaient-ils pas faute de faire entrer dans l'Eglise deux ou trois de leurs cadets. Grâce à ces procédés, ils sauvaient leur patrimoine qui passait intégralement à l'aîné.

Leurs autres enfants n'avaient pas à protester; en effet, munis de grasses prébendes, ils avaient la facilité de tenir leur rang. Ils faisaient, la plupart du temps, de tristes prêtres, car ce célibat forcé, auquel on les astreignait, leur pesait bien vite, et, souvent, ils en arrivaient à donner à

(1) Dom Bouquet. T. XII, p. 426 et 435.
(2) Labbe. T. X, p. 1009.
(3) Dom Bouquet. XII, 460.

leurs ouailles le scandale de la simonie et du concubinage.

Une particularité de cette époque, ce sont les évêques batailleurs.

Gauthier, évêque de Strasbourg, déclare la guerre à ses bourgeois parce qu'ils n'avaient pas voulu lui prêter main forte dans une querelle entre l'évêque de Metz et un seigneur. Très indifférents aux excommunications, les bourgeois n'avaient rien répondu à cette levée du glaive spirituel; mais il n'en fut pas de même, quand le prélat s'arma du glaive temporel. Se voyant lésés dans leurs droits, ils appelèrent à leur secours Rodolphe de Habsbourg et dès lors commença contre l'évêque une guerre désastreuse pour l'Alsace.

Nous n'en finirions pas, si nous voulions relever tous les cas analogues.

Quelques âmes d'élite, comme les Yves de Chartres, les Fulbert, les Lanfranc, les Anselme, les Bruno avaient tenté de réagir; mais ces efforts isolés ne produisaient aucun effet sur la masse. Un individu épris de la beauté de la morale évangélique, peut servir d'exemple à son entourage et le ramener à de meilleurs sentiments; mais cette conversion, connue du petit nombre, ne saurait entraîner la généralité. Il faut pour cela unanimité; et ce mouvement n'aurait pu se produire, avec chance de réussite, que dans les instituts monastiques.

CHAPITRE VI

ÉTAT DES COUVENTS

I

Qu'étaient donc devenus les anciens foyers de vertu? Certes, nous serions injustes, si nous ne reconnaissions qu'ils avaient eu leur part d'influence dans les progrès de la civilisation.

La vie monastique avait vu le jour chez nous à la fin du v[e] siècle, au moment ou l'esprit des Pacôme, des Hilarion, des Basile et des Augustin, apporté de l'Orient en Gaule par saint Martin, tendait à disparaître.

Néanmoins, le 1[er] élan, qui avait poussé les anciens cénobites vers les solitudes de l'Egypte, avait eu des imitateurs dans nos contrées. Saint Honorat n'avait-il pas peuplé les déserts de Lérins. Ligugé avait été un moment un centre florissant de vie cénobitique ; mais à la longue, cette première ferveur avait décru et rares étaient ceux qui se sentaient attirés vers la pratique des vertus évangéliques. A peine, si nous voyons surgir quelques fondations dans l'espace de deux siècles. Sur ce monde moderne en formation, étaient passées, il faut le dire, les révolutions suscitées par les Barbares. Qui aurait pu démêler dans ce chaos les semences de vérités prêtes à éclore?

Et pourtant, même au sein de ces masses conduites par Dieu, nous pouvons percevoir un désir du bien.

La tempête venait à peine de se dissiper et l'année 524 de se lever, que Benoit, fils d'une riche famille de Nursie disait adieu au monde et se retirait dans le désert de Subiaco. A l'âge où tant d'autres songent à jouir de la

vie, ce jeune homme de dix-sept ans chercha avec assiduité, quels pouvaient être les pivots de la perfection. Il les résuma en trois points essentiels, auxquels venaient se rattacher toutes les autres pratiques :

I. — Abnégation de la volonté propre, afin de se plier sous la règle de l'obéissance la plus étroite.

II. — Renoncement aux biens de cette terre.

III. — Mortification du corps par le travail.

Avant d'imposer aux autres ce joug si contraire aux lois naturelles, Benoit se résolut à vivre cette vie. Il passa donc trois ans dans la retraite de Subiaco ; puis il prit quelques disciples (527). Dieu bénit visiblement le fondateur de la vie religieuse en Occident, car en 529, il en est à sa douzième fondation.

Cette existence n'avait pourtant rien d'attrayant. Le bénédictin ne doit-il pas, en effet, passer sa vie dans le silence, dans la prière, l'étude des écritures ? Sans doute, à psalmodier l'office divin, l'esprit trouve une détente ; mais ces heures sont relativement courtes ! En somme, cette vie humble, toute de travail, est très austère. Malgré toutes ces difficultés, un souffle de générosité avait passé sur nos populations ; car en très peu de temps, les lieux les plus sauvages virent arriver des colons et autour du monastère se groupèrent des maisons. La France a été faite en grande partie par ces moines. A chaque pas, ils ont écrit leur histoire sur nos monuments (1) ».

Cette règle fut successivement adoptée par toutes les aggrégations d'hommes disséminées dans tous les pays occidentaux. Aussi l'ordre avait-il au XIe siècle plus de cent-soixante dix couvents.

On peut, sans crainte d'éxagération, porter le chiffre des maisons de l'institut à plus de douze cents à la fin du XVe siècle.

Chassés un instant de France par la révolution, les Béné-

---

(1) Saint-Brieuc, Saint-Calais, Saint-Malo, Saint-Maixent, Saint-Valery, Fécamp, Saint-Pol-de-Léon, Abbeville, Amiens, Aurillac, Saint-Amand (Berry), Aigues-Mortes, Brives, Brioude, Château-Châlon, Saint-Denys, Guéret, Saint-Girons, Pamiers, Lescar, Luçon, Lure, Luxeuil, Perpignan, Saint-Claude, Saint-Pons, Saint-Dizier, La Réole, Nantua, Belvès, Sarlat, la Couronne (Angoulême), Mauriac, Gaillac, Saint-Jean d'Angély, Uzerches, Maubeuge, nous rappellent des noms de villes fondées par cet institut.

dictins trouvèrent asile en Allemagne. C'est là que Dom Augustin transporta l'essaim, qui devait se reconstituer chez nous au XIXe siècle. L'abbé Prosper Guéranger, né à Sablé en 1805, a été le restaurateur de ce vieux tronc monastique.

Il vint à Solesmes en 1830, et avec l'aide de quelques savants, y jeta les fondements nouveaux d'un ordre, qui avait donné quarante papes à l'Eglise, deux cents cardinaux, cinquante patriarches, seize cents archevêques, quatre mille cent-vingt évêques, quatre empereurs et quarante six rois... Dom Guéranger mit sept ans à s'orienter. Il ne se laissa pas décourager par les difficultés. Enfin en 1837, Grégoire XVI bénissait les efforts du pieux fondateur et érigeait Solesmes en prieuré avec le titre de congrégation de France.

Bientôt Dom Guéranger devenait abbé. La vie de cet homme d'études n'a pas été sans profit pour l'Eglise. Il eut des collaborateurs dignes de lui : citer les dom Pitra, les Piolin, les Chamard, c'est assez redire la gloire du nouvel institut.

Aussi, Mgr Pie pouvait-il s'écrier à juste titre devant la tombe prématurément ouverte pour le fondateur : « La « jeune congrégation bénédictine a déjà payé son tribut aux « travaux scientifiques et historiques dans la proportion « que n'atteignit jamais, en si peu de temps, aucune des « congrégations anciennes. » Telles sont les gloires, qu'il importait de redire, avant que le dernier des moines, quittant ce sol de la patrie, ait secoué la poussière de ses sandales. Puisse la France revenir bientôt à une plus juste conception de la liberté et rendre justice à ces fils, qui ont tant fait pour elle.

On voudra bien nous pardonner cette longue digression sur l'ordre Bénédictin ; mais il est bon de connaître à quel point les maisons de cette congrégation s'étaient multipliées sur notre sol.

Citeaux, qui partage avec les Bénédictins la gloire d'un développement sans précédent, comptait plus de deux cents cinquante maisons à la fin du XIIe siècle.

Les Chartreux de beaucoup moins influents à cette époque ne possédaient guère qu'une trentaine de maisons.

II

Ce rapide coup d'œil jeté sur le *Gallia Christiana* prouve quelle a été chez nous la puissance de ces moines, dont l'existence a toujours été vouée à la défense de la religion et au développement de la civilisation. La vie religieuse a donc été très vivace, car on ne s'expliquerait pas ces multiples fondations, qui leur livrèrent soit au nord, soit au centre, à peu près le quart du territoire de la Gaule. Et encore, sommes-nous au-dessous de la vérité. Pour juger de l'importance qu'avaient pris chez nous ces sanctuaires de la prière et du travail, il faudrait s'astreindre à relever le nombre des âmes vivant sous la conduite d'un abbé. Jumièges, par exemple, a compté jusqu'à douze cents membres. Tout ce peuple ne demeurait pas oisif. Ces ruches travaillaient à défricher la terre, à développer le goût des arts et de la littérature.

La protection, accordée par Grégoire VII à ces instituts, avait contribué à leur développement; mais ce qui avait donné de l'importance aux religieux, c'était Bernard. Le saint, en effet, par l'influence exercée sur son siècle, n'avait pas peu travaillé à répandre la notoriété de ces moines. Par reconnaissance, les peuples les avaient enrichis ; mais rendons leur justice : s'ils jouissaient d'une grosse fortune territoriale, ils savaient vivre pauvrement.

Fixés le plus souvent dans des lieux sauvages, Cisterciens et Bénédictins défrichaient la terre et amenaient l'aisance au sein des populations jusque là très pauvres. Aussi les foules accouraient-elles se mettre sous la protection du cloître.

L'immunité ajouta encore à cette puissance (1). Elle fit du couvent une retraite échappant à l'injustice et à l'oppression. A part le droit de justice, qui ne leur était pas dévolu, les religieux ne relevaient sur terre d'aucune autorité. Le pape seul était leur juge. Malheureusement l'immunité donnait parfois naissance à des abus regrettables. L'évêque de Malmesbury se plaint, dans une lettre à Alexandre III, de la

---

(1) Reuter. T. II, 86-90.

facilité avec la quelle Rome écoute les réclamations des religieux ; il va même jusqu'à accuser de vassalité la cour pontificale (1).

Richard archevêque de Cantorbéry se plaint amèrement à Alexandre du relâchement qui s'est introduit dans la discipline monastique ; mais ces plaintes restèrent sans effet (2).

Fatalement cette situation devait engendrer des abus ; mais le bien fait par les couvents compense amplement les quelques fautes que nous avons dû signaler. Quel exemple plus beau de charité chrétienne pouvons-nous relever que ce fait du monastère d'Heisterbach nourrissant quinze cents personnes par jour durant la famine de 1797. Et ce n'est pas un fait isolé. Innombrable était le nombre des pauvres, qui trouvaient leur couvert mis à la table du monastère.

III

Une autre cause du progrès de la vie monastique vint de l'exemption. Les papes en accordant ce privilège centuplèrent les forces du couvent. Etait-ce un bien que d'arracher ces milices à la surveillance épiscopale, c'est fort douteux ; mais Rome cherchait à s'adjoindre des auxiliaires utiles pour la défense de ses droits. Donc, au spirituel, moines et êtres vivant sur la terre abbatiale, échappaient à l'ordinaire. Ce privilège inouï, dont ne bénéficia jamais Citeaux, doit remonter, comme origine, au VIe siècle. En effet, en 598, Grégoire le Grand accordait l'exemption au couvent de Saint-Jean et de Saint-Etienne de Classé et l'enlevait à la juridiction de l'évêque Marinien (3). Plus tard, dans un concile de Rome, il étendait ce droit à tous les moines avec faculté de choisir leur abbé, soit dans la communauté, soit en dehors. Il va jusqu'à interdire aux évêques de se mêler des affaires temporelles du monastère. Les évêques ne célébraient plus de messes publiques dans les églises monacales, ils n'y exerçaient plus leur juridiction, sans l'agrément de l'abbé (4).

(1) Migne. CC, XCV, p. 1457.
(2) Léa. Inquisition, t. I, p. 39.
(3) Liber VIII. Epistola XVIIIe.
(4) Mansi. T. X, col. 485-487.

En 628, une querelle s'élève entre l'évêque de Tortone et l'abbaye de Bobio. L'abbé Bertulfe fait aussitôt appel à l'intervention d'Honorius Ier. Le pontife lui envoie sur le champ ce privilège du siège apostolique : « nul évêque ne pourra s'immiscer dans vos affaires » (1). Crotbert, ancien religieux de Marmoutier, veut exempter son abbaye de la juridiction de Tours ; il n'écrira pas à Rome. Il composera de lui-même un diplôme, puis il chargera l'abbé Egeri de le présenter au souverain pontife, qui y apposera sa signature sans protester (2). Adéodat, froissé du procédé, se refusa à reconnaître le diplôme, mais pour ne pas entrer en lutte avec le couvent, il eut la bonne idée de se désister de son droit.

Tous ces privilèges, Alexandre III les sanctionne dès les premières années de sa gestion. Nous comptons jusqu'à cent soixante-quatre chartes accordées aux couvents durant son pontificat.

Quel but poursuivait le pontife ? voulait-il récompenser (3) la France de l'hospitalité généreuse qu'elle lui avait accordée ? c'est peu probable. N'entendait-il pas grossir par là la propriété ecclésiastique ? Sans doute, il importe, dans une pareille matière de ne pas voir une usurpation en règle des droits civils, car dans bien des cas les fidèles se sont prêtés à ce jeu des monastères.

N'ont-ils pas eux-mêmes accru par leurs legs la propriété du couvent ? Les grands eux-mêmes, comme Raymond VI, prince excommunié, donnent des preuves de leur générosité envers l'Eglise. En délivrant aux couvents des bulles où étaient énumérés leurs biens-fonds, Alexandre III confirmait la volonté du donateur. Il usait, en le faisant, du droit incontestable que lui conféraient les constitutions apostoliques. Parfois il le fit à l'encontre de la volonté épicospale ; mais le plus souvent, il avait pressenti l'évêque et obtenu son acquiescement (4).

Evidemment ces trop grandes richesses devaient être une cause de relâchement. Il n'est pas possible, en effet, que le bien-être, pénétrant dans une classe aussi importante,

(1) Acta saint Bernard, t. II, p. 161.
(2) Mabille. LC, n° 17. Sirmond, t, I. conciles.
(3) Reuter. T. II. 83-86.
(4) Migne. T. CC de la Patrolog. p. 980 et 1233.

n'y ouvre la porte au mal; mais l'abus était le fait d'un particulier, non de la masse. Ainsi, les querelles éclataient parfois terribles entre couvents d'un même ordre. L'abbaye d'Andres se prendra de querelle avec Charroux, sa mère. Celle-ci fit savoir qu'elle avait à sa disposition cent marcs d'argent. Elle se promettait de tout dépenser pour avoir gain de cause. Après dix ans de luttes ininterrompues, après trois appels consécutifs à Rome, Andres désarma. Elle était ruinée et grevée d'une dette de 1400 livres parisis (1). Le jugement émanant de la cour pontificale n'était pas toujours écouté. Souvent les causes introduites n'obtenaient aucune sanction. Un scandale venait-il à surgir, l'évêque protestait; mais le plus souvent la plainte était sans effet. La vie monastique était sans contrôle. Le Saint-Siège, qui avait accepté cette situation, y avait trouvé son profit; il s'était assuré de puissants auxiliaires dans sa lutte avec les évêques; mais quelle responsabilité n'avait-il pas encouru, en laissant pénétrer le trouble et la corruption dans un grand nombre d'abbayes?

Il nous répugne d'avoir à confirmer nos allégations par des exemples; mais faisant œuvre d'historien, nous ne saurions cacher la vérité. Après tout, la honte ne rejaillit pas sur le corps, mais sur des individualités.

Parfois les moines, devenus trop riches et ayant une grande facilité de vie, ne s'atreignaient plus à la résidence. Quelques-uns, poussés par le désir d'utiliser leurs loisirs, ou plutôt de se faire un nom, s'étaient mis à étudier la médecine. Ne devons-nous pas nous récrier contre ces abus, conséquence des richesses mises à la disposition du couvent? « Les Français, dit Legendre, fondèrent les grandes abbayes « sans qu'il leur en coûtât beaucoup. On cédait à des moi« nes autant de terres incultes qu'ils pouvaient en mettre « en valeur; ces troupes pénitentes ne s'étant pas données « à Dieu pour mener une vie oisive, travaillaient de toutes « leurs forces à dessécher, à bâtir, à planter. On leur don« nait volontiers parce que leurs biens servaient à élever « les enfants, à les nourrir et souvent à les placer » (2).

Les monastères étaient une force et en se les attachant,

(1) Concil. Rhotomag. Ann. 1231 C. II. 48.
(2) Legendre. Histoire. p. 4.

Alexandre III renforçait son parti ; il se donnait ainsi une armée d'élite qu'il pouvait conduire à son gré. Parfois, comme le dit saint Anselme dans une de ses lettres : « l'évêque aimait bien moins à entretenir le monastère avec « une tendresse paternelle et à le diriger avec une sollicitude « épiscopale, qu'à faire peser sur lui le joug d'une domi- « nation impérieuse » (1). C'est ainsi que la discipline s'était relâchée. Pierre de Cluny montre quelle importance avait cette communication directe avec Rome pour la bonne entente entre religieux, pour la régularité et la cohésion. Comment des monastères distants, les uns des autres et dépendant d'évêques différents, auraient-ils eu un lien, si le pape les avait soustraits à la juridiction d'un abbé général placé immédiatement sous sa dépendance ? (2)

IV

Les Capétiens avaient favorisé les donations faites aux abbayes; ils y trouvaient profit, car les religieux étaient les plus fermes soutiens de la couronne contre les grands, qui tendaient à dépouiller la royauté de toutes ses prérogatives. Sans cesse en butte aux tracasseries d'une féodalité turbulente, nos rois détachèrent le petit de la terre seigneuriale, pour le rattacher au monastère.

Ils facilitèrent cet exode par des donations sans nombre, qui augmentaient le territoire du couvent et diminuaient d'autant le domaine du feudataire. Ces terres d'Eglise, jouissant d'une sorte d'indépendance, s'enrichirent bien vite et la civilisation y pénétrant, on vit régner l'aisance et la paix. Le roi y exerçait la justice, en sorte que ces cités, groupées autour de la terre monacale, se rattachaient au pouvoir central et isolaient le seigneur, qui fut réduit bientôt à vivre seul et délaissé dans son château. Parfois les élections d'abbés laissaient à désirer ; mais ici encore, il faut en accuser l'élément laïque, qui cherchait à s'immiscer dans ces nominations. Les revenus d'un abbaye étaient un appat pour les âmes vénales. Arnoul de Lisieux nous a laissé

(1) Epist XXXII. L. II.
(2) Lib I[er] Epist XXVIII.

dans une de ses lettres à Alexandre, un spécimen de la vie peu édifiante d'un couvent de son diocèse. Ce monastère de Gristain avait pourtant été renommé pour sa vie exemplaire.

« Mais, dit-il, depuis la nomination de l'abbé qui le gou-
« verne, il a mérité d'être flétri pour les désordres, qui s'y
« commettent. » Malheureusement ces scandales étaient connus du dehors. Les moines buvaient, mangaient, puis se battaient dans le cloître à couteaux ouverts. Quelle cause assigner à de tels excès ? Le défaut de vigilance de l'abbé ne suffirait pas à les expliquer, Arnoul nous en donne la raison : « au dedans ils n'ont plus le respect de la règle et de
« la discipline ; mépris absolu de l'hospitalité, plus d'aumô-
« nes faites aux pauvres ! »

L'évêque de Lisieux eut à s'interposer. D'abord il exigea la résidence de l'abbé ; or, poursuit Arnoul : « Au mépris de
« l'autorité de l'évêque, qui me fait son supérieur, et de
« l'obéissance à laquelle il est astreint par ses vœux, sans
« mon assentiment, il est parti ne laissant personne pour
« diriger le monastère. L'événement ne l'a que trop prouvé.
« Celui qu'il avait établi son représentant, à la suite d'un
« excès de boisson, a frappé d'un coup de couteau, au milieu
« du repas, deux de ses frères, qui, se saisissant de ce qui
« tombait sous leurs mains, l'ont massacré sur place » (1).

L'abbaye de Clairvaux fût elle-même ensanglantée par le meurtre de son saint abbé Gérard, qui tomba victime d'un moine furieux d'une juste réprimande qu'il avait reçue pour certaines fautes (2).

Cluny, autrefois renommé pour sa régularité, avait embrassé le schisme avec son abbé Hugues de Thrasam. Henri de Beauvais, comme nous le montre une lettre d'Alexandre III (3), fut chargé de prononcer contre lui la sentence d'excommunication.

L'abbé mourait quelques années plus tard 1164 en Franche-Comté. Etienne, qui le remplaça, réussit à mettre un peu d'ordre à Cluny.

L'abbaye de Vezelay fut troublée par la lutte de son abbé,

---

(1) Migne. CC. de la Patrol. lat. Lettres d'Arnoul de Lisieux.
(2) Annal. ord. cist.
(3) Migne. T. CC. de la Patrol. lat. p. 154.

Ponce de Montboisier, contre les évêques d'Autun et les comtes de Nevers. Pour récompenser ce zèle, le pape, profitant des difficultés de Cluny, enlève cette abbaye à la juridiction des abbés de Cluny (1).

Si Pascal avait rattaché Vezelay à Cluny, c'est que cette congrégation laissait à désirer au point de vue de la régularité. En outre, le pontife voulait couper court aux difficultés qui s'élevaient entre les évêques d'Autun et l'abbaye, à cause du privilège, dont elle jouissait, de faire conférer les ordres dans son Eglise sans la participation de l'ordinaire.

Les exemptions ont été la cause de troubles fréquents, soit par suite de la prétention des évêques qui défendaient leurs droits, soit encore à cause des abus qui pouvaient facilement se glisser sous le couvert de l'exemption. L'abbé, prenant le contrepied de ce que voulait l'évêque était suivi par ses religieux; aussi la guerre se déchaînait-elle. Nous nous faisons difficilement une idée des tempêtes que soulevaient ces questions au sein des communautés religieuses animées de l'esprit de corps.

Sous Ponce de Montboisier, d'après les documents en notre possession (2), il est question d'affaire temporelle. Le comte de Nevers, Guillaume, armé d'une charte remontant à trois cents ans, avait revendiqué certaines terres de l'abbaye fondée par ses aïeux. L'affaire avait éclaté sous Lucius II, qui par ses rémontrances, avait obtenu quelque répit. Sur ces entrefaites, Eugène III montait sur le trône pontifical et Bernard prêchait la Croisade. Le vieux comte envoya son fils guerroyer en Orient. A son retour, le fils prit la direction des affaires paternelles, car Guillaume s'enfermait à la Grande Chartreuse.

Le comte renouvela les revendications de son père. Nous avons dit, dans la question de l'insurrection de la commune de Vezelay, les atrocités qui furent commises. Tels sont les motifs qui amènent l'intervention d'Alexandre. Le pontife dut écrire quatre lettres. Dans la première, adressée au roi de France, il lui dépeint les misères faites à Pons et lui demande d'agir auprès du comte et de sa mère. Le prétexte invoqué pour cette intervention est celui-ci : « *unde*

(1) Mansi XXI 1160.
(2) Migne. T. CC. Lettre CCCXLIV, CCCXLVI p. 370, 371, et 372.

« *quoniam monasterium illud ad jus et proprietatem Romanæ* « *Ecclesiæ spectare dignoscitur...* » Il renouvelle ce même argument dans sa lettre à Hugues de Sens; il le prie d'intervenir auprès du comte et de sa mère. « Ils ont vingt « jours pour se soumettre; si dans ce laps de temps ils « n'ont pas réparé le mal fait au monastère, la sentence « d'excommunication sera portée contre eux ».

Le comte ne se soumit pas et les évêques de la contrée continuant à correspondre avec lui, le pape leur écrit, le 5 juin 1165 pour les prier de vouloir bien s'en tenir aux prescriptions canoniques (1).

Ponce meurt sur ces entrefaites. Son successeur est Guillaume de Mello. L'abbé, sans doute plus accommodant que son prédécesseur, put s'accorder presque aussitôt avec les comtes de Nevers. Ainsi se terminait cette querelle, qui avait demandé l'intervention de trois papes et de deux légats (2).

Une autre affaire, d'assez grande importance, se passe au diocèse d'Autun dans l'abbaye de Flavigny. L'abbé fatigué du pouvoir s'était démis de ses fonctions (3). Un parti de moines, mécontent de la substitution qui avait été faite, intrigua et fit revenir l'abbé sur sa détermination. Comment reprendre le pouvoir, puisqu'il avait un successeur? Pour réussir il eut recours à l'intervention du légat Guillaume du titre de Saint-Pierre-aux-Liens. Quelles raisons fit-il valoir? la lettre ne le dit pas; mais l'absence de la partie adverse prouverait qu'un cas de nullité s'était glissé dans l'élection. Le légat rendit l'abbaye à l'ancien abbé. Evidemment cette solution ne tranchait rien, et, bien que nanti d'une autorisation légale, l'ancien propriétaire ne put rentrer dans son domaine. Pour se délivrer de cet importun, les moines eurent recours à un procédé pratique: ils l'accusèrent au civil et au spirituel de délits entraînant sa déchéance.

Ils en appelaient ainsi au jugement du pape et du roi. L'abbé, fort de son droit, en appela lui-même à ces deux juridictions (4).

(1) Migne. T. CC, de la Patrol. lat. p. 375.
(2) Hugues. Pict. av. L, III. ap d'Achery, t. III, p. 532.
(3) Migne. T. CC, p. 128.
(4) Migne. T. CC. p. 128.

Or, comment juger cette affaire, la partie adverse se refusant toujours à comparaître ? Alexandre prend alors un autre moyen, il écrit à Louis VII et à son frère Henri (1162). Au roi, il demande de faire exécuter la sentence qui sera portée contre l'un des deux perturbateurs. Or à cette époque, la sentence était presque toujours l'excommunication. En effet, à Henri le pape enjoignait de faire comparaître les deux partis et de terminer cette affaire. Si l'ancien abbé a communiqué avec un excommunié et s'il détient dans les fers J. de Buffrant, son successeur, on doit le forcer à se rendre auprès du pape pour se justifier (1).

V

A peine arrivé en France, le pontife eut à s'occuper de cette querelle et, de Montpellier, où il réside, il écrit le 4 juin à Louis pour lui rendre compte du résultat de son enquête. L'abbé affirmait qu'il s'était démis, non de son plein gré, (*sed coactus*), comme il demandait à produire des témoins, la question fut remise à l'octave de saint Michel. En attendant, pour prévenir les troubles, qui ne pouvaient manquer d'éclater, l'abbé résignait ses fonctions et le gouvernement de l'abbaye était remis au roi (2).

L'évêque d'Autun paraît avoir eu un rôle assez bizarre. La question d'exemption doit être pour beaucoup dans cette révolte. Une lettre adressée de Bénévent (2 février 1168) nous fournit cette preuve. A cette date, le pape plaçait l'abbaye sous la protection de Barthélémy, évêque de Beauvais, et il priait l'abbé du monastère de vouloir bien se soumettre à l'obédience de cet évêque (3). Quelques années plus tard (4 mai 1171), le pape écrivait au même évêque et à Pierre abbé de Saint Rémy de Reims pour les prier de réformer ce monastère (4).

En dépit de ses efforts pour modifier ces mœurs déplorables, Alexandre se verra dans la nécessité de faire des exemples. Tantôt, il permettra aux évêques d'intervenir

(1) Migne. T. CC, p. 120. de la Patrol. lat.
(2) Migne. T. CC, p. 152. de la Patrol. lat.
(3) Migne. T. CC, p. 628. de la Patrol. lat.
(4) Migne. T. CC, p. 820. de la Patrol. lat.

dans l'élection de l'abbé, comme à Saint-Etienne de Meaux. A l'avenir, lorsqu'un couvent ne pourra tomber d'accord, il appartiendra à l'évêque de confirmer la nomination de celui qui aura recueilli le plus grand nombre de suffrages (1). D'autres fois, comme à Tournus, les récalcitrants seront exilés dans d'autres couvents. Là, relégués au second plan, ayant perdu tous leurs droits d'électeur, ils ne pouvaient plus intriguer.

L'abbaye de Saint-Maximin est-elle troublée par quelques meneurs, aussitôt Alexandre écrit au roi pour l'avertir de dissiper les nuages *manu militari* et de faire exécuter les ordres venus de Rome (2) .

Les religieux se soumettaient le plus souvent; mais parfois, ils demandaient à leurs proches parents, assez influents dans la contrée, de prendre leur défense ? Alors commençait toute une série de molestations, dont se plaignaient les victimes. Peu après le départ des moines de Saint-Maximin, le pape écrit, en effet, à Louis VII pour lui désigner spécialement deux seigneurs: « spécialiter Her. de Cingiaco et Rob. Berigerum » (3)

Les abus ne se corrigeaient donc pas sans amener çà et là des troubles assez violents.

Nous avons parlé de l'influence néfaste exercée par Imar sur son confrère de Cluny (4). Non seulement l'abbé avait dû être déposé, mais la célèbre abbaye dégénérait visiblement. Il n'y avait plus de régularité. (5) Comment la vie religieuse aurait-elle pu se maintenir dans sa première ferveur, avec cette législation déplorable et des mœurs encore cruelles ? L'intervention dans les couvents d'hommes armés, qui se livraient à toutes sortes d'excès, devait avoir une fâcheuse influence sur la vie cénobitique. Quelles que soient les exagérations de Gilbert de Gembloux, nous devons cependant avouer avec lui que dans certains couvents, le scandale était devenu fréquent (6).

---

(1) Migne. T. CC, de la Patrol. lat. p. 434, 435.
(2) Migne. T. CC, de la Patrol. lat. p. 248.
(3) Migne. T. CC, de la Patrol. lat. ad. Ludov. Reg. 262.
(4) Migne. T. CC, de la Patrol. lat. p. 56.
(5) Migne. T. CC, de la Patrol. lat. p. 133.
(6) Gilb. de Gemb. Epistola Ve

Comment aurait-il pu en être autrement ? Le pape était trop loin pour juger les cas graves, qui éclataient soudain dans un abbaye. Averti trop tard, il élevait la voix ! Sans doute, il était écouté de quelques particuliers, mais la masse restait sourde à ses appels. Au fond, les monastères étaient sans contrôle et ils échappaient à l'évêque. En 1175, un petit incident éclata en Angleterre. Les moines de Malmesbury ayant fait choix d'un abbé, l'évêque de Saresbury lui défendit de recevoir d'un autre la bénédiction abbatiale. Le moine partit un jour et, arrivé dans le pays de Galles, il se fit consacrer par l'évêque de Landaf. L'évêque de Saresbury s'étant plaint à Richard de Cantorbery, celui-ci suspendit, et le prélat consécrateur, et le nouvel abbé. Ce dernier produisit une bulle d'exemption, puis furieux contre le primat, en appela au pape, en ajoutant ces paroles d'insulte : « Les abbés sont bien lâches de ne pas anéantir « la puissance des évêques, puisque Rome leur accorde la « liberté moyennant une once d'or par an ».

L'archevêque Richard, outré de l'attitude des réguliers, écrivit au nom de l'épiscopat anglais pour protester contre les exemptions : « Ce mal, disait-il, jette de profondes « racines ; les abbés s'insurgent contre le primat et les évê- « ques; ils sont dans le désordre sans que personne puisse « intervenir. Partout, dans les monastères, on voit le pillage ; « les abbés font bonne chère et les moines, sans tête, s'aban- « donnent à l'oisiveté : aussi ce ne sont que disputes conti- « nuelles. Le cloître ressemble à un marché. Il est temps de « remédier à cet état, si vous ne voulez pas que les évêques, « à leur tour, s'insurgent contre les archevêques, les doyens « contre leurs prélats ; c'en est fait de la subordination. Ces « exemptions prédisposent les abbés à la révolte ; elles sont « une arme entre leurs mains. De plus, elles sont injustes « car le pape, en accordant ces faveurs au préjudice des « évêques, leur ôte ce qui leur appartient ? Primitivement « les papes durent agir ainsi à cause de la tyrannie des « évêques ; mais la paix à laquelle on visait est loin de « régner dans les monastères, car abusant de la liberté, « les moines sont tombés dans de plus grands troubles et « une sordide pauvreté ».

Infortunés évêques ! non contents d'avoir des conflits avec les exempts, ils en avaient encore avec leurs chanoines.

CHAPITRE VII

INSTITUTION DES CHANOINES RÉGULIERS

I

Les chanoines, dont nous avons à parler, virent le jour au VIIIe siècle. Vers l'an 760, l'évêque Chrodegand, fils de Landrade, seigneur de la cour de Charles-Martel, fut frappé du désordre qui existait parmi les clercs de son Eglise de Metz. Conseillé par le pape Etienne, il se proposa de réformer son clergé, mais comment élaborer cette tâche. Le prêtre vit à part, perdu souvent au fond de la campagne. Livré à lui-même, il n'a d'autre société que celle des paysans avec lesquels il est appelé à vivre. Ne pouvant atteindre toutes ces brebis disséminées, le pieux évêque eut l'idée de soumettre à une règle uniforme les clercs de son Eglise cathédrale, de les faire cohabiter ensemble de façon à leur imposer la vie commune. Au fond, il les établissait sous la forme des associations monastiques.

Ainsi prit naissance cette institution, qui devait se développer par la suite, à l'époque où s'imposait la réforme des couvents. Le désordre en donna l'idée ; la vie monastique servit de modèle. Evidemment, on ne pouvait demander à des hommes libres un abandon total de leur volonté propre ; mais saint Chrodegand s'appliqua à rendre l'assimilation aussi complète que possible.

Il commença par disposer en cloître une partie de son évêché ; il appela auprès de lui des prêtres désireux de mener une vie sainte ; il les dota, afin que n'ayant plus le souci des choses nécessaires à la vie, ils pussent vaquer complètement à leurs nouveaux devoirs.

La règle empruntée à saint Benoit ordonnait :

1° La pratique de l'humilité.

2° Chaque chanoine devait suivre le rang de vocation ; les jeunes clercs devaient saluer au passage tous les anciens.

3° Défense absolue aux femmes de violer la clôture. Les repas devaient être pris dans le réfectoire commun. Chaque clerc avait sa cellule.

4° On observait le silence depuis Complies jusqu'à Primes.

5° 6° et 7° Contenaient les règles du chant.

8° Obligation d'assister tous les jours à l'office.

9° Le travail manuel était imposé.

La 10e règle traitait des voyages et des devoirs des clercs pendant ce temps.

11° Zèle de la gloire de Dieu.

12° Défense de frapper ou d'excommunier leurs confrères.

13° Défense de quereller l'évêque ou le prêtre approuvé pour entendre les confessions.

14° La confession était obligatoire deux fois par an.

15° Les clercs coupables de crimes (Homicide, fornication), sont mis en prison, envoyés en exil et soumis à une pénitence publique.

16° Celui qui fréquentait un excommunié encourait l'excommunication.

17° Les petites fautes contre la règle étaient accusées en chapitre. On était châtié corporellement pour toute rechute.

18° Coulpe et pénitence légère.

19° Pénitences proportionnées aux fautes.

20° On ne pouvait pas manger hors du monastère. On faisait la lecture pendant le repas. Le régime comportait deux repas avec viande tous les jours, le vendredi excepté, de Pâques à la Pentecôte. On faisait maigre de la Pentecôte à la Saint-Jean. A partir de ce moment, il y avait abstinence les mercredi, vendredi et samedi, jusqu'à la Saint-Martin. De la Saint-Martin à Noël, on ne faisait plus qu'un repas par jour, après None.

21° 22° et 23°. Quantité de la boisson, du manger et de l'ordre des tables.

24° Tous doivent servir à la cuisine à tour de rôle ; sont seuls exemptés l'archidiacre et le primicier.

25° 26° et 27° Traitent des offices particuliers des clercs, prévôts, céleriers, portiers, etc. Défense absolue d'accorder aucune dispense en dehors de l'évêque.

28° Soin des malades.

29° Habillement et chauffage.

30° Fixe les fêtes où l'évêque doit avoir les chanoines à sa table.

31° Les clercs ne doivent rien posséder ; ils gardent l'usufruit de leurs biens patrimoniaux ; ils peuveut tester : mais les revenus doivent être distribués aux pauvres.

32° Les aumônes faites aux clercs (*intuitu personæ*) leur appartiennent ; mais celles, faites à la communauté, demeurent communes.

33° A quel moment et dans quel ordre les clercs doivent-ils venir à la messe ?

34° Pour les clercs appartenant aux autres églises, il y a obligation pour eux de venir deux fois par mois se retremper dans la ferveur de leur état.

Conception admirable d'une vie sacerdotale et sainte ! mais à partir de 765, Chrodegand, en disparaissant, laissa son œuvre inachevée. On ne voit pas que ce grain de senevé soit sorti du diocèse de Metz avant 873. A cette époque, Charlemagne, frappé de ce que pouvait cette règle pour entretenir au sein du clergé l'union, la science et la vie exemplaire, fit tenir cinq conciles, à Arles, à Mayence, à Reims, à Tours, à Chalon-sur-Saône. Tous sont unanimes à exhorter les évêques à veiller sur leurs clercs.

Le IIIe canon du IIe concile de Châlons s'exprime ainsi : « Il faut que les évêques établissent des écoles où l'on enseigne les lettres et les Saintes Ecritures, et où l'on forme des hommes capables par leur science de défendre la sainte Eglise contre l'erreur ; il nous faut des prêtres qui puissent résister à l'antéchrist et à ses prestiges, en sorte

qu'ils nous accordent la joie de pouvoir dire à la gloire de l'Eglise : « mille boucliers sont suspendus à ces remparts, c'est l'armature des forts ! »

Ce plan, admirablement conçu, avait donné l'idée à Charlemagne de créer une école dans chaque Eglise épiscopale. On y enseignait l'Ecriture Sainte, la grammaire, la rhétorique, la jurisprudence, la poésie, l'astronomie, les mathématiques et l'histoire, qui, à vrai dire, n'est pas encore une science, mais bien plutôt un ordre chronologique des faits.

Saint Chrodegand avait donc imprimé à son siècle un noble élan pour la science. Ce mouvement intellectuel, qui devait s'accentuer jusqu'au xe siècle, fut un instant ralenti ; mais il se dessine à nouveau au xie siècle, et les grands savants de l'époque sortent justement des écoles canoniales.

II

Les chanoines d'Occident se relâchèrent à la longue. A en croire Pierre Damien, « ils s'étaient abîmés dans la saleté d'une incontinence universelle. » Sollicité par l'homme de Dieu, Nicolas II convoqua un concile à Rome en 1059. On invita les évêques à rémédier à ces scandales. Cent treize prélats, répondant au désir du Saint Père, prirent l'engagement de proscrire la simonie et le concubinage. Le pape, entrant plus avant dans la voie des réformes, prescrivit aux clercs de loger et de vivre ensemble. Ils devaient mettre en commun tout ce qu'ils recevaient de l'Eglise.

En 1063, Alexandre II tient un second concile où fut renouvelé le décret de son prédécesseur, et, sur la motion de Pierre Damien, on imposa à tous les clercs la vie commune.

Avant cette parole venue de Rome et vers la fin du xe siècle, plusieurs chapitres avaient repris la vie conventuelle.

Ainsi, la reconstitution du Puy, de Troyes, d'Apt et de Mâcon date de 1010.

Viennent ensuite Angoulême en 1027, Auch en 1040 et Maguelone vers 1054.

En Italie, nous relevons trois chapitres de chanoines réguliers :

Ceux d'Abellane en 1058, d'Ostie, fondé par Pierre Damien et de Saint-Jean-de-Latran en 1060.

De cette époque date également la congrégation de Saint-Frigdien de Lucques.

En 1078, Yves de Chartres fonde à Beauvais le monastère de Saint-Quentin où il appelle des clercs à se soumettre à la vie commune.

En 1097, Yves fonde non loin de Chartres un second couvent de chanoines à Saint-Jean-en-Vallée ; ce couvent, ruiné en 1562 au moment des guerres de religion, fut transporté en 1624 au prieuré de Saint-Etienne, dans la ville même.

En 1108, une colonie de Saint-Quentin fonde à Paris le célèbre monastère de Saint-Victor.

En 1113, à Puiseaux (en Gâtinais), le roi Louis le Gros créé une congrégation de chanoines réguliers.

En 1121, en Portugal, Tellon, archidiacre de Coïmbra, encouragé par Jean, archevêque de Braga, établit les chanoines réguliers de Sainte-Croix. Alphonse, roi de Portugal, les dote richement et les fixe dans un faubourg de la ville.

Déjà existait la célèbre abbaye des chanoines réguliers de Saint-Ruf, en Dauphiné. On dit que Tellon, voulant étudier de près la vie religieuse, y envoya quelques-uns de ses religieux.

Ce genre de vie se répandit très vite en Portugal ; vers la fin du XII[e] siècle l'ordre possédait 19 maisons. Le relâchement s'y étant glissé, on dut les réformer en 1527.

Saint-Ruf dut son origine à quatre prêtres de l'Eglise d'Avignon (Amable, Odillon, Ponce et Durand). Décidés à mener une vie régulière, ils demandèrent deux églises à Benoit, leur évêque. On leur donna l'administration de Saint-Ruf et de Saint-Just. Plus tard, ils s'établirent près de Valens dans l'île d'Eparvière. Leur couvent construit par Raymond, leur abbé, fut détruit en 1562, puis reconstitué à Valence. La règle de ces chanoines fut seulement approuvée en 1600.

En 1148, Gilbert de Semprigham, prêtre de Lincoln, fonde la congrégation des clercs réguliers de Saint-Augustin,

appelés Gilbertins. Cet ordre fut approuvé par Eugène III. Gilbert fut en relations suivies avec saint Bernard. Il établit deux monastères d'hommes et huit de filles. Avant de mourir, il comptait 2.000 enfants vivant sous la règle de saint Augustin. Ces chanoines ne s'adonnaient pas uniquement à la prière, ils devaient soigner les lépreux (1189).

En 1162, en Pologne, nous relevons la fondation du monastère de Mickou, faite par Jaxa, riche seigneur du pays. De là, cette colonie s'esséma en Silésie, en Moravie, en Bohême et en Russie.

Enfin, avant d'étudier le mouvement de la réforme en France, nous signalerons les chanoines réguliers du Saint Sépulcre établis par Godefroy de Bouillon; ce prince avait encore créé le prieuré de Saint-André, hors la ville de Piazza.

A son retour de Palestine, Louis VII fonda sur ce modèle la congrégation des clercs réguliers de Saint-Samson à Orléans.

Plus tard cette congrégation se répandit dans le royaume de Naples.

III

Il est assez difficile de déterminer quelle règle suivaient ces instituts. Certains auteurs se basant sur une lettre de Gervais, archevêque de Reims (1067), qui peut servir de constitution aux clercs qu'il fixait dans l'abbaye de Saint-Denys, ont cru pouvoir en conclure que tous les chanoines vivaient selon la règle de l'évêque d'Hippone. Cette assertion ne paraît pas très juste.

Ceci ne fait pas de doute pour les chanoines de Sainte-Croix, de Saint-Ruf et de Lincoln. Les Prémontrés, et les Dominicains suivent les prescriptions de saint Augustin; mais la vie commune ne comporte pas toujours la vie religieuse et le détachement complet.

La lettre d'Urbain II à Roger de Soissons approuve les chanoines vivant sous la règle de saint Augustin ; mais elle ne fait aucune mention de la vie religieuse.

A proprement parler, les chanoines réguliers n'apparaissent vraiment qu'au XIIe siècle.

C'est, en effet, en 1139, au concile de Latran, sous Innocent II, que l'ordre fut donné à tous les chanoines de se conformer à la règle de saint Augustin. A ce moment, il y eût une scission. Les uns se séparèrent des évêques pour vivre en religieux, tels sont les chanoines de Saint-Victor, de Sainte-Croix, de Saint-Jean-de-Latran etc., les autres reconnurent l'évêque comme leur supérieur. Il nous reste à voir le développement de ces chapitres vivant sous la règle de saint Augustin. Institution admirable, qui fut bien vite gâtée par l'esprit du siècle.

En février 1171, Alexandre écrivait à Guillaume, archevêque de Sens et à Etienne de Meaux au sujet de plusieurs communautés. Le pontife leur enjoint de se rendre auprès des chanoines de Saint-Victor, afin de corriger les abus (1).

Tant que Gilduin était resté à la tête de cette maison, la règle avait été observée et les religieux s'étaient maintenus dans l'amour de l'étude ; mais il était mort en 1155. Ses deux successeurs immédiats Achard, plus tard évêque d'Avranches, et Gonthier, chanoine de Saint-Quentin de Beauvais, y avaient maintenu la discipline. Mais comme l'indique une lettre d'Alexandre datée de 1170, cette congrégation fit choix comme supérieur d'un certain Ervise d'origine anglaise. Les religieux lui refusèrent obéissance ; ils avaient à leur tête le savant Richard, prieur de la maison (2). Ervise en appela au pape qui donna d'abord tort aux chanoines ; mais les trois commissaires envoyés pour enquêter durent trouver fondés les faits de concussion reprochés à l'abbé, qui démissionna. Guérin, qui lui succède, nous livre dans une lettre ce tableau de l'abbaye : « ce n'était « plus cette communauté féconde en sujets d'élite, qui fai-« saient la gloire et qui étaient le conseil de l'église !..» Et Alexandre III se faisant l'écho de ce cri d'alarme écrivait à Louis XII : *« utinam qui sunt in ordine sacerdotum ad insti-« tutionem et conservationem religionis eo animo et cura « procederent, quo favor regius ad défensionis auxilium « sequeretur ! »* Il disait quel profit en eut retiré la France, alors si travaillée par le manichéisme (3) !

(1) Migne. T. CC. Patrol. lat. p. 771.
(2) Migne. T. CC. p. 675.
(3) Migne. T. CC. p. 773-774 de la Patrol. lat.

Alexandre les rappelle donc à la teneur de leur règle telle qu'elle a été fixée par Chrodegand, évêque de Metz. « Les chanoines ne doivent rien posséder en propre. » Il avait déjà insisté sur ce point, en 1168, dans une lettre adressée à l'Eglise de Chartres (1). La clôture est moins rigoureuse pour les clercs que pour les moines ; ils peuvent sortir le jour ; mais à l'entrée de la nuit, ils doivent reintégrer leur demeure. Le lever de nuit leur est imposé à deux heures pour le chant des Matines, des Laudes et de Prime, qui sont suivis du chapitre de la coulpe. L'évêque est le chef suprême des chanoines.

Ils suivaient à peu près la règle de saint Augustin. C'est ce qui ressort d'une bulle par laquelle Alexandre fixe les droits du monastère de Saint-Satyre (2).

Cette vie rapprochait les chanoines de la milice angélique et, comme le fait remarquer saint Ambroise : « ils avaient « toujours l'esprit appliqué à la lecture et au travail ». Y a-t-il rien de plus admirable que cette vie, où la peine et l'austérité du jeûne sont compensées par la paix de l'âme. Là, sans être abritées par le cloître, les âmes, éprises d'idéal, trouvaient la rigueur de la vie monacale alliée à une plus grande liberté. Ces instituts devaient forcément se développer, surtout après la réforme de saint Victor et de saint Satyre, qui suivit de très près celle de la célèbre abbaye. La lettre touchante que leur adresse Alexandre est une preuve des efforts qu'il tentait pour amener une réforme durable des chanoines réguliers (3).

La tentative du Pontife fut couronnée de succès et, pour ne pas entrer dans plus de détails, il nous suffira de mentionner les progrès réalisés déjà à cette époque par les chanoines réguliers de Saint-Antoine, qui possèdent des commanderies dans le diocèse de Vienne (1070), d'Aubeterre, dans le Périgord (1120), de Bailleul dans le diocèse d'Arras (1160), de Chambéry (1180), de Marseille (1170), de Pont-à-Mousson (1192), d'Annonay et d'Aubenas au commencement du XIIIe siècle.

Le danger était conjuré ! Le pape venait de créer un

(1) Migne. T. CC. p. 538.
(2) Migne. T. CC. p. 364 de la Patrol. lat.
(3) Migne. T. CC. de la Patrol. lat. p. 1092.

corps fidèle placé sous la dépendance immédiate de l'évêque, qui pouvait, non seulement contrebalancer l'influence du corps monastique, mais être par l'intensité de sa vie une pépinière de saints.

IV

Pour juger du talent d'un ouvrier, il importe de le voir à l'œuvre. Les actes ou plutôt leurs conséquences sont le grand criterium qui doit permettre de ce prononcer. Qu'était la France religieuse du XIIe siècle ? Elle était profondément attachée à sa foi ; pourtant un malaise général gagnait la société. Le nord et le midi en feu, cherchant à secouer le joug du clergé dégénéré, ne sont-ils pas une preuve du mal, qui sourdement avait jeté ses racines profondes au fond des grandes artères de la société.

Nous signalerons de nobles exceptions, mais nous avons la responsabilité de dire la vérité, dut-elle être pénible à entendre.

Quand on veut embrasser la sublime vocation du Sacerdoce, la plus essentielle des conditions, c'est de se sentir appelé de Dieu. Or, combien d'évêques entraient dans l'église sans aucunes convictions ? la politique, le besoin de se créer une situation, tels étaient les grands facteurs qui décidaient d'une vocation. Parcourez l'histoire du Languedoc, à chaque pas vous trouvez la simonie, l'abus du pouvoir, etc (1). On tient conciles sur conciles sans pouvoir remédier à cette situation (2).

Telle était la situation de ce clergé ; aussi Pagi peut-il s'écrier ! « La barbarie fut horrible, hors mesure : les biens « ecclésiastiques, les évêchés et les bénéfices étaient usurpés « sans pudeur par des laïques et souvent même par des « hommes mariés ».

---

(1) Manassès d'Arles. T. III, page 32. Histoire du Languedoc.
Vente de l'évêché de Cahors, t. III, page 90. Histoire du Languedoc.
Achat du pallium, t. III, p. 128.
Guifred de Narbonne. T. III, pages 39, 221, 238.
Affaire de Bertrand, t. IV, p. 4.
Affaire de Pons, t. IV, p. 12.

(2) Conciles de Toulouse 1003, de Girone, de Limoges, de Narbonne, de Saint-Tibery, d'Elne, t. III, p. 107, 119, 131, 157 et t. IV p. 74, 107, 79, 84, 87, 176, 430, 401, 106.

Novaës ne s'exprimera pas autrement. Et après eux, Pierre Damien pourra écrire au souverain pontife, à propos d'un candidat : « Il brigue impudemment la dignité épiscopale ; « mais si tout cela n'est pas un obstacle, votre sainteté doit « savoir qu'il est le meilleur de tous ! »

En face de ce clergé j'entends la parole du Maître à ses apôtres : « *Vos autem non sic, sed qui major est in vobis,* « *fiat sicut minor* » ; (saint Luc XXII. 26).

Les admonestations n'avaient pourtant pas fait défaut : les Elfrie, évêque de Cantorbery, les Grégoire VII, les Victor III avaient protesté contre les scandales du clergé.

Au XIIe siècle la voix puissante de saint Bernard domine toutes les agitations de son époque, et il ose dire avec ces accents dont les Saints ont le secret : « L'église de Dieu fait « tous les jours la triste expérience du danger que court un « troupeau quand le berger ne sait pas où sont les pâtu- « rages et que celui qui a mission de parler au nom de Dieu « ignore qu'elle est la volonté du maître »(1).

Les meilleurs eux-mêmes, ceux en qui il faut reconnaître un signe de vocation, n'échappaient pas à toute critique. Combien parmi eux, qui avaient assumé la responsabilité du pontificat, après avoir corrompu le corps électoral ?

Sont-ils pasteurs ceux qui entrent dans la bergerie par de tels moyens ? Le Christ les a appelés mercenaires, nous ne saurions donner d'autre nom à ceux qui n'entendent pas servir, mais bien être servis ? Travailleront-ils comme des maîtres vigilants ? c'est fort douteux ! Ils ne sèmeront pas, car ils seraient bien en peine de semer : leurs mains sont vides autant que leur tête. Ils moissonneront, lisez : ils dépouilleront le troupeau ! La belle âme de saint Bernard avait tonné contre ces anges de ténèbres : « L'église, disait- « il, reste pauvre, dépouillée, misérable, négligée de tous « et exsangue. Ses enfants ne cherchent pas à la vêtir, mais « bien plutôt à la dépouiller ; ils ne la protègent pas, ils la « détruisent : ils ne la défendent plus, ils l'exposent à la « risée ; ils n'établissent pas, ils prostituent ; ils ne nourris- « sent plus le troupeau, ils l'égorgent et se repaissent de « son sang » (2).

(1) 10e sermon de verbis evangeli.
(2) Sermo de conversione, c. 19-20 et sermo 33e in cantica, c. 16.

Et ailleurs : « Qui pourrez-vous me montrer parmi les « évêques, qui ne cherche pas plutôt à vider les poches de « ses ouailles, qu'à les guérir de leurs vices? » (1).

Le légat du pape, Henri d'Albano, envoyé en 1188 contre les Albigeois ne s'exprimera pas autrement dans sa lettre aux évêques d'Allemagne : « La dépravation du clergé a « préparé le triomphe de satan. Nous sommes menacés « de plus terribles fléaux et cela à cause de la luxure des « prêtres. On les voit cumuler les bénéfices ; ils vont à la « chasse, jouent, se querellent entre eux, donnent l'exemple « de l'incontinence, ce qui excite la colère de Dieu et scan- « dalise le peuple » (2).

Cette lettre était précédée de deux exemples ; il relevait de leurs fonctions les évêques de Lyon et de Narbonne.

Si l'on voulait compléter ce tableau assez triste, il faudrait parcourir les lettres d'Honorius III à l'archevêque de Bourges (1149-1151), et l'on serait édifié sur la crise traversée par l'église ! Si l'on n'avait foi aux promesses du Christ, ce serait à se demander si de tels évêques étaient bien des envoyés du ciel ? Le clergé était inférieur à sa mission ; il le montrera dans la grande révolte albigeoise. Il ne put rien pour remédier au péril social ! C'est triste à dire ; mais par ses scandales, il avait démoralisé les masses qui se révoltaient contre l'évangile devenu impropre à les garantir de leurs misères.

Rome avait sondé la profondeur de cette plaie. Elle voulut y remédier. Le concile de Latran avait mis dans son programme la régénération du clergé. Nous dirons sur quelles bases la réforme fut préparée et quels obstacles elle rencontra.

---

(1) Saint Bernard Episcop. CVII, n°s 25, 27, 28.
(2) Hist. du Languedoc, t. IV, p. 338.

CHAPITRE VIII

I. L'ERREUR MANICHÉENNE. SON ÉCLOSION. II. SA FORME. LE CLERGÉ PEU PRÉPARÉ A LA COMBATTRE.

I

Le moine Arnaud était mort ; mais ses idées lui avaient survécu. Déjà au concile de Tours un avis charitable était donné au clergé. On lui signalait le danger, sans préciser par quels moyens on pouvait le guérir. Il n'est pas naturel que tant d'erreurs surgissent tout à coup, sur deux points différents d'un pays, sans que les voies ne leur aient été frayées.

Cet immense mouvement se manifestait soudain au nord et au midi avec les mêmes apparences. Ils ne cachaient pas leurs tendances rationalistes et leur profond mépris pour le corps épiscopal.

En Flandre, pays industriel, où les hommes vivaient pauvrement et sevrés des beautés de la nature, nous sentons des âmes aigries par le malheur. Enterrés dans leur noir tartare où ils extraient le charbon, privés d'air, ils ignorent la verdure et le chant des oiseaux. Chez eux, il n'y a pas de poésie; tout est triste ! Aussi le Dieu des cathédrales, ce Dieu des riches, (comme ils l'appelaient), leur était-il inconnu. Infortunés, ils pleuraient ce Maître qui avait appelé les petits ; ce Dieu des deshérités, ils le cherchaient en vain. On leur en présentait un ; mais ils voyaient un spectre défiguré par ces âges violents, qui avaient modifié la vérité évangélique afin d'échapper à sa contrainte. Le doux ami des pauvres, du fond de ses cathédrales ruisselantes d'or et de pierreries, avec sa figure sévère, ce juge toujours prompt

à lever son bras pour châtier, ne compatissait plus à ses souffrances. Aussi n'écoutait-il plus cette parole évangélique, qui lui arrivait par la bouche d'évêques simoniaques et puissants. Le christianisme, tombé dans le discrédit par la faute de ses propres défenseurs, ne consolait plus ces âmes tourmentées. Elles demandaient un Dieu qui les approchât de plus près ; aussi rêvaient-elles je ne sais quel christianisme primitif.

A peine, ces revendications s'étaient-elles fait entendre, que deux cent mille hommes agitaient toute la contrée autour d'Ypres, de Gand et de Bruges (1).

Louis VII effrayé s'empresse d'avertir le pape. Certes, cette levée générale faisait courir un grand danger à la foi ; mais il était facile d'y remédier par la persuasion et par la charité. Alexandre charge alors Henri de Reims du soin de ramener ces égarés. L'envoyé pontifical se rendit auprès d'eux avec ce luxe de mauvais aloi que déployaient alors tous les seigneurs ecclésiastiques. Naturellement, il ne convainquit personne (2).

En s'écartant des errements de ses devanciers, Henri aurait enrayé le mal. Rosselin et Abailard avaient entrevu sans nul doute cette grande ruine de l'avenir, quand ils demandaient de faire une place plus grande à la raison dans l'intelligence du dogme. Après tout, ils ramenaient l'Eglise à la pratique ancienne. N'avait-elle pas, en effet, admis Aristote et Platon dans ses études ; elle ne fermait pas jadis sa porte aux génies qui avaient voisiné avec les philosophes du paganisme ! Clément d'Alexandrie avait-il été désavoué quand il disait : « la philosophie païenne ne fait pas de tort à la vie chrétienne ? » Cette philosophie, dit-il dans les Stromates, a instruit les Grecs, comme la loi a instruit les Hébreux pour les diriger vers le Christ (3). L'Eglise, sans se départir des règles de la sagesse, pouvait ouvrir, non pas le champ libre à la raison indépendante, mais à une excursion raisonnable et n'ayant rien de contraire à la foi.

Sondez le système des Patares et des hérétiques du

(1) Chronique de Flandre f. 295.
(2) D. Marlot. Métropol. Rhem. t. II, 396.
(3) Stromates, t. I, p. 5.

XII[e] siècle, vous êtes frappés de ce besoin de rendre la foi rationnelle. Alexandre ne s'effraye pas de ces idées. Il montre une certaine tolérance à l'endroit des Cathares, en défendant de les poursuivre. Il espère arrêter bientôt cet essor des intelligences et faire naître le bien du mal. Ce clergé abaissé, il le voit se relevant ; mis dans l'alternative de se défendre, il saisira, il l'espère, avec empressement cette occasion d'étudier à fond les anciens systèmes philosophiques ! Il se trompait. Le clergé n'était pas préparé à la lutte et le mal avait jeté de trop profondes racines, surtout en Languedoc, pour être enrayé.

Dans cette contrée, le peuple s'était fatigué de voir ses prêtres courir après les grasses prébendes, voire même en trafiquer comme d'une chose tombée dans le commerce. Perdant peu à peu sa dignité, le clerc n'avait plus de prise sur le peuple ; on ne le respectait plus ; les églises devenaient désertes.

En outre, l'élément sémitique s'était fusionné avec ces populations encore primitives. Insensiblement, les préjugés Juifs ou Arabes avaient gagné les masses et tout le Languedoc était devenu une sorte de Babel, où se confondaient toutes les races et toutes les langues. Là, en effet, s'étaient rencontrés Grecs et Romains, Goths et Ibères, Gaëls et Sarrasins à qui Narbonne servait de capitale.

Enrichïe par son commerce actif avec l'Orient, cette cité était plus préoccupée d'amasser des richesses que de s'adonner à la pratique de la foi. Des évêques comme Guifred (1) n'étaient pas faits pour raviver l'étincelle sur le point de s'éteindre. De la Provence, le mal s'était répandu dans la contrée de Toulouse, puis à Lavaur et à Castres. La noblesse dégénérée s'inquiétait fort peu de ces nouveautés. Habituée à trafiquer des abbayes et des évêchés, elle n'avait pas un très grand respect pour les choses saintes. La question de religion était donc secondaire pour elle ; elle demandait seulement au peuple de respecter son bien assez mal acquis. Jusque là la propriété n'avait pas été attaquée, mais tout se tient ici-bas. Le peuple n'ayant

---

(1) Voir travail sur Grégoire VII et l'Espagne.

plus de croyances, ayant besoin de hochets pour s'amuser, se prit à convoiter les biens du seigneur.

Inutile de chercher de savantes théories dans cette révolte des esprits contre nos vieilles croyances. Rien ici ne repose sur un principe sorti des écoles. Parmi eux, il n'y a aucun chef capable de s'imposer. Des déguenillés, de pauvres gens marchant à l'assaut des Eglises pour les piller ou les brûler, des espèces d'iconoclastes, qui ont en horreur tout culte public, voilà l'esprit qui anime ces nouveaux prophètes.

Il leur faut une religion dépouillée de tout apparat. Ils ne se refusent pas à prier; mais la prière, chez eux, se fait en pleins champs, sur des montagnes dénudées, sur les causses sauvages. Cette nature agreste charme leur âme peu cultivée, le tout-puissant leur parle mieux au fond de ces sollitudes. Ils n'ont que faire des voûtes sonores de nos cathédrales; ces lignes harmonisées, ces faisceaux étincellants de lumières, tout cela ne parle plus à leur cœur. Ils rêvent un culte soi-disant primitif; ils ramènent tout au *pater*; cela suffit à leur âme malade.

Ils cherchaient donc la guérison en dehors des voies ordinaires.

Il n'y a donc pas ici de système philosophique bien établi. Certaines analogies avec la Gnose permettraient de rattacher la doctrine albigeoise à l'erreur de Valentin.

Avec lui, elle se demande ce qu'est Dieu ? Il ne venait à l'esprit de personne de nier l'existence de l'Etre suprême. Mais ils auraient voulu pénétrer cette idée de Dieu, si peu définie chez les Juifs et chez les Grecs. Avec la notion d'un être bon, comment concilier dans le monde l'existence du mal. La matière imparfaite est-elle l'œuvre du Créateur, ou doit-elle être attribuée à des esprits inférieurs ? Si elle a une origine mauvaise, elle s'identifie plus ou moins avec le mal. Alors que devient la conscience ? Comment l'âme, cette étincelle du génie divin, est-elle venue s'égarer dans notre corps ?

Telles étaient les graves questions, qui hantaient l'esprit de ces infortunés, en face d'un clergé simoniaque, ignorant, très préoccupé du côté matériel de la vie, très peu soucieux de tenir les grandes obligations de son sacerdoce.

Ne pouvant demander à leurs prêtres trop ignorants de formuler leurs revendications en un vaste système, ils allèrent emprunter à la Perse quelques-unes de ses croyances.

II

Les Historiens, en effet, font généralement dériver cette erreur des croyances orientales. Peut-être le mysticisme persan s'était-il infiltré en Catalogne (1). Mais il serait plus logique de les rattacher aux idées sorties de la Bulgarie. De là étaient sortis des apôtres nouveaux, qui, sous le nom de Cathares (purs), avaient transporté chez nous le dualisme de Manès. Les Languedociens, évangélisés par quelques prêtres Cathares, crurent avoir trouvé l'explication de l'inégalité existant dans le monde.

La doctrine du manichéisme repose sur *le principe de l'existence de deux natures divines:* l'une bonne, l'autre mauvaise; toutes les deux éternelles et égales en puissance, mais vivant séparées. Ces deux principes ont chacun leur royaume. L'un, Ormuzd, est la cause de la lumière et du bien, l'autre, Arihman, est la cause des ténèbres et du mal (2). Le Dieu de la lumière est saint. Semblable à un soleil bienfaisant, il remplit de son esprit de vie l'univers tout entier; mais il est combattu dans son expansion par le Dieu des ténèbres ou Satan, être matériel et malfaisant, qui se plait dans la division et qui est cause des discordes existantes ici-bas.

L'esprit du mal ignora longtemps l'existence du Dieu bon.

Lui et ses éons étaient enfermés dans le royaume de la nuit et ils étaient continuellement en guerre. Dans un de ces combats où les vaincus, chassés des régions soumises au mal, erraient à l'aventure, ils s'approchèrent des extrémités de la région des ténèbres et ils virent la lumière du ciel. Attirés par le désir de connaître le séjour de la gloire, ils conclurent une armistice avec leurs frères les démons et s'apprêtèrent à envahir le ciel. L'esprit vivant, pour détourner le fléau, dut venir au secours de l'homme. Il forma le

(1) Giesler. M. II. p. 488.
(2) Petrus Wall. Sarn. C I. ap. scr. fr. XIX. 5.

monde et, dans ce monde, il plaça les êtres intermédiaires. Ces êtres nouveaux suscitèrent à leur tour d'autres créatures. Aussi le principe bon engendre-t-il d'abord l'âme supérieure du monde, le fils de Dieu, Jésus! Il fut assujetti à la souffrance et composé des portions lumineuses ravies aux esprits des ténèbres. Ce Jésus est le premier homme, le chef des êtres lumineux, bien différent de l'être que nous nommons Adamoth.

Cette créature dut lutter contre le démon. Favorisée de la lumière, elle vit son âme s'obscurcir insensiblement sous l'action des ténèbres. Le premier homme fut vaincu. Sa défaite laissa se disséminer les parcelles de la lumière qui furent absorbées par l'esprit du mal. La lumière s'unit aux ténèbres et elle devint apte, par cette union, à concevoir une forme particulière.

Ainsi débute la grande guerre, lutte de tous les instants que l'homme subit, car il est hésitant entre le bien et le mal.

Par suite de ce conflit, les deux empires se sont plus ou moins confondus. Satan, à son tour, se donne une postérité, il s'unit à Nebrob, sa compagne et engendre la race humaine (1).

L'homme, issu de ce commerce de l'esprit des Ténébres avec l'Eon, son épouse, est une copie du monde physique.

Il réunit en lui l'image du Dieu bon dans ses parties lumineuses, et dans ce qu'il a de matériel, il nous fournit tous les éléments constitutifs du principe mauvais. Adam possède deux natures : « l'âme irrationnelle ou passionnée, « beaucoup plus développée chez la femme, et l'âme rationnelle ou supérieure ».

L'homme était seul ! Le prince des ténèbres songea à lui donner une compagne. Pour cela, il fit en sorte de délivrer la partie lumineuse et captive, puis il persuada à ses compagnons qu'ils avaient intérêt à lui abandonner leur part de cette nature ; il absorba et la relégua dans Adam. La puissance de l'homme pouvant devenir redoutable, Satan chercha à l'enchaîner. Il créa Eve, engendrée de Hyle et dissipa la nature lumineuse renfermée dans l'homme, en l'enveloppant dans les liens de la volupté.

(1) Mansi. I. 251. et Gieseler t. II. p. 504.

Adam se laissa séduire et le genre humain se multiplia sous l'influence des ténèbres. La nature lumineuse, désormais captive, s'individualisera de plus en plus par la génération et bientôt elle n'aura plus la force de se relever, car elle perd son énergie et sa marche se trouve entravée par la multitude des corps, qui sont devenus sa prison. Attribuant à la femme la cause de leur malheur ils l'excluaient de la beatitude céleste (1).

Toutefois les hommes n'étaient pas encore perdus; la transgression de la défense de manger du fruit défendu provenait de la nature supérieure, du Dieu bon. L'âme lumineuse ne pouvait entièrement succomber à la matière, ni être vaincue par l'âme mauvaise. L'homme réunit en soi, d'une manière plus concentrée que les autres êtres, les étincelles de vie répandues dans la nature ; il connaît, en plus de sa haute origine, la mission qui lui incombe de réunir en soi, autant que possible, ces parties lumineuses afin de s'introduire, un jour dans le royaume de la gloire. Il pèche sans doute, ou plutôt, ce n'est pas lui qui pèche, mais la prison qui le domine, c'est-à-dire, l'âme mauvaise. Pécher est une pure condescendance, une faiblesse ; aussi obtient-il facilement le pardon dès qu'il rejette sa faute. Ils croyaient donc que les œuvres suffisaient au salut ; ils rejetaient la confession comme chose vaine et frivole. Du reste ils n'admettaient presque aucun sacrement.

Le principe du bien ne pouvait pas laisser périr ainsi misérablement la race humaine ; il eut donc pitié d'elle, et, pour lutter contre l'envahissement de son domaine par le mal, il lui donna son Christ, le saint de Dieu, l'impassible, celui qui n'a pas été souillé par la matière ; il descendit sur la terre et s'abaissa jusqu'à l'homme pour le sortir de l'erreur du paganisme et du Judaïsme. Pour cela, il a pris la forme d'un corps semblable au nôtre ; il a vécu et souffert en apparence. Il a instruit les hommes, les a purifiés de leurs passions et leur a enseigné la voie à suivre pour arriver au ciel. Par certains points, cette doctrine ressemblait à celle des Docètes et de la Gnose. Manès, et après lui les Albigeois, ont repris en sous-œuvre le vieux système égyptien ; mais leur doctrine n'explique rien.

(1) Eberhard. Liber antihæresis, p. 501.

Le Christ de Coubric, né de Marie, a donné aux hommes une doctrine à laquelle les apôtres ne comprirent rien. De plus, elle a été altérée avec le temps. Les Albigeois se donnaient comme de nouveaux Moïses, envoyés pour restaurer la religion.

Belle restauration, qui consistait à remplacer par la métempsycose la croyance à l'immortalité. Ils niaient, en outre, la présence de Jésus sous les espèces sacramentelles. Pour eux, le prêtre en état de péché mortel ne consacrait pas. Principe absurde, car s'il consacre un morceau de pain, que peut faire le péché ? L'âme humaine, disaient-ils, résidait dans le sang. La fornication n'était pas un péché. Ils admettaient l'usure, refusaient au pape et aux évèques le pouvoir de lier. (1) Enfin, tout laïque était prêtre.

Ce mélange bizarre de rêveries spéculatives, agrémentées d'une morale infâme, empruntait à toutes les sectes des âges passés, il n'apportait rien de nouveau. Voilà cette église dont Toulouse sera le centre ! Elle se dresse à côté de Rome la maîtresse du Christianisme. Le danger était grand. Le concile de Tours l'avait entrevu, et, par la voix d'Arnoul, il demandait moins de luxe au clergé et un peu plus de vertus, jugeant avec raison que ces moyens seuls pouvaient ramener ces malheureux.

Les conciles des vingt dernières années du XIIe siècle ordonnaient aux évèques d'exposer plus souvent les vérités évangeliques et de faire choix pour ce ministère de personnes vertueuses.

« Les prédicateurs doivent s'appliquer dans leurs discours « à inspirer l'horreur du péché et à jeter dans les âmes « des semences de justice et d'amour pour toutes les ver- « tus chrétiennes.

« Les Ecclésiastiques doivent observer les règles de la « modestie et garder une grande simplicité dans leurs habits. » (2)

Sages mesures sans nul doute ; mais effort inefficace, car le mal se propageait.

---

(1) Preuves de l'histoire du Languedoc, t. III p. 371.

(2) Conciles de Tours, d'Avignon, de Montpellier.

III

En général, tout effort violent dénote toujours une oppression quelconque. On ne s'explique pas les erreurs qui ont assailli le vaisseau de l'Eglise, si l'on ne veut pas admettre le besoin de réaction. Après tout, il ne faut pas voir dans un hérétique l'homme qui sape la vérité pour le plaisir d'accumuler des ruines. Ce serait affreux ! il faut donc supposer un peu de bonne foi. La réforme demandée par celui qui se révolte, est le cri d'une âme qui a aimé et qui, ne trouvant plus l'idéal rêvé, se prend à le chercher en dehors de la voie commune. S'il n'en était pas ainsi, pourquoi le concile de Tours se serait-il effrayé dès l'apparition des idées propagées en Languedoc ? Il avait prévu une crise terrible dans laquelle la foi et les institutions monarchiques pouvaient sombrer. Le trône et l'autel étaient intimement unis au XII[e] siècle. Tout coup porté à la verité atteignait aussi le pouvoir. Le concile de Tours ne demandait pas encore l'intervention des milices contre les rebelles; il se contentait d'inviter les prêtres à pratiquer la sainteté de vie. C'était dire, en termes assez clairs, dans quel abaissement était tombé ce corps.

Suffisait-il de pousser un cri de détresse ? non vraiment. L'assemblée tenue à Tours pouvait décréter, de concert avec les évêques, des mesures préventives, voire même adopter une ligne de conduite uniforme. Quand un vaisseau, battu par la tempête, est sur le point de sombrer, le capitaine assume toutes les responsabilités. Il importait à l'Eglise de France de garder intact le dépôt de la foi. Si le pape fugitif et non encore reconnu ne pouvait pas prendre une détermination, le cardinal légat avait pleins pouvoirs pour cela. Il devait imposer ses vues aux évêques venus à Tours pour s'éclairer ; au besoin il devait faire des exemples ; ainsi, en ramenant le clergé à sa ferveur première, il enrayait le fléau ! Au lieu de cela, on présente des desiderata qui restent lettre morte.

Les troubles survenus en Italie, la situation faite à l'Eglise ne permirent pas au chef de s'occuper assez activement de cette erreur manichéenne.

Après son retour à Rome, Alexandre songe, mais trop tard, à combattre le mal ; mais il avait fait des progrès effrayants au nord et au midi.

Le concile de Latran étudie cette question ; la seule solution qu'il trouve : c'est d'user de représailles envers les hérétiques. On essaye de ce moyen terrible et bien fait pour épouvanter la secte ; mais les chefs, gens déterminés, ne cesseront pas de propager leurs doctrines. Ces masses révoltées ne connaissaient pas le découragement.

Rome, un peu déconcertée de cette attitude, tente un autre moyen, avant de déchaîner contre les Manichéens la force armée, qui s'organisait sous la conduite de Simon de Montfort. Elle tâche de les ramener par la persuasion. Elle fait choix de deux hommes de talent : *Albéric* et *Geoffroy* de Chartres. Si le mérite assurait toujours le succès, ces deux apôtres auraient dû réussir. Il en fut autrement.

De toutes parts les hérétiques pullulaient. Une grande plaie ne se développe pas tout d'un coup sans une raison grave. Deux causes principalement avaient amené le débordement. D'abord, la protection des seigneurs, qui profitaient de ces troubles pour s'emparer des biens de l'Eglise, ensuite le peu de zèle des prélats dont les allures de grands seigneurs éloignaient le peuple. La trop grande fortune n'est pas un bien dans l'Eglise. Habitués à l'aisance, les évêques s'étaient relâchés et s'ils acceptaient le pontificat, c'était surtout en vue des honneurs. Dieu ne bénit pas de telles intentions.

Le danger les réveilla de leur torpeur. A l'instigation de Ponce de Narbonne, ils convinrent de tenir un synode, afin de se concerter en vue des moyens à prendre contre le mal. Gérard d'Albi, Gosselin de Toulouse, Aldebert de Nîmes, Guillaume d'Agde et Gosselin de Lodève y assistèrent ainsi que les abbés de Saint-Pons, de Fontfroide, de Castres, de Gaillac, de Candille et de Condrac. Quelques seigneurs, entre autres Raymond de Toulouse et le vicomte de Béziers y vinrent, soit pour prêter leur appui aux prélats réunis, soit pour demander l'autorisation de poursuivre par les armes ces malheureux dévoyés. (1176)

La présidence du synode fut confiée à Gérard d'Albi. La secte s'étant fait représenter par quelques prédicants habi-

les, l'évêque de Lodève leur demanda d'exposer leur foi. Ils avouèrent qu'ils rejetaient l'Ancien Testament. Du Nouveau, ils conservaient seulement les évangiles, les épîtres de saint Paul, les actes et l'Apocalypse (1). Leurs croyances au dogme catholique étaient non moins tronquées que le corps des écritures. Ils ne croyaient plus à la nécessité du baptême, à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

Le mariage ne trouvait pas grâce à leurs yeux ; cette union, d'après eux, venait d'un esprit d'incontinence et de fornication. Ennemis de la famille, ils ne l'étaient pas moins de la société.

Il n'y avait rien à faire avec des gens prévenus qui rejetaient le jeûne, l'aumône, les macérations du corps comme œuvres inutiles pour le salut. Cet aveuglement était plutôt digne de compassion que de répression. *Le tort des évêques,* fût de discuter avec eux, afin de les éclairer. En vain apportaient-ils des preuves tirées de l'Ecriture, surtout des évangiles et autres écrits reconnus par la secte, rien n'eut le don de les ébranler. Au fond, il importait de les traiter comme des malades et d'aller à eux avec des paroles de mansuétude sur les lèvres.

Le jugement rendu par les évêques de la province de Narbonne irrita les chefs, qui s'en prirent à l'évêque de Lodève, l'orateur du Synode. Ils le représentèrent comme un hypocrite, un ennemi de Dieu, qui, pour cacher son amour de l'argent, n'avait pas hésité à faire condamner de bonnes gens. Et, pour ne pas encourir une condamnation, ils firent paraître une profession de foi ainsi formulée :

« Nous croyons à l'existence d'un Dieu vivant et véritable, Dieu unique en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit.

« Nous professons la croyance à l'incarnation ; le Fils, nous le croyons, a été baptisé dans le Jourdain ; il a jeûné dans le désert, prêché notre Salut ; il est mort a été enseveli, est descendu aux enfers, puis est résusscité des morts le troisième jour ; il est monté aux cieux. Au jour de la Pentecôte il a envoyé à ses apôtres l'Esprit Paraclet ; au jour du jugement, il viendra juger les vivants et les

(1) Labbe. Conc. t. X. p. 1470-1472. Jager, t. VIII. p. 281-283. L. XXVII.

morts. Enfin, nous devons tous ressusciter un jour. Telle est notre foi ; nous croyons non seulement de cœur ces articles, mais nous les confessons de bouche.

« Nous croyons qu'il faut manger le corps de Jésus-Christ pour être sauvé ; ce corps est consacré dans l'Eglise et par les seuls prêtres. Le baptême est aussi nécessaire au salut. De même nous croyons que le mari et la femme sont en voie de salut, même lorsqu'ils ont commerce ensemble » (1).

IV

Cette profession de foi palliait l'erreur ; mais les hérétiques avaient si peu l'intention de revenir sincèrement à l'Eglise, qu'ils tenaient l'année suivante (1177) leur célèbre assemblée de Saint-Félix de Caraman. Rien ne transpira au dehors des décisions prises par les chefs. On peut toutefois, présumer par l'attitude qu'ils prirent dans la suite, qu'ils reçurent dans ce synode *leur Constitution définitive*. Leur but était sans doute de frapper les membres les plus influents du clergé.

Bientôt l'évêque d'Albi tombait entre leurs mains et était jeté en prison. Les Albigeois n'avaient certainement pas mesuré la portée de cet acte, qui irrita les catholiques. Que faire ? Les évêques ne le voyaient pas. Il y avait deux moyens de résoudre la question : les gagner par la persuasion ou en arriver à cette extrémité de les ramener par la force ! Quelques prélats vertueux s'opposaient au fléau avec les armes de la charité. Il y eut dans cette croisade pacifique de nobles et beaux dévouements ; mais à côté, nous avons un Bérenger II, qui donnait à Narbonne le spectacle d'un cumul scandaleux et d'une incurie ressemblant fort à un pacte avec l'erreur. La situation religieuse était déplorable. Partout on signalait le relâchement dans les mœurs et l'indifférence du peuple.

Le Languedoc, en effet, avait souffert plus que les autres contrées de la vente des bénéfices, et les grands, tels que Raymond Roger, Gaston VI, Comte du Béarn, Bernard VI, Comte de Comminges, se montraient favorables aux idées nouvelles.

---

(1) Labbe. T. X. p. 1477.

Le Comte de Toulouse ne s'était pas encore prononcé !

Pour faire face à cette situation désespérée, on voit dans le parti catholique un seul homme d'action, c'est Gérald, évêque de Limoges.

Lui signale-t-on une bande de Cotereaux, de Brabançons dévastant son diocèse, il rassemble ses milices et déposant pour quelques jours ses insignes épiscopaux, se revêt de la cuirasse et pourchasse résolument ces ennemis de la société. Deux mille malheureux trouvent la mort dans cette équipée. Gérald n'en a cure, n'ont-ils pas l'âme noire comme celle du diable ! L'évêque de Limoges montre la voie aux pusillanimes. Le procédé, à vrai dire, n'était pas très évangélique ; mais y avait-il un autre moyen de mettre un terme aux brigandages ? Certains répondront : Oui ! Nous dirons non avec Luther, qui en usa de même avec les Anabaptistes.

Pourtant toute violence nous répugne en matière de foi ; mais il y avait lieu de distinguer dans la secte entre les convaincus et les brigands, qui voulaient abuser de la crédulité des faibles.

Gérald n'eut du reste pas de succès. Instruits par l'adversité et rendus redoutables par leurs excès, les Albigeois se défendirent. Leurs progrès rapides effrayèrent Raymond de Toulouse.

Pour bien se rendre compte de la situation de notre pays, il importe de méditer avec soin cette lettre du comte de Toulouse à un moine de Citeaux :

« L'erreur a gagné les prêtres eux-mêmes ; nos églises « vénérables sont désertes et tombent en ruine. On ne « reçoit plus le baptême ; on rejette l'eucharistie, la péni- « tence, la création de l'homme, la résurrection de la chair « et tous les sacrements de l'Eglise. Que dis-je, chose plus « abominable, on prêche deux principes éternels, l'un bon, « l'autre mauvais sans que personne n'élève la voix pour « fermer la bouche à ces pervers !

« Pour moi, j'y suis résolu, je vais employer contre eux « le glaive que Dieu à mis en mes mains ; mais que « pourrai-je seul, dès lors que plusieurs nobles de mes « Etats ont embrassé l'erreur. J'ai donc recours à vous ; « donnez-moi conseil, aidez-moi de vos prières ! L'hérésie

« s'est développée à un tel point que Dieu seul peut l'ex-
« tirper. Le glaive spirituel ne suffit plus, il y faut joindre
« le fer. Je désire donc que vous engagiez le roi à venir
« en ce pays. Sa présence, j'en suis convaincu, remédiera
« à bien des désordres. Mes villes, mes bourgs, mes châ-
« teaux lui sont ouverts. Je lui désignerai ceux qui ont des
« attaches avec l'erreur, et dut ma vie en dépendre, je l'ai-
« derai de tout mon pouvoir à triompher de nos ennemis
« qui sont ceux de Jésus-Christ » (1).

Ce moyen était-il vraiment le seul sage ? non ! Sa Lettre nous peint bien la situation politique du Languedoc ; mais elle eut déchaîné la guerre civile. Le pape Alexandre III, au premier bruit d'une croisade albigeoise, recommande l'emploi des pratiques évangéliques. C'est alors qu'il député comme légat Henri de Clairvaux. Sur son ordre, des missionnaires sillonnent en tous sens la contrée, pendant qu'une mission composée des hommes les plus éminents se rendait à Toulouse. Signaler parmi eux Pierre Chrysogone, Guérin archevêque de Bourges, Jean, évêque de Poitiers, Ponce de Narbonne, Raymond Castelnau et le vicomte de Turenne, c'est mentionner les hommes les plus remarquables de l'époque (2).

Cet envoi de personnages couverts d'hermine n'eut pas le don d'émouvoir le peuple, qui subissait l'ascendant des prédicants du Manichéisme. La secte, du reste, était parfaitement organisée. Elle avait ses prêtres, ses pontifes, ses évangélistes (3).

Les conférences auxquelles assistèrent les fauteurs de l'hérésie tournèrent bien à leur désavantage, ils perdirent un peu de leur crédit auprès de leurs corréligionnaires, ils durent même se cacher. Parvenait-on à les découvrir et à les amener à discuter en public, ils déroutaient les orateurs, car il était difficile de savoir à quoi s'en tenir sur leur doctrine. Convaincus d'erreur, ils s'empressaient de faire des professions de foi orthodoxe.

Aussi la mission n'obtenait-elle pas le résultat attendu. Les sectateurs de Manès se multipliaient dans l'ombre.

(1) Gervas. P. 1441.
(2) Baronius. An. 1178 n° 28 et 29.
(3) Baronius. An 1178 n° 30.

Pour mettre un terme à tout subterfuge, on ordonna aux clercs de Toulouse, aux consuls et autres personnes attachées à la foi catholique, de dénoncer tous les hérétiques reconnus comme tels et de livrer leurs noms au légat du pape.

Ces recherches amenèrent la découverte de Pierre Moran, un des pontifes de la secte. Pierre était riche et considéré dans la ville. Cité au tribunal du légat, il fit défaut. Le comte de Toulouse le mit en demeure de s'exécuter. Déclaré hérétique, remis à ce titre au bras séculier, il fut jeté en prison (1). Les privations et la perspective d'une mort honteuse en eurent raison. Il abjura ses erreurs et il accepta d'être soumis aux rigueurs de la pénitence publique.

La législation du moyen âge regardait l'hérésie comme un délit politique. Certains critiques se sont élevés avec rage contre cette prétendue barbarie sans faire attention que les hérétiques étaient souvent des criminels, qui lésaient les droits établis de la société. Le plus souvent leurs maximes morales, où l'impiété le disputait à l'immoralité, n'étaient pas propagées par la parole, mais par les actes. Si l'Eglise avait eu affaire à des hommes pacifiques, elle eut porté contre eux des peines canoniques dont ils se fussent moqués très probablement, mais il n'y aurait pas eu de sang versé : ayant à combattre des hommes grossiers, qui marchaient sous la bannière d'un seigneur malicieux et de mauvaise foi, elle dut réprimer ces invasions d'un nouveau genre. L'Eglise fut patiente, il le faut reconnaître. Sous Eugène III, au concile de Reims, 1148, on avait déjà défendu aux seigneurs d'appuyer les hérétiques de Gascogne. En 1163, au concile de Tours, nous l'avons vu, Alexandre III avait porté la même prohibition. Nous dirons comment au III[e] concile général de Latran on distingua entre ceux qui faisaient verbalement du prosélytisme et les fanatiques qui terrorisaient les populations.

Pierre Moran, avons-nous dit, se soumit à la pénitence qui lui avait été imposée. Il comparut dans l'Eglise de Saint-Saturnin pieds nus, la corde au cou, conduit au pied de l'autel, il s'engagea à partir pour la Palestine. Tout ce

(1) Baronius, an. 1178, n° 34.

qu'il avait pris aux Eglises, il le restitua intégralement et ses biens furent mis sous sequestre. A son retour de Terre Sainte, tout lui fut rendu. A partir de ce moment, il mena une vie édifiante. Il mourut en 1199.

Cette conversion produisit quelques résultats et on vit revenir à l'Eglise beaucoup d'hérétiques de la contrée de Toulouse.

Mais il n'en fut pas de même à Albi. L'évêque était toujours prisonnier de Roger de Béziers. En vain, Henri de Clairvaux avait-il protesté ; ce seigneur ne voulut rien entendre. Il n'était pas de violence devant laquelle il recula. Le pays était dès lors très troublé et les missionnaires ne pouvait pas s'y engager sans courir de grands dangers. Néanmoins, au péril de leur vie, ils prêchèrent les vérités évangéliques ; mais le luxe qu'ils étalaient au grand jour, fut en grande partie la cause de leur insuccès.

Sur ces entrefaites Henri de Clairvaux était rappelé par la convocation de son chapitre général (1). Avant de quitter ce pays, il lança l'excommunication contre Roger de Béziers. Cet acte de courage parut produire quelque effet. Il permit au vicomte de Turenne et à Raymond de Castelnau de se maintenir dans l'Albigeois (2). Ils prirent même Lavaur. Aussitôt Roger de Béziers et quelques autres seigneurs feignirent de rentrer dans le giron de l'église.

Mais, quand ils virent Henri de Clairvaux loin du Languedoc, ils embrassèrent de nouveau l'erreur. Les successeurs de Henri, Géraud, archevêque d'Auch et Gosselin, évêque de Toulouse, n'avaient pas les qualités requises pour conduire habilement cette affaire délicate.

Le manichéisme prit de tels développements qu'il ne pouvait plus être combattu que par les armes.

Il répugnait au débonnaire Alexandre III d'user de tels moyens ; aussi ne voulut-il prendre aucune décision sans avoir consulté l'église réunie en concile. Nous verrons plus loin quelles résolutions furent prises. Cet état de la société chrétienne remplissait d'angoisse le cœur du vénérable pontife. Dieu eut pitié de ses souffrances. Il l'enleva à la terre

(1) Voir Migne. T. CC, L. XXV. Col. 1383.
(2) Baronius. An. II, 78, n°s 34 et 35. Migne. T. CC. de la Patrol. lat. p. 526.

avant l'organisation d'une croisade dont le commandement fut confié à Simon de Montfort. Il ne vit pas les excès auxquels devaient se porter ceux qui prenaient la défense des intérêts catholiques.

La mort fut un bienfait pour lui. Elle le prit dans tout le couronnement de sa gloire, à l'heure où il venait de triompher de l'ennemi de la papauté.

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE I[er]

AFFAIRE DE THOMAS BECKET. CHARGES OCCUPÉES PAR LE FUTUR ARCHEVÊQUE. DIFFICULTÉS DE LA SITUATION DE THOMAS. ROLE D'ARNOUL DE LISIEUX. ASSEMBLÉE DE CLARENDON.

I

Si jamais un homme fut un objet de vénération pour la France, c'est bien assurément l'ancien chancelier d'Angleterre. Les rois de France ont pris une part trop grande aux souffrances de ce martyr, pour que nous ne disions pas un mot des épreuves subies par cet évêque durant le séjour d'Alexandre en France.

Thomas naquit en 1117 de Gilbert, un des principaux citoyens de Londres. Confié, jeune encore, aux chanoines de Merton, il fit sous leur direction ses premières études, qu'il compléta ensuite à Oxford, puis à Paris. Il vint étudier le droit à Boulogne où il eut pour maître le célèbre Cratien (1). Riche, bien élevé, souple, caressant et gai, Thomas devint bien vite un des personnages les plus en vue dans la haute société qu'il fréquentait. Peu fait pour la vie cléricale, il quitta pourtant le monde et entra dans l'église de Cantorbéry dont l'archevêque était son ami. Tour à tour, il fut chargé des églises de Lincoln, de Saint-Paul, devint prévôt de Beverley, et, après la promotion de Roger au siège d'York,

(1) Vita Quadrip. Lib. I. c. I. VIII et Reuter, t. I, p. 56.

lui succéda dans la chage d'archidiacre dont il s'acquitta avec la plus grande habileté. Recommandé bientôt au roi par son archevêque, il était admis à la cour. La famille royale devait beaucoup au primat d'Angleterre, qui avait courageusement pris la défense des Plantagenets et s'était refusé à couronner Eustache. Ces services, et aussi l'affection filiale d'Henri pour son bienfaiteur, attachèrent le jeune prince à l'archidiacre, qui devenait peu après l'éducateur de l'héritier présomptif de la couronne et grand chancelier d'Angleterre.

La faveur royale comme aussi la grosse fortune, qui laissait le loisir à Thomas de rivaliser de luxe avec les plus grands seigneurs, lui permirent de se former un cercle de partisans. Chaque jour la renommée du chancelier progressait et il put s'arroger la préséance sur tous les barons laïques. Henri n'enviait pas son favori; au contraire, il était heureux de le voir grandir. Sur ces entrefaites, surgirent des difficultés avec la France. Sur l'ordre du roi, le jeune ministre partit en qualité d'ambassadeur. Il s'agissait de demander la main de Marguerite et d'apaiser le dissentiment entre les deux cours. Thomas s'embarque suivi de deux cent-cinquante seigneurs. Il déploie un luxe tout royal. Henri aurait pu se froisser de ce faste; mais il n'en conçoit pas d'ombrage. Son chancelier lui inspire la plus grande confiance. Quelles que soient les missions délicates, qui lui soient confiées, le chancelier réussit au delà de toute espérence (1).

Toutes les mesures utiles, qui furent prises en Angleterre, datent de cette époque et elles nous montrent quel était le génie de cet homme. Le roi, désireux d'introduire des réformes dans son église, afin de constituer un clergé vraiment national, songea naturellement à son chancelier; c'était le personnage tout indiqué. Tant que vécut Théodebald, il ne voulut rien entreprendre; mais à la mort du primat, survenue en 1161, il ne pouvait plus hésiter. Le moment était favorable. Un pape proscrit; l'univers troublé par la querelle du sacerdoce et de l'empire, l'Orient en feu; qui aurait les yeux tournés du côté de l'Angleterre? Personne. La providence ne servait-elle pas à souhait le monarque, puisqu'elle lui donnait dans Thomas un homme docile à ses ordres?

(1) Lingard. II, ch. XII. 263.

Henri commença par laisser vacant pendant treize mois le siège de Cantorbery; c'était un moyen pratique d'avoir de l'argent, puisque le roi, pendant la vacance, percevait les bénéfices des Eglises. Il ne paraît pas que le chancelier ait fait entendre une protestation contre ces abus. Le moment allait venir pour lui où il lui faudrait envisager la question sous son véritable jour.

La cour était en Normandie et le roi se reposait à Falaise, quand au cours d'une conversation, il laissa échapper ce sous-entendu : « Préparez-vous à repasser le détroit pour une commission importante ».

Que voulait dire ce mot ? les courtisans se le demandaient. Le chancelier avait feint lui-même de ne pas comprendre, et quand plus explicite, Henri lui eut dit quels étaient ses projets, il se prit à sourire et se tournant vers ses admirateurs : « Voyez, leur dit-il, quel saint homme vous voulez « charger de ces saintes fonctions. D'ailleurs, vous avez « sur les Eglises des vues auxquelles je ne puis souscrire « et, si je consentais à devenir archevêque, nous serions « bientôt en froid. Je sais vos intentions; vous prendrez de « nouveau contre l'Eglise des mesures qu'en conscience je « devrai combattre et les envieux ne manqueront pas de « prendre part à la discorde pour me brouiller avec « vous » (1).

Le roi ne prit pas au sérieux ce réquisitoire contre sa conduite. Croyant à une plaisanterie et persistant plus que jamais dans sa détermination, il fait dire aux suffragants d'élire Thomas ; il n'était que diacre (1162). Ordonné prêtre par l'évêque de Rochester la semaine de la Pentecôte, puis évêque le lendemain, il se vit élevé à la dignité de primat. L'Angleterre fut dans l'allégresse ! aussi la cérémonie fut-elle brillante. Toute la noblesse avait tenu à y assister. Heureux de faire plaisir au roi, le pape s'était empressé de ratifier le choix du favori (2).

Il y eut une seule voix dissonante, ce fut celle de Gilbert Filiot, évêque de Héréford. Ce prélat de mœurs rigides, en apprenant cette élection, se permit, dit-on, cette plaisanterie : « Le roi a fait aujourd'hui un miracle ; car il a

(1) Lingard. T. I. chap. XII p. 266.
(2) Labbe. X 1192.

« changé un soldat en prêtre et un laïque en archevêque ». Henri de Pise, alors légat d'Alexandre en Angleterre, n'était-il pas mieux inspiré, lui qui souscrivait à ce choix ?

II

Thomas ne se faisait pas illusion sur les difficultés de sa mission. Dès le premier instant il comprit combien peu il était préparé aux sublimes fonctions du sacerdoce ; aussi voulût-il remplacer par une rare bonne volonté ce qui lui manquait du côté de la vertu. Il entendait déployer au service de son Dieu le même zèle qu'il avait mis naguère au service du roi. Jusque là, il avait aimé le faste ; désormais il vivra comme un pauvre ; il s'était laissé griser par l'appat des richesses ; à l'avenir, il ne se lassera pas de répandre d'abondantes aumônes. Cet homme, qui avait toujours recherché les aises de la vie, donnera l'exemple de la plus grande austérité. Le monde, toujours méchant, chercha naturellement à expliquer à sa façon cette conversion. Tour à tour, il vit dans ce prince de l'Eglise un hypocrite ou un ambitieux, voire même un adulateur ; mais ces attaques dénotaient à quel point il était mécontent de voir lui échapper un homme qui avait été un de ses plus beaux ornements.

Le roi lui-même ne garda bientôt plus d'illusions sur ce changement de vie ; il en éprouva même une crainte manifeste, preuve qu'il ne doutait plus des sentiments de Thomas.

En apparence, les rapports avec la cour étaient empreints de cordialité ; mais les favoris remarquèrent bien vite dans le roi une sorte d'aversion pour le pontife, surtout à partir du jour où il eut reçu sa démission de chancelier. Il vit dans cette démarche un acte d'hostilité. Au fond, la mesure était sage, car cette démission laissait au primat son entière liberté à l'heure où il exigeait de certains barons la restitution de biens ecclésiastiques usurpés depuis la mort de Théobald. Ils en étaient les détenteurs à titre de feudataires, et non à titre d'alleu. Du reste, le silence du roi était un aveu du bien fondé de ces réclamations. Sur ces entrefaites, le concile s'ouvrait à Tours. Jusque là Henri

n'avait pas protesté contre les agissements de l'archevêque. Fort de son droit, ce dernier, de retour à Cantorbery, songea à appliquer à son Eglise les réformes demandées par le pape. Une Eglise dépendante des terres de Guillaume d'Eynesford étant devenue vacante, il fit choix, (en vertu de son droit de nomination), d'un prêtre qu'il institua canoniquement. Le comte, imitant presque tous les seigneurs du XII[e] siècle, avait usurpé le droit de patronage, et prétendait s'opposer à cette élection. L'archevêque excommunia sur-le-champ le coupable. Henri II intervint aussitôt sous prétexte d'abus de pouvoir. Le primat, paraît-il, ne pouvait pas excommunier un tenancier du roi sans avis préalable de la cour (1).

La procédure introduite par le roi étant sans précédent, Thomas refusa de se plier à ces exigences. La situation était déjà très tendue, quand survint une autre question. Le roi poursuivait vingt-deux malheureux prêtres et entendait exercer contre eux le droit de justice. La loi canonique, en vigueur au moyen âge, arrachait le clerc à la loi civile. Telle était la pratique de tous les états chrétiens. Thomas voulut rappeler le monarque au respect de la jurisprudence ecclésiastique.

Mais le roi, sans se soucier des protestations de l'archevêque, cita les prêtres à son tribunal. Ceux-ci ayant refusé de comparaître ! le primat s'empara de l'affaire, et il porta contre eux une sentence très sévère. Henri n'avait donc pas à se plaindre. Tout en observant les canons, Thomas avait rendu justice et il avait avec lui tous les évêques dont il avait sauvegardé les privilèges. Mais les gens d'épée et le monarque, ayant à cœur l'abaissement de l'Eglise, n'y trouvaient pas leur compte.

Le roi saisissant cette occasion convoqua à Westminster une assemblée extraordinaire de ses barons et des prélats de son royaume. Là, il se répandit en plaintes amères contre les archidiacres, qui, pour se créer des ressources s'arrogeaient le droit de justice sans donner connaissance du délit à l'official du roi : « Mes pensées, ajouta-t-il, n'ont « pas pour but de déchaîner la guerre ; mais je constate

(1) Lingard. T. I. chap. XII. 261-267.

« avec regret que la paix est troublée dans mes états par la « faute des clercs qui se permettent toutes sortes de cri- « mes. Aussi, Monseigneur de Cantorbery, ai-je l'honneur « de vous demander, à vous et à vos frères dans l'épiscopat, « que vous consentiez à livrer à mes officiers les clercs « convaincus de crimes ; ils subiront le châtiment mérité « sans que l'Eglise puisse les défendre » (1).

Le prélat demanda à réfléchir jusqu'au lendemain ; mais les évêques étaient dans l'intention de céder, l'archevêque d'York, gagné par l'or royal, demandait à tous de ne pas lutter contre le pouvoir : « laissons périr, disait-il, cette « liberté au lieu de périr nous-mêmes ! » Thomas demeura inflexible et se rangea du côté de l'opposition. En vain avait-on mis tout en œuvre pour le gagner. Sa belle résistance enhardit les autres évêques, qui résistèrent au tyran (2).

Le monarque tourna alors la difficulté ; il fit demander aux prélats s'ils n'étaient pas disposés à observer les anciennes coutumes telles qu'elles avaient été pratiquées depuis Henri Ier ! Le primat, ne voulant pas prendre de lui-même une décision, demanda à ses collègues d'émettre leur avis, et, en leur nom, il alla trouver le roi à Woodstock. Il lui promit d'observer les coutumes tout en réservant les privilèges de son ordre.

Ce texte parut assez spécieux au monarque, qui entra dans une grande colère et en demanda l'abrogation. L'évêque de Chichester voulait glisser dans la rédaction le texte suivant : « Nous observerons de bonne foi les coutumes « de notre pays ! » mais il fut seul à donner cette satisfaction au prince. Henri froissé de l'attitude du clergé se répandit en menaces. Aussitôt la frayeur s'empara dé tous ces pusillanimes. Avec la connaissance qu'ils avaient du caractère de Henri, ils se demandaient ce qui allait se passer ? L'orage s'amoncelait sur la tête du primat (3).

Le lendemain, par autorité royale, on le dépossédait d'un de ses châteaux et du plus beau de ses titres.

---

(1) Vita Quadripart. L. I. c. XXII.

(2) Herb. Vie de saint Thomas L. III. c. XVIII.

(3) Baronius. An. 1163, n° 20-22.

Sur ce terrain, on pouvait s'entendre car le primat abandonnait facilement ses droits ; mais sur celui des immunités, il prétendait rester dans les limites du devoir strict. Les choses se compliquèrent à l'arrivée d'Arnoul de Lisieux. Quel intérêt pouvait bien avoir ce prélat à semer la division dans le clergé et à favoriser l'usurpation de Henri II ?

Cette volte-face de l'évêque de Lisieux avait de quoi surprendre Thomas Becket. Il fut écœuré, quand il vit l'archevêque d'York souscrire un des premiers au rétablissement des anciennes coutumes. Bientôt tous les évêques suivaient cet exemple. Dans son isolement, l'archevêque de Cantorbery eut recours au pontife, qui, alors exilé en France, était mieux fait que personne pour comprendre l'affliction de son âme. La réponse d'Alexandre ne se fit pas attendre et, le 26 octobre (1163), il lui disait quelle part il prenait à ses tribulations ; il l'engageait à supporter avec courage cette épreuve ; il concluait en l'exhortant à lutter pour la liberté de son église (1).

Dans l'intervalle qui s'écoulait entre sa lettre et la réponse du pape, le primat avait eu à soutenir un rude assaut contre tous les évêques. Ceux-ci, redoutant la colère royale, avaient tenté de le circonvenir. Ils lui représentaient qu'il compromettait par sa tenacité la cause du catholicisme. L'abbé de Citeaux, Philippe l'Aumône, lui faisait entendre dans le même temps qu'Alexandre penchait pour la conciliation. La lettre dont nous avons parlé plus haut était une réponse évasive qui laissait Thomas dans la plus grande anxiété. En outre, le pape écrivait, le 9 novembre, à Gilbert Foliot évêque de Londres : « Travaillez à apaiser l'orage ! »

Thomas se laissa donc convaincre et il s'en alla trouver le roi à Oxford. La réception, loin d'être froide, fut amicale et elle donna à tous l'illusion d'une réconciliation. Toutefois le primat était le seul qui fut pénétré de la gravité de la situation ; ses craintes, nous le verrons, n'étaient pas vaines (2).

(1) Migne. T. CC. de la Patrol. lat. p. 271.
(2) Labbe. Conc. t. X, p. 1195.

IV

A l'annonce d'une assemblée tenue à Clarendon, il fut repris par ses scrupules, d'autant plus que la présidence de l'assemblée avait été donnée à Jean d'Oxford (25 janv. 1164). La première chose que demandait cet évêque était le rétablissement des anciennes coutumes (1). Thomas, se levant aussitôt, accepta de signer, si l'on voulait bien introduire dans le texte la forme restrictive, cause du conflit.

A ces mots, le roi entra dans une violente colère. Les évêques tremblaient déjà, quand leur angoisse s'accrut encore en entendant le bruit des armes dans la pièce voisine. Sollicité par ses frères et les seigneurs, qui avaient uni leurs prières à celles du clergé, troublé en outre de la responsabilité qu'il encourait, Thomas consentit à souscrire cette formule : « Sauf, les privilèges de notre ordre ! » De plus, avant de s'engager définitivement il exigeait la communication des fameuses coutumes qu'il ne connaissait pas. Il n'existait aucun texte. La demande du primat embarrassa fort le roi qui pria les évêques Richard de Lucy et Josselin de Baliol de rechercher ces coutumes. Le lendemain, ils exhibaient un factum comprenant seize articles, constitution qui est devenue célèbre, depuis, sous le nom d'assemblée de Clarendon.

Avant d'apposer sa signature au bas de ces articles, le primat exigea qu'il lui en fut donné copie. On en tira trois exemplaires : un pour l'archevêque d'York, l'autre pour le primat et le troisième, qui devait être déposé dans les archives. Après avoir reçu sa copie, l'archevêque de Cantorbery demanda du temps pour réfléchir.

Au sortir de l'assemblée, le primat se rendit à Winchester. En chemin, il fut surpris des murmures de son clergé, qui ne comprenait pas sa conduite. Cette attitude suffit à faire renaître ses anxiétés de conscience et, comme il désirait connaître les sentiments de ceux qui l'entouraient, il s'adressa à son porte-croix, le plus animé de tous les protestataires. Le clerc fit entendre des plaintes amères contre la basses-

(1) Baron. An. 1164, n° 1.

se de l'épiscopat, qui adulait les grands au lieu de leur résister. « Une tempête, s'écria-t-il, est déchaînée ; elle peut ébran-« ler l'Eglise jusqu'en ses fondements. La parole de Dieu « va se réaliser : le pasteur sera frappé et le troupeau dis-« persé. Et il n'est personne qui s'élève pour la défendre. « Il n'y a plus de ressources, si les plus courageux se « rendent sans avoir souci de leur réputation !

« — De qui vous plaignez-vous ainsi, mon frère, repartit « l'archevêque ? » — « De vous, qui perdez en ce jour votre « honneur et qui sacrifiez votre conscience par une lâche « complaisance ! Quel exemple laissez-vous à la postérité, « vous qui, allant contre les intérêts de Dieu, prêtez vos « mains consacrées à appuyer ces coutumes ; vous qui êtes « de connivence avec nos ennemis pour renverser les pri-« vilèges dont nous jouissions » (1).

Ces paroles firent impression sur le primat, qui réfléchit longuement au sort réservé dans l'avenir à la cause religieuse. Le résultat de ces réflexions fut un retour sur lui-même ; il se jugea indigne de porter plus longtemps les insignes du pontificat ; aussi, à partir de ce jour, s'abstint-il de célébrer les divins mystères.

Le pape lui écrit à ce sujet : « Un bruit court et je tiens « à vous en avertir, vénérable frère. On dit qu'à l'occa-« sion d'une illusion passagère, vous vous abstenez de la « célébration de la messe et de la consécration du corps « et du sang du Seigneur. Je vous prie de considérer « combien est grave cette détermination et quel scandale « elle peut causer dans le monde. Pesez bien dans votre « sagesse quelle différence il y a entre une faute délibérée « et volontaire et celle qui est le fait de l'ignorance ou de « la nécessité... Si votre conscience vous reproche une fai-« blesse quelle qu'elle soit, faites-en l'aveu à un prêtre en « qui vous ayez confiance ! Cela fait, le Dieu des miséri-« cordes, qui sonde les cœurs, rendra la paix à votre âme « et vous aurez à nouveau son affection. Pour nous, véné-« rable frère, nous vous accordons une pleine absolution, « et nous vous dégageons de tous liens en vertu de notre « puissance apostolique » (2).

---

(1) Baronius. Ann. 1164-405.

(1) Migne. T. CC. de la Patrol. l. lettre CCXLIV p. 290.

Après avoir consolé la victime, le pontife écrivait à Gilbert Foliot, alors tout puissant sur le cœur du roi, en le priant d'intervenir en vue de la paix et de la concorde du royaume, si inopinément troublé par toutes ces querelles religieuses (1).

Le pape, cela paraît un peu étrange, n'a pas un mot de récrimination comme Henri ; il le ménage ; mais voulant éviter que sa condescendance pût passer pour de la faiblesse, ou encore pour qu'il n'y eut pas de doute sur la légitimité du débat engagé par le primat, il lui adressait un bref laudatif.

Cette lettre, expédiée de Sens, est datée du 16 décembre 1164. « Vous donc, hommes religieux et dévoués à la « cause de Dieu, disait-il au clergé de Cantorbéry, vous « devez soutenir dans sa lutte votre frère et compatir à ses « tribulations et à ses angoisses. Au besoin, aidez-le de « vos conseils ».

Le pape était dans l'illusion, quand il croyait au peu de durée de la colère du roi. On ne voit pas trop sur quoi reposait cet espoir de voir rendre justice un jour ou l'autre aux intentions droites de Thomas (2).

Cette mansuétude, en effet, aurait dû toucher le cœur du monarque. Que pouvait-il trouver à reprendre dans cette lettre ? rien. Bien loin de détacher du prince le clergé anglican, le pape resserrait encore plus les liens entre le clergé et la puissance civile. Celui-ci, incité par Rome, restait fidèle à cette cause royale, alors ménacée, et il s'employait de tout son pouvoir à conserver la paix sans rien sacrifier des libertés de l'Eglise.

Toute cette politique fort habile, mais si peu conforme à l'évangile, ne sauvait rien. Au contraire, Henri toujours prompt à saisir le côté faible d'une défense, y vit une sorte de blâme à l'adresse de son ennemi. Thomas se préoccupait très peu des interprétations du monarque. Fort de son droit, il résistait toujours. Aussi le mécontentement de la cour était-il au paroxisme. On intriguait auprès du pape afin de faire nommer légat Roger d'York. Le prince demandait en même temps la confirmation des articles votés dans l'assemblée de Clarendon. Autant demander au pape de por-

(1) Migne. T. CC de la Patrol. l. lettre CCXV, p. 272.
(2) Migne. T. CC. de la Patrol. l. lettre CCXVII p. 274.

ter le premier coup de hâche aux vieilles libertés de l'Eglise anglicane. Henri ne vit pas ce que sa demande avait d'odieux. Il avait à ce point la volonté arrêtée de triompher de la résistance de Rome, qu'il faisait choix comme délégué d'Arnoul de Lisieux.

Confident de la pensée royale, fier de l'honneur qui lui était dévolu, ce prélat ne s'aperçût pas du piège tendu à sa bonne foi ; aussi accepta-t-il avec empressement la mission délicate qui lui était confiée. Nous sommes loin du concile de Tours et des magistrales paroles adressées par cet évêque à ses collègues. Où était ce désintéressement qu'il prêchait. Quel revirement ! Qui reconnaîtrait cet Arnoul félicitant naguère le Chancelier d'avoir accepté les sublimes fonctions de l'épiscopat ?

A la prière de l'évêque de Lisieux, le pape consentit à accorder à Roger le titre de légat. Ne connaissait-on pas à Rome la haine de ce prélat pour Thomas ? L'ignorance d'un tel fait serait impardonnable dans un homme appelé à conduire les autres ; mais l'histoire impartiale doit supposer le contraire. Pourquoi aurait-on fait part au primat de cette nomination par une lettre datée du 27 février 1164? Evidemment c'était pour adoucir le coup qui lui était porté. Pourquoi encore refusait-on au légat le droit de se faire précéder de la croix dans l'exercice de ses fonctions ? On n'ignorait donc pas à quel point ces deux hommes étaient divisés (1).

Quelle droiture dès lors pouvait-on attendre de Roger d'York ? Que devenaient dans ce conflit les droits du Primat ? C'était une victime vouée à l'avance, à la vindicte de son roi. En quelque sorte Alexandre a conscience de sa faute, puisqu'il écrit coup sur coup au sacrifié ! Dans une première lettre, il l'engage fort à prendre patience et il lui promet la restitution de ses titres. S'ils lui ont été momentanément enlevés, c'est pour amener un prompt rétablissement de la paix (2). Ailleurs il lui dit : « nous vous prions de croire « qu'il n'est jamais venu à notre pensée de faire de vous un « subalterne » (3).

Néanmoins, si le pape avait cédé sur un point, il se refu-

(1) Migne. T. CC, de la Patrol. l. Lettre CCXXXV p. 283.
(2) Migne. T. CC de la Patrol. l. lettre CCXXXVI p. 283.
(3) Migne. T. CC de la Patrol. l. lettre CCXL p. 287.

sait à approuver les statuts de Clarendon. N'était-il pas allé déjà trop loin en accordant à Roger le titre de légat ? Disons à la décharge du Pontife qu'il ignorait toutes les intrigues de la cour. Arnoul s'était bien gardé de lui révéler tous les vilains côtés du caractère de l'évêque d'York, créature vendue à Henri II. De près, le pape a été trompé par l'évêque de Lisieux et par l'épiscopat Anglais, qui tremblait en face du tyran. Combien plus le sera-t-il quand de l'Italie, où il résidera, il voudra élucider cette question si embrouillée. Il n'était certes pas dans les intentions d'Alexandre d'abandonner la cause du primat ; mais il est regrettable qu'il n'ait pas mieux écouté les avertissements qui lui venaient de la France. Il put croire, en voyant Louis VII défendre cette victime, qu'il y avait là-dessous un secret désir de se venger de Henri ; il se trompait (1). En écoutant le cri des défenseurs désintéressés du Chancelier, il se fut épargné un remords et, sans doute, le roi d'Angleterre n'eut pas commis un crime.

---

(1) Migne. T. CC, de la Patrol. lat. lettre CCXL p. 287 c'est l'opinion de Reuter. t. I, p. 56.

CHAPITRE II

LA LUTTE CONTINUE ENTRE HENRI II ET THOMAS BECKET. ASSEMBLÉE DE NORTHAMPTON. FUITE DU PRIMAT. ENTREVUE DE COMPIÈGNE. LE PERSÉCUTÉ SE RETIRE A SENS, PUIS A L'ABBAYE DE PONTIGNY. COLÈRE DU PLANTAGENET. IL ATTAQUE LE ROI DE FRANCE. GUERRE EN NORMANDIE ET DANS LE PAYS DE GALLES.

I

Henri II venait d'obtenir une demi-succès à la cour pontificale ; mais la nomination de Roger d'York, tout en répondant à son désir le plus cher, ne lui donnait pas complète satisfaction. Rien n'avait pu triompher de la résistance de l'archevêque. C'était là un échec dont il ne pouvait se consoler. Aussi était-il fort mécontent et le laissait-il comprendre à tous ceux qui l'approchaient. Arnoul de Lisieux lui avait sans doute rapporté la mauvaise impression produite sur les cardinaux réunis à Sens. Ils ne comprenaient pas, en effet, cette guerre déchaînée sans motif plausible contre l'Eglise de Cantorbéry. Le pape n'avait-il pas par ailleurs assez d'angoisses. La France, elle-même, tout en demeurant spectatrice de la lutte, faisait en secret des vœux pour le triomphe du primat.

Louis VII se montrait très irrité de cette querelle soulevée par son vassal à propos de privilèges plus ou moins fondés. Quel besoin avait le roi d'appliquer à l'Angleterre une loi particulière, dès lors que les Eglises de Normandie subissaient la législation française ? Henri II traversait une crise terrible ! Dans son fort intérieur, il se donnait tort ; mais trop orgueilleux pour en convenir, il lui répugnait de revenir en arrière. Toutefois son âme était torturée et la

crainte de l'excommunication lui causait par moments de terribles cauchemars. Cette menace suspendue sur sa tête le paralysait. Ici, encore, pour ne pas être pris en défaut, le rusé Plantagenet avait eu soin de se couvrir de l'autorité du corps épiscopal.

Le pape, se disait-il, hésitera à frapper tous les pasteurs de mon royaume et en particulier Arnoul, prélat très lié avec les cardinaux.

Ainsi rassuré contre les troubles de sa conscience, le roi agissait auprès de la cour pontificale, espérant bien obtenir à la longue la déposition de sa victime, et pour arriver plus vite à ses fins, il feignit de se brouiller avec le représentant de Jésus-Christ.

Alexandre avait trop l'habitude des affaires et des hommes pour ne pas s'attendre à un refroidissement dans les rapports entre les deux pouvoirs.

L'attitude du roi ne l'avait pas outre mesure surpris ; ne le laissait-il pas entendre dans une lettre à Gilbert de Foliot auquel il signalait ce changement. (1) En vain, le pontife écrivait-il au monarque des lettres cordiales en lui demandant de respecter les immunités de l'Eglise. (2) Ces conseils si sages n'étaient pas écoutés. La colère royale à son paroxisme allait même précipiter les événements. Rien n'échappait à Alexandre. Il avait prévu les excès auxquels se porterait la nature du prince, aussi adressait-il au primat un mot de consolation, le priant d'être très circonspect et de ne prendre aucune résolution précipitée. (3)

Sur ces entrefaites, Thomas était mis au ban du royaume. Le séjour en Angleterre devenant dès lors une cause de danger pour lui, le proscrit crut devoir faire part au pape de ses projets de départ. Deux fois son plan échoua par suite de vents contraires. La volonté de Dieu se mettait en travers des desseins de l'homme. Force fut donc à l'infortuné de rester quelque temps encore et de tout braver pour assurer la liberté de l'Eglise.

Les projets de fuite de l'archevêque étant connus du roi, aussitôt celui-ci entre dans une violente colère, qui s'accrut

(1) Migne. T. CC. Patrol. lat. p. 374.
(2) Migne. T. CC. Patrol. lat. p. 375.
(3) Migne. T. CC. Patrol. lat. p. 377.

encore par suite des rapports mensongers de ses favoris. Les vexations commencent alors pour Thomas. On nourrissait l'espoir de le décourager. D'abord une assemblée fut convoquée à Northampton. La présidence en fut confiée à Jean d'Oxford, cet évêque dont Adèle, reine de France, dévoilait au pape l'indigne conduite. (1) La France était scandalisée, car les ennemis de l'archevêque se vantaient d'être approuvés par la Curie romaine.

Ce fut en accusé que comparût la victime dans cette assemblée de Northampton et son accusateur fut le roi. Il lui reprocha des dénis de justice et l'usurpation de certaines terres.

L'incriminé eut beau prouver à quel point ces accusations étaient peu fondées, il fut reconnu coupable et déféré au tribunal de Normandie où il s'entendit condamner à une amende de cinq cents livres (14 octobre 1164). Le lendemain, ordre venait de la cour de restituer trois cents livres de rente reçues comme gouverneur d'Eye et de Berckhams'-tead. Peu de jours après, il lui était demandé compte d'une somme d'argent prêtée au moment d'un voyage à Toulouse. Le Primat reconnût le don qui lui avait été consenti ; mais il n'avait pas souvenir d'un prêt. Malgré tout, il dut s'acquitter. (2) Trois jours après, on exigeait le détail des revenus des abbayes et des évêchés administrés par le chancelier durant la vacance des sièges, et de ce chef, il s'entendit condamner à un remboursement de quatre mille marcs d'argent. C'était la ruine ! La victime eut beau prétexter que la décharge lui avait été donnée par le comte de Leicester au jour de sa consécration, elle dut en passer par la volonté royale. Ne pouvant se résigner à dévaliser son Eglise, Thomas demanda à conférer avec ses frères. Ceux-ci furent saisis d'épouvante et conseillèrent à leur supérieur de se démettre. Seul l'évêque de Winchester s'éleva contre cette résolution qui ne tranchait rien. Brisé par tant de luttes, le persécuté tombait bientôt dangereusement malade. Le mal lui donna quelques jours de répit ; il en profita pour mûrir un plan. En désespoir de cause, il voulait tenter de s'en remettre à la pitié du roi dont il espérait encore pouvoir

(1) Migne. T. CC. Patrol. lat. p. 1380.
(2) Lingard. T. I. chap. XII. p. 274.

gagner les bonnes grâces. Ce cœur était-il fermé à l'affection, et les liens d'amitié, qui les avaient unis, ne comptaient-ils pour rien ? mais ces moyens lui parurent indignes d'un grand caractère. Il résolut donc de combattre jusqu'au bout plutôt que de sacrifier quelques-unes des libertés de l'Eglise.

Le 26 décembre, après avoir célébré les saints mystères, il se rendit à l'assemblée en habits pontificaux. À son arrivée, le roi se retira avec ses barons dans un appartement voisin où le suivirent tous les prélats courtisans. Thomas resta à peu près seul avec les clercs de son église. Exténué, moralement brisé, il s'assit à l'écart en attendant le verdict de la cour. Le bruit d'une conversation animée venait jusqu'à lui, et la colère du roi, à en juger par les éclats de la voix, montait au paroxisme. Ceux-là mêmes, qui l'avaient excitée, venaient de se retirer, craignant de porter la responsabilité d'un meurtre. Alors l'évêque d'Exeter vint se jeter aux genoux du Primat et le supplier en pleurant de prendre la fuite : « Vous ne pouvez, lui disait-il, connaître « les desseins de Dieu ! » Sur ces entrefaites survenait Hilaire, évêque de Chichester, qui se répandit en paroles amères : « Sauf votre grâce, Monseigneur, nous avons gran-« dement à nous plaindre de vous ; vous nous avez placés « par votre tenacité entre le marteau et l'enclume. D'un « côté, c'est la désobéissance à notre Primat ; de l'autre, « c'est la colère du roi. Dernièrement, à Clarendon, on vous « demandait l'observation des Coutumes, nous y consentî-« mes sur votre conseil, et vous nous demandez mainte-« nant le contraire. Nous en appelons au pape de votre « jugement. »

Au milieu de ce débordement d'injures, le prélat fort de son droit, gardait la plus grande sérénité. Loin de récriminer, il eut un mot sublime dans son laconisme : « J'écoute, « et s'il plait à Dieu, je suivrai votre appel ! » Désormais, sa résolution était prise. Aussi, quand apparurent les barons et au milieu d'eux, le duc de Leicester chargé de lui dire : « Si « vous venez expliquer votre conduite, selon votre promesse, « écoutez votre sentence, le Primat répondit : « ma sentence, « comte, la voici : vous savez avec quelle fidélité j'ai servi « le roi ; j'ai accepté avec répugnance la charge épiscopale. On

« m'a déclaré libre de toutes les réclamations séculières au « jour de ma consécration; donc je ne dois aucun compte « de mon administration antérieure. Vous êtes mes fils « devant Dieu, sachez-le! Il n'y a rien, soit dans la vie di- « vine, soit dans la loi humaine qui vous permettre de juger « votre père! Je récuse le jugement du roi et j'en appelle « au pape, mon seul maître après Dieu! Je me démets de « mes fonctions! Pour vous, mes frères dans l'épiscopat, « vous préférez l'obéissance à un homme à celle que vous « devez à Dieu, je vous somme donc de comparaître avec « moi devant le vicaire de Jésus-Christ. »

Désormais le séjour de l'Angleterre n'était plus possible pour Thomas, aussi quittait-il bien vite la cour déguisé en frère lai de Citeaux. Suivi de deux convers du même ordre, il erra pendant trois semaines. Le 2 novembre (1194), il parvenait à Sandwick où il put s'embarquer. Quelques jours plus tard, il abordait à Gravelines. Ce sol de France, qu'il foulait aux pieds, était la terre des proscrits. Il espérait y trouver Alexandre, cet autre grand persécuté comme lui; mais le pontife venait de partir pour la Sicile. Ce contretemps le découragea un instant, car comment de l'Italie, le pape prendrait-il connaissance des derniers événements? Il faut croire que la vérité se faisait jour, puisqu'une lettre parvenait aux chanoines de Cantorbery et aux suffragants pour les engager à subvenir aux besoins de leur archevêque; ensuite, comme il importait de ne pas infirmer les derniers actes de la victime, le pape ratifiait l'excommunication lancée contre Richard et Jean d'Oxford (1).

II

L'archevêque venait d'échapper aux recherches du tyran. En apprenant cette nouvelle, le monarque écrivait à tous les évêques de son royaume pour leur interdire de communiquer avec le Primat ou avec ceux qui soutenaient sa cause. A partir de ce moment, le Plantagenet, entrait dans la voie de l'arbitraire. Le premier pas qu'il y fit, fut de considérer comme vacant le siège de Cantorbery. En conséquence, il s'en ad-

(1) Migne. Lettres CCC. LXXVII et CCCLXXVIII. Patrol. lat. p. 402.

jugea les revenus. La persécution commença aussi contre tous ceux qui tenaient de près ou de loin au proscrit. Au milieu de cet effondrement de toutes ses espérances Thomas reçut de bien douces consolations. Elles lui venaient surtout de la France. Les chanoines de Reims s'unissaient à leur archevêque pour donner à l'infortuné l'assurance que les intentions de Louis VII étaient bonnes (1). En effet, ce roi venait de prendre chaleureusement la défense de l'opprimé. Profitant même de la volonté du prince, Alexandre III demandait pour l'exilé un évêché vacant ou une situation dans une abbaye (2). Louis VII ne voulut prendre aucune détermination à ce sujet. Il ne faut pas y voir malveillance de sa part ; mais il n'était pas fâché, avant de condescendre au désir de Rome, de savoir au juste quel rôle cette cour avait joué dans toute cette affaire : « Vous nous « priez, disait-il au Souverain Pontife, de prendre la défense « de l'archevêque de Cantorbery ; mais vous me permettrez « de vous faire part de ma perplexité. Une rumeur court « dans notre royaume et y cause du scandale. Nous ne « voulons pas vous faire de reproches, car vous êtes notre « maître. Mais dès lors que votre réputation est en jeu, « nous tenons à vous en avertir. Le roi d'Angleterre se dit « autorisé par vous à agir comme il l'a fait. Vous auriez, « paraît-il, suspendu de leurs fonctions les personnes atta- « chées à la cause du primat, les mettant ainsi en de- « meure de se réconcilier avec le persécuteur (3). »

Dans une seconde lettre Louis VII assurait le pape de sa grande bienvaillance pour l'archevêque ; mais sa cause n'avançait pas (4). Pourtant le monarque affirmait qu'il était pour Thomas contre Henri. L'attitude du vicaire de Jésus-Christ l'avait froissé. Alexandre restait-il inactif ? non ! ses lettres à Robert de Héréford et à Gilbert de Londres suffisent à le prouver (5). Il reproche au premier de n'avoir pas prêté son concours à l'archevêque dans la défense des libertés de l'Eglise. Il enjoint au second d'avoir à se rendre

(1) Migne. T. CC. Patrol. lat. p. 1399 et 1366.
(2) Migne. T. CC. Patrol. lat. p. 394.
(3) Migne. T. CC. Patrol. lat. p. 402.
(4) Migne. T. CC. de la Patrol. lat. p. 402.
(5) Migne. T. CC. de la Patrol. lat. p. 405.

auprès du roi et de lui demander de se réconcilier avec l'ancien chancelier « *venerabilem quoque fratrem.. in amorem « et gratiam suam recipiat...* » Dans une troisième lettre adressée à tout l'épiscopat anglais (28 janvier 1155), il les engage à rester fidèles à la cause du proscrit, les menaçant des censures de l'Eglise s'ils contrevenaient à ses ordres (1).

Enfin il se tournait du côté de la France et il adressait un appel pressant à Henri de Reims auquel il demandait de pourvoir aux besoins du primat délaissé de tous (2).

Les intentions du pape n'étaient pas d'abandonner cette cause. Le rusé Plantagenet s'en doutait et ne faisait plus illusion sur le sort qui l'attendait. Aussi, s'empressait-il de prévenir les instances faites à Rome par le Primat, ne voulant pas s'exposer à subir les conséquences d'un appel. Sur son ordre, une ambassade quittait la Grande Bretagne. Elle se rendait auprès de Louis VII ; mais telle était l'animosité des populations françaises contre le despote, qu'elle dut arriver incognito à Compiègne. A peine arrivés, les ambassadeurs demandèrent une entrevue au roi de France. Elle leur fut accordée. Gilbert, chargé de porter la parole, le fit assez maladroitement. Comme il se servait, au cours de sa harangue, de cette expression : « l'ancien archevêque... » le roi l'arrêta court. « Ne le serait-il plus, dit-il ? » cette repartie eut le don de déconcerter l'orateur. Ce silence était un aveu ! alors le roi s'adressant aux compagnons de Gilbert : « Je suis l'égal de votre monarque ; or, sachez que « je ne voudrais pas avoir à me reprocher la déposition « du dernier de mes clercs. Ce droit n'est dévolu à aucun « prince sur cette terre (3). »

Comme on insistait pour amener Louis à expulser le traitre : « Sachez, dit-il, que la sainteté de votre archevêque et les « services rendus vous imposent le respect à défaut de « reconnaissance. Si Thomas me fait l'honneur de se fixer « sur mes terres, j'irai à sa rencontre pour lui rendre mes « hommages (4). »

Ainsi éconduite, l'ambassade se rendit à Sens où se

(1) Migne. T. CC. de la Patrol. lat. p. 406.
(2) Migne. T. CC. p. 408.
(3) Migne. T. CC. p. 408.
(4) Cette ambassade avait précédé le départ de Thomas Becket. Quelques jours après Alexandre quittait Sens et gagnait la Sicile.

trouvait encore le pape (1); c'était la dernière ressource qui lui restait. Gilbert ne fut pas plus heureux. Son discours se signala par une violence exagérée et le pontife dut lui dire en souriant : « Epargnez mon frère ! » Epargner cet homme, reprit l'évêque de Londres ? — « non ! « mon frère ! épargnez-vous vous-même ! » Décontenancé, le prélat ne sut plus dire un mot. L'évêque de Chichester ayant tenté de lui venir en aide, ses phrases latines s'émaillèrent de barbarismes. L'un entre autres, ne fut pas heureux : « oportuebat, disait-il », Hélas ! lui cria un cardinal : « Vous n'êtes pas à bon port (2) », ce sarcasme remplit l'orateur de confusion ; il se troubla au point de ne pouvoir continuer.

Ainsi succombaient sous le ridicule tous les ennemis acharnés à la perte du Primat. Le pape n'entendait pas livrer ainsi celui qu'il regardait comme une victime. Après avoir reçu les clercs que lui avait envoyés Thomas en posant le pied sur la terre de France, il fit prier l'exilé de se hâter d'arriver à Sens en vue de soutenir un débat avec ses contradicteurs; mais traqué de toutes parts, Becket s'avançait lentement. Il ne devait pas voir, comme nous l'avons dit déjà, le pontife à Sens.

III

Du reste les légats n'avaient pas attendu le débat contradictoire ; ils quittaient Sens le lendemain, non sans avoir desservi l'accusé auprès de quelques cardinaux. Aussi le Primat fût-il reçu assez froidement lors de son arrivée en France. On savait pourtant que Louis VII était allé à la rencontre du proscrit à Soissons et qu'il lui avait donné des lettres de recommandation pour le pape ; mais lui, sans se troubler de ce contretemps, s'en remit à la justice du chef de l'Eglise, dont il connaissait le grand cœur et la haute raison. Invité par Alexandre à exposer les faits, Thomas défendit ainsi sa cause dans une lettre admirable.

« Je ne me pique point de sagesse ; mais je n'en suis pas

(1) Lingard. I. chap. XII p. 275.

(2) Jeu de mots intraduisible. (ad portum ibit). Il avait dit oportuit, et comme il lui fallait un autre imparfait pour finir, il glissa oportuebat au lieu de oportebat. Il sombrait au port.

« dénué au point d'avoir quitté sans motifs le roi mon maître. « Si j'avais été servile, tous se fussent inclinés devant moi! « n'ai-je pas su autrefois, au milieu du siècle m'attirer les « bonnes grâces du monarque? mais du jour où des obliga- « tions plus graves m'attachèrent au service de Dieu, l'affec- « tion du prince déclina; aujourd'hui, je ne l'ai plus! Dès « demain, j'aurais sa faveur, si je voulais revenir en arrière, et « je l'aurais sans le secours d'aucun intermédiaire. Mais « pourrai-je oublier l'oppression qui pèse sur l'Eglise de « Cantorbéry, ce foyer de la foi dans les îles occidentales? « Elle subit en ce moment une éclypse momentanée; dès « lors je préfère, Dieu aidant, m'exposer à tous les tour- « ments, braver tous les genres de mort, plutôt que de cacher « les maux dont elle est affligée! ainsi, on ne pourra pas « m'accuser d'avoir engagé cette lutte sans motif ou pour « obéir à un sentiment de vaine gloire. Voilà du reste ce « que le roi d'Angleterre vient d'ordonner contre la « liberté des catholiques... » En terminant, il exhibait les ordonnances. Les larmes du prélat, l'accent ému et convaincu qu'il avait mis dans cet exposé simple de sa cause, avait suffi à prouver à quel point sa résistance était fondée (1).

Néanmoins comme l'archevêque avait donné son consentement momentané à ce libelle dont dix propositions étaient jugées condamnables par la cour pontificale, le pape lui écrivait: « Vous auriez dû sacrifier votre vie ainsi que celle « de vos frères dans l'épiscopat plutôt que de consentir à « une lâcheté. Presque tous ces articles doivent être rejetés, « car ils ont été précédemment condamnés par les con- « ciles (2) ».

Ce reproche immérité d'Alexandre, on le conçoit aisément, fut sensible au cœur de cet évêque, qui avait tout sacrifié à son devoir. Après une nuit passée dans les angoisses d'une conscience timorée, il vint se jeter tout en pleurs aux pieds du légat du vicaire de Jésus-Christ; il voulait se démettre de ses fonctions et lui laisser la faculté de donner à l'Eglise de Cantorbéry un prélat plus capable de faire le bien.

(1) Codex vatic. Saint Thomas Cant. Epist. I. 24.
(2) Baronius. Ad ann. 1164. n, 25.

Au reçu de la missive lui donnant communication de cette détermination, le pape crut bon de consulter le collège cardinalice. Il y eut dans l'assemblée quelques membres qui émirent l'avis qu'il fallait accepter cette démission; ne tranchait-elle pas, en effet, toutes difficultés; néanmoins la majorité se prononça pour le maintien du Primat.

Touché de la grande humilité du serviteur de Dieu, Alexandre lui écrivait peu de temps après : « Nous voyons mieux « maintenant quel zèle vous animait et vous anime encore. « Vous avez à cœur de défendre la cause de Dieu et vous « avez été le rempart de la foi. Si dans notre élection il a « pu se trouver quelque chose de douteux, je vous absous « et vous rétablis dans tous vos droits d'une manière irrévo- « cable. Puisque vous avez accepté de supporter avec nous « le poids de la persécution et que vous êtes mon frère « dans le malheur, je promets de vous soutenir tant que je « serai de ce monde. La providence vous envoie une rude « épreuve; vous voilà pauvre de riche que vous étiez. Allez « courageusement à cette école de la pauvreté pour y appren- « dre la compassion. Nous vous confions à des pauvres, à « ce vénérable abbé de Pontigny, qui prendra soin de vous. « Au lieu d'une table somptueuse, vous devrez vous contenter « d'une nourriture frugale; au lieu de serviteurs nombreux « attentifs à vos besoins, vous devrez accepter les services « d'un petit nombre de fidèles. Allez et restez dans cette « retraite jusqu'au jour où brillera l'aurore de la consolation. « En attendant l'apparition de cette clarté divine, soyez cou- « rageux, ô mon frère, ne cessez point d'opposer votre résis- « tance virile aux perturbateurs de la paix (1) ».

Pendant ce temps, le roi d'Angleterre, furieux de la réception qui avait été faite en France à l'archevêque, redoublait de fureur. Il confisquait d'abord tous les biens de l'Eglise de Cantorbery. Il y ajoutait ensuite la suppression du denier de Saint-Pierre ; puis, pour attrister le cœur du proscrit, il condamnait tous ses parents à l'exil. Tous ceux qui avaient pris la défense de l'archevêque, ceux qui l'avaient servi, se virent indignement chassés après avoir prêté au préalable le serment de se rendre auprès du solitaire de

(1) Gervase. 1397-1398 Saint Thomas epist. I. 416 codex Vatic.

Pontigny. On ne pouvait se venger plus atrocement de ce malheureux dont le cœur, déjà tant de fois meurtri, se brisait encore à la vue de toutes ces victimes de la colère royale.

En outre, ses souffrances étaient augmentées par le spectacle de tous ces prélats courtisans, qui faisaient le plus grand mal à l'Eglise assez éprouvée déjà par les coups que lui portaient les tyrans.

Les regards d'Alexandre, en dépit des orages, ne s'étaient pas détournés de la cause majeure qui préoccupait son esprit ; le moment approchait où il allait réduire définitivement Barberousse.

Avant d'engager cette lutte dont l'issue était encore inconnue, ne voulant pas être détourné de ce but par toute autre préoccupation, il fit choix de Thomas comme légat dans ce pays où il ne pouvait plus habiter. L'autorité dont il revêtait le proscrit, le mettait à l'abri des entreprises de ses ennemis. En annonçant à Henri cette nomination, il exaltait à dessein les mérites de celui qu'il appelait à cet honneur : Henri devait être peu flatté en apprenant les éloges adressés par le pape à sa victime (1). Les lettres expédiées dans la même circonstance à Roger et à tous les évêques d'Angleterre n'étaient pas faites pour le rassurer.

Dans une autre missive, Alexandre invitait son légat à frapper en temps opportun les détenteurs des biens de l'Eglise de Cantorbery ; l'invite de ne pas épargner ceux qui avaient participé à cette faute était une menace à l'adresse du roi.

Henri ne redoutait rien tant que cette excommunication. Néanmoins il ne s'arrêtait pas dans l'éxécution de son plan. On aurait dit qu'il s'acharnait à lasser la patience de Rome.

Un instant il eut des velléités de faire couronner son fils par un simple évêque; or le couronnement du jeune prince était un des privilèges de l'archevêque de Cantorbery et primat d'Angleterre.

Alexandre écrit aussitôt à Roger et à tous les évêques pour leur défendre de se prêter à ce désir du tyran sous peine

(1) Migne. T. CC. de la Patrol. lat. p. 411.

de suspense ; (1) il leur en joint, en outre, d'obéir en tout au légat.

La politique nouvelle inaugurée par ce pape, jusque là si conciliant, déconcertait un peu l'Angleterre. Mais connaissant le caractère débonnaire d'Alexandre, qui hésitait toujours, tant il était bon, à lancer la sentence d'excommunication, Henri crut devoir tenter des moyens de l'intimidation ; il feignit donc, comme nous le verrons plus tard de se rapprocher de Frédéric.

---

(1) Migne. T. CC. lettre CCCXC. p. 412

CHAPITRE III

MENACES DU PLANTAGENET. IL SE RAPPROCHE DE FRÉDÉRIC. THOMAS EN FRANCE. LA LUTTE CONTINUE. THOMAS LÉGAT DU PAPE. SENTENCE DE VEZELAY.

I

Nous venons de voir de quelle façon s'était terminée la tentative de Henri. La France et le pape ne s'étaient pas laissé tromper. Furieux de l'attitude du pontife, le monarque s'était empressé d'écrire à Frédéric par l'entremise de l'archevêque de Cologne: « Depuis longtemps j'attendais et « j'appelais de tous mes vœux l'heureuse occasion de me je- « ter dans le parti opposé à Alexandre pour me venger de « l'audace qu'il a eue de soutenir l'ancien archevêque de « Cantorbery. Sur l'avis de mes barons, je viens d'envoyer « à Rome une ambassade composée de l'archevêque d'York, « de l'évêque de Londres, de Jean d'Oxford et de Richard « de Lucy. Ils ont l'ordre d'exiger du pape la déposition « du Primat et la révocation de tous ses actes. Il doit nous « donner le droit, non seulement de pourvoir à son rempla- « cement immédiat, mais il lui faut approuver les coutu- « mes royales. En cas de refus sur l'un de ces points, ils « devront se retirer et nous refuserons obéissance au pon- « tife ; ses légats quitteront sur l'heure nos Etats. Nous vous « considérons comme un véritable ami ; aussi venons-nous « vous prier de nous envoyer un homme en qui vous ayez « confiance; il devra conduire nos ambassadeurs à travers « l'empire (1). »

(1) Codex Vaticanus. Epist. I. 49, 70. Reuter t. II 196.

Au lieu de prendre la route de l'Italie les envoyés anglais s'arrêtèrent à Wartzbourg et prirent part au conciabule d'Herbipolis. Ce synode, après avoir déclaré Alexandre schismatique, adhérait à la cause de Pascal III. En conséquence, au nom de Henri, ils prêtèrent à l'intrus le serment de fidélité (1).

Dans l'état où se trouvait l'Europe, la défection du Plantagenet pouvait amener de graves complications. Aussi le pape fut-il inquiet, quand il sut que les députés envoyés à la diète convoquée par Guy de Crême y avaient pris des engagements formels. Toutefois, il entendait faire face à l'orage. Le parti de la conciliation, qui avait à sa tête Arnoul s'émut de la lettre adressée par Alexandre à Henri. Rome fulminait cette fois, non plus contre Jean d'Oxford et Richard d'Ilchester, mais contre le roi. Rien n'épouvantait tant la cour que cette menace d'excommunication. Pour l'éviter, Henri désavoue aussitôt ses représensants. Puis, comme il ne veut rien perdre de ses droits, et pour amener la cour pontificale à revenir sur la nomination de Thomas conme légat, il intrigue auprès des moines de Pontigny et les engage à congédier le proscrit.

Ces efforts pour enlever tout asile à l'exilé, sont autant de preuves de la mauvaise foi de ce prince. Instruit de ces menées secrètes, le pape écrit à l'abbé de Pontigny et l'engage à ne pas écouter les propos malveillants d'une coterie qui cherche à noircir une des plus belles figures du siècle. (2) Les récentes attaques avaient fait tomber les dernières illusions de la victime. Jusque là elle avait espéré le retour du roi à de meilleurs sentiments. La coupe était pleine ! Usant donc des pouvoirs spirituels que lui avait conféré le représentant du Christ, Thomas se rendit à Vézelay, et, le 3 juin 1166, du haut de la chaire et en présence du peuple, il lançait contre Henri II Plantagenet le sentence d'excommunication (3).

Henri devait s'attendre à ce coup, car le pape écrivait le 16 mai 1166 à Rotrou, archevêque de Rouen, pour lui signaler quel mal faisait le roi à l'Eglise par sa rebellion. Il

(1) Codex Vaticanus. Epist. I. 71, 72.
(2) Baronius ad ann. 1166.
(3) Labbe. T. X p. 1444. Reuter t. II 193-196.

l'engageait à tenter tous les efforts en vue d'une réconciation (1).

Néanmoins, à la nouvelle de l'excommunication, le prince eut un accès terrible de fureur : « Ah ! s'écria-t-il, cet archevêque veut détruire mon corps et mon âme ? Eh quoi ? « N'aurai-je donc que des traitres autour de moi ? Il n'y « aura personne qui puisse me délivrer de cet homme ? » Le roi et les évêques atteints par la sentence du légat en avaient appelé aussitôt au pape ; mais Thomas qui avait prévu la démarche écrivait au pontife : « Assez longtemps, père bien « aimé, j'ai attendu l'amendement du monarque anglais, « ma patience n'a servi de rien ; au contraire, elle a ruiné « l'autorité et la liberté qui sont l'inaliénable apanage de « l'Eglise de Dieu. Vous connaissez mes instances auprès « des intermédiaires les plus dignes ; ils n'ont pu amener « le roi à de meilleurs sentiments ; en vain l'ai-je menacé « par plusieurs lettres. Chaque jour il s'enfonce dans ses « coupables errements ; son audace contre l'Eglise et sa « haine envers moi font des progrès. Non content de me « poursuivre, il s'attaque à ceux qui ont soin de ma per- « sonne et il s'efforce de les épouvanter... Considérant donc « comme un danger les déplorables coutumes de mon pays « je les ai condamnées et ai frappé d'excommunication ceux « qui les observent... Nous n'avons pas encore excommu- « nié le roi, espérant toujours qu'il viendrait à résipis- « cence ; mais nous allons lancer l'anathème, car c'est le « seul moyen de rétablir, l'autorité du siège apostolique à « peu près ruinée dans nos provinces et nous espérons « que votre sainteté par un rescrit solennel donnera sa « sanction à nos actes. (2) »

Cette lettre parvenait à la cour pontificale quelques jours avant la sentence d'excommunication. Thomas aurait pu attendre la réponse de Rome ; mais juge de l'opportunité des circonstances, croyant avoir assez fait pour la paix, il crut devoir exécuter sa menace sans attendre le confirmatur du pape.

Sur ces entrefaites, en effet, Henri II avait écrit une lettre de menaces à l'abbé de Citeaux. Très ému, le bon abbé

(1) Migne. T. CC, p. 417-418.
(2) Codex. Vat. S. Thomæ cant. Epist. I. 138.

s'était empressé d'avertir le chef de la communauté de Pontigny qu'il allait s'attirer la colère du roi s'il donnait plus longtemps asile au proscrit. Le but du roi était évidemment d'intimider les religieux et de chasser Thomas de sa retraite. Il espérait créer ainsi de nouvelles complications qui feraient entrer le chef de l'Eglise dans la voie de la conciliation et arrêteraient son bras prêt à lancer les foudres.

La sentence d'excommunication, si tardivement lancée, atteignait enfin ce prince indigne ; mais il n'en continuait pas moins de se moquer de tous les catholiques. Ses intrigues auprès des religieux de Pontigny avaient réussi. Les moines, inquiets des conséquences de l'acte de Vézelay et voulant sans doute ne pas donner prise à la colère du roi, vinrent trouver le Primat et lui donnèrent lecture de la lettre que leur avait envoyée la chancellerie anglaise. Thomas les rassura de son mieux ; mais comme il n'y parvenait pas, il promit de ne pas leur créer de situation fausse. Il leur dit adieu et s'en remit à la Providence du soin de lui trouver un gîte. Le roi de France était le seul confident auprès duquel l'exilé put trouver un appui moral dans ce complet dénuement. En conséquence, Thomas l'avertissait de sa situation. Il écrivait en même temps à son chef hiérarchique afin de le mettre au courant des tracasseries auxquelles il était en butte. Rome ne lui donna pas de réponse immédiate. On ne le pouvait pas à cause des graves événements qui se passaient au-delà des Alpes. En décembre, le pontife lui adressait à la hâte un mot d'encouragement. (1) A ce moment le légat n'avait plus rien à redouter puisqu'il était à couvert sous la protection du roi de France.

Au reçu de la lettre éplorée que lui adressait le Primat sur le point de quitter son asile, Louis s'était écrié : « ô « religion, que deviens-tu ? Ceux qui étaient morts au monde « redoutent les menaces des puissants et ils bannissent « l'exilé pour conserver les biens dont ils se sont dépouil- « lés ! Allez, dit-il, a l'envoyé de l'archevêque, allez saluer « de ma part votre seigneur. Dites-lui que je ne l'abandon- « nerai jamais dès lors que ceux qui sont morts au monde « l'abandonnent. » En même temps, il faisait dire au per-

(1) Migne. T. CC. Patrol. lat. p. 427.

sécuté de choisir Sens comme résidence, promettant de pourvoir libéralement à tous ses besoins. Au milieu de sa lutte contre Frédéric, lutte de tous les instants, Alexandre ne perdait pas de vue cette grande question de l'Angleterre, qui lui tenait au cœur. Henri II venait justement de lui envoyer une ambassade et il avait mis à sa tête Jean d'Oxford. Le but était de faire rapporter la sentence d'excommunication lancée par le Primat. (1) En outre, il demandait la nomination de deux délégués apostoliques chargés d'éclaircir cette affaire que l'archevêque, disait-il, avait embrouillée à dessein.

Se laissant dominer par des sentiments d'une condescendance exagérée, le pontife nomma donc deux cardinaux. Guillaume du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, cardinal prêtre, et Oddon, cardinal-diacre, du titre de Saint-Nicolas *in carcere* Tulliano. Cet envoi de légats, à quelques jours de distance de la lettre donnant à Thomas un mandat similaire, pouvait à bon droit paraître étrange ; aussi le pape lui écrit-il pour le rassurer : « c'est en vue de la paix dit-il, qu'il agit ainsi (2) ». Il engage le Primat à se prêter à cette réconciliation si désirable pour l'Eglise. Il lui demande même d'être coulant « *ad prœsens dissimules quœ corrigenda fuerint ;* » — « plus tard, dit-il quand votre pouvoir « sera bien établi, il nous sera donné de corriger les abus ». Il faut croire que l'archevêque n'avait pas une confiance illimitée en Guillaume « *nec de memorato Wilhelmo oportet te quomodolibet dubitare.* » Avec cet instinct que donne la connaissance des hommes, l'ancien chancelier avait deviné juste.

La cause du droit était sacrifiée à la politique et Henri pouvait se réjouir de sa combinaison, lorsque le même courrier lui apportait une lettre d'Alexandre lui faisant part du plein succès de la démarche tentée par Jean d'Oxford (3). Néanmoins il prie le monarque de vouloir bien se conformer aux injonctions des légats ; *ea vero quœ sublimitati tuœ ex parte nostra proponent, ita graviter admittas.*

La grande et unique préoccupation d'Alexandre était la réconciliation coûte que coûte des deux adversaires ; le

(1) Migne. T. CC. p. 446-447.
(2) Migne. T. CC. p. 444-448.
(3) Migne. T. CC. col. 449.

but était louable sans nul doute et nous sommes en admiration devant les grands accents qu'il laisse échapper dans sa lettre à Louis VII au sujet de cette légation : « Parmi « toutes les preuves que vous nous avez données de votre « munificence et de votre piété filiale, nulle n'a touché « notre cœur comme la protection par vous accordez à notre « vénérable frère, l'archevêque de Cantorbéry, homme « d'une grande piété, discret et honorable, cher à notre « personne et à toute l'Eglise. Vous l'avez comblé d'hon- « neurs et avez pourvu à tous ses besoins ». Après avoir remercié le roi et lui avoir fait part de la délégation, le pape continue : « Nous vous demandons par notre rescrit « pontifical et vous prions de vous employer à reconcilier « Henri avec l'archevêque (1) ». Alexandre ne doutait pas de la réussite de ces démarches. Il se place néanmoins en face de l'éventualité d'une issue contraire. Dans ce cas, si vous donnez votre consentement à ce projet, je revêtirai l'archevêque de pouvoirs plus étendus (2). Quelle fut la réponse du roi à ces ouvertures ? Nous avons tout lieu de penser que Louis VII ne croyait pas à la possibilité d'une entente. Le clergé gallican ne gardait aucune illusion à ce sujet ; sentant la politique du pape en défaut, il se permettait de lui écrire avec une sainte liberté pour le mettre en garde contre les intrigues de Jean. La lettre du pontife aux légats, lettre datée du 7 mai 1167, n'aurait aucun sens, si l'on n'y voyait une sorte de protestation.

Alexandre tient essentiellement à faire savoir qu'il n'a rien enlevé des droits du Primat. S'il a semblé donner raison à ses adversaires, c'est pour éviter l'alliance entre Frédéric et Henri, alliance qui menaçait de diviser la catholicité en deux camps. Le schisme, en effet, eut été préjudiciable à la foi ! c'est pour éviter cette extrémité qu'il a obéi à la triste nécessité de se rapprocher du roi d'Angleterre.

Telle est, en effet, la raison fournie par le pontife en personne dans la lettre adressée de Bénévent à Thomas de Cantorbery (19 mai 1167) cette missive éclaire d'un jour

---

(1) Migne. T. CC. col. 449.
(2) Migne. T. CC. p. 449.

nouveau un point d'histoire qui revêt un caractère de gravité exceptionnelle. Si Henri II avait exécuté son plan, la France se trouvait isolée en Europe et la cause du schisme triomphait. En capitaine, qui veut sauver le vaisseau, le pontife sacrifie une partie pour le tout. Mais il ne cesse pas pour cela d'être attaché à la noble victime. C'est pour lui qu'il écrit lettres sur lettres, et combien pressantes à Henri. Dans toutes il le conjure au nom de la foi (1) ou de son intérêt personnel (2). Enfin il se plaignait à Henri le 22 mai du retard apporté à cette réconciliation.

III

Non content de faire des efforts en vue d'une solution rapide, le pape veillait à ne pas froisser l'archevêque. Ne voulant pas s'attirer de reproches du côté de la France fort mécontente déjà de la tournure que prenait cette affaire, il restreignait dans une large mesure les pouvoirs de ses légats, donnant ainsi une sorte de contrepoids à l'autorité dont il les avait revêtus. Ils ne devaient prendre aucune décision sans avoir au préalable consulté l'exilé de Sens (3). Avant de communiquer avec le roi et le clergé d'Angleterre, ils avaient à exiger la restitution des biens pris aux Eglises; l'excommunication devait être lancée contre les détenteurs (4).

Néanmoins ces tergiversations avaient troublé l'âme droite du proscrit, qui, fort de son droit, écrivait au souverain pontife : « mon âme est dans l'angoisse ! Les lettres par lesquelles il a plu à votre sainteté de m'enlever mes pouvoirs ont fait de ma personne un objet d'opprobre pour nos voisins, et un sujet de dérision pour toutes les nations ! « Des bruits infamants, des rumeurs scandaleuses circulent « ici contre la personne auguste du vicaire de Jésus-« Christ. Jean d'Oxford se vante d'avoir réussi au-delà de « toute espérance. Il dit que le roi est exempt de l'autorité

(1) Migne. T. CC. p. 465.
(2) Non ad laudem et gloriam, sed ad dedecus posius poteris reputare. Migne T. CC. Patrol. lat. p. 479.
(3) Lettre du 22 août 1167. Reuter T. II. 195.
(4) Migne. T. CC. p. 460 5. 2 août T. CC. col 461.

« des évêques et qu'il ne relève que du pape seul ! vous « envoyez, paraît-il, Guillaume de Pavie, notre ennemi, avec « de pleins pouvoirs ; il vient non pour édifier et planter, « mais pour détruire. Il doit juger en dernier ressort du « conflit important qui s'est élevé entre le roi et moi. Déjà « les évêques d'Angleterre revenaient à nous. Celui d'Hé- « réford attendait une occasion favorable pour venir nous « trouver, quand il se rencontra avec l'ambassadeur revenant « de Rome ; et celui-ci, au nom du roi et au vôtre, lui défen- « dit d'aller plus loin. En vain a-t-il demandé l'exhibition des « lettres pontificales; Jean lui répondit qu'il était impossible « de les montrer, car elles étaient à la cour. L'évêque de « Londres en les lisant, se serait, dit-on, écrié : Enfin ! Thomas « ne sera plus mon archevêque. Si tout cela est vrai, Très « Saint Père, vous n'avez pas seulement porté un coup ter « rible à mon autorité, vous avez atteint par le fait la vôtre ; « car devant le fâcheux exemple, où s'arrêtera désormais « l'audace des autres souverains ? où sera la barrière assez « forte pour mettre un terme à leurs usurpations (1) ?

« Nous ignorons quelle sera la fin de ce débat ; ce que « nous savons c'est que personne n'a plus aucune considé- « ration pour nous et tous nous refusent obéissance. Je « voudrais que vous puissiez voire combien la cour de « France est scandalisée... votre acte est sans exemple et « sans justice... vous faites le jeu de nos adversaires... Les « coutumes royales qui ont été invoquées contre moi ne « sont qu'un prétexte à la persécution du roi ; il l'a érigée « en principe le jour où il est monté sur le trône... Et « pourtant cette lutte pour la liberté de l'Eglise serait ter- « minée depuis longtemps, si le roi n'avait trouvé des pro- « tecteurs dans l'Eglise romaine. Que le grand justicier « juge entre eux et moi ! Je n'aurais pas eu besoin de leur « appui, si j'avais voulu abandonner l'Eglise et faire la vo- « lonté du roi... Père, je vivrai peu de temps et si je livrai « aux méchants l'héritage qui m'a été confié, il m'en serait « demandé compte. Un jour nous paraîtrons devant le tri- « bunal suprême ; c'est au nom de Jésus-Christ que je « vous supplie, Père, mon juge sur la terre, de rendre jus-

(1) Codex Vatic. Sanct. Thom. Epist. I. 164.

« tice à mon Eglise et à moi-même contre ceux qui cher-
« chent ma vie pour me l'arracher. » (1)

Le roi de France écrivait au pape avec une non moins grande liberté et sa lettre complétait en tous points celle de l'archevêque : « que répondrons-nous désormais à l'empe-
« reur et à sa faction qui nous insultent, nous qui sommes
« restés fidèles à votre cause. » (2)

Une lettre adressée de Rome au Primat confirme encore les bruits fâcheux. Le monde était scandalisé de cette attitude (3). Evidemment malgré toute notre bienveillance pour ce grand pape, nous devons nous étonner de cette volte-face. Néanmoins, il n'était pas dans ses intentions de donner tort à Thomas. Certes Alexandre n'était pas un homme à reculer, même devant l'éventualité d'un conflit. Il l'a montré quand il lança contre Frédéric la sentence d'excommunication ; mais, quand il exerce son droit, il le fait tardivement et comme à regret. La bonté d'âme de ce pape répugnait aux moyens violents. La lecture des lettres du pontife à Henri II sont bien celles d'un père qui veut le retour du prodigue (4) et qui ne peut oublier qu'Henri fut son soutien aux jours de l'épreuve. S'il se montre condescendant dans sa lettre à Roger et s'il permet de couronner le fils aîné du roi, (5) c'est pour ne rien brusquer. Dans toutes ses communications aux légats il trace avec une prudence remarquable la conduite qu'ils tiendront dans telle ou telle circonstance. Il veut arriver à la conclusion de la paix, elle est désirable (6). Les intérêts religieux étaient, en effet, en jeu et la séparation violente du Plantagenet, si elle avait eu lieu, ruinait définitivement la cause du Pontife. Peut-être certains historiens n'ont-ils pas fait assez la part des circonstances dans les jugements qu'ils ont portés sur cet incident entre la cour pontificale et le cabinet Londonnien. Dans toute la correspondance échangée avec Henri, Alexandre ne cesse d'insister sur le besoin d'une réconcilia-

(1) Mavris. P. 284. III codex Vatic. Sanct. Thom. Epist. I. 164.
(2) Migne. T. CC. p. 1376.
(3) Reuter. II, 193-195, tentatives de Frédéric pour gagner la France.
(4) Migne. T. CC. de la Patrol. lat. 446-452.
(5) Migne. T. CC. 460 de la Patrol. lat.
(6) Migne. T. CC. 460 et lettre à Guill. 1393.

tion. (1) Lorsqu'il verra ses exhortations prodiguées en pure perte, il se plaindra de cette colère, qui ne peut manquer d'attirer les châtiments du ciel (2). En vain, le pape s'efforçait-il d'apaiser les esprits, la cause ne faisait pas un pas et force était à l'autorité pontificale d'entrer dans la voie des menaces. (3)

IV

Sur ces entrefaites, la légation de Guillaume et d'Othon prenait fin. La cause d'Henri était perdue ! Il le sentait si bien, qu'il eut l'idée, avant le départ des légats, de déposer un appel entre leurs mains afin d'empêcher les mauvais effets d'une sentence d'excommunication. Par le fait, cette censure n'avait d'effet qu'après la connaissance de l'appel. Jean d'Oxford avait trouvé ce subterfuge pour échapper aux foudres de Thomas. Le roi et son complice tremblaient à la pensée du départ des légats. Leur retraite rendait, en effet, au Primat ses anciens pouvoirs. L'appel fut dénoncé à l'archevêque par la voie canonique ; mais il considéra cette notification comme non avenue, car elle lui était signifiée par des députés d'un excommunié.

Le droit était du côté du Primat. Le pape, malgré tous ses pouvoirs, ne pouvait relever les excommuniés sans le consentement de celui qui avait fulminé la sentence. Du reste, l'absolution ne peut être donnée à quelqu'un qui persevère dans le crime.

Tous ces tiraillements nous ont conduit aux débuts de l'année 1169. A cette époque une entrevue eut lieu à Montmirail entre les deux souverains. Louis désirait asseoir la paix sur des bases solides. Trop souvent, hélas ! elle avait été troublée dans ces dernières années par l'humeur belliqueuse du Plantagenet. Les deux princes se virent et s'embrassèrent en présence de leurs officiers. Mais pour le roi de France la réconciliation importait peu ; ce qu'il voulait, c'était la réparation d'une injustice, aussi avait-il conduit avec lui le Primat. Il le présenta donc à Henri II. A la vue

(1) Migne. T. CC. de la Patrol. lat. col. 480, 482, 484.
(2) Patrol. lat. t. CC. col. 486, 505.
(3) Patrol. lat. t. CC. col. 510.

de son roi, Thomas tomba à genoux et s'écria : « Seigneur, « je remets ma cause entre vos mains ; vous êtes mon arbi- « tre, sauf en tout ce qui touche à l'honneur de Dieu ». En entendant ces dernières paroles, le roi d'Angleterre se mit en colère ; il se répandit en un torrent de récriminations ; il traita sa victime d'ingrat et de révolté, puis se tournant du côté du roi de France : « Vous le voyez, sire, c'est un piège. « Cet homme ne manquera pas de trouver contraire à l'hon- « neur de Dieu tout ce qui dépendra de sa volonté ; je ne « veux pas lui laisser de prétexte à échappatoire, aussi « exigerai-je de Lui qu'il m'accorde ce que le plus saint et « le plus illustre de ses prédécesseurs a fait pour le moindre « des miens. Je n'en demande pas davantage. »

Alors les courtisans de s'écrier : « C'est trop s'abaisser « pour un roi. » Thomas, ignorant toujours qu'elle était la volonté royale et la teneur de l'engagement auquel on l'incitait, gardait prudemment le silence.

Etonné de cette attitude, Louis VII lui dit assez brusquement : « Monseigneur, vous gardez le silence ? Seriez-vous « plus saint et meilleur que Pierre ? d'où vient votre indéci- « sion ? vous avez la facilité de faire la paix ? — Oh ! je le « reconnais sans peine, mes prédécesseurs valaient mieux « que moi. Selon les époques, ils ont détruit quelques abus ; « d'autrefois ils ont diminué le mal sans pourtant arriver à « le faire disparaître. A leur exemple, j'ai voulu corriger « ce qu'il y avait lieu de modifier, car je veux avoir part à « leur récompense ; mais si quelques-uns, parmi eux, ont « outrepassé leurs droits, ce n'est pas une raison pour moi « de les imiter. Pierre a renié son maître ; en cela il est « blâmable ; quand au péril de sa vie, il ose braver le « féroce et puissant Néron, alors nous l'admirons. Nos pères « ont souffert pour rester fidèles au Christ ! Je ne cesserai « pas de les imiter. Ne me demandez pas de flétrir mon nom « pour gagner les bonnes grâces d'un homme, car jamais, « non, jamais, je ne renoncerai à l'honneur de Jésus-Christ (1). »

Avec beaucoup de raison l'archevêque persistait dans ses réserves. Cependant quelques murmures couvrirent cette belle protestation, et il se trouva des courtisans, qui

(1) Migne. T. CXC IX de la Patrol. lat. p. 253 et Morris chap. XXVI 291.

eurent l'audace d'accuser Thomas d'obstination. Un barou français s'emporta même et, dans sa colère, laissa échapper ces mots : « Celui qui résiste à la volonté si manifeste de deux « cours ne mérite aucune pitié. » La victime était-elle donc délaissée de tous ?

Jean de Poitiers lui-même, ce vieil ami resté jusque là fidèle, lui reprochait de détruire l'Eglise de Dieu. Ainsi abandonné, le Primat n'avait plus qu'à gravir son calvaire ! La foule, elle, ne lui tournait pas le dos. Ce fut une bien douce consolation pour lui que de la voir accourir à Chartres. Elle venait baiser respectueusement les mains de cet autre Christ !

La voix du peuple proclamait donc la justice de cette cause ! Ces démonstrations étaient bien faites pour rendre confiance à la suite de l'archevêque ; mais ceux qui le suivaient ne pouvaient se consoler de manquer de pain et d'en être réduits à vivre d'aumônes.

Depuis trois jours, ils erraient à l'aventure, redoutant de tomber aux mains des gens du roi d'Angleterre, quand un messager les atteignit sur les rives de la Saône. Il venait les prier de se rendre à la cour de Louis VII. Le saint pensait qu'on allait lui signifier de quitter le royaume de France. Il comparut donc devant le roi, fort anxieux, non pas au sujet de son avenir, mais à cause de ceux qui s'étaient attachés à sa personne. Dès qu'il aperçut le proscrit, Louis vint se jeter à ses genoux, et, les embrassant il lui dit avec des accents de repentir : « O mon Père, vous seul avez vu clair ! « Nous sommes des aveugles, nous qui voulions abandonner « votre cause, c'est-à-dire l'œuvre de Dieu, pour nous atta- « cher à un homme. Je me repens de la faute commise ; ne « me refusez pas votre pardon. Ma personne, mon royaume « vous sont acquis ; ni vous, ni les vôtres ne manquerez de « rien de mon vivant » (1).

V

Pendant ce temps, Alexandre III écrivait aux chanoines de Cantorbery et leur ordonnait de recevoir le prieur nommé

(1) Hist. quadrip. t. II, ch. XXV.
Lettres de Thomas au pape. Michelet. T. II, p. 357-358.

par l'archevêque. Rome reconnaissait donc officiellement les pouvoirs du persécuté ou les lui maintenait. En même temps, n'ayant pas à se féliciter du choix de Guillaume de Pavie, le souverain pontife le rappelait et nommait à sa place deux autres légats : Gratien, neveu du pape Eugène III, et Vivian, notaire de l'Eglise romaine.

La situation devenait grave. Henri furieux de l'attitude du roi de France, se plaignait de la réception faite à son ennemi. Ces récriminations touchaient peu notre pays. Toujours nous avons accepté les proscrits et leur avons donné une hospitalité généreuse. Les opprimés ont trouvé chez nous appui, asile ; ce droit héréditaire, ce passé d'honneur, nous y tenions ! Le roi de France le fit savoir à son vassal.

Non content d'indisposer les Français contre le Primat, le monarque anglais travaillait à gagner le Pape. Il voulait l'amener à exiger le départ de l'exilé, sous prétexte qu'il s'était réfugié dans un pays voisin du sien. Il priait le souverain pontife de le mander à Rome, et de lui confier un siège à l'étranger (1). L'ombre d'un persécuté avait le don d'épouvanter le magnanime Henri II Plantagenet !

Le 28 février 1169, en réponse aux ouvertures du roi d'Angleterre, le pape annonçait l'envoi de deux légats. Réussiraient-ils à débrouiller cette question complexe. La cour pontificale était indignement trompée, comme le dénotent les pourparlers de la curie (2) ; mais le rusé despote n'était pas au bout de ses difficultés. Il avait espéré se concilier les bonnes grâces de l'Eglise et échapper à la nécessité de recevoir son ennemi ! Rome avait le pressentiment de cette duplicité. Néanmoins, elle voulait tenter, une fois de plus, d'arriver à une conciliation. En même temps, pour bien montrer qu'il n'était pas dupe, le souverain pontife écrivait à l'épiscopat anglais pour lui reprocher son peu de zèle à défendre les intérêts de l'Eglise dans cette question vitale des coutumes (3). Ses instances auprès de Henri II étaient non moins pressantes, et, le 10 mai 1169, il exigeait une réconciliation avec le Primat (4).

(1) Migne. T. CC. de la Patrol. lat. p. 372.
(2) Migne. T. CC. de la Patrol. lat. p. 572.
(3) Migne. T. CC. Col. 579.
(4) Migne. T. CC. Col. 586.

Pendant ces pourparlers, les légats s'étaient mis en route et arrivaient à Domfront le 23 août. Le roi n'était pas dans sa résidence au moment de l'arrivée des ambassadeurs pontificaux. Il chassait, paraît-il! Cette attitude est déjà étrange. Très certainement, il ne pouvait ignorer l'approche de la légation, et, en homme respectueux des convenances, il se devait d'être là à l'attendre. Non ! il affecte au contraire le sans-gêne le plus extraordinaire.

A son retour, il est vrai, il s'empressera de recevoir les délégués, il leur donnera même les marques apparentes du plus grand respect, et pendant son entretien avec les légats, sur son ordre, sa maison militaire, l'héritier présomptif en tête, se livrera à une scène de pugilat et fera un tel vacarme que les cris arriveront jusqu'aux envoyés du pape. Tout cela en vue de les intimider (1).

Le lendemain, il reviendra les voir accompagné cette fois des évêques de Séez et de Rennes ; mais ce n'était plus le même homme.

L'entretien s'engageait aussitôt. Henri demandait à être relevé de son excommunication ; les légats ne pouvaient y consentir. Ils voulaient au préalable en avertir le pape. Alors le roi furieux se répandit en plaintes amères, menaçant même d'avoir recours aux voies de fait. « Vous menacez, sire, « reprit Gratien, en souriant, abstenez-vous de tels moyens ! « nous sommes au-dessus des menaces, car la cour à la « quelle nous appartenons commande aux rois et aux empe- « reurs ».

Vaincu par l'ascendant de cette parole apostolique, le roi demanda aux barons et aux Cisterciens de rentrer aussitôt dans la salle du conseil. Il les prit comme témoins des avances faites à l'archevêque, puis il exigea un certain laps de temps avant de faire connaître sa réponse. Un mois lui fut accordé. Cette seconde conférence, à laquelle avaient assisté les archevêques de Rouen, de Bordeaux et les évêques de Normandie, se terminait par un échec. Comment l'entente aurait-elle pu se faire, avec cet entêtement de Henri à vouloir introduire dans le texte : « sauf les droits et l'honneur de ma couronne ? ». Ce passage, les légats le virent très bien,

(1) Baronius. Ad ann. 1169, n° 11.

laissait ouverte une porte aux abus : dans tous les cas il ménageait une occasion de recommencer la lutte. En vain faisait-on remarquer au prince combien sa résistance était périlleuse. « Je le sais, répondait-il, ils me frapperont d'ex- « communication ! » En attendant l'expiration du délai accordé, les légats s'étaient retirés à Caen. La Saint Michel était arrivée. Henri avait eu le temps de réfléchir ; or, aucune réponse ne leur était transmise. Gratien, fatigué de tous ces atermoiements, s'en était revenu à Rome. Il laissait Vivian seul. Ce cardinal attendait la réponse que ferait le pape à la lettre collective qui lui avait été adressée par l'épiscopat anglais au moment de la rupture.

Dans ce factum, vrai spécimen d'hypocrisie, Henri cherchait à surprendre la bonne foi d'Alexandre. Il disait avoir rendu ses bonnes grâces au persécuté (1). Heureusement, l'arrivée de Gratien déjoua les plans du despote et Rome put comprendre à quel point ce récit était mensonger. La France ne s'était pas méprise à cette comédie. Comme il importait de mettre au plus tôt le pape au courant des agissements de la cour anglaise, Henri de Reims lui écrivait de mettre un terme aux angoisses du monde catholique (2). Louis VII appuyait de son côté la supplique de son frère. Gagné malheureusement par l'or britannique, Vivian embrouillait à dessein la situation. Cet Italien à la conscience élastique, en donnant compte de sa mission, oubliait de mentionner certains détails qui eussent éclairé d'un jour nouveau cette question si compliquée. Dans tous les cas, bien des décisions n'étaient pas à l'honneur de sa gestion.

En attendant, le départ de Gratien rendait nulles les ordonnances de Vivian, et de ce fait, Thomas recouvrait ses pouvoirs. Ce dernier, tant pour mettre à l'épreuve le rusé notaire, que pour lui susciter des difficultés, jetait un dernier défi à Henri et renouvelait l'excommunication. Il la faisait même suivre d'un interdit contre tous les évêques et les couvents d'Angleterre (2 février 1170) (3).

Cette mesure froissa la cour pontificale et le pape reprochait au Primat d'avoir compliqué bien mal à propos une

(1) Migne. T. CC, Patrol. lat. col. 9385.
(2) Migne. T. CC, Patrol. lat. col. 1366 et 1376.
(3) Baronius. Ad ann. 1169, nos 20 et 21.

situation fort tendue (1). Le coup avait porté juste. Le Plantagenet n'était plus rassuré ; car malgré ses multiples démarches il craignait de voir le Pontife ratifier la sentence du proscrit. Sa situation était d'autant plus critique à cette heure que Guillaume de Champagne, l'ami et le défenseur de l'archevêque, venait d'être appelé à diriger l'Eglise de Sens. Bientôt le pape lui donnait les pouvoirs du légat.

---

(1) Migne. T. CC. col. 590. Patrol. lat.

CHAPITRE VI

NOUVELLE ENTREVUE A SAINT-DENYS, ANXIÉTÉ EN FRANCE. LETTRES DE MAURICE DE SULLY ET D'ÉTIENNE DE MEAUX. FEINTE RÉCONCILIATION. LE PRIMAT REVIENT EN ANGLETERRE. SA LETTRE A HENRI. LE DRAME ; DÉNOUEMENT. PROTESTATIONS DE L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS. LA COMÉDIE AUTOUR D'UN CADAVRE ; LA FRANCE DÉFEND LA MÉMOIRE DU MARTYR. LES MALHEURS FONDENT SUR LE PLANTAGENET. RÉCONCILIATION AVEC ROME. LE ROI DE FRANCE N'ACCORDE PAS AUSSI FACILEMENT LE PARDON. FIN DU DÉBAT.

I

Henri II voulait détourner à tout prix le coup qui menaçait l'Angleterre. Rien ne l'effrayait tant que l'interdit. Vivien seul pouvait l'aider dans cette circonstance. Obéissant aux sollicitations du monarque, ce légat s'entremit dans le but de faciliter une nouvelle entrevue entre Louis VII et le roi. Ayant écrit à Thomas pour le prier de se rendre à Saint-Denys, Il s'attirait cette sévère leçon : « Le temps de « votre légation est expiré ; comment se fait-il que vous ayez « obtenu une prorogation de vos pouvoirs ?.. Evidemment, « vous êtes trop versé dans la science juridique pour n'avoir « pas pris vos mesures ; mais comme rien ne m'a été nodifié du côté de Rome, vous me permettrez de ne pas vous « regarder comme légat » (1).

Néanmoins pour n'avoir pas la mauvaise grâce de se refuser à un accord, Thomas se rendait à Saint-Denys. Ce fait nous révèle un homme de conscience et un grand patriote.

(1) Codex Vatic. Epist. III. 10.

L'archevêque avait une haute idée de ce qu'il devait à son pays. En faisant le premier pas et en effaçant par l'oubli toutes ses rancunes personnelles, il prouvait à la face du monde à quel point la conduite de ses adversaires avait été déloyale.

Il y a tout lieu de présumer que les sollicitations de Louis VII, ainsi que celles des archevêques de Sens et de Reims, ne furent pas étrangères à cette détermination. L'exilé le laisse du reste entendre dans sa correspondance. Cette conférence, comme le saint va nous le dire lui-même, ne devait pas aboutir par la faute du roi qui entendait ne tenir aucune de ses promesses. « Comme le roi d'Angleterre « quittait Saint-Denys, dit Thomas, on vint me chercher « dans la chapelle du martyr où je priais. J'osai me présenter « au roi et le priai d'agréer ma requête, qui était adressée « par l'archevêque de Rouen et Vivien. Je lui demandai de « me rendre ses bonnes grâces ; de remettre entre mes « mains les biens de mon Eglise, promettant de lui rendre « de mon côté tous les hommages et les devoirs qu'un arche- « vêque doit à son prince ». Les prélats présents parlèrent dans le même sens. Le roi répondit : « Je ne demande pas « mieux que d'oublier toutes les offenses et de mettre un « terme à toutes ces discussions. Je me rapporte au jugement « de Louis VII, de l'église gallicane et de l'université de « Paris. » Ma réponse fut celle-ci : « Je ne récuse pas ces « juges ; mais j'aimerais mieux terminer toute cette affaire « sans procès et par une entente amicale. Au même moment, « je lui présentais mes demandes par écrit. Le prince s'appli- « qua alors à en dénaturer le sens, et il tomba dans ces « subterfuges qui ne me laissèrent aucune illusion sur l'is- « sue qu'aurait ma requête.

« Il y avait une cérémonie à accomplir dans la circonstance « elle valait à elle seule une promesse, c'était le baiser de « paix. Quand je me présentais pour le donner au monarque ; « celui-ci me repoussa sous le fallacieux prétexte qu'il s'était « engagé à ne me témoigner jamais d'affection » (1). Ce signe donné dans toute réconciliation sincère ne scellait pas les engagements du roi d'Angleterre ; aussi les amis du prélat

(1) Migne. T. CC. p. 1421.

étaient-ils anxieux. Le roi de France jugea prudent de faire dire à l'archevêque de ne pas aller à Cantorbery.

Maurice de Paris écrivait aussitôt à Alexandre pour le tenir au courant de cette entrevue : « *Nuper prope Parisios* « *de pace inter regem Angliæ et cantuariensem reformandâ* « *tractatum est.* Il disait quelles promesses avaient été « échangées ».

Le roi était si peu sincère, en effet, qu'il cherchait à faire passer sur la tête de l'archevêque d'York tous les droits de la primatie, comptant bien porter ainsi le dernier coup à son terrible adversaire. Etienne évêque de Meaux protestait alors auprès du pape et le mettait au courant de ces agissements (1).

De son côté, Thomas, sans se déconcerter tenait tête à l'orage et à l'heure où Rome paraissait l'abandonner à son triste sort, il adressait au chef de la catholicité les lettres les plus touchantes. Elles étaient bien faites pour remuer son âme et lui donner à réfléchir. Avec cette liberté que donne la justice d'une cause il osait dire : « *Nescio quo pacto* « *pars Domini semper mactatur in curia, ut Barabbas evadat* « *et Christus occidatur* ! » (2).

A ce cri d'une conscience révoltée répondait celui du juste Louis VII demandant au pontife de mettre enfin un terme à cette fin de non recevoir.

A ce moment même, en vue d'arracher à Alexandre un acte d'adhésion à la politique si sage suivie par le Primat, le roi de France feignait de se rapprocher de l'Allemagne et des ouvertures étaient faites à Frédéric en vue du mariage de son fils avec une fille de France. Certes ce rapprochement n'apportait à notre pays ni profit, ni gloire ; mais Louis était fatigué de tous ces détours de la politique pontificale et il ne tenait pas à se solidariser plus longtemps avec elle.

(1) Migne. T. CC. p. 1414. de la Patrol. lat.
(2) Migne. T. CC. col. 772-774. de la Patrol. lat.

II

Ce nuage fut vite dissipé grâce à Henri de Reims à qui le pape écrivait le 28 février 1171, en lui demandant de s'opposer à cette union (1).

En attendant le pape envoyait à Roger d'York l'ordre de couronner le fils aîné du roi d'Angleterre. La cérémonie eut lieu dans l'Eglise de Winchester (2). En faisant cette concession, il voulait faire agréer les deux nouveaux délégués chargés d'étudier cette affaire et de la mener à bonne fin. Les députés de Rome étaient : Simon, prieur du Mont-Dieu et Bernard du Coudray. Ils étaient porteurs pour le roi de lettres comminatoires. C'était la dernière tentative de la cour pontificale. Si le prince restait sourd à ces avertissements, la justice devait suivre son cours. Cette légation ne devait pas mieux réussir que les précédentes. Nous connaissons ces détails par une lettre de Thomas. Rome, aussitôt avertie, mandait à ses légats de s'entremettre de tout leur pouvoir auprès du roi et du primat. Ils avaient mission de renouveler l'excommunication contre les usurpateurs des biens de l'archevêque (3). Exception était pourtant faite en faveur de Gilbert de Londres, relevé, paraît-il, de la sentence lancée contre lui ; on lui imposait de faire le voyage ad limina (4), voyage que se garda bien de faire le triste prélat (5). Enfin, les légats demandaient une entrevue entre les deux adversaires. Thomas, tant de fois trompé, ne s'y résignait pas. En vain Alexandre lui écrivait-il en lui citant les grands exemples de ses devanciers (6). Qui était dans l'erreur ?... Le pape ne s'abusait-il pas sur les intentions du Plantagenet ? le doute n'est guère possible ! Admirons la sagesse et la grandeur d'âme du proscrit. Il sait combien la politique romaine est défectueuse ; n'importe, il obéit. L'archevêque de Rouen et

---

(1) Migne. T. CC. col. 783.
(2) Migne. T. CC, Patrol. lat. p. 453.
(3) Migne. T. CC, Patrol. lat. p. 487. 637. Epistola IV. 6, 7, 8.
(4) Migne. T. CC, Patrol. lat. p. 643.
(5) Migne. T. CC, Patrol. lat. p. 683.
(6) Migne. T. CC, p. 506.

l'évêque de Nevers doivent avoir leur part de responsabilité dans la marche des événements. Ce sont eux, en effet, qui ont eu raison des dernières hésitations du Primat et amené l'entrevue de Fréteval (22 juillet 1170). Habile à tirer parti des circonstances, Henri, dès qu'il aperçut sa victime, poussa son cheval en avant, puis ayant échangé avec elle un salut, il l'embrassa. Thomas engagea alors son souverain, en présence de Guillaume de Sens, à réparer les injustices commises dans ces derniers temps. A l'allusion du couronnement de son fils et de la violation des droits de la Primature, le monarque répondit : « Vous « couronnerez à nouveau mon fils avec Marguerite son « épouse. »

Ces assurances gagnèrent le cœur du persécuté ! Touché jusqu'au fond de l'âme, il descendit de cheval et se jeta aux genoux de son persécuteur. De son côté, mettant pied à terre, le roi relevait le prélat et le faisait monter à cheval en lui tenant l'étrier. La réconciliation était définitive, du moins en apparence.

Après cela Thomas prit congé de Louis VII et des prélats, qui l'avaient soutenus aux jours de l'adversité. Il se rendit à Rouen en vue de gagner les bords de la mer. Il désirait s'embarquer au plus vite pour l'Angleterre. Le mauvais temps le retint quelque temps à Boulogne. Pendant ce temps les dispositions du roi d'Angleterre se modifiaient. Le pape écrivait, en effet, le 9 octobre que Renouf du Broc, envahisseur au nom de Henri des biens de l'archevêque, n'était plus disposé à les abandonner. La promesse, faite à Fréteval, était manifestement violée.

Pouvait-on garder quelques ménagements avec des gens d'une aussi insigne mauvaise foi ? Rome, cette fois résolut d'agir ; mais il était bien tard. Déjà Alexandre III parlait de fulminer l'excommunication (2). L'attitude résolue du pontife compliquait la situation. Thomas avait tout à redouter désormais de la colère du Plantagenet. Malgré tout, il tenait à rentrer dans son Eglise. Henri II n'ayant en rien modifié ses projets, las enfin d'être joué, le pape recommandait au primat d'excommunier le prince s'il ne

(1) Migne. T. CC, Patrol. lat. p. 708.
(2) Migne. T. CC, col. 708.

voulait pas tenir ses engagements (13 octobre 1170) (1). Cette lettre n'était pas faite pour calmer les esprits. L'orage se déchaînait. Le proscrit n'en continuait pas moins d'activer ses préparatifs de départ. Il tenait à célébrer dans son église les fêtes de la Nativité.

L'avenir était gros de menaces! Toutefois rien ne transpirait au dehors des véritables dispositions de Henri.

Le pape pouvait toujours croire à une réconciliation ; il écrivait même au roi pour le féliciter (2). Une autre lettre, adressée de Rome au clergé anglais, lui recommandait de favoriser cette réconciliation, qui devait avoir les plus heureux résultats (3).

Tout le monde se faisait illusion. Seul, l'archevêque voyait clair dans cette affaire si compliquée. Au moment de s'embarquer, il écrivait à Henri : « Le maître de nos âmes, « celui qui sonde les cœurs et juge les crimes, Jésus-Christ « est témoin de la droiture de mes intentions et de mon « désir ardent de la paix ! Nous avons confiance, sérénis- « sime seigneur, que des sentiments réciproques animent « votre âme, car vos paroles, voire même vos reproches, « sont une garantie de votre sincérité. Les termes de la « lettre écrite à votre Fils dénotent votre affection à notre « endroit ; vous lui demandez de restituer les biens que « nous possédions en Angleterre ; vous avez sagement agi et, « extérieurement vous êtes acquis à notre cause ; mais, « hélas ! vos promesses sont loin de s'accorder avec les « faits. Chaque jour vous remettez la restitution ; comme « vous aviez engagé votre honneur, je me permets, à ce titre « seulement, d'insister sur sur ce point, la pauvreté par le « fait ne m'effraye pas ! Des hommes, vous n'en ignorez « pas, mettent opposition aux ordres de la cour ; on m'a « cité entre autres Arnoul, le conseiller du jeune roi... Cet « homme agirait-il sans ordres ? Il a de plus déclaré que la « paix ne durerait pas entre nous ; il a menacé de nous ôter « la vie avant que nous ayons mangé un pain entier dans « votre île. Eh quoi, Prince, l'Eglise de Cantorbery, cette « mère des Bretagnes, doit-elle succomber à cause de la

(1) Migne. T. CC, col. 711.
(2) Epist. Thomæ. Edit Giles II, 135.
(3) Migne. T. CC, p. 716.

« haine qui me poursuit ?... S'il le faut, je porterai ma tête « à Arnoul et à ses complices. Avec la grâce de Dieu je « saurai mourir ; puisse ma mort assurer la paix à votre « royaume ! J'étais disposé à vous venir trouver ; mais les « besoins de mon église sont si pressants que je me décide « à partir au plus vite ».

« Je cours à mon troupeau ; j'accepte la mort pourvu qu'il « soit épargné. A moins toutefois que, pris de compassion, « vous vous hâtiez de me consoler et de me protéger. Mais « dans la vie comme dans la mort, je serai toujours votre « fidèle sujet. Je prie Dieu de vous protéger, vous et vos « enfants (1). »

Les actes des origines chrétiennes ne nous ont pas laissé une page plus belle que cet adieu touchant d'un martyr à son bourreau. On peut se demander dès lors si Henri se rendait bien compte du rôle odieux qu'il jouait dans toute cette affaire.

L'archevêque s'embarqua à l'insu de ses ennemis et débarqua sur le territoire anglais sans qu'on se fut aperçu de sa disparition. Les hommes d'armes, envoyés dans tous les ports pour surveiller le débarquement et pour s'emparer de sa personne, avaient été joués. Ils étaient tout déconcertés, car à l'apparition de la croix de Cantorbery, précédant toujours l'archevêque, les populations accouraient et se prosternaient, en implorant une bénédiction. Le proscrit était devenu un triomphateur. Les hommes d'armes n'osaient pas mettre la main sur une personne désormais sacrée par le malheur et par les acclamations du peuple. Partout, on se pressait sur les pas du pontife et la foule, dans son enthousiasme, répétait, comme autrefois les Juifs ; « *Hosana ! benedictus qui venit in nomine Domini.* »

Les ennemis du Primat étaient exaspérés et peu s'en fallût qu'ils ne réalisâssent leurs projets homicides ; mais le doyen de Salisbury, à la vue des hommes d'armes qui se précipitaient sur lui, s'était résolument jeté au-devant d'eux, leur défendant au nom du roi de porter la main sur cette victime de la fureur aveugle d'un despote (2).

(1) Codex Vatic. Epist. v. 54.
(2) Codex Vatic. Epist. V• 73.

III

C'est au milieu des ovations et au son des cloches que le Primat revit sa ville épiscopale. A peine venait-il d'entrer dans son Eglise que les officiers royaux arrivaient et le sommaient d'absoudre les évêques, sous peine de voir ses suffragants se séparer de lui. Ils étaient envoyés par les évêques d'York et de Salisbury. Thomas répondit à ces injonctions en se retranchant derrière l'autorité pontificale à laquelle il appartenait de casser une sentence portée au nom du Saint-Siège.

Les évêques comprirent de suite la légitimité de ce refus, car le droit canonique était formel sur ce point ; mais l'archevêque d'York n'était pas homme à se rendre à l'évidence. Voulant, à dessein, compliquer la situation, il ordonnait à ses compagnons d'en appeler au roi de la sentence archiépiscopale ; car disait-il les droits royaux avaient été lésés. Bref, ce prélat courtisan exposait Henri à entrer dans un de ces accès de colère, qui troublaient sa raison au point de lui faire commettre des fautes, dont il avait ensuite du regret. Les événements confimèrent l'appréhension de l'épiscopat. En apprenant la résistance du pontife le roi eut un accès de rage, et dans son emportement, il se prit à dire : « De tous les lâches qui mangent mon pain ou qui possèdent « ma faveur, il ne s'en trouvera pas un qui me délivre de « ce prêtre perfide et turbulent ? » L'arrêt de mort venait de tomber des lèvres royales (1).

Le 28 décembre (1171), trois jours par conséquent après le serment du roi, quatre chevaliers, Reginald Fitzurse, Guillaume de Tracy, Hugues de Moveville et Richard Breton, arrivaient à l'improviste dans les environs de Cantorbery. Aussitôt ils se rendaient à l'Eglise suivis de douze hommes d'armes. C'était l'heure des vêpres. Le pontife présidait toujours cette cérémonie.

« Où est le traître », s'écrièrent-ils, en franchissant le seuil du lieu saint ? Personne n'ayant répondu à cette demande, car il n'y avait pas de traître dans l'assistance : Reginald se

(1) Vita Quadrip. p. 119 J. Saresber. Epist. ap. Ser. fs XVI.

reprenant aussitôt s'écria : « Où est l'archevêque ? » Celui-ci répondit alors : « Me voici, mais je n'accepte pas d'être appelé « traître » ! Puis reconnaissant son interlocuteur : « Eh quoi, Reginald, vous auriez oublié mes bienfaits ?.. » se tournant ensuite vers les chevaliers : « Que voulez-vous ? » — « Que justice soit faite », lui fut-il répondu ! — « Si c'est ma vie, qu'il « vous faut, je la sacrifie volontiers à Dieu et à la cause « de la liberté; mais de grâce ne touchez à aucun de mes « clercs ! » A peine avait-il prononcé ses paroles, qu'un violent coup de plat de sabre lui était donné sur les épaules ; au même moment, celui qui le lui avait porté, lui disait : « Fuyez, où c'en est fait de votre vie! » — « Non, répondit courageusement la victime : je ne fuirai pas. » Et comme Hugues, d'Horbéa, dit Mauclerc, exigeait qu'il donnât l'absolution aux excommuniés, il répondit : « Ce que j'ai fait est « bien fait ; pourquoi venez-vous en armes dans la maison « de Dieu ? que méditez-vous ? » — « Ta mort », s'écrièrent les complices ! A ces mots un coup d'épée atteignait l'évêque qui tombait aux pieds des autels, le crâne fracassé. La cervelle rejaillit, dit-on, jusque sur les marches du trône pontifical (1).

« C'est ainsi, dit Lingard, que périt à l'âge de cinquante « trois ans, cet homme extraordinaire, martyr de ce qu'il « croyait son devoir : la conversation des immunités de « l'Eglise. L'heure de sa mort fut le triomphe de sa cause. « Ses vertus personnelles et son poste élevé, la dignité et « la tranquillité d'âme avec laquelle il subit son sort, la « sainteté du lieu où le meurtre fut commis, tout contribua « à inspirer aux hommes de l'horreur pour ses ennemis et de « la vénération pour son caractère » (2).

A peine la rumeur publique eut-elle porté en France la nouvelle de cet horrible attentat, que les lettres de l'épiscopat français affluèrent à Rome. L'histoire nous a conservé les protestations d'Etienne de Meaux, de Bernard de Nevers, de Guillaume de Sens et d'un anonyme.

Ils comparent cette victime à Jean sacrifié à Hérodiade, au juste Abel tombant sous la jalousie de Caïn (3). Cette animosité fit croire à Frédéric que la France allait se rap-

(1) Vita Quadrip. ch. III 13-18.
(2) Lingard Hist. d'Angl. C. XII.
(3) Migne, T. CC, col. 1415 et 1417.

procher de lui; sur son ordre, l'antipape canonisa Charlemagne (1). Mais notre pays ne donna pas dans le piège. Fidèle à la cause de Thomas, il avertissait Rome du scandale soulevé par cette mort. Cette protestation eut le don d'émouvoir Arnoul de Lisieux. C'est sans doute pour dégager sa responsabilité ou pour atténuer, dans la mesure du possible, le crime commis sur l'ordre du souverain, qu'il annonçait ainsi au pape cette triste nouvelle : « Nous étions réunis autour du « roi pour traiter des affaires importantes de l'Eglise et de « l'état, un messager vint nous apprendre inopinément ce qui « venait de se passer en Angleterre. La stupeur nous glaça « d'épouvante et je ne saurais vous décrire notre douleur. « Aussitôt, on leva la séance et nous nous retirâmes pour « donner libre cours à nos larmes. Des ennemis de l'arche- « vêque, excités et poussés à la folie du crime par les fréquents « encouragements (*crebris exacerbationibus ad iracundiam « et amentiam*), ont osé porter la main sur l'oint du seigneur « et l'ont mis à mort ! ».

Le narrateur oublie de combler une lacune. Le *crebis exacerbationibus* doit avoir un auteur ! quel est-il ? En vain donne-t-il des détails navrants sur le désespoir du roi, sur ses cris et sa douleur, qui le tenait renfermé trois jours dans sa chambre. On sent dans tout ce pathos un plaidoyer prodomo. Est-il véridique quand il ajoute : « mais il prenait « le Seigneur à témoin, il jurait sur son âme, qu'il n'était pour « rien dans ce drame ? Tout au plus se trouvait-il répréhen- « sible d'avoir laissé supposer qu'il était moins lié avec le « Primat dans ces derniers temps ! » On peut en douter. Du reste, le roi sentait fort bien l'injustice de sa cause ; dans quel but remettait-il au jugement de l'Eglise et acceptait-il à l'avance la sentence, qui serait portée contre lui, s'il n'eut été coupable (2) ?

En prenant la défense d'une cause aussi compromise, Arnoul avait cru peut-être servir sa mémoire. Hélas ! son nom restera entaché, car on ne saurait oublier quelle part il avait prise au débat. Entendrait-il, par hasard rapporter au seul archevêque le sous-entendu du *crebris exacerbationibus* ; mais alors son plaidoyer serait le comble de l'impudence, car il

(1) Migne. T. CC. Col. 1428-1429 et 1432. Reuter t. II. 212.
(2) Migne. T. CCI. Epist. LV. Col. 83, 84.

semblerait démontrer que Thomas reçût le juste châtiment de sa conduite. L'histoire ne saurait accepter ce jugement. Tout ici s'élève contre l'accusateur en faveur de l'accusé ; Arnoul, une fois de plus, se montrait servile. Tant de platitude déshonore à tout jamais cet évêque et on ne s'attendait pas à voir finir ainsi l'orateur de Tours.

Alexandre III lui-même ne se montrait pas impitoyable pour le souverain, coupable d'un tel crime, et il agréait les circonstances atténuantes. Néanmoins, un tel forfait ne pouvant rester impuni, on chercha un coupable. On fit remonter à Roger d'York toute la responsabilité des événements. Cet évêque fut frappé, mais pour si peu de temps, que le châtiment devient une parodie. Il était réhabilité le 23 octobre 1171, moins d'un an après la mort du saint. Ceci ressort d'une lettre adressée à Rotrou de Rouen. Roger s'engageait devant l'évangile *(coram positis sacrosanctis evangeliis)* à ne pas admettre les coutumes. Du reste, il soutenait ne s'être jamais engagé à les observer : « *nec juramento præstito*, *nec fide* « *datà seu scripto firmaverit*, *neque se promiserit servatu-* « *rum* (1) ».

Le seul regret, exprimé sur cet inique trépas nous le trouvons dans une lettre à Herbert de Boscham, ce fidèle compagnon des mauvais jours, qui pleurait avec sincérité le mort. Le pape, attendri à l'exposé de cette douleur, cherche à la consoler (2). Comme panégyrique c'était pour le moins succinct. Tant de froideur étonne la cour de France, aussi se permet-on d'adresser à Rome ce mot assez dur.

« Il s'est mis en dehors des lois naturelles et il a renié les « devoirs les plus sacrés, le fils qui n'a pas le courage de « défendre l'honneur de sa mère. Ce n'est pas une douleur « ordinaire que doit faire naître en nos âmes cette cruauté « sans nom. En frappant le saint de Dieu, les méchants ont « frappé le Christ en personne. Que votre justice s'arme « donc avec toutes ses rigueurs. Dégainez promptement le « glaive de Pierre ; vengez le martyr. On nous apprend que « les miracles se multiplient à son tombeau; la gloire du serviteur de Dieu est donc manifeste ! les porteurs de cette

(1) Migne. T. CC. p. 736.
(2) Codex Vatic. Ep. V, 78, 80, 82.

« lettre exposeront plus au long à votre Paternité toute cette « lamentable affaire » (1).

La France réclamait en vain justice ; cette cause mémorable n'avait à Rome aucun défenseur ! Plus que jamais la cour pontificale avait recours à la diplomatie. Dieu sait pourtant si elle était arrivée à un piètre résultat par cette voie tortueuse. Non seulement on relevait Roger de son excommunication ; mais le coupable recevait une lettre de remerciements, vrai chef-d'œuvre d'abaissement ! Remercier Roger d'York d'avoir servi la cause de l'Eglise ! c'est un comble !

Henri II, pour que la parodie soit complète, vient s'exhiber dans les entractes. N'envoie-t-il pas, en effet à Rome une ambassade, qui a mission de l'excuser et de prouver son innocence, car le martyr vient de lui rendre la santé ! Thomas Becket eut-il eu pitié de ce roi malade, si vraiment il avait scellé sa tombe ? Non ! dira la rumeur publique ! Hélas ! Henri, même guéri, a reçu un bienfait de plus et n'en est pas moins ingrat. Le saint s'est vengé en saint de son meurtrier, voilà tout.

Mais ce qui comble la mesure, c'est la demande de ce monarque, qui prie le pape de fermer la bouche aux malveillants en honorant ce mort qu'il n'avait pu souffrir vivant.

V

En attendant le ciel se prononçait contre le Plantagenet. Ses enfants se brouillaient avec lui à l'instigation de leur mère. Plus rien ne réussissait à ce malheureux et tout le monde lui tournait le dos.

Dans cette extrémité, Henri chercha à éviter d'attirer sur lui l'attention, car il ne voulait pas être excommunié. Il crut avoir trouvé la solution du problème dans son expédition d'Irlande.

Avant de quitter la Normandie, pour atterrir en Angleterre, et, de là, s'élancer à la conquête de l'Ile d'Erin, il avait donné l'ordre à tous ses fidèles de faire bonne garde. Il importait de ne pas laisser passer le rescrit pontifical. Toutes ces précautions prises, il s'embarque avec cent cinquante

(1) Migne. T. CC. Col. 737, 738.

vaisseaux, rêvant, disait-il, d'étendre les possessions de l'Eglise et les revenus du denier de Saint Pierre (1). Quel fils soumis de la sainte Eglise romaine !

Le 12 novembre 1171, il entrait solennement dans Dublin. Il s'attardait ensuite dans son île, sous prétexte de la parcourir et de la pacifier ; mais, ce qu'il ne disait pas, c'était sa peur de l'excommunication. Il avait espéré l'éviter en se confinant en Irlande, telle est la cause de ce retard.

Pendant ce temps, le souverain pontife envoyait les cardinaux Albert et Théodwine pour enquêter, recevoir la justification du roi et l'absoudre, s'il y avait lieu. Par conséquent les foudres pontificales avaient atteint le coupable, tandis que par sa conquête il détournait l'attention de l'Europe.

Henri II apprit ces tristes nouvelles à Dublin vers la fin de l'année 1171. Aussitôt il se décidait à revenir en Normandie et, le 22 mai 1172, il comparaissait à Avranches où les évêques s'étaient réunis (2). Il jura sur les Saints Evangiles qu'il n'avait pas trempé dans le meurtre du Primat. Il allégua pour sa défense et celle de son fils, que l'on avait mal interprété les paroles imprudentes, qui lui étaient échappées dans un moment d'emportement. « A l'avance, disait-il, « j'accepte les conditions qui me seront imposées, m'engageant à envoyer deux cents soldats en terre sainte. Je « renonce aux statuts de Clarendon, m'engage à restituer « les biens de l'Eglise de Cantorbery ; enfin, je promets, « si tel est le bon plaisir de Dieu, de partir pour la Pales- « tine ». Tout étant ainsi réglé, le prince ajoutait sous forme de serment : « Moi, Henri, roi d'Angleterre, et mon « Fils aîné, nous jurons de tenir du seigneur pape Alexandre « et de ses légitimes successeurs la possession de notre « royaume. Nous contractons le perpétuel engagement, « pour nous et pour nos héritiers présomptifs, de ne nous « considérer comme véritables rois qu'après avoir été « reconnus par Rome ! »

Le triomphe de l'Eglise était complet ; il dépassait même toutes les espérances, car on n'eut rien attendu de sem-

(1) Henri II avait déjà communiqué ce dessein à Adrien II ; ce pontife avait donné son consentement à cette entreprise, qui n'est pas à l'honneur de l'Angleterre. (Jean de Salisbury), Metalog. IV, 42.

(2) Baronius ad ann. 1172, n°s 1-7.
Labbe Conc. T. X. p. 1457.

blable de ce roi fougueux et altier. Cette heureuse issue était, paraît-il, l'œuvre de Roger d'York. Le pape fut si ravi de la tournure des événements, que dans sa hâte à lui manifester sa reconnaissance, il lui envoyait les pouvoirs de légat en y ajoutant les privilèges de la primatie. Ainsi, le meurtrier de Thomas, pouvait faire porter la croix devant lui dans l'exercice de ses fonctions (1).

Tant de mansuétude étonna le prélat. Aussi s'empresse-t-il d'écrire à son seigneur et maître de Rome. Il y avait, en effet, de quoi être surpris. Désormais, il pourrait relever la tête et les peuples recevaient sans honte sa bénédiction !... Pouvait-il faire oublier aussi facilement sous la pourpre la tache qui souillait son nom ? c'est moins probable (2).

Le pape avait le pardon facile ; cette attitude avait découragé Louis VII ; toutefois il voulut tenter de venger la mémoire du martyr. C'est dans ce but qu'il encouragea la révolte des fils contre leur père. Son droit de suzerain lui octroyait de punir un sujet félon et de lui appliquer les usages de la féodalité. Le roi d'Angleterre se vit donc abandonné de son épouse et de ses enfants. C'était le juste châtiment d'un crime ! La situation du monarque devenait critique, car Louis, qui avait marié sa fille au fils du Plantagenet sur le conseil d'Alexandre, se tournait maintenant contre lui et prenait les intérêts de son gendre (3).

Henri II, sentant sa cause désespérée, se hâta d'envoyer des ambassadeurs au roi de France. Ils venaient demander que le jeune prince fut livré à son père. Louis vit un affront dans cette démarche, et il répondit : « Au nom de « quel roi venez-vous me solliciter? si c'est au nom du Père « de ce Prince, c'est-à-dire du ci-devant roi, sachez qu'il « est mort pour moi du jour où il fit couronner son fils » (4).

Cette révolte contrariait tous les desseins du Plantagenet; elle le prenait complètement au dépourvu. Dans son désarroi, il eut recours à son père dans la foi. Il demandait un juge qui voulut bien trancher entre un fils et son père ? (5)

Comme l'avait prévu le monarque, Rome ne manqua pas

(1) Migne. T. CC. p. 1071.
(2) Migne. T. CC. col. 1398.
(3) Migne. T. CC. col. 1072.
(4) Guill. Neubrig XIII p. 113.
(5) Migne. T. CC. col. 1389.

d'intervenir. Une lettre adressée à Henri de Reims et à Rotrou de Rouen les priait de s'interposer au plus vite entre les belligérants (1). Louis VII était trop respectueux des ordres émanant de la cour pontificale pour ne pas accéder à un tel désir. Les hostilités étaient donc par le fait suspendues. Pendant ce temps, et pour se poser en victime, Henri II allait gémir sur la tombe du Primat. Il implorait sa guérison et sa réconciliation avec ses enfants « Le spec-« tacle de ce prince marchant nu-pieds et revêtu du costume « des pénitents (dit Robert Du Mont) arrachait des larmes » (2).

Il passa un jour et une nuit auprès du tombeau ; il y entendit la messe, puis il s'éloigna joyeux « lœtabundus », dit l'histoire ; joyeux, de quoi ? Sans doute d'avoir trompé tout le monde ? (3).

A l'heure même où le roi d'Angleterre jouait cette comédie, il s'apprêtait à éluder une fois de plus les promesses faites à Rome. Depuis deux ans le siège de Cantorbery était vacant. Ce laps de temps avait permis à la cour de percevoir les gros revenus de la mense épiscopale. On peut juger par ce fait de la sincérité de ce prince. A la longue, il dut se résigner à pourvoir ce poste ; or, l'unique préoccupation qui le domine dans le choix, c'est de trouver un normand ou une personne avec laquelle il pourra facilement composer.

La patience de Rome, il faut le croire était à bout, puisqu'on lui désigna Richard, prieur de Douvres. Le roi dut accepter l'élu. La victoire restait au droit, victoire imperceptible et ressemblant presque à une défaite.

Pendant ce temps la France travaillait à la canonisation du grand martyr, c'était sa cause à elle. Pour les gens droits et avisés, une bulle élevant Thomas sur nos autels, était la solution la plus raisonnable de ce conflit, honteux pour l'Angleterre comme pour Rome. Pierre de Blois se faisait à l'avance l'interprète de ce vœu de la France (4) Jean de Salisbury se plaignait de son côté à Guillaume de Sens des retards apportés à cette cause : « Sur cette tombe, disait-il, « se multiplient les miracles ! Dieu le permet pour ranimer

(1) Migne. T. CC. col. 927 et 943.
(2) Vita quadrip. p. 150.
(3) Gervas. p. 138 et Baronius ad ann. 1173 n° 10.
(4) Petr. Blis. Epist. XLIX.

« la foi sur le point de s'éteindre. Qui pourrait mettre en « doute désormais la vérité de la doctrine pour laquelle il est « mort ? » (1)

Alexandre entrait dans les vues de notre pays ; mais force lui était d'attendre les commissaires chargés d'enquêter sur les miracles du martyr. Quand la relation de ses envoyés lui eut fait connaître et le repentir de ses persécuteurs et le désir véhément de l'Eglise gallicane, il n'y eut plus d'hésitation. Le 11 février 1173, Thomas Becket, archevêque de Cantorbery, était proclamé martyr et mis solennellement au nombre des saints (2).

Ainsi se terminait ce long débat. L'Angleterre y avait perdu de son prestige et elle était allée aux bords du précipice. L'attitude de la France lui évita toutefois de tomber dans le schisme. Alexandre eut le courage d'exalter le mérite de notre pays. Il le fit dans plusieurs lettres adressées aux grands évêques dont s'honorait à cette époque notre nation. Toujours, jusqu'à la fin de sa vie, le pieux pontife marqua sa reconnaissance au noble pays qui avait défendu la cause catholique avec tant de dignité et de générosité.

---

(1) Jean Sarisb. Epist. 305e.
(2) Codex Vatic. Alex. III, epist. Ve p. 93.

QUATRIÈME PARTIE

CHAPITRE I

ETAT DES ESPRITS A ROME. LA LIGUE LOMBARDE. RETOUR D'ALEXANDRE DANS SES ÉTATS. FUREUR DE FRÉDÉRIC. NOUVELLES MENACES.

I

Pendant l'échange de pourparlers entre Rome et l'Angleterre au sujet de Thomas Becket, des événements plus heureux avaient l'Italie pour théâtre ; ils attiraient même les regards du monde catholique. L'antipape Victor mourait inopinément à Lucques. Une fois de plus les passions des hommes rendaient inutiles les efforts tentés pour mettre un terme au schisme. Les actes du pontificat d'Alexandre consacrent à l'intrus quelques lignes peu flatteuses : « Impénitent et excommunié, il passa de ce monde dans les enfers (1) ». Un doute peut planer sans doute sur le salut de ce prêtre, qui se repentit tardivement du mal qu'il avait fait à l'Eglise ; mais nous ne saurions accepter ce jugement définitif et nous croyons à plus de miséricorde dans le Dieu auquel croyait Octavien.

Les cardinaux de son obédience avaient un bon motif de se rallier au pape reconnu de toute l'Europe, ils ne le voulurent pas, ou plutôt César, après quelques hésitations, fit nommer Guy de Crême. L'élu prit le nom de Pascal III (2).

(1) Morena Hist. Land. ad ann. 1164. Gerhold abb. Recherop. chronic.

(2) Reuter. T. II, p. 15-16. Liber pontif. apud Duchesne. Ex chron. Boson. T. II, p. 412.

Cette nomination prolongeait le schisme ; elle ne renversait pourtant point les espérances du Pontife. Il recevait de Rome, par l'entremise de son vicaire, Jean, de rassurantes nouvelles.

Bien résolu à profiter de la première occasion de revenir dans ses états, il quitte Sens et se rapproche de Montpellier. A Sens étaient venus le trouver les délégués du peuple romain, chargés de lui demander de revenir. Il n'en fallait pas tant pour vaincre les dernières hésitations de ce grand patriote. Toutefois, avant de donner une réponse définitive, en prévision des dangers auxquels il s'exposait, il voulut avoir l'avis du roi de France. Henri II lui-même fut pressenti (1).

Il nous est facile par la correspondance échangée en cours de route de retracer l'itinéraire du Pontife. Il se rend à Paris pour donner une dernière bénédiction au monarque qui lui a octroyé une si gracieuse hospitalité durant son exil. Nous avons deux textes nous prouvant la présence d'Alexandre dans la capitale. L'un est une bulle, datée du 14 avril 1165, adressée à Grégoire abbé de Saint-Seurin ; l'autre est un décret d'exemption en faveur du monastère de Saint-Valéry (2).

Refaisant son voyage en sens inverse, le pape passe par Etampes (3). Arrivé au monastère de Saint-Léger (25 avril), il écrit au roi de France pour lui recommander comme archidiacre un clerc de Chartres (4). Le 27 avril, il est à Bourges où il séjourne jusqu'au 20 mai (5). Le 24 mai, il arrive à Clermont, gagne ensuite le Puy (6), passe par Mende et arrive à Montpellier après la fête des apôtres Pierre et Paul (7). Il dut très problablement être reçu dans cette ville vers le 8 juillet, car le 5, il était encore à Alais, comme le prouve une lettre adressée de cet endroit à Henri de Reims. Il séjourna à Montpellier jusqu'au 20 août. Boson, d'accord avec les lettres qui nous sont restées, le

(1) Liber pontif. T. II 412. Reuter. T. II, p. 182-185.
(2) Gallia christiana, XII. Instr. 271.
(3) Marters. Amp. collect. II, p. 691.
(4) Mansi. Conc. XXI, p. 1023.
(5) Migne. T. CC. p. 355-367 et X. Instrum. p. 317.
(6) Patrol. lat. T. CC. p. 368-382.
(7) Chron. de Boson. Liber Pontif. Duchesne. T. II, p. 412.

fait embarquer dans l'octave de l'Assomption. Or, le dernier document, daté de Montpellier, est une lettre adressée le 19 à Ponce de Narbonne et aux évêques de la province, pour leur demander de réprimer les excès commis par le comte.

Tous ces retards n'étaient pas sans grands dangers pour le Pontife. Frédéric, en effet, mis au courant de l'itinéraire suivi par le pontife, gardait les voies et empêchait son retour à Rome. Le peuple d'Italie, toujours impatient, demandait au vicaire de Jésus-Christ de hâter son retour ; il allait même jusqu'à le menacer de se donner à Pascal.

Alexandre ne pouvait cependant pas s'exposer à tomber au pouvoir de ses ennemis. La situation était déjà assez compliquée. Le 10 septembre, il peut écrire de Maguelone à Henri de Reims pour lui apprendre comment il a déjoué les embûches de son adversaire (1). Enfin il débarquait à Messine dans les premiers jours de novembre. En apprenant l'arrivée du souverain pontife, Guillaume, roi de Sicile, se rendit à Palerme, afin de recevoir dignement son père dans la foi (2).

Le Pontife touchait au port. Si l'on veut avoir une idée exacte de toutes les intrigues auxquelles était en butte la personne de ce proscrit, il faut lire les deux lettres écrites, à la même époque, l'une par le cardinal Otton à Thomas, alors exilé à Pontigny, et l'autre que lui adressait Jean de Salisbury.

Dans son laconisme, Nicolas de Trèves ne nous dit pas grand chose de ces dangers, mais il les laisse entendre (3) :

« Nous aimons à vous apprendre, disait Othon, que notre « Saint Père, les cardinaux et nous-mêmes, grâces à Dieu, « nous portons bien. D'après les nouvelles reçues de Gênes, « Guy de Crême se serait introduit à Pise ; mais le clergé et « le peuple ne sont pas pour lui ».

« Le pape avait fait demander des galères aux Pisans.... « Mais les Génois lui en enverront. Ils hésitent cependant « par crainte de l'empereur, car ils se sont liés avec lui.

(1) Migne. T. CC. p. 399.
(2) Duchesne. Lib. Pontif. T. II, p. 413.
(3) Cui nec in mari per piratas imperatoris insidiæ defuerunt. Migne. T. CC, p. 100.

« Gardez pour vous seul cet aveu (la ligue lombarde résou-
« dra ces difficultés) ; si elle aboutit, nous aurons non seu-
« lement des galères, mais tous les secours nécessai-
« res » (1).

Ce document nous montre quelle surveillance active on exerçait autour d'Alexandre. Frédéric avait su que l'archevêque de Pise équippait cinq frégates afin d'envoyer prendre le pape en France ; aussitôt Guy de Crême entre à Pise et déjoue ce plan ; mais Dieu veillait et, à l'heure où le César croyait triompher, au lieu de débarquer à Ostie, le pape entrait à Messine.

Non moins instructive est la lettre de Jean de Salisbury : « Donnez-moi des nouvelles du pape, si vous
« en avez reçu depuis votre séparation à Bourges et son
« arrivée à Montpellier. D'heureuses nouvelles me seront
« d'autant plus chères que ceux qui m'entourent ne cessent
« de m'annoncer des revers. Les marins de Pise, de Gènes,
« d'Arles même, paraît-il, occupent la mer, par l'ordre du
« Teuton. Sans une escorte puissante et bien dirigée, impos-
« sible d'échapper à leurs recherches... Mais Dieu, certes,
« est assez puissant pour briser l'orgueil de Moab, alors
« même que cet orgueil se dresse contre le ciel avec le plus
« d'insolence. Aussi n'est-il rien de plus salutaire pour nous
« dans cette tourmente que de recourir plus que jamais
« à la divine miséricorde. Si Jésus-Christ est de nouveau
« sacrifié, souvenons-nous qu'il ne meurt plus. C'est à lui
« que restera la victoire » (2).

II

Le roi de Sicile ayant mis de splendides vaisseaux à la disposition du pape, il se remettait en route vers le mois de novembre. Il passait par Salerne et Gaëte et entrait heureusement à Ostie à l'embouchure du Tibre quelques jours plus tard (3).

Le lendemain matin, les sénateurs, les grands de la

(1) Codex Vatic. Sancti Thomæ Cantuar. Epist I. 51.
(2) Joan Saresber. Migne. T. CXCIX col. 121 Epist CXL.
(3) Duchesne Liber pontif. T. II p. 413. chron. de Boson.

cité et une grande affluence de clercs et de peuple, venus de Rome, se portèrent au devant du pontife. C'était une immense procession, qui s'avançait avec des rameaux d'olivier. Les foules revenues à de meilleurs sentiments allaient rendre leurs hommages au pasteur suprême (1). Rome entière s'était portée à son avance ; il y avait là des juifs, marchant précédés des tables de la loi. Jamais pompe plus extraordinaire ne fut déployée en faveur d'un pontife. Ceci se passait le XIII des Calendes de décembre, (21 novembre 1065) (2).

A peine arrivé dans sa capitale, Alexandre s'empressait de faire part de ces bonnes nouvelles à l'archevêque de Reims :
« Nous sommes rentré dans Rome au milieu des trans-
« ports d'allégresse de tout le peuple. Tous ont tenu à riva-
« liser de zèle dans l'expression de leur filial dévouement.
« Jamais aucun de mes prédécesseurs n'avait reçu des
« témoignages d'affection aussi flatteurs » (3).

Ces nouvelles rassurantes coïncidaient avec la joie de Louis VII. Adèle de Champagne, sa troisième femme, venait de mettre le comble à son bonheur en lui donnant un héritier, le futur Philippe-Auguste. Si en Italie et en France les cœurs étaient dans l'allégresse, Frédéric était loin de partager cet enthousiasme. Tous ces événements l'avaient bouleversé et il exhalait sa haine dans une lettre ainsi conçue :
« Vous pensiez, disait-il aux cardinaux, que Dieu n'appar-
« tenait qu'aux Romains ; mais le froment abonde aussi dans
« les vallées de la Germanie. Le culte de la justice envers
« le Tout Puissant, comme envers l'empereur, consiste d'après
« Isaïe dans le silence. Semblables à des aigles, qui volent
« au-dessus des nuées, vous ne dédaignez pas de vous
« abattre sur nos cadavres pour les dévorer » (4).

Ces paroles impudentes dénotent combien grande était la confusion des ennemis de la papauté. Frédéric, anxieux, voyait les progrès de la ligue lombarde s'accentuer de jour en jour.

Les catholiques saluaient avec confiance ce réveil du

(1) Duchesne Liber pontif. T. II p. 713. Chron. de Boson.
(2) Reuter. T. II 189. (23 nov. 1165).
(3) Migne. T. CC, Patrolog. lat. p. 400.
(4) Migne. T. CXCX Patrolog. lat. p. 135.

sentiment national. Tous s'y prêtaient de tout leur pouvoir, sachant qu'ils avaient dans la ligue le seul remède à opposer aux ennemis de l'Eglise.

Combattre avec acharnement le Teuton et rendre la liberté à l'Italie, tel était le mot d'ordre. Cet idéal animait toutes les âmes vraiment patriotes, et tous se résignaient aux plus durs sacrifices pour arriver à ce résultat. On prenait partout les dispositions les plus propres à susciter à l'Allemagne des difficultés. Non seulement on déjouait les plans de l'empereur, mais Vérone et Padoue sortaient de leurs ruines. Véronais et Padouans, pris d'une noble émulation, instruisaient leurs milices et se disposaient à défendre leur vie contre l'autocratique César (1).

Frédéric envahissait l'Italie pour la troisième fois. Il y pénétrait cette fois par la vallée de l'Oglio, un peu au-dessus du lac d'Iséo. Sa marche était rapide. Quels étaient ses desseins ? Nul n'aurait su le dire, puisque rien n'avait transpiré au dehors. A tous il montrait un abord facile, s'efforcant de donner l'illusion d'un prince visitant ses états. De Ferrare à Bologne, où il arrivait après quelques jours d'une marche ininterrompue, il n'avait pas livré une seule bataille. Bologne lui rappelait l'époque où, encensé par les tribuns, il était appelé libérateur ! Comme son armée était épuisée par la marche, il ordonna de stationner dans cette ville fidèle.

Durant ces jours de répit, il envoyait quelques-uns de ses barons renforcer le parti de Guy de Crême et acheter les consciences toujours faciles des Romains. Des défections allaient-elles se produire dans le camp pontifical ? (2)

Le manuscrit du Vatican nous permet de suivre pas à pas cette lutte. L'empereur venait d'arriver à Ancône ; il feignait de vouloir combattre les Milanais, voulant, disait-il, les punir d'avoir reconstruit leur capitale. Les circonstances étaient graves pour le pape isolé par suite de la mort de Guillaume de Sicile. Le Teuton venait de donner l'ordre au comte Raymond de Tusculum de marcher sur les états pontificaux où tout un parti promettait de s'unir à lui. Les Romains fidèles prennent résolument la défense du pontife

(1) Liber Pontificalis. Apud Duchesne. T. II, p. 413.
(2) Liber Pontificalis. Apud Duchesne. T. II, p. 414.

et, s'avançant armés, ils entrent sur les terres du comte. Moissons, vignes, arbres, tout est saccagé ; cette terre magnifique est changée en désert. Alexandre avait condamné ces représailles, qui forcément amèneraient Frédéric à se venger. Les prévisions du pape se réalisèrent. Se voyant attaqué dans sa capitale, le comte appela l'empereur, qui lui députa Raynald et le sanguinaire Chrestien, l'intrus de Mayence. Les Romains, surpris à l'improviste, furent dispersés et massacrés en grand nombre (1).

Il y a peut-être quelque exagération à comparer ce désastre à celui de Cannes. Les conséquences de la défaite autorisaient à la rigueur ce lyrisme. En effet, les habitants d'Albe, les Tiburtiniens, les Campaniens et une grande partie du Latium se soumirent, et, unissant leurs forces à celles du vainqueur, ils vinrent mettre le siège devant Rome.

Le pape averti du danger s'était prudemment abrité derrière les murailles du château Saint-Ange (19 Juillet 1165).

Dans ce péril extrême, la protection de Sicile, ne lui fit pas défaut. Par ses soins, deux galères préparées à l'avance remontèrent le Tibre ; elles amenaient au proscrit des secours pécuniaires et des compagnons fidèles. Tandis que les Romains défendaient vaillamment le château Saint-Ange, Alexandre, trompant la vigilance du Teuton, s'enfuyait et gagnait le territoire Sicilien.

III

Un pape en fuite, l'empereur devant la capitale des états pontificaux, tel est le bilan de cette fin d'année 1166.

De toutes parts la révolte menaçait l'Eglise, et ce grand cœur, si éprouvé, mais toujours admirable de résignation, pouvait dire avec le divin Maître : *quare fremuerunt gentes.* Tout n'était pourtant pas désespéré. La belle résistance des Romains était pour Frédéric un motif à sérieuses réflexions.

Au commencement de l'année 1167, il jugea bon d'entrer dans la voie des négociations. Il députa donc aux assiégés quelques prélats, entre autres Conrad de Mayence.

Ils venaient proposer aux Romains de renoncer à l'obé-

(1) Liber Pontificalis. Apud Duchesne. T. II. 415.

dience d'Alexandre. De son côté Frédéric abandonnait le parti de Guy de Crême. Alors les dignitaires ecclésiastiques se réunissaient et nommaient un autre pontife. Ainsi la paix était rendue au monde catholique, et, à l'avenir, l'empereur ne s'immisçait plus dans les élections des souverains pontifes (1).

Le peuple paraissait faire bon accueil à ces ouvertures ; mais les cardinaux, après y avoir mûrement réfléchi, ne crurent pas pouvoir s'ériger en juges de leur Père dans la foi. Du reste, comment auraient-ils pu revenir sur la décision d'un concile ?

Le cas s'était présenté à Tours et les Pères s'étaient prononcés pour Alexandre. Ils firent donc répondre à l'empereur: « Il ne nous appartient pas de juger le vicaire de « Jésus-Christ; ce jugement appartient à Dieu seul, car le « disciple n'est pas au-dessus du Maître » (2).

Pendant ces délibérations, caché sous l'habit d'un pèlerin, le fugitif traversait les marais Pontins, passait par Terracine et abordait à Gaëte. Arrivé sur le territoire de Sicile, il ne dissimule plus sa présence. Aussitôt, accourent de toutes parts les populations, avides de saluer le chef de l'Eglise et de recevoir sa bénédiction. Partout, de Gaëte à Bénévent, ce fut un véritable triomphe.

On conçoit la fureur de Frédéric, quand il apprit que la victime avait brisé les mailles du filet si habilement tendu. Si jusqu'à ce jour il avait pu se faire illusion, désormais il n'avait plus à espérer le triomphe. Tout l'univers allait se liguer contre lui. Pour comble de malheur, la main de Dieu semblait s'appesantir sur lui.

Ses plus fidèles serviteurs mouraient emportés en quelques heures. Son armée elle-même était atteinte par un fléau subit ; aussi les désertions devenaient-elles fréquentes dans les rangs de ses soldats. Ce César arrogant, qui se croyait de taille à lutter contre les éléments, se sentait bien petit à cette heure où il se mesurait avec Dieu !

La rage au cœur, il ordonne la retraite. Bientôt, elle se change en une fuite précipitée et dégénère en désordre. A mesure que l'armée avançait, le nombre des victimes deve-

(1) Duchesne T. II. 417. et Migne. T. CC. p. 32 de la Patrol. lat.
(2) Luc VI I. Migne T. CC. Patrol. lat. Ex. vitâ auct. card. de aragon. p. 32.

nait plus grand. On ne rencontrait plus que cadavres en décomposition, armes jonchant la terre. Après bien des tribulations, il arrivait enfin à Lucques, sur les confins de l'Etrurie.

Là l'attendait un nouveau danger ; mais le marquis de Malespina ouvrit un chemin à l'empereur fugitif. On noya dans le sang la belle résistance de ces populations. Frédéric put ainsi rentrer dans Pavie.

On ne reconnaissait plus l'orgueilleux despote si fier l'année précédente. Il se sentait environné de traîtres et craignait pour sa vie. En outre, la Lombardie se réveillait. A tout prix, le César voulait sortir de Pavie, où il pouvait être surpris. Il y réussit, non sans sacrifier un grand nombre d'hommes.

Il gagna à la hâte les Alpes et s'en fut cacher sa honte dans son pays (1).

De Sens, où il résidait alors, Thomas Becket écrit au souverain pontife pour le féliciter de l'heureuse issue de la lutte. « Une parole a retenti à mes oreilles et toutes les « Gaules l'ont entendue ! le Seigneur aurait abaissé l'or- « gueilleux Frédéric? Il l'aurait dépouillé de sa gloire ! « Hélas ! ces rumeurs sont souvent mensongères. Nous « venons donc prier votre Paternité de nous apprendre si « réellement Dieu vous a traité comme il a coutume de le « faire avec ceux qui placent en Lui leur confiance ? Le sei- « gneur vous a-t-il délivré comme Ezechias des mains d'un « autre Sennachérib, en frappant ou plutôt en reportant « sur le barbare les maux dont il menaçait votre sainteté ?.. »

L'exilé faisait des vœux pour que le Hohenstauffen restât vivant afin, disait-il, d'être un opprobre et un objet de dérision pour tous. Ainsi, on pourrait dire en le montrant : « Voilà l'homme qui n'a pas choisi Dieu pour son protec- « teur, et qui, plaçant son espérance dans sa propre puis- « sance s'est évanoui dans la vanité même de ses pensées. « (Ps. 51, 4-6-7). Mieux eut valu pour lui perdre la vie en « combattant que de la prolonger sans gloire ! Qui oserait « désormais, remplaçant le Christ sur la terre, accepter la « volonté des rois, à la honte de l'Eglise, et laisser leurs

(1) Ex vit a card. de Aragonià. Migne, t. CC. p. 33 de la Patrol. lat.

« crimes impunis? L'osera qui voudra. Pour moi, j'aurais « peur d'attirer sur ma tête le châtiment du coupable et « d'être jugé criminel pour avoir éludé la punition du « crime : j'aurais peur enfin d'en assumer la responsabilité « bien que j'en fus innocent! » (1).

La parole du saint se réalisait pour l'impie. Depuis six ans il vivait retiré en Allemagne, dévorant en secret sa honte; toutefois, il se préparait à intervenir en Italie. Il avait suivi de loin les péripéties de la lutte entre Thomas et Henri II. Un instant, il avait nourri l'espoir de se rapprocher de l'Angleterre, et voilà que tout lui échappait. Pour comble de malheur, le Pontife, dont il voulait se venger se trouvait plus puissant que jamais. Les réflexions du César étaient amères. Plus rien ne lui réussissait! La facile victoire d'Alexandre et sur le Plantagenet, les progrès de la ligue furent l'aiguillon qui le firent sortir de son indécision. Il importait de frapper un grand coup.

Milan sortait de ses ruines et se fortifiait (2), grâce à Galdin, prêtre zélé et ardent patriote, qui venait succéder à Hubert de Pirovano. Tous les schismatiques avaient été chassés de la ville. Lodi se séparait ostensiblement de la cause impériale. Enfin, les Lombards, dans le but d'élever une barrière entre Pavie et le duc de Montferrat, construisaient Alexandrie, voulant ainsi honorer la mémoire du grand pontife, qui était l'âme de la résistance (3).

L'année suivante les consuls de la nouvelle cité se rendaient auprès d'Alexandre, toujours à Bénévent, et lui juraient fidélité. Ce réveil du sentiment national était une menace; aussi Frédéric jugea-t-il le moment venu d'intervenir. Les lettres que lui adressaient le marquis de Montferrat et les habitants de Pavie lui représentaient la gravité de la situation. Vers la fin de l'année 1174, le Teuton franchit les Alpes par le col du Mont Cenis. Il conduisait à sa suite une armée de mercenaires, Brabançons et autres gens de cette espèce, qui se précipitaient sur l'Italie comme une nuée de sauterelles. On ne pouvait plus garder d'illusions sur les véritables intentions du barbare. Il abandonnait

(1) Codex Vatic. Saint Thom. Cant. Epist. II, p. 21.
(2) Migne. T. CXCIX 281-283.
(3) Acta Alex. III ad. ann. 1174. Migne, t. CC. de la Patrol. lat.

la péninsule comme une proie aux bandits qu'il traînait à sa suite.

On le vit accourir devant Asti avec l'idée bien arrêtée de la livrer aux flammes. Les habitants effrayés se rendirent. Fier de ce succès, qui facilitait sa jonction avec le marquis de Montferrat, Frédéric vint en toute hâte assiéger Alexandrie. Il pensait que cette ville, aux remparts improvisés, ne tiendrait pas longtemps devant des soldats aguerris et des machines de guerre ; mais il se trompait dans ses calculs, la ville lui opposa une résistance désespérée.

Bientôt les pluies torrentielles s'abattirent sur le camp impérial ! En vain, Frédéric tentait-il assauts sur assauts, il était repoussé ! Ses engins approchaient difficilement des remparts, qui étaient protégés par des canaux remplis d'eau ; si parfois une machine de guerre triomphait de ces obstacles, les Alexandrins la détruisaient par les flammes. A bout de ressource, les Allemands, pour se protéger à leur tour contre les assiégés, furent réduits à se retirer dans leur camp retranché.

Le Hohenstauffen s'obstinait malgré tout. Sur ces entrefaites, le froid le surprit, et, l'hiver l'empêchant de trouver des vivres pour son armée, la disette se fit sentir. Chaque jour les soldats tombaient victimes du froid et de la faim. Les chevaux mouraient ; mais le Teuton ne voulant pas avouer sa défaite adressait tour à tour des menaces ou des promesses aux assiégés (1).

---

(1) Acta Alex. III ad. ann. 1175, t. CC. de la Patrol. lat.

CHAPITRE II

LA LUTTE CONTINUE. ÉCHEC DE FRÉDÉRIC TENTATIVE DE RAPPROCHEMENT. MILAN. VENISE.

I

Le siège durait depuis quatre mois, lorsque les chefs de la Ligurie, des Marches, de l'Emilie et de l'Ombrie se concertèrent avec les Lombards en vue d'une action commune. Ils venaient d'organiser une armée assez forte. En mars 1175, cette troupe opéra son mouvement et réussit à camper non loin de Tortone en face du camp du César. Se voyant pris de deux côtés, Frédéric eut recours à la fourberie cette arme, qui lui avait tant de fois réussi. Il fit dire aux Alexandrins : « Nous sommes à la veille du vendredi saint ; ce jour « doit être sacré pour tous les fidèles. En l'honneur du Crucifié, je viens vous proposer une suspension d'armes. Cette « trêve durera jusqu'au mercredi après Pâques ; je vous promets la plus grande sécurité » ! Heureux de ce repos bien mérité, les habitants d'Alexandrie s'apprêtaient à célébrer les fêtes de la grande semaine, quand pendant la nuit, pensant les surprendre dans leur premier sommeil, l'empereur donnait l'ordre à ses soldats de se mettre silencieusement en marche.

Heureusement, les gardes s'apercevaient à temps de la trahison du Teuton. L'alerte est donnée ; les remparts se couvrent de combattants et les Allemands, surpris à leur tour, sont culbutés dans les fossés de la ville. Les portes s'ouvrent et livrent passage à une élite de guerriers qui courent aux tours, y mettent le feu et font un horrible massacre des mercenaires de Frédéric (1).

(1) Vita Alex. III. Migne. T. CC, p. 41 et 42 de la Patrol. lat.

Ce succès inespéré jetait le doute dans l'âme de ce fourbe. Il désespérait désormais de sa cause ; aussi écrivait-il aux cardinaux de Porto, d'Ostie et à Guillaume de Saint-Pierre-aux-Liens, de s'entremettre auprès du pape en vue d'une réconciliation.

Les cardinaux se rendirent à son invitation et, sur les conseils d'Alexandre, s'apprêtèrent à aller trouver le César. Mais soit crainte d'une ruse, soit besoin de sonder les véritables intentions du peuple, ils ne suivirent pas la même route. Deux allèrent par Spolète, Imola, Bologne. Le cardinal d'Ostie fit seul le trajet en passant par Pise et Lucques. Les trois ambassadeurs se rencontrèrent à Plaisance où les attendaient les délégués de Frédéric.

Ils reçurent de l'empereur l'accueil le plus bienveillant. Celui-ci leur fit part de ses intentions ; mais aux premières ouvertures du César, le cardinal d'Ostie répondit : « Vos « paroles, Sire, sont flatteuses pour nous, car elles viennent « d'un des plus grands rois de la terre ; mais nous avons « le regret de ne pouvoir vous rendre le même salut, car « la loi ecclésiastique nous défend de communiquer avec un « excommunié. Nous souhaitons que le Seigneur Tout-Puis- « sant ramène la concorde entre l'empire et la papauté, et « alors nous accomplirons volontiers un devoir doux à notre « cœur et que ne réprouvera plus notre conscience. C'est « pour réaliser ce vœu que nous nous sommes rendus à « votre appel ! » Le légat, remontant ensuite à l'origine du schisme, fit avec beaucoup d'a-propos un tableau saisissant des malheurs de l'Eglise : « mais, disait-il, l'empire a « souffert autant et plus ! que signifient ces revers ?... » Il plaida la nécessité de l'union et montra à quel point l'obstination de l'empereur avait été préjudiciable à la cause catholique. Enfin, il concluait en conseillant au César une prompte et humble soumission (1).

Les pourparlers se prolongèrent plusieurs jours ; car le Teuton, en dépit des marques de son repentir, usait de toute son influence pour amener la légation à accepter ses prétentions. L'Eglise ne pouvait pas céder sans abdiquer sa liberté ; aussi dut-on se séparer sans avoir rien conclu.

(1) Migne. T. CC, p. 43 de la Patrol. lat.

Cette tentative de rapprochement avait plongé la France dans l'affliction ; on craignait qu'Alexandre, las de souffrir, n'eut abdiqué sa puissance. Tout, en effet, dans ce débat semblait indiquer un acte de faiblesse. Le pape écrit aussitôt à Pierre Chrysogone, son légat en Gaule (1), de rassurer le roi. Bientôt, la suite des événements, confirmait cette lettre. Rien n'avait abouti. Bien plus, dans le dessein d'affirmer sa volonté d'aller jusqu'au bout, le Pontife créait un évêché à Alexandrie, récompensant ainsi la ville qui avait bien mérité de l'Eglise.

Le cercle se resserrait autour du Germain. Afin d'échapper à la honte d'une défaite, il eut l'idée de tenter une entreprise hasardée. Le jeune roi de Sicile le gênait. Pour le détacher de l'Alliance avec le Saint-Siège, il se proposa d'en faire un gendre. Guillaume, ébloui par cette offre, eût un instant d'hésitation ; il était flatté d'entrer dans la famille des empereurs ; heureusement, le jeune prince ne voulut prendre aucune détermination sans avoir consulté son allié. Alexandre lui fit remarquer quelle faute il allait commettre et c'en fut assez pour le faire renoncer à une union brillante (2).

Afin de dédommager le monarque, le pape engagea des pourparlers avec l'Angleterre, car il importait de le mettre à couvert de la colère de Frédéric. Son mariage avec Jeanne, fille de Henri II, arrêta le Teuton dans ses projets de vengeance. Les événements, à vrai dire, se précipitaient pour lui.

II

Jusque là l'empereur ne désarmait pas ; toutefois les hostilités avaient été suspendues pour permettre aux renforts venant d'Allemagne d'arriver avant la réddition de Milan. Ils arrivèrent vers la fin de juin. Aussitôt le César investit la capitale de la Lombardie. Les cités lombardes ne s'émurent pas outre mesure de ce déploiement extraordinaire de forces ; elles s'attendaient à une attaque et s'étaient préparées de leur mieux à cette éventualité. Secourues par les

(1) Migne. T. CC. lettre M. CCLXXIX, 1108-1109.
(2) Hug. Facand de calamit Siciliac ad ann. 1176.

troupes d'élite accourues de Plaisance, de Navarre, de Brescia, et de Verceil, elles avaient occupé une forte position près du petit village de Legnano. Frédéric avait envoyé 7.000 hommes en éclaireurs afin d'observer les avant-postes ennemis. Cette petite troupe débouchait à trois mille de Côme, quand elle rencontra l'avant-garde lombarde. Elle l'attaqua résolument ; mais ces braves, sans se déconcerter, se replièrent vivement sur les postes Milanais, non sans sacrifier beaucoup d'hommes.

Les bataillons germains croyaient avoir affaire à une poignée de guerriers, lorsqu'ils se trouvèrent en face d'une armée rangée en bataille. Ils ne pouvaient plus éviter le combat. Le Germain donna le signal de l'attaque. Les Lombards s'ébranlèrent et se jettèrent sur le corps de troupes que commandait l'empereur. On le reconnaissait à son armure brillante. Au premier choc, l'étendard impérial tombait au pouvoir de la ligue et l'empereur disparaissait ! Les Teutons, glacés d'épouvante, lâchèrent pied et s'enfuirent dans toutes les directions (1). « Le nombre des tués, des « noyés et des prisonniers est incalculable, écrivaient les « Milanais aux Bolonais, leurs alliés. Nous avons en « nos mains le bouclier de l'empereur, son étendard, sa « croix et sa lance.

« Dans la mêlée sont tombés en notre pouvoir le duc Ber- « thald et le père de l'archevêque de Cologne » (2).

On avait retrouvé sur le champ de bataille les armes appartenant au César ? mais de lui pas de traces ! Le bruit de sa mort avait couru, et l'impératrice avait pris le deuil ! Toutefois son corps n'avait pas été retrouvé. Après quelques jours d'incertitude, on eut l'explication de cette disparition. A la vue de son porte-étendard tombant mortellement blessé, Frédéric ne pouvant fuir, avait contrefait le mort, et s'était glissé sous un monceau de cadavres. Peut-être les Allemands auraient-ils mieux aimé apprendre le décès de ce roi dont le règne était néfaste pour le pays. Ainsi s'expliqueraient les défections nombreuses, qui firent le vide autour de sa personne. Quand l'univers sut que l'em-

(1) Vita Alex. III. Col. 45. T. CC. de Patrol. lat.
(2) Sigonius de Reg. Ital. Lib. XIV et chronique de Radulph. a Diceto. p. 591.

pereur avait survécu au désastre et qu'il venait de réapparaître à Pavie, il accueillit cette nouvelle sans grand enthousiasme.

Tardivement, hélas ! pour le monde catholique, Frédéric comprenait que sa résistance devait prendre fin. En conséquence, il se décida à faire amende honorable.

C'est dans ce but qu'il envoyait à Alexandre les archevêques de Magdebourg, de Mayence et l'élu de Worms. Il n'osait plus poser de conditions sachant bien qu'un vaincu n'en a pas le droit ; aussi avait-il donné pleins pouvoirs à ses délégués.

Arrivés à Tibur, les ambassadeurs annoncèrent leur approche au Pontife ; en même temps, ils prenaient ses ordres. Alexandre justement s'apprêtait à tenir un consistoire ; il y admit les impériaux. L'archevêque de Magdebourg expliqua ainsi l'objet de sa mission : « l'Empereur, « mon maître, désire faire la paix avec l'Eglise de Rome. « A cet effet, il nous a envoyés la solliciter avec instance. « L'année dernière il fit des ouvertures qui n'aboutirent « pas ; mais il a, cette fois, l'intention de les reprendre « sur des bases inébranlables, en vue du bien de la chrétienté ! L'expérience est faite et il n'y a plus à douter : si « l'harmonie n'existe pas entre les deux puissances, le monde « est dans le trouble. Mettons un terme à ces malheurs ; « rendons la paix à l'Eglise ! » Le pontife, dont la joie était manifeste pour tous les regards, répondit en ces termes : « Nous nous réjouissons de votre arrivée ! nous « la connaissions par la rumeur publique ; déjà nous avions « rendu grâces au Dieu Tout-Puissant pour cette heureuse « issue. Rien ici-bas ne nous tenait plus à cœur, rien ne « pouvait nous être plus agréable que de voir votre empe-« reur, qui est un des plus grands princes du monde, accor-« der une véritable paix à l'Eglise romaine. Mais il veut « une paix durable, il doit aussi l'accorder à ceux qui nous « ont prêté leur concours, c'est-à-dire, au roi de Sicile, aux « Lombards et à l'empereur de Constantinople, qui, tous, « nous ont défendu contre Lui ! » (1). Cette mise en demeure soulevait-elle une difficulté imprévue ? il faut le croire,

(1) Vita Alex. III. Migne. T. CC. de Patrol. lat. p. 47.

puisque les délégués eurent un entretien secret avec les cardinaux. Rien n'a transpiré au dehors des résolutions prises dans ce conciliabule. Sans doute on arracha au pape quelques concessions ? La paix fut signée par anticipation. Mais, comme l'empereur et les Lombards devaient donner leur assentiment aux préliminaires d'Anagny, il fut convenu que le pape se rapprocherait de Bologne où l'empereur le rejoindrait.

III

Le Pontife vint sur les bords de l'Adriatique où l'attendaient les galères mandées de Sicile, pour le transporter à Venise. Le commandement en avait été confié au comte Roger et à Romuald, archevêque de Salerne.

Avant de s'embarquer, Alexandre constituait à Rome un vicaire dans le but de tenir en respect les schismatiques. En outre, il députait à Frédéric les cardinaux Humbald, évêque d'Ostie, et Raynier, de Saint-Georges, chargés de recevoir son serment. Le pape fut accueilli en souverain par le Doge de Venise (le 22 mars 1177) c'est là que furent reçus les ambassadeurs de l'empereur. Ils venaient solliciter le pape de désigner un autre lieu pour la conférence. On lui laissait le choix entreRavenne et Venise. Le pontife préféra attendre son ennemi dans la ville où il venait d'être reçu par Sébastien Zani. Cette combinaison avait le grand avantage de le placer sous la protection de cette République au cas où Frédéric eut cherché à éluder les conditions du traité.

En attendant la soumission définitive du prince, Alexandre écrivait à Pierre, son légat en France. Il était urgent, en effet, de dissiper quelques nuages. Notre pays était étonné de ces préliminaires ! On redoutait, non sans raison, que le pontife n'achetât la paix au prix d'humiliations qui compromettraient sa dignité. « Si j'avais quelque certitude, « j'aurais déjà informé le roi qui s'est sacrifié pour nous et « pour nos frères. Ayez la bonté de le lui dire en attendant « que je lui communique moi-même le résultat des négo- « ciations (1) ».

(1) Migne. T. CC. 1108.

Louis VII, mis au courant des démarches du pontife, lui avait envoyé un homme de confiance, capable de le conseiller et de suivre de près tous les débats ; c'est ce qui ressort d'une lettre par laquelle Alexandre fait part au roi de l'heureuse conclusion de la paix : « *Dilectum filium nos-* « *trum magistrum L... clericum tuum, qui multo fervore* « *devotionum et sinceritate fidei circà honorem exuberare* « *videtur, cùm ab excellentia tua pro verbo pacis ad nos* « *fuerit specialiter destinata, ad te remittimus* » (1).

Cette fois, l'empereur était sincère dans son repentir. Le pape le reçut dans l'église Saint-Marc, le releva des censures encourues, et, avec Lui, les schismatiques et les intrus qui l'accompagnaient (2).

Le schisme prenait fin ; tout rentrait dans l'ordre. L'univers avait le plus grand intérêt à connaître les graves événements dont la cité des Doges venait d'être témoin ; aussi Alexandre s'empressait-il de communiquer au monde catholique l'heureux résultat de ses négociations.

IV

Les deux premières relations de cette paix sont adressées l'une à Pierre abbé du Mont Cassin, l'autre à Roger d'York, légat du siège apostolique. Elles sont du 26 juillet (3). Le lendemain le pape annonçait en ces termes la nouvelle à Guillaume aux blanches mains, archevêque de Reims : « C'est « grâce aux secours, à la puissance et à la protection de « notre très cher fils, le roi des Français, que nous devons « ce résultat. La sainte Eglise romaine reconnaît toutes les « faveurs et les bienfaits sans nombre qu'elle a reçus de « Louis ; aussi est-il juste qu'elle fasse part au plus vite de « tout ce qui a été fait à ceux qui l'ont puissamment aidée « dans l'adversité. Oui, après Dieu, c'est la France qui a le « plus concouru à exalter et à aider la sainte Eglise ! (4) » Le

(1) Migne T. CC. 1135.
(2) Ex. gaufredi de Breuil. Pertz. T. 26 p. 203.
(3) Migne T. CC. col. 1130-1131.
(4) Migne. T. CC. col. 1132.

pape priait l'archevêque de vouloir bien faire part au plus tôt au roi de la lettre qui lui avait été adressée. Le pontife ne tardait pas à écrire au roi lui-même, pour lui faire part de l'heureux événement (31 juillet) (1).

La lutte du sacerdoce et de l'empire était loin d'être terminée. Le traité de Venise est comme une sorte de trêve. L'Eglise doit encore se préparer à de nouvelles épreuves. Alexandre en avait comme le pressentiment. Il aurait voulu la rendre durable, en amenant l'Allemagne au complet abandon de ses prétentions ; mais il hésita, car c'était démentir la politique de ses prédécesseurs. Il se contenta de l'aveu d'impuissance du César, laissant le soin à la Providence de diriger les événements et de donner elle-même une solution à ce conflit. L'Eglise avait hâte de conclure la paix. Car le pape éprouvait le besoin de tourner ses yeux vers d'autres pays où la réforme s'imposait; il voulait aussi armer l'Europe contre les musulmans. Agé et brisé par la douleur, il se hâtait! Nous avons là toute la clef de sa précipitation à signer ce traité avec le Hohenstauffen. Le monde ne voyait pas si loin ; il saluait avec joie l'aurore des jours nouveaux que présageait un concordat accepté, de part et d'autre, après dix-sept années de lutte. Alexandre régnait depuis dix-neuf ans ! Ce pontificat lui semblait long, et pourtant, il demandait à vivre, afin de réparer des ruines multiples. Avant tout, il fallait songer à rentrer dans Rome.

A peine la puissance impériale s'était-elle abaissée devant la tiare, que les Romains, si facilement entraînés, revenaient à de meilleurs sentiments. L'absence du pape ne portait pas seulement un préjudice notable à leurs intérêts temporels; mais au point de vue spirituel, ils n'avaient pas gagné à ces troubles.

Ils furent donc à peu près unanimes à rappeler leur Souverain. Ils lui députèrent sept des notables de la ville, chargés de lui remettre une note collective. On le priait de revenir en toute hâte. Le pape ne crut pas devoir se rendre de suite à leur désir. N'était-il pas bon d'éprouver un peu ce peuple versatile, qui naguère abreuvait le pontife d'outrages. Il avait donc raison d'exiger des garanties. Dans ce

(1) Migne. T. CC. p. 1135-1136 de la Patrol. lat.

but, il députa au Sénat deux cardinaux de sa suite. Ils étaient chargés de s'entendre sur les conditions du retour. Cette assemblée ayant pris l'engagement de prêter à Alexandre le serment de fidélité et de lui restituer tous les biens usurpés, les ambassadeurs signèrent ces stipulations. Le sénat envoya donc des députés au pape ; ils lui apportaient l'acte de soumission de sa ville (1).

Le vicaire du Christ se mit en route, et, le dimanche de Lœtare, mars 1178, il faisait son entrée dans la ville éternelle.

---

(1) Ex vita. Migne. T. CC. de la Patr. lat. p. 57 et 58.

CHAPITRE III

CONCILE ŒCUMÉNIQUE, III[eme] DE LATRAN 1179. BUT DU CONCILE. IMPORTANCE DE CETTE ASSEMBLÉE. PRINCIPAUX DÉCRETS QUI Y FURENT PORTÉS.

I

La convocation d'un concile général est toujours un événement exceptionnel et exigé par des circonstances graves. Une lettre du pontife à Ubalde, archevêque de Pise, et à tous les évêques et abbés de la Toscane, dépeint admirablement la situation de l'Eglise et les raisons qui ont motivé la tenue de ces assises solennelles : « Puisque, dans le champ « du Seigneur, qui est l'Eglise, naissent chaque jour des « épines et des chardons et que les germes du vice y pul- « lulent, soit parce que les sens de l'homme sont portés « vers le mal dès son adolescence, soit parce que l'homme « ennemi ne cesse malicieusement de semer de l'ivraie « et s'efforce d'étouffer le bon grain, il est nécessaire « que les hommes instruits fassent diligence et s'appli- « quent à arracher la mauvaise semence. Mais guérir les « maux présents n'est pas suffisant, il faut, en outre, empê- « cher le développement de la mauvaise graine et faire en « sorte, pour l'avenir, que le bon fruit progresse, que la « bonne semence lève et grâce à Dieu qu'elle porte trente, « soixante et cent pour cent. Car n'est-ce pas le sens qu'il « faut attacher à ces paroles du Seigneur rapportées par « Jérémie pour l'instruction du prêtre de la nouvelle loi : « je fais miennes les paroles de Dieu qui sont sur tes lèvres. « Tu es placé comme chef des nations et des royaumes pour « déraciner, disperser, dissiper, édifier et planter. Bien « que ce mot regarde tous ceux qui, dans l'Eglise, ont charge

« d'âmes, il s'adresse surtout à l'évêque de Rome. Jésus-« Christ l'a placé, en effet, à la tête de l'Eglise, et il a reçu « dans la personne de Pierre le pouvoir de paître les ouail-« les du Seigneur et de confirmer ses frères. (Luc. XXII, « Jean XXI). Dès lors, appelés à la direction du siège apos-« tolique, malgré notre insuffisance, et chargés du magistère « de l'Eglise, nous avons mission de corriger certaines cho-« ses défectueuses, de modifier quelques détails et de pro-« mulguer quelques décrets utiles aux âmes dont nous « sommes chargés.

« C'est pourquoi nous convoquons des diverses contrées « de l'univers les personnes vouées au culte de Dieu, qui, « par leur présence et leurs conseils, nous aideront à émet-« tre de sages avis pour promouvoir le bien et confirmer la « foi, suivant en cela les usages anciens des temps aposto-« liques » (1).

Evidemment, le souverain pontife ne détaille pas les raisons de cette réunion ; mais l'historien y supplée facilement. « Quelles épines cruelles avaient ensanglanté le front de « l'Eglise ? » Sinon la lutte de l'Allemagne contre la papauté. En faisant allusion aux chardons qui poussent dans le champ du père de famille, le pape définit d'une façon très nette les efforts de l'hérésie pour convertir en broussailles une terre jadis fertile. L'ivraie mêlée au « bon grain », n'est-ce pas l'image des nombreux désordres répandus au sein du clergé. Sans doute, tout cela était la conséquence du schisme ; mais ces trois fléaux étaient distincts. Le concile ne remédiera pas directement au schisme qui vient de prendre fin ; mais il sanctionnera la paix et portera remède aux fruits encore subsistants du mal qu'il avait fait au clergé.

Donc un triple motif déterminait Alexandre à célébrer ce XI[e] concile œcuménique, le 3[e] de Latran, qui s'ouvrit au commencement du carême de l'an 1179 (5 mars).

Le pape voulait avoir autour de sa personne un grand nombre de ses frères dans l'épiscopat. Il fut servi à souhait ; car ils y vinrent nombreux, et quelques chroniques nous donnent le chiffre de trois cents. Les plus illustres évêques de France s'y rendirent. Ce furent : Guillaume, archevêque de

(1) Migne. T. CC. de la Patrol. lat. p. 1184-1185.

Reims, Guy de Noyers, archevêque de Sens, Guérin, archevêque de Bourges, Guillaume, archevêque de Bordeaux, Ponce, archevêque de Narbonne, Raymond, archevêque d'Arles. On y remarquait les évêques d'Aix, d'Embrun, de Briançon, de Vienne.

Henri, abbé de Clairvaux et les chefs d'ordres avaient tenu à répondre au désir du Pontife. Parmi l'épiscopat anglais on distinguait l'archevêque de Rouen ainsi que ses suffragants. Les provinces d'Auch, de Tours, de Lyon et de Besançon y étaient représentées.

Parmi les évêques Allemands, nous devons signaler Arnold de Trèves et l'archevêque de Cologne. L'Asie y avait envoyé des délégués ; c'étaient Guillaume, archevêque de Tyr, Jotius d'Acre, Albert de Bethléem et Romain de Tripoli (1). Si à tous ces personnages illustres, nous joignons les délégués des puissances chrétiennes, nous aurons à peu de chose près la physionomie d'un spectacle rarement dépassé depuis le premier concile de Nicée (2).

II

Les circonstances étaient graves ! D'un côté l'abus de la puissance impériale avait fomenté un schisme auquel il fallait remédier ; par ailleurs, l'Occident était travaillé par la plaie honteuse du relâchement et de l'hérésie. Enfin l'Orient en feu présageait déjà des victoires de Saladin. De toutes parts c'étaient ruines sur ruines.

Ayant conscience de leur devoir, les Pères du concile voulurent remédier autant que faire se pouvait à tous ces maux.

Pour empêcher à tout jamais la contestation d'une élection au souverain pontificat, ils portèrent un décret touchant les conditions de l'élection.

A l'avenir, disait Alexandre III, après avoir pris conseil « de nos frères, et avec l'approbation du Saint Concile, nous « décrétons que s'il n'y a pas parmi les cardinaux accord « parfait sur le choix d'un sujet, celui-la sera reconnu évê-

(1) Guill. de Tyr. Hist. rer. transm. XXI, 26.
(2) Labbe. T. X p. 1529.

« que de Rome qui aura recueilli les deux tiers des « suffrages. Celui qui s'appuiera sur les suffrages de l'au- « tre tiers pour se faire proclamer évêque de Rome, sera « frappé d'excommunication ; en outre, il ne pourra plus « exercer son ordre et on devra lui refuser la communion « laïque. Exception seule est faite à l'article de la mort où « il sera permis de lui donner la communion en viatique.

« Egalement, sera frappé de la même peine tout candidat, « qui n'ayant pas réuni les voix des deux tiers, mais la « moitié, se déclarerait évêque de Rome sans un nouvel « accord des cardinaux lui donnant la majorité ».

Deux choses sont à remarquer dans ce texte : 1° Cette résolution coupe court à toute discorde en établissant mathématiquement les conditions d'éligibilité. 2° De plus, elle soustrait le souverain pontificat à l'influence parfois néfaste de la cour impériale.

Certes, jamais la validité d'une élection n'avait dépendu du placet de la puissance séculière ; mais la coutume s'était introduite, à partir de Constantin, de ne procéder à une nomination qu'après avoir pris conseil de la cour. Les Césars du IVe siècle ne firent que trop peser leurs bras sur Rome. L'élection de Vigile est un de ces tristes exemples. Sous Théodoric, Symmaque est élu avec l'agrément du roi Goth. Petit à petit, les exarques de Ravenne, représentants des empereurs en Occident, arrivent à se mêler des intérêts de l'Eglise et à s'immiscer dans le choix d'un pape.

Quand les papes, désireux d'échapper à la tutelle de l'Orient, se tournèrent avec Zacharie, du côté de la France, un peu plus de liberté fut accordée à l'Eglise ; mais il y eut encore des intermittences.

Si le saint empire Romain, rétabli par Léon III en faveur de Charlemagne, n'avait eu que des empereurs façonnés à l'image de ce grand prince, la servitude qui pesait si lourdement sur la papauté ne se fut pas maintenue longtemps. A vrai dire, on ne saurait porter sur ce point un jugement très exact.

La constitution impériale, en faisant des rois Francs des protecteurs du Saint-Siège et en exigeant d'eux, au jour de leur sacre, le serment de rester fidèles au pape, les exposait

à prendre au sérieux leur titre d'avocats de l'église et de se mêler plus ou moins à l'élection. Ce qui ne contribuait pas peu à les tromper, c'était l'habitude prise par les souverains pontifes de notifier à l'empereur tout avènement. Somme toute, ils lui demandaient un confirmatur, si bien que supérieurs à l'empereur au point de vue spirituel, ils devenaient ses vassaux au point de vue temporel. Une sorte de dépendance découlait donc de cette constitution.

De là à décréter que nulle élection ne se ferait sans le visa impérial, il n'y avait qu'un pas. Lothaire le franchit ; sous prétexte qu'Adrien avait accordé ce privilège à Charlemagne, il voulut que toute élection fut soumise au préalable au successeur du grand empereur.

Néanmoins, l'Eglise n'était pas tombée dans cet état de servitude où nous la voyons choir sous Jean XII. Ce pape avait envoyé en 960, des délégués à Othon pour lui demander d'intervenir en faveur du trône pontifical menacé par les descendants de Bérenger. En faisant appel à l'Allemagne, Jean se livrait à un desposte. Il est vrai que nécessité fait loi ! Othon, habile politique, vit de suite ce qu'il avait à gagner à une alliance avec la papauté ; il se hâta donc de passer les Alpes, et le 2 février 961, il était proclamé empereur d'Occident. Renouvelant aussitôt les décrets de l'Orient, qui exigeaient qu'il ne fut procédé à aucune ordination pontificale sans que le décret général de son élection n'eut été envoyé à la cour (1), Othon demanda en plus le serment de n'élire ou de n'ordonner à l'avenir aucun pontife sans le consentement impérial. Léon VIII, en lui accordant le droit d'élire les papes et de régler toutes les affaires pendantes touchant la succession, venait de mettre l'Eglise en tutelle (2).

Alexandre III en rétablissant la liberté de l'élection avait rendu un signalé service à la cause catholique. Son œuvre, à vrai dire, restait inachevée, mais elle fut complétée plus tard par Grégoire X, au concile de Lyon 1274, quand ce pape exigea la réclusion des cardinaux pour couper court à toute influence venant du dehors.

(1) Agathon decret de Gratien dist. 63. C. XXI.
(2) Héfélé. T. VI, p. 197, bulle de Léon VIII.

III

Après la question d'élection, l'affaire la plus importante était de remédier à la situation religieuse de l'Occident en envisageant de quelle façon on s'opposerait aux progrès de la secte albigeoise. Le concile dit dans son 27e canon : « Quoique l'Eglise, selon le mot de saint Léon se borne à « la sentence du tribunal sacerdotal et ne fasse pas d'exécu- « tions sanglantes, elle est pourtant aidée par les lois des « princes catholiques, afin que la crainte du châtiment cor- « porel engage les coupables à s'appliquer les remèdes « de l'âme. Pour ce motif, étant donné que la Gascogne, « l'Albigeois, la contrée de Toulouse et autres lieux sont « infestés par des hérétiques appelés par les uns Cathares, « Patares ou Publicains par d'autres, et que tous ces dévoyés « sont devenus puissants au point de ne se plus cacher « pour répandre leurs erreurs ; dès lors qu'ils prêchent « publiquement et gagnent à leur cause les âmes faibles et « peu éclairées, nous lançons l'anathème contre eux et « ceux qui les protègent. Ainsi seront également frappés « ceux qui leur donneraient asile dans leur maison ou sur « leurs terres. Si ceux qui tomberont sous le coup de ces « censures viennent à mourir sans s'être repentis on n'offrira « pour eux aucun sacrifice, et on devra leur refuser la « sépulture chrétienne.

« Quant aux Brabançons, Aragonais, Navarrais, Basques, « Cottereaux et Triaverdins qui n'ont plus de respect pour « les Eglises, qui n'épargnent ni veuves, ni vieillards, ni « orphelins, ni enfants, ni âge, ni sexe, nous ordonnons « que l'on dénonce tous ceux qui les cacheraient, leur prê- « teraient secours, et un jour de Dimanche ou de fête, on « lancerait contre eux l'excommunication. Au même titre « que les hérétiques, on ne les recevrait pas, à la commu- « nion... Pour ceux qui auraient prêté hommage à des per- « sonnes classées dans une de ces catégories, nous les « affranchissons de toute fidélité, hommage et obéissance, « jusqu'au retour à la foi de leur seigneur. Nous les enga- « geons, eux et tous les fidèles, d'obtenir la rémission de « leurs péchés, en s'opposant courageusement à tant de

« dévastations, et de protéger par les armes le peuple « chrétien. Nous ordonnons aussi que leurs biens soient « confisqués et qu'il soit permis aux princes de les réduire « en servitude (1).

« Ceux qui dans cette guerre mourront avec des signes de « repentir, sont assurés du pardon de leurs péchés et du « bonheur éternel. Forts de la miséricorde divine, et de « l'autorité des bienheureux Pierre et Paul, nous faisons « remise de deux années de pénitence à tous ceux qui se « croiseront contre les hérétiques. Néanmoins les évêques « seront juges d'un plus grand adoucissement ! »

Une lecture hâtée de ce document pourrait laisser à l'esprit l'impression d'une trop grande sévérité ; mais, à considérer les ruines amoncelées partout, on ne peut s'empêcher d'admirer la modération de ce pontife qui ne fait appel au bras séculier qu'à la dernière extrémité. Le concours des deux puissances est manifestement déterminé et c'est bien l'application du texte de l'Ecriture : « *dic Ecclesiæ* » ; *si te non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus* ! ». En bonne mère, l'Eglise emploie tous les moyens pour ramener ses fils égarés, et quand elle a épuisé toutes les ressources de son cœur, elle applique à regret le fer, afin, comme le porte le texte, « *de préserver le peuple*, c'est-à-dire *tous les laïques, qu'ils soient pauvres ou riches, seigneurs ou serfs* ».

Le décret ne visait pas du reste les seuls hérétiques, car Alexandre III menaçait de déposition tous les évêques et prêtres qui ne s'opposeraient pas à ces troubles.

L'effet devait suivre de près la menace, et Henri de Clairvaux, devenu cardinal-évêque d'Albano, homme ferme et résolu, allait frapper les deux archevêques, de Lyon et de Narbonne, pour n'avoir pas déployé contre les hérétiques tout le zèle voulu.

Ces mesures ne devaient, hélas ! rien corriger et, s'il nous appartenait de poursuivre l'historique de cette erreur, nous verrions que l'on dut s'armer contre les rebelles, devenus les pires ennemis de la propriété, de la liberté et du culte national.

(1) Labbe. T. X p. 1522.

IV

A proprement parler, le concile du Vatican ne traita pas de questions dogmatiques. Un débat pourtant fut soulevé au sujet de cette proposition énoncée par Pierre Lombard : « Jésus-Christ en tant qu'homme n'est pas quelque chose ». Quelques cardinaux firent insérer cette doctrine : « Jésus-Christ, de même qu'il est Dieu parfait, est homme « véritable composé d'une âme et d'un corps ! » Ce n'était pas une condamnation en forme du célèbre docteur. Alexandre aurait voulu donner un texte plus explicite. Mais on lui fit observer que des affaires plus graves attiraient l'attention du concile. « Eh quoi, repartit le pontife, la cause la plus « importante n'est-elle pas le litige entre la foi et l'erreur ? ». Les cardinaux furieux de cette résistance sortirent en assez grand nombre. Le pape, toujours bienveillant, s'en tint là. Le concile put reprendre ses sessions et s'occuper des questions de discipline (1).

Depuis le concile de Tours la discipline avait beaucoup souffert. D'abord, la lutte entre Alexandre et Frédéric avait profondément troublé l'Allemagne et l'Italie, et trop préoccupé par les phases diverses de ce duel, le pontife n'avait pu fermer les nombreuses brèches qui avaient été ouvertes.

Il importait de les réparer avec soin si l'on ne voulait voir l'ennemi s'introduire dans la place.

« Le troisième canon défend que les ordres sacrés et les « fonctions sacerdotales soient confiés à des personnes qui « n'auraient pas la maturité de l'âge, la gravité des mœurs « et la science suffisante. A plus forte raison requiert-il ces « conditions pour l'évêque, qui est constitué gardien des « autres, et auquel il convient de donner l'exemple. Aussi « exige-t-il l'âge de trente ans pour celui qui est promu à « l'épiscopat. Il doit être enfant légitime et n'avoir encouru « aucun reproche dans sa vie ; sa science doit être plus « qu'ordinaire.

« Dès qu'il aura été élu, continue le décret, et que son

(1) Du Boulay. Hist. univ. t. II, p. 431.

« élection aura été confirmée, il prendra l'administration « des biens de son église à l'époque fixée par les canons « dans le chapitre de la consécration des évêques, et alors « l'évêque dont il relevait pourra disposer des bénéfices « dont il jouissait ».

« Pour les ministères inférieurs, tels que doyennés, archi- « diaconés et autres, auxquels est attachée charge d'âmes, « que nul ne les prenne, voire même l'administration « d'une paroisse, s'il n'a atteint l'âge de vingt-cinq ans, « et s'il n'est recommandable par sa science et par la pureté « de ses mœurs. Si, après sa promotion, et dans les délais « fixés par les canons, il n'est pas ordonné diacre pour « un archidiaconé, et prêtre pour un doyenné ou autre « dignité, il sera privé de son office et on le transmettra « à un sujet qui veuille et puisse le remplir convenablement ».

Les clercs, qui contreviendraient à cette loi, seraient privés de leurs droits d'élection et suspendus de leurs bénéfices pendant trois ans. L'évêque qui aurait enfreint ou laissé enfreindre ce décret, perd le pouvoir de conférer ces dignités, et il appartiendra au chapitre ou au métropolitain, en cas de désaccord, d'y pourvoir à sa place.

Le concile eut à réprimer les excès du luxe de l'épiscopat. Déjà, à cette époque, les hauts dignitaires affectaient des allures de grands seigneurs. De là ces équipages étincellants de pierreries et ce cortège nombreux qui rappelaient les jours de la décadence romaine. Trop souvent suivis d'une armée de laquais insolents, ils écrasaient par leur train le pauvre petit curé chargé de les héberger. Le passage d'un cortège épiscopal était une calamité. Le IV[e] canon du concile rappelle aux évêques le bel exemple donné par les apôtres qui se nourrissaient du travail de leurs mains. « Nous ne pouvons souffrir que nos frères les évêques « obligent leurs inférieurs à vendre les objets du culte pour « subvenir aux frais d'une visite, ou à dépenser, en un jour, « ce qui aurait suffi à les faire vivre longtemps. Aussi décré- « tons-nous que les archevêques n'auront pas plus de qua- « rante à cinquante chevaux, les cardinaux vingt-cinq, les « évêques de vingt à trente, les archidiacres cinq à sept, « les doyens deux.

« Ils ne mèneront point de chiens ou d'oiseaux pour la

« chasse. Leur table sera frugale et modeste. Ils ne grève-
« ront pas d'impôts leurs inférieurs ; ils n'ont droit ni à la
« taille, ni aux exactions, mais à un secours charitable dans
« un cas urgent. »

V. Le cinquième canon ordonne aux évêques de ne jamais conférer les ordres majeurs sans avoir assigné au sujet un titre déterminé, afin d'assurer sa subsistance, jusqu'au moment où il sera nommé à un poste qui lui procure des émoluments nécessaires à la milice sacerdotale. Ce canon parle encore du titre patrimonial. Un clerc, en effet, pouvait être ordonné à la condition que son père lui donnât de quoi subvenir à ses besoins.

VI. Le concile veut encore prévenir les abus qui se sont glissés dans les tribunaux ecclésiastiques. Les appellations devenaient trop nombreuses, et, pour les prévenir, les évêques ou archidiacres prononçaient des sentences d'excommunication ou suspendaient le coupable sans les avertissements requis par les canons. D'autrefois, les prévenus, qui redoutaient un arrêt défavorable, en appelaient avant l'introduction de la cause. De là, ce canon du 3e concile de Latran. Ainsi, les accusés ne pouvaient plus user de subterfuges et les évêques ne pouvaient plus porter de censures avant les monitions spécifiées par les canons.

Certains crimes cependant entraînaient l'excommunication *ipso facto* ; donc ceux-ci sont l'exception et n'entrent pas dans la règle générale.

Un article défend aux moines d'en appeler des corrections disciplinaires qui leur sont imposées par les supérieurs ou les chapitres. A une époque où les ordres religieux s'étaient multipliés, il n'était pas rare de voir la curie surchargée de travail. Souvent on lui adressait des récriminations peu fondées.

VII. Pour corriger l'abus horrible du lucre, le saint concile, dans son 7e canon défend d'exiger des honoraires pour l'intronisation des évêques ou des abbés, pour l'installation d'un curé, pour les sépultures, les mariages et autres sacrements. Le prêtre, en effet, doit conférer gratuitement ce qu'il a reçu de la main libérale de Dieu : *quod gratis accepistis, gratis date.* Ce n'est pas toujours ce qui se pratiquait. Et, parfois, des prêtres paraissaient vendre

les choses saintes ou refusaient les sacrements à ceux qui ne pouvaient pas les payer. *Pravas exactiones super his prohibemus, et pias consuetudines præcipimus observari.* Ce canon défendait encore aux laïques de détenir les dîmes ou de les transférer à d'autres. On devait priver de la sépulture celui qui violait ce canon. Toutefois, il y avait lieu de distinguer les dîmes inféodées, c'est-à-dire, celles accordées pour services rendus à l'Eglise. Le détenteur de ces dîmes pouvait les garder ; mais il ne pouvait pas les transférer sans le consentement de l'Eglise.

VIII. On ne pouvait pas conférer ou promettre un bénéfice avant sa vacation. Ce canon (VIII) avait pour but de couper court aux compétitions et au crime auquel était exposé celui qui était dans l'expectative. Les bénéfices vacants devaient recevoir un titulaire dans les six mois. Si l'évêque n'y avait pas pourvu, ce soin incombait au chapitre ou, son défaut, au métropolitain.

IX. Les ordres militaires, tels que les Templiers et les Hospitaliers, avaient attiré les regards des évêques par suite du relâchement de leurs mœurs. Ils trafiquaient des biens des Eglises, instituaient ou destituaient des prêtres à leur gré et sans l'assentiment de l'évêque ; ils accordaient les sacrements aux excommuniés, aux interdits... ils quêtaient, ouvraient des Eglises. Le concile condamne tous ces abus et soumet ces ordres à la juridiction des évêques pour le spirituel.

X. Les religieux, sans distinction d'institut, ne seront pas reçus à prix d'argent, sous peine, pour le supérieur d'être déposé, et, pour le particulier, d'être inhabile aux ordres.

Un religieux ne doit pas avoir de pécule, à moins qu'il n'y soit autorisé par sa charge et avec le consentement de l'abbé. Tout possesseur d'un pécule sera excommunié et, à sa mort, sera privé de la sépulture dans le cimetière du couvent. On ne pourra pas offrir à son intention le Saint Sacrifice de la messe.

Nul ne pourra acheter à prix d'argent un prieuré ; on ne changera pas le prieur conventuel sans cause grave ou pour l'élever à un rang supérieur.

XI, XII et XIII. Tous ces canons visent les clercs auxquels

ils recommandent la continence. Ils leur enjoignent sous peine d'interdit d'éloigner de leur toit toute femme suspecte. A vivre dans la sobriété : « *a crapula et ebrietate omnes* « *clerici diligenter abstineant* ».

Ils défendent aux clercs de s'occuper d'affaires temporelles et de remplir les emplois de régisseur, de négociant, d'avocat, de juge, de greffier et de figurer dans un jugement prononçant la peine de mort.

Il est interdit aux membres du clergé de pratiquer aucune opération chirurgicale.

XIV. Ce canon défend la pluralité des bénéfices. Abus tel, que quelques clercs en avaient jusqu'à six et qu'ils possédaient plusieurs cures. Le grand inconvénient, qui suivait, était l'absence du prêtre, qui ne pouvait résider. En outre de bons écclésiastiques étaient privés de leur subsistance.

XV. Les biens acquis au service de l'Eglise, restent au clergé après la mort du titulaire, soit qu'il en ait disposé par testament ou non.

XVI. Quand il faudra disposer des choses communes, on invitera le chapitre à se prononcer, et on se rendra à la majorité des voix, même dans le cas d'un serment ou d'une coutume contraire.

XVII. S'il y a plusieurs personnes jouissant du droit de patronage, elles doivent s'accorder à nommer le prêtre chargé d'administrer une paroisse. En cas de dissentiment on aura recours au vote et le curé sera nommé à la pluralité « des voix. S'ils ne peuvent s'entendre, le choix sera dévolu « à l'évêque ».

XVIII. « L'Eglise de Dieu étant obligée, comme une bonne « et tendre mère, de pourvoir aux besoins corporels et spi- « rituels de ses enfants pauvres, désireuse de procurer « aux indigents la facilité de s'instruire, ordonne que chaque « église cathédrale ait un maître chargé d'instruire les « clercs pauvres. On doit lui assigner un bénéfice suffisant « le dispensant de demander sa subsistance à ses fonctions, « qui seront gratuites. On rétablira un écolâtre dans les « autres églises ou monastères où il y eut autrefois des « fonds destinés à cet usage. Nul ne sera rétribué pour

« son enseignement et la permission de tenir école ne « sera refusée à personne pouvu que l'on soit suffisamment « instruit. Quiconque contreviendrait à ce canon serait « privé de son bénéfice ecclésiastique ; car c'est justice « de priver de toute remunération un homme qui se per- « mettrait d'offenser l'Eglise par son amour du lucre. Nul « ne doit entraver le progrès des églises ! »

Décision précieuse, qui montre à quel point l'Eglise était jalouse de répandre l'instruction dans le peuple !

XIX. « Il est défendu sous peine d'excommunication « aux recteurs, consuls et autres magistrats des villes « d'imposer les Eglises, soit en cas de guerre, soit pour « toute autre cause ; ils ne peuvent porter atteinte à l'auto- « rité des évêques au point de vue temporel. Le clergé est « libre de s'imposer extraordinairement ».

XX-XXII. On renouvelle la trêve de Dieu, la défense des tournois et des duels.

XXIII. Certains prêtres refusaient aux lépreux les secours de la religion. Le concile décrète qu'une église ou chapelle, avec cimetière, sera érigée partout où ces malheureux vivront en commun. On leur donnera un prêtre chargé de leur dire la messe. Ils seront exempts de dîmes.

XXIV. Défense est faite aux chrétiens de donner des armes, du fer, ou du bois de construction aux pires ennemis du genre humain, les Sarrasins !

Tout chrétien convaincu de crime sera excommunié. Ce canon devait être rappelé dans les villes maritimes à chaque grande fête de l'année.

XXV. Par ce canon on condamnait les usuriers et leur refusait la sépulture ecclésiastique.

XXVI. On défend aux juifs et aux Sarrasins d'avoir chez eux des esclaves chrétiens. Les témoignages des chrétiens contre les juifs seront reçus par l'Eglise. Les biens des juifs convertis doivent leur être rendus et les magistrats, qui les léseraient, seront punis d'excommunication.

Ce troisième concile de Latran marque une date solennelle dans l'histoire de l'Eglise. Un grand souffle d'impartialité animait cette assemblée. Certaines mesures, à cette époque troublée par les guerres, sont plutôt des garanties

d'ordre, que des mesures repressives. Une société civile, reposant sur les bases du christianisme ainsi compris, avait des chances de salut. Alexandre III se montrait libéral jusqu'à ses dernières années. Ces grandes lignes de son programme montrent bien son caractère d'homme. Le monde, en l'appliquant, eut joui d'une sécurité parfaite ; il se fut épargné le malheur de la Réforme.

Hélas ! Dieu, qui suscite les hommes de génie, ne les conserve pas assez sur la terre pour le plus grand bien de l'humanité.

L'œuvre ébauchée par ce pape ne devait pas être continuée. L'univers entraîné vers l'abîme verra se lever quelques étoiles merveilleuses ; mais la Providence ne leur accordait pas de guérir nos blessures !

CHAPITRE IV

RAPPORTS DU PAPE AVEC LA FRANCE. CANONISATION DE SAINT BERNARD. LÉGATIONS DE GUILLAUME DE SENS ET DE PIERRE CHRYSOGONE. DIFFICULTÉS QUE RENCONTRE CE DERNIER. IMPORTANCE DE CETTE LÉGATION.

I

Nous avons déjà dit quels avaient été les rapports officiels de la papauté avec nos rois ; mais dans le tableau que nous en avons tracé, nous avons laissé de côté les communications intimes. Il importe de combler cette lacune afin de donner une idée exacte de ce pontificat.

Alexandre aimait la France ! La première preuve qu'il en donne, c'est la canonisation de saint Bernard. Cet acte répondait au désir le plus ardent de la Cour ! Déjà, au moment du concile de Tours, on avait exprimé respectueusement au Pontife ces desiderata ; mais les demandes de ce genre étant trop nombreuses, dans la crainte de froisser, les Pères du concile n'avaient pu donner satisfaction à Louis VII.

Au jour du triomphe de sa cause, il n'avait plus aucune raison de retarder le moment où serait honoré le grand moine, qui devait donner son nom à un siècle. Cet honneur aussi était dû à l'ordre de Citeaux resté si fidèle à l'Eglise dans la crise terrible qu'elle avait traversée. La cause du célèbre prédicateur était depuis longtemps instruite ; les miracles avaient été nombreux sur sa tombe. Le verdict seul du chef de l'Eglise manquait pour faire de Bernard un saint.

D'Anagny, où il avait alors sa résidence, le Pontife adresse

des lettres apostoliques au noble royaume de France. Elles étaient ainsi conçues (1) :

« Lorsque naguère nous nous rendîmes à Paris, nous « avons entendu des personnages illustres venir nous prier « avec instance d'élever sur les autels l'abbé de Clairvaux, « Bernard, de sainte mémoire. Ils nous demandaient avec « instance de réaliser ce vœu au concile de Tours. Dès lors, « cette affaire nous tenant au cœur, nous acceptâmes les « suppliques où ce vœu était exprimé. Mais ne pouvant con- « venablement satisfaire à toutes les demandes, nous fûmes « obligés pour ne froisser personne, de différer, même « pour cet homme illustre, ce que nous ne pouvions accorder « à tous. Depuis, de nouvelles instances ont été faites auprès « de nous, soit par ses frères en religion, soit par d'autres « illustres personnages. Nous connaissons la vie sainte du « vénérable abbé ; il fut doué d'une grâce particulière qui « s'est révélée dans sa conduite par une sainteté éminente. « Il a brillé dans l'Eglise par sa doctrine élevée et par la « lumière de sa foi. Quelle est la contrée de la chrétienté « qu'il n'ait fait retentir de sa voix éloquente et où il n'ait « prêché d'exemples. Les nations étrangères, les barbares « eux-mêmes le virent annoncer les préceptes de la religion « et il a répandu parmi eux la vie monastique ; aussi les « pécheurs sont-ils revenus à Dieu.

« Mais celle qui a le plus bénéficié de ses qualités, c'est « l'Eglise romaine que Dieu nous a donné de gouverner ; « c'est elle qu'il a soutenue au milieu des orages avec zèle « et sagesse ; aussi, devons-nous, plus que les autres, « vénérer sa mémoire ! Nous avons la confiance que les « mortifications corporelles, auxquelles il s'est livré et par « lesquelles il a crucifié le monde en lui, l'ont fait participer « aux mérites des martyrs.

« Toutes ces considérations mûrement pesées, nous les « avons exposées dans le conseil des cardinaux et confiant « en la miséricorde du Seigneur, pour lequel Bernard a « combattu avec tant de fidelité et de persévérance, nous « appuyant, en outre, sur l'autorité des bienheureux Pierre « et Paul, et connaissant les mérites de celui que nous

(1) Opera S. Bernardi. appendisc. et Migne. T. CLXXXV, p. 624.

« exaltons, avons ordonné, en vertu de notre autorité apos-
« tolique, que Bernard soit inscrit sur le catalogue des
« saints, et que sa fête soit célébrée publiquement.

« Vous donc, qui avez l'habitude de suivre pieusement les « prescriptions du siège apostolique et d'honorer Dieu dans « ses saints, vous célèbrerez de telle sorte sur la terre la « fête de saint Bernard, que vous receviez, avec l'aide de « ses prières et de ses mérites, la récompense éternelle » (1).

Il écrivait aussi à Louis VII : « Votre majesté sait avec « quelle joie et quel empressement nous nous plaisons à « lui accorder tout ce qui peut lui être agréable et utile en « même temps ou conforme à la volonté de Dieu. Mais c'est « dans les choses qui ont trait plus spécialement à sa gloire « et à l'honneur des saints que nous aimons surtout à faire « montre de ces sentiments, parce que rien, nous le savons, « ne saurait être plus glorieux à vous-même que ce que le « Saint-Siège décrète pour le bien de l'Eglise et la gloire du « roi du ciel. C'est pourquoi, plein de confiance en la misé- « ricorde de Dieu, nous appuyant sur l'autorité des bienheu- « reux apôtres Pierre et Paul, et appréciant la vie de « saint Bernard, autrefois abbé de Clairvaux, toujours cher « à Dieu et à votre Majesté, ainsi qu'à tous les peuples, de « votre royaume, nous canonisons ce grand homme, voulant « que sa fête soit célébrée selon le rite des confesseurs.

« Nous engageons donc votre Majesté très chrétienne à « recevoir, avec une piété toute royale et une joie sainte, « ce don de la grâce divine accordé sous votre règne et à « rendre, à celui qui jouit de la béatitude céleste, honneur et « respect, comme vous le faisiez quand il était sur la terre. « Nous vous recommandons de protéger, en son honneur, « le monastère de Clairvaux, qu'il a fondé, et où repose son « corps vénérable. Ainsi, vous vous assurerez sa protection « auprès de Dieu » (2).

La même lettre était adressée aux religieux de Clairvaux. Ainsi, Bernard était canonisé 21 ans après sa mort. Eclatant témoignage de vénération exceptionnellement rendue à un grand serviteur de l'Eglise. Alexandre n'eut pas le temps de composer l'office du Saint ; il fut donné en 1201 sous

(1) Migne, T. CLXXXV. Patrol. lat. col. 624.
(2) Migne. T. CLXXXV. de la Patrol. lat. 623.

Innocent III. « Ce grand pape, dit Mabillon, dicta lui-même « les pages qu'il consacrait au culte du saint, contribuant, « comme l'ont fait par la suite tant de souverains pontifes, « à la gloire de l'Eglise ».

II

Non content d'exalter la grande nation à laquelle il doit tant, Alexandre veille avec soin à lui donner des pasteurs remarquables. Sur son ordre, les légats doivent apporter une grande circonspection dans le choix des évêques. Nous étions loin déjà de la situation précaire de la période simoniaque. Certes, il y avait encore de nombreux abus ; mais ces cas devenaient rares. La moyenne du corps épiscopal est bonne ; mais, hélas ! sa culture intellectuelle laissait à désirer pour qu'il fut à la hauteur de sa grande mission.

Nous aurions à signaler quelques glorieuses figures comme celles de Henri de Reims, de Hugues de Champfleury, de Pierre de Chastre, de Godescale d'Arras, de Rotrou de Rouen, de Ruand de Vannes, de Rothalde de Rennes, de Hugues d'Etampes, de Josce de Tours et de Maurice de Sully ; mais cette étude nous entraînerait trop loin ! Force nous est de restreindre un peu notre sujet, et, sans nous attarder à tous ces détails, nous allons esquisser rapidement l'œuvre d'un des grands prélats dont s'honore notre pays.

Guillaume aux blanches mains, légat du siège apostolique en France, était le fils de Thibaut IV, comte de Champagne.

La première fois que son nom est mentionné dans l'histoire religieuse de la Gaule, c'est en 1165, au moment du retour d'Alexandre en Italie.

De Montpellier, où il organisait son voyage de concert avec le roi de Sicile, le pontife, sur le point de s'embarquer écrivait à Louis VII pour le prier de donner un évêché à Thomas chassé de son pays. La lettre était une réponse à une demande de la cour, qui sollicitait la dispense d'âge en faveur du jeune Guillaume nommé évêque de Chartres à

la place de Robert II, mort le 23 septembre 1164. Guillaume était le beau-frère du roi de France. Le pape dispensait le jeune clerc de recevoir la consécration, tout en lui laissant l'administration du temporel du diocèse de Chartres. En 1168, l'archevêché de Sens étant devenu vacant par la mort de Hugues, son titulaire, Guillaume fut nommé à ce poste ; il reçut la consécration le 22 décembre des mains de Maurice de Sully, évêque de Paris.

Rien ne saurait mieux nous dépeindre le caractère de ce prélat que la lettre écrite à Alexandre pour défendre Thomas Becket : « Fils de la Sainte Eglise romaine, de « même que je me réjouis de sa félicité, ainsi je souffre « de son adversité ; mon esprit s'en afflige, mon âme est « dans l'agitation et perd tout repos. L'obéissance au Saint- « Siège est une nécessité qui s'impose à tous ; mais com- « bien plus celui qui a été désigné par le Christ pour rem- « plir les fonctions saintes doit-il être retenu par les liens « de la charité, en sorte que rien avec la grâce de Dieu ne « puisse le séparer de la fidélité et du respect dus à la Sainte « Eglise ; aussi parlerai-je avec confiance à mon Seigneur et « lui dirai-je ce qui importe à sa gloire et à celle de toute « l'Eglise. Entre tous les royaumes de la terre, il n'en est « pas, j'en suis intimement convaincu, qui, dans tous les « temps, ait prouvé par de plus éclatants témoignages la sin- « cérité de sa foi, sa charité ardente, son généreux dévoue- « ment envers le Saint-Siège, comme la nation française. De « tous les rois et les grands de ce monde, le nôtre est celui « qui prête l'oreille la plus favorable à vos prières, qui est « le plus soumis à vos ordres, le plus respectueux de l'Eglise « et de ses droits. Non, dans votre malheur, il n'est pas « d'Eglise au monde qui ait rendu de plus grands services à la « cause romaine comme l'Eglise Gallicane. Eh bien ! cette « Eglise et son roi vous implorent en faveur de l'archevêque « de Cantorbery, qui depuis quatre ans est en exil et qui s'est « vu proscrit pour avoir défendu, et la liberté de l'Eglise, et « votre dignité. Le tyran l'a desservi auprès de vous ; il est « pourtant un persécuteur avéré de l'Eglise, un ennemi de « la France ; son iniquité est connue de tous, (et j'ose « à peine le dire tant je regrette que cela soit), mais jusqu'à « ce jour, il a réussi dans ses mauvais desseins et son orgueil

« triomphe ! Est-il vrai que, se concertant naguère avec le roi « très chrétien en vue de rétablir la paix, en présence de « l'archevêque amené par le comte de Flandre, il s'est pré- « valu, en présence des évêques et des barons de son « royaume, d'avoir reçu des lettres apostoliques interdisant au « primat d'excommunier les personnes relevant du pouvoir « royal, tant que la réconciliation ne sera pas chose accom- « plie ? En apprenant cela le roi très chrétien, tout son « royaume et tous les gens de bien ont été confus d'appren- « dre qu'un si saint homme et un pontife vénéré ait été sus- « pendu sans motifs ; on se demande comment le siège apos- « tolique a pu donner un rescrit si pernicieux. L'année der- « nière, Jean d'Oxford a donné un exemple déplorable ; « mais ceci n'ajoute rien à l'affaire. L'opinion de mon sei- « gneur et roi est que si on ne voulait pas écouter ses prières, « il n'y avait pas lieu, même dans ce cas, d'opprimer ainsi la « cause de Dieu, et qu'il ne fallait pas fournir au pécheur « l'occasion de semer la division dans l'Eglise. Besoin « n'était pas d'étrangler un innocent à la table de mon maî- « tre, que dis-je, il a été frappé dans les mains mêmes de « mon roi. Et, ce qui excite davantage la rancœur du roi et « de nos âmes, c'est qu'injures et menaces des Anglais ont « eu plus de poids que la foi sincère, l'ardente ferveur et « le filial respect des Français !... » (1).

Nous aimons ce langage d'évêque ! Il est non moins fier dans les différentes parties de sa correspondance avec Rome. Entendez-le s'écrier avec une grandeur d'âme vraiment extraordinaire : « Père très saint, cette cause est la vôtre, « car sur vous retombe l'injure misérable faite à l'archevê- « que. En arrêtant les tyrans sur la pente fatale, vous vous « ménagez avec la grâce de Dieu une victoire et une gloire « qui rejaillira sur tout votre pontificat. Que le roi domine, et « c'en est fait de l'Eglise Anglicane. Que dis-je, l'Eglise « Gallicane, elle-même, est en danger. Votre Fils, le roi très « chrétien et très dévoué, est dans l'attente. Dans l'attente « sont parallèlement les Eglises et les grands du royaume. « Nous demandons une sentence d'excommunication » (2).

---

(1) Migne. T. CC. p. 1407. 1408. de la Patrol. lat.
(2) Migne. T. CC. p. 1409 de la Patrol. lat.

Sur ces entrefaites, Alexandre III envoyait Vivian et Gratien avec les pouvoirs de légat. A peine l'a-t-il appris, Guillaume s'empresse de faciliter leur tâche en prodiguant les conseils, en facilitant les rapports et en édifiant les délégués pontificaux sur les véritables intentions du Plantagenet. Un instant, la politique romaine, faite de sous-entendus, le déconcerte. Il ne comprend pas ces hésitations. Cent fois Henri II avait mérité l'excommunication. Pourquoi ne ratifiait-on pas la sentence fulminée par le Primat contre les évêques de Londres et de Salisbury ? Guillaume s'efforce de faire comprendre au pape la situation et, avec une audace qui pouvait indisposer le cœur du Pontife, il ose dire : « Je « viens une fois de plus implorer votre pitié en faveur de « l'archevêque de Contorbery, je ne dis pas assez : j'im- « plore au nom de l'Eglise et de la cause de Dieu, à laquelle « le saint homme a consacré sa vie. Défendez, Père vénéré, « la liberté de l'Eglise et les droits de saint Pierre. « Armez votre main du glaive. Il est temps de le prendre « en commisération et de frapper.... C'est la prière que « vous adresse votre fils dévoué le roi très chrétien.... Nous « joignons nos instances à celles de notre roi ; ajoutez-y le « secours de votre majesté apostolique. Ainsi, nous en « avons la ferme confiance, l'Eglise sera facilement déli- « vrée, dès lors que votre bras se sera appesanti sur les « coupables » (1).

Et ailleurs, après avoir retracé le tableau des crimes imputables à Gibert de Londres, ne s'écrie-t-il pas : *satis et ultrà sustinuit Dominus Cantuariensis* (2).

Quand le Primat songe à un rapprochement avec le Plantagenet, c'est Guillaume qui va trouver le prince et le prie de se prêter à l'entrevue de Montmirail.

---

(1) Migne. T. CC. col. 1425 de la Patrol. lat.
(2) Migne. T. CC. col, 1426 de la Patrol. lat.

III

Cette magnanimité d'âme, loin de nuire au prélat, lui valut l'affection d'Alexandre, qui lui confiait les fonctions de légat (1169). Il avait à les exercer au moment où la situation était désespérée. Les rapports entre Henri II et Thomas étaient à ce point tendus que l'espoir d'une réconciliation ne pouvait plus être conçu. Tous les efforts du nouveau légat tendirent à empêcher Thomas de revenir en Angleterre. Il avait eu le pressentiment de l'issue à laquelle allait aboutir cette lutte ; mais son désir ne fut pas entendu et le Primat rentra dans son Eglise.

Guillaume, en apprenant cette détermination, se récria d'abord ; mais ne pouvant pas empêcher le fait accompli, il voulut du moins arrêter Henri dans la voie du crime. Hélas ! ce fut peine inutile. La préméditation était arrêtée. Quand parvint en France la nouvelle de cet horrible meurtre, alors que le tyran, étonné de son audace, essayait encore de tromper l'univers par les apparences d'une contrition tardive, Guillaume ne se laissa pas abuser. Henri s'était empressé d'envoyer à Rome une ambassade fort nombreuse ; il espérait sans doute en imposer au pape. Peut-être Alexandre, toujours débonnaire, se fut-il laissé fléchir ; mais son légat, en France, avait prévu le coup, et déjà deux clercs, porteurs d'une lettre, s'étaient présentés au tribunal d'où doit émaner la seule justice équitable ici-bas.

« En vous écrivant cette missive, que dis-je avant de « vous la tracer, j'étais inquiet et très hésitant. Où trouver, « en effet, des expressions capables de rendre l'atrocité d'un « tel crime ? Comment représenter la cruauté du supplice « infligé à l'oint du Christ sous les regards de votre Pater- « nité. Assurément les clameurs du monde sont parvenues « jusqu'à votre sainteté, car vous êtes le personnage de « la terre le plus en vue. Vous savez donc comment le très « illustre roi d'Angleterre, je devrai dire cet ennemi des « anges et du Christ, a médité le crime contre le Saint, ce « fils de votre droite que vous aviez constitué chef sur son

« peuple ! » L'archevêque fait ensuite le récit du forfait : il dénonce Henri comme le véritable assassin.... puis il conclut : « Allons, ô homme de Dieu, Fils des vaillants, dont vous « occupez le siège, soyez fort ! Laissez-vous gagner par « l'indignation et la pitié. Vous devez l'une au Fils ; le tyran « n'a droit qu'à la première. Couvrez de gloire sur la terre « celui que le ciel glorifie déjà d'une façon merveilleuse. Au « roi vous devez l'ignominie, car il a persécuté Dieu sur la « terre. Son crime est horrible : n'a-t-il pas frappé son propre « père sur le sein de sa mère ; n'a-t-il pas brisé vos entrail- « les, ne les a-t-il pas déchirées, lui qui a foulé à ses pieds « votre Fils que vous chérissiez à l'égal d'un fils unique...» (1)

Guillaume, en sa qualité d'envoyé du Saint-Siège, aurait voulu lancer l'interdit sur l'Angleterre. Rome, une fois de plus, mettait une sage lenteur à juger ce cas unique dans l'histoire religieuse de l'Europe. Le légat ne comprenant rien à cette attitude, se permettait d'adresser une seconde note à la cour pontificale. Il y échafaudait toute un argumentation d'après des textes de la Sainte-Ecriture. Guillaume, en juge intègre, demandait à Alexandre de ne pas se laisser gagner par les promesses fallacieuses de gens plus ou moins sincères. L'archevêque de Sens avait, lui-même, été sollicité par Arnoul de Lisieux. Cette démarche l'avait révolté et il le disait à Rome à la fin de sa lettre. Hélas ! les politiciens vendus au Plantagenet l'emportaient et la sentence était ajournée pour quelque temps. En vain Louis VII avait-il joint ses efforts à ceux de son beau-frère, rien n'avait pu ébranler le vieillard qui siégeait au Vatican.

Une autre victime d'un roi, celle-là, moins malheureuse que Thomas Becket fut encore défendue à la même époque par le légat Guillaume, c'était Hugues de Champfleury.

Avant de devenir, évêque de Soissons et chancelier du royaume, Hugues avait été chanoine de Paris et d'Orléans. Dans l'exercice, de cette fonction il rendit de grands services à l'Eglise. On lui doit la paix cimentée entre la France et l'Angleterre. (2) Aussi le pape Adrien pour récompenser

---

(1) Migne. T. CC, col. 1428, 1439, 1430 de la Patrol. lat.
(2) Epistola Adriani. XX. 11. 14.

ses services avait-il eu soin de lui procurer de nombreux bénéfices. Il fit même en sa faveur une exception à la loi canonique, puisqu'il le dispensa de la résidence et lui confirma la possession de l'archidiaconé d'Arras. Tandis que le pape accumulait bénéfices sur bénéfices sur la tête de ce chanoine, le roi l'appelait aux fonctions de garde des sceaux.

Le pouvoir enivra cet homme resté digne jusque là.

A partir de ce moment sa vie, sans être scandaleuse, devient peu édifiante. Il est préoccupé par la pensée d'acquérir un grand nombre de prébendes. Quelques murmures avaient accueilli dans le clergé les premières tentatives du chancelier ; mais nul n'osait s'élever contre un personnage aussi puissant.

Son échec, au moment de l'entrevue de Saint-Jean-de-Losne, avait diminué son crédit à la cour de France ; bientôt la froideur de Louis VII enhardit les moins déterminés. Ses ennemis le rendirent suspect au roi et la disgrâce atteignit celui que défendaient en vain Henri de Reims et Guillaume de Sens.

Alexandre III ayant demandé à Louis VII de lui enlever les sceaux, Guillaume crut devoir implorer la miséricorde en faveur de cette victime. Certes, le rôle joué par Hugues de Champfleury, n'était pas à son honneur ; notre appréciation sur ce personnage a été assez sévère ; mais la cour romaine n'avait pas les mêmes raisons de tenir rigueur à ce naufragé de la politique.

Plus charitables étaient les prélats français qui osaient dire avec le légat : « Nous vous recommandons notre véné-« rable frère l'évêque de Soissons, . . homme discret, honnête, « savant. Il fut constamment attentif à servir vos intérêts ! » Certes c'était pousser un peu loin la bienveillance !

Ces efforts n'aboutirent pas ; et Hugues, partagé entre le chagrin d'avoir perdu l'amitié de son Prince, et le remords de n'avoir pas toujours servi fidèlement l'Eglise, se consuma lentement.

Ses dernières années furent empoisonnées par les déceptions ! Pourquoi ce savant, qui durant tant d'années avait enseigné la théologie, ne chercha-t-il pas un refuge dans l'étude ? le maniement des affaires l'avait sans doute rouillé.

Plus rien ne lui était désormais en dehors de l'affection royale ; il crut avoir tout perdu en s'aliénant l'esprit de son maître. Une lettre qu'il adressa à Louis VII avant de mourir, est restée comme une protestation de fidélité ; elle est aussi un signe de l'espérance qu'il avait fondée de recouvrer son ancienne faveur. Il devait mourir sans avoir vu se réaliser son dernier vœu. Il est un des rares exemples, Dieu merci, des ravages que peut faire l'ambition dans une âme. Ses lettres à Henri sont particulièrement touchantes. Il mourut le 4 septembre 1175, dans des sentiments de foi, signe d'un repentir vrai et salutaire (1).

Au nom de Guillaume, nous rattacherons pour mémoire celui de Bernard de Nevers, légat par intérim du Saint-Siège dans l'affaire de Thomas Becket (2). Evidemment, l'histoire n'a pas à approfondir cette question ; mais si nous la mentionnons, c'est à cause des troubles qui éclatèrent dans l'Eglise de Paris.

Gauthier de Saint-Victor imputait à Pierre Lombard cette proposition : « Jésus-Christ en tant qu'il était homme « n'était pas quelque chose ». Alexandre III écrit aussitôt à l'archevêque de Sens, son légat, pour le prier d'assembler à Paris les évêques de la province. Sa lettre dogmatique établit le principe fondamental de la doctrine professée par l'Eglise : « *Christum, sicut perfectum Deum, sic et perfec-* « *tum hominem, ac verum hominem ex animâ et corpore* « *consistentem, prœcipias edoceri* » (3). Ordre, lui était donné d'enjoindre aux prélats de s'en tenir à ces données, avec défense d'enseigner la doctrine imputée à Pierre Lombard !

Ce docteur eut de nombreux admirateurs, soit dans le siècle où s'agita la controverse, soit dans les âges suivants. Il ne nous appartient pas de défendre son œuvre ; mais puisque nous touchons à un point de critique historique, nous pouvons émettre un doute sur la culpabilité du Maître des sentences. Nous le faisons à la suite de Mathieu Pâris, de saint Antonin, de Sixte de Sienne, Trithène, Henri de Gand,

---

(1) Fleury. T. XV p. 56. Gallia Christ. t. III et Hist. univ. Paris. Epist. Adr. IV.
(2) Migne. T. CC. col. 1417 de la Patrol. lat.
(3) Migne. T. CC. col. 685 de la Patrol. lat.

Hugues de Sens, qui s'écriait, en apprenant la mort de ce maître : « On m'a ravi la moitié de mon âme, le guide le « plus sûr de mes meilleures années, le soutien de ma fai- « blesse, le docteur de ma vie » (1).

Le tort de Pierre Lombard c'est d'avoir eu trop d'éloges. Des envieux jalousèrent ce maître admiré ; aux applaudissements se mêlèrent des critiques le plus souvent exagérées. Pierre était mort, quand la lutte éclata autour de son nom. On aurait pu respecter la mémoire du défunt ; mais à cette époque, encore empreinte de barbarie, on n'avait pas de tels scrupules ; malgré tous les efforts tentés pour amener une condamnation, Rome ne put trouver des raisons suffisantes et deux conciles généraux tenus à Latran en 1179 et 1215, non seulement l'absolvent ; mais ils condamnent son dénonciateur, l'abbé Joachim de Calabre.

C'est dans le concile de 1179, dont nous avons déjà parlé plus haut, concile qui complétait l'œuvre d'Alexandre, que Guillaume, devenu archevêque de Paris, était créé cardinal. Ainsi le pape récompensait son zèle tout apostolique.

IV

Après la mission de l'archevêque de Sens, la légation la plus importante fut celle de Pierre Chrysogone.

Ce légat arrivait en France au plus fort des démêlés de la cour Pontificale avec Henri II. Nous avons dit quelle avait été l'attitude du clergé français en apprenant les pourparlers engagés entre les cabinets de Rome et de Londres.

En France, on jugeait sévèrement la cour pontificale. Pour couper court à cette animosité, Alexandre retire à Guillaume ses pouvoirs qu'il transmet à un français attaché à un siège italien.

L'archevêque de Sens n'était pour rien dans cette lutte. La politique romaine était seule en défaut.

Au fond notre clergé, alors fort divisé, se séparait de Rome

(1) Migne. T. CLXXIII col. 1427 de la Patrol. lat.

dont il désapprouvait la conduite. Les événements pouvaient amener une crise et le jeter dans les bras d'un anti-pape. La cause, si longtemps défendue par la France, allait-elle entrer dans une autre phase ?

Pierre arrivait à une heure de crise! Il eut assez de présence d'esprit pour ne pas se froisser de la froideur avec laquelle il fut reçu. Il venait précédé d'une lettre du pape aux évêques de Lyon et de Bourges portant notification de sa légation (1). Ses premiers actes attirèrent bien vite sur lui l'attention du pouvoir, et c'en fut assez dans un pays, respectueux de l'autorité royale, pour lui ramener les esprits.

Aux débuts de sa tâche, il eut à juger un démêlé entre Louis VII et Henri II. Il amena avec habileté les deux souverains à s'abandonner à l'arbitrage d'Alexandre. Les dispositions de la cour pontificale pour les Anglais étaient alors bienveillantes. Les regrets du roi malheureux avaient touché le cœur du pape. En France, les préventions tombaient et la réconciliation était bien près de se cimenter par un mariage.

En 1178, l'héritier présomptif de la couronne, le futur Philippe-Auguste, était tombé gravement malade. Ce prince, alors âgé de quinze ans, donnait les plus belles espérances. Le vieux roi, voyant la science impuissante à prévenir une catastrophe, avait eu recours au ciel, et par l'intercession de Thomas Becket, il avait obtenu la guérison du prince. Quelle promesse avait faite Louis VII? ses conseillers le surent bientôt, ils le virent aller prier au tombeau du saint.

Pierre Chrysogone, sollicité par Guillaume de Champagne, eut à s'entremettre ; il obtint l'aquiescement de Henri II. On vit donc le roi de France suivi de Philippe, comte de Flandre, de Beaudoin, comte de Guines, de Henri, duc de Louvain et d'autres barons, s'embarquer à Witsand pour l'Angleterre.

Il fut reçu à Douvres par le roi d'Angleterre qui tint à honneur de le reconduire lorsqu'il eut accompli son pèlerinage.

---

(1) Migne. T. CC. de la Patrol. lat. col. 1022.

C'est à la suite de ce voyage que vint à Louis la pensée de marier sa fille. Sur l'ordre transmis par Rome, Pierre s'entremit une fois de plus afin d'unir la princesse au fils du roi d'Angleterre (1).

Malgré toute l'estime qu'avait le pape pour ce prélat, il ne manquait pas de le reprendre sévèrement, quand il le jugeait opportun. Évêque de Meaux, au moment de sa nomination au cardinalat, il avait conservé son évêché après sa promotion. Devenu légat, il aurait dû se démettre de son titre, ne fut-ce que pour ne pas donner prise à la critique; mais il était d'usage, en ce temps-là, de garder plusieurs prébendes. Alexandre, qui n'entendait pas tolérer de tels abus, le reprend assez librement de sa conduite : « Ceci porte un « tort considérable à votre renommée. On pourrait vous « taxer d'avarice; aussi croyons-nous devoir vous avertir et « vous conseiller, au besoin même vous ordonner de prier « l'archevêque Guillaume et les chanoines de votre église, « de faire choix d'une personne capable d'être évêque. « Pour vous, soit dans vos actes, soit dans vos œuvres, « appliquez-vous à être circonspect et modeste, afin d'être « non seulement cher à Dieu, mais recommandable aux yeux « des hommes » (2).

D'autres fois le pontife lui enjoint de veiller attentivement à créer des Écoles ou à patronner celles qui existent (3). Toute la sollicitude d'Alexandre était pour la France. Grâce à Dieu, l'épiscopat entrait dans les vues du représentant de Rome, et dans un rapport annuel qu'il transmettait à son souverain, Pierre Chrysogone pouvait faire de la France ce bel éloge : « Nous avons reçu les lettres de votre Pater- « nité par lesquelles vous nous demandez de nous enquérir « des personnes du royaume de France qui pourraient rece- « voir des honneurs de l'Eglise romaine. Nous nous propo- « sions, quand il nous aurait été donné de revenir vers « vous, de vous donner de vive voix les noms de person- « nages dignes et aptes. Hélas! Je ne puis le dire sans « douleur, il en est beaucoup que le ciel a rappelés à lui « et qui privent l'Eglise d'un secours efficace. Suit ensuite

(1) Migne. T. CC. p. 1072.
(2) Migne. T. CC. p. 1034 de la Patrol. lat.
(3) Migne. T. CC. p. 998 de la Patrol. lat.

« l'énumération des hommes remarquables et influents de « cette époque, ce sont : l'abbé de Clairvaux, le prieur de « Mont-Dieu..., les abbés de Saint-Denys, de Reims et de « Saint-Crespin de Soissons, Maître Bernard de Pise, Ivo, « archidiacre de Rouen et Maître Herbert » (1).

Tout n'était pourtant pas parfait! A Cambrai, par exemple, des mains criminelles avaient tué l'évêque. Le légat recevait l'ordre d'enjoindre à l'archevêque de Reims et à ses suffragants d'excommunier tous ceux qui avaient trempé dans ce crime (2).

Une question de juridiction, survenue à cette époque, prouve aussi à quel point l'esprit du clergé gallican était prévenu contre le Saint Siège. Maurice de Sully, obéissant à une pression de la cour, avait nommé à un archidiaconé vacant celui des deux compétiteurs le plus en faveur auprès du roi. Le candidat évincé était sans doute *persona grata* à la cour pontificale, car Rome s'était opposée à la collation du bénéfice. L'évêque de Paris passa outre sans prendre garde que l'intervention pontificale avait un effet suspensif. Le pape instruit par son légat se montra fort étonné de l'attitude de Maurice de Sully. Il reprenait son acte comme une faute grave contre la discipline. Le légat avait ordre de voir le roi et de lui présenter la gravité d'un appel interjeté au Saint-Siège! « S'il persiste, « ajoutait Alexandre, nous supporterons cette offense par « amour pour lui, mais il nous en coûtera de remettre cette « faute à l'évêque » (3).

Ces ombres ne suffisaient pas à ébranler la confiance du magnanime pontife. C'est sur la France qu'il compte pour la réalisation d'une croisade (4). Au mois de janvier 1176, en effet, il écrivait à son légat pour le prier d'engager le roi de France et les autres barons à prendre la croix. De graves événements s'étaient passés en Orient.

Marchant de conquête en conquête, Saladin vainqueur menaçait la ville sainte. Le vieux pontife retrouve aussitôt tout son zèle pour la cause de Dieu : « Est-il chrétien

(1) Migne. T. CC. p. 1371 de la Patrol. lat.
(2) Migne. T. CC. p. 1014 de la Patrol. lat.
(3) Hist. de France t. IV et Patrol. lat. T. CC, p. 1061.
(4) Migne. T. CC. p. 1063.

« celui qui reste insensible aux maux de la Terre Sainte et
« qui ne s'arme pas pour repousser les attaques des infidè-
« les ? Que ceux d'entre vous qui sont aptes à porter les
« armes n'hésitent pas devant les fatigues de ce pèlerinage,
« devenu nécessaire, tant pour satisfaire sa piété que pour
« parer à une extrémité. Volez à la défense du pays où
« vécut le Rédempteur du monde ! Quelle honte, quelle
« douleur pour nous, chrétiens, si les ennemis de la croix
« viennent à régner en maîtres à Jérusalem. Réunissez tous
« vos efforts afin que la cause du Christ ne succombe pas
« sous les coups des infidèles » (1).

Admirables accents bien dignes d'une âme noble. Alexandre III touchait, quand il les prononça, au terme de sa carrière. Dieu, en l'enlevant de ce monde, lui épargnait une grande douleur. La France ne pouvait pas répondre, pour le moment, au secret désir du pontife ; elle portait au flanc une plaie cruelle qui elle-même demandait le fer.

---

(1) Annal. Angl. an. 1180.

CINQUIÈME PARTIE

Dernières années d'Alexandre III

CHAPITRE I

LA RÉFORME RELIGIEUSE ENTREPRISE SOUS LE PONTIFICAT D'ALEXANDRE III. BASES DE CETTE RÉFORME. IL FAVORISE L'INSTRUCTION. IL ENCOURAGE LA CRÉATION DES INSTITUTS CANONIQUES. IL EXIGE PLUS DE VERTUS DANS LES ÉVÊQUES. IL PRÉVIENT L'USURPATION DES GRANDS EN ATTRIBUANT AUX CHAPITRES LES NOMINATIONS ET EN VEILLANT SUR LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ.

I

En venant sur la terre, le Rédempteur s'était proposé de modifier les mœurs corrompues des hommes pour y substituer la sainteté de vie, base de toute société chrétienne. « Soyez saints, a-t-il dit à ses disciples, comme mon Père « du ciel est Saint ! »

Ne cherchez pas d'autre constitution de l'Eglise, elle est toute dans ce mot. C'est sa raison d'être ici-bas ; c'est son but et la condition nécessaire de son existence. Jésus-Christ a donc fait de cette vertu un des signes distinctifs de son œuvre ! Tous nous participons ou plutôt nous communions à cette vie. Telle est notre vocation, dira l'apôtre saint Paul dans sa magistrale épître aux Romains. Mais si tous nous sommes conviés à devenir des saints, combien plus est appelé à cette sublime vocation celui qui est placé à la tête de la société catholique. Plus que nous tous il doit réaliser en

lui l'idéal de la perfection évangélique, car il est notre guide, notre docteur, notre modèle. Aussi Grégoire VII, celui de tous les papes qui a le mieux saisi le côté sublime de la vocation cléricale, a-t-il pu dire en parlant du suprême pontificat : « Tout pape élevé sur le trône de Pierre doit être un saint ! » Cela est juste ; comment, en effet, demander à l'édifice de devenir parfait, si la base ne l'est pas ?

L'histoire des premiers âges du christianisme vient confirmer la justesse de cette parole. De tous les papes qui ont gouverné le monde catholique durant près de six siècles, tous sont canonisés à l'exception de Libère. Or, durant ce laps de temps, cinquante deux papes se sont succédé sur le siège apostolique. Les Apôtres, ces premiers envoyés du Christ vers les nations, sont tous honorés comme saints ; tous les fondateurs d'Eglises ou d'ordres sont, à de rares exceptions près, placés sur nos autels.

La sainteté est donc l'essence même du christianisme. Faites-la disparaître, par impossible, tout l'édifice croule !

Alexandre III était trop pénétré des graves obligations de sa charge pour n'avoir pas compris cette sublime vérité énoncée par Jésus-Christ. Très préoccupé, aux débuts de son pontificat, de la question d'unité, il lutta contre le césarisme allemand, afin de ne pas diviser le manteau indivisible de notre mère l'Eglise ; mais à la fin de sa vie, il montre dans tous ses actes cette grande préoccupation de faire disparaître l'ivraie semé dans le champ du père de famille. Non content de proclamer au concile de Latran la nécessité d'une réforme, il veut y employer ce qui lui reste d'ardeur.

De Rome doit partir l'impulsion ; il le sent, il le proclame. La cité des Papes est la pierre angulaire de l'édifice ; c'est elle qui doit distribuer la lumière, à elle revient la charge du salut de tous. Aussi, acceptait-il le mot de Pierre Damien : « Si Rome ne revient pas dans la voie des améliorations, « nul doute que le monde entier ne reste encore longtemps « dans un abîme d'erreurs ».

La première de toutes ses préoccupations fut de prémunir l'Eglise contre le schisme. Les dissensions, qui s'étaient élevées au sujet de la succession au trône pontifical, étaient regrettables, non seulement parce qu'elles menaçaient l'unité, mais parce qu'elles enrayaient l'œuvre d'expansion

et de salut de l'Eglise. Nous n'avons rien à gagner aux troubles. Il tient donc avant tout à prémunir le siège apostolique contre le retour de semblables éventualités ; aussi fait-il trancher cette question des conditions d'éligibilité et de vote des cardinaux. Il fut admirablement secondé en cela par ceux qui venaient de quitter le schisme. L'odieux de leur conduite leur apparût mieux en présence de ce vieillard luttant seul contre les vices de son époque. Regrettant leur rébellion, ils voulurent racheter le passé et prémunir leurs frères contre cette même faute. Le décret concernant les élections avait une grande portée, puisqu'il mettait l'Eglise à l'abri des dissensions intestines. Il la voulait forte à l'heure où l'hérésie allait attaquer la vérité.

Tel est le plan qu'il nous trace lui-même dans une lettre où il déplore les tempêtes qui ont assailli le vaisseau confié à sa garde. « Tous, dit-il, les bons eux-mêmes, se sont « ressentis de cette crise ; cet enseignement donné par le « ciel devrait nous être un avertissement. Les bons devraient « en profiter pour se réformer » (1).

Il revient sur cette nécessité d'un changement dans sa lettre à Ubalde, archevêque de Pise. Il signifiait à ce prélat et à ses suffragants la tenue d'un concile ; mais sans préjuger à l'avance des décisions qui seront portées par cette assemblée, le pontife se permettait d'insister sur le besoin de réformer l'Eglise (2).

Le concile, il ne s'en cache pas, doit viser à ce but. Il l'a demandé pour corriger : *quæ digna emendatione videntur* (1). Mais à quoi servirait l'effort tenté par le chef, si ceux qui partagent avec lui le privilège d'être des illuminateurs de peuples ne comprenaient pas la nécessité d'acquérir la science et la pratique de toutes les vertus. Ces accents nous révèlent la beauté d'âme de ce pontife.

Louis VII, dont nul ne mettra en doute la loyauté, pouvait lui écrire ce mot touchant d'abandon : « Dieu, semble« t-il, vous a réservé pour être dans nos temps troublés un « ange consolateur. Vous avez la mission de redresser les « voies tortueuses et de rendre à la Jérusalem terrestre son

(1) Migne. T. CC. 594-595 de la Patrol. lat.
(2) Migne. T. CC. 1184 de la Patrol. lat.
(3) Migne. T. CC. p. 1184 de la Patrol. lat.

« ancienne splendeur ! Elle pleure à présent, elle est lan-
« guissante ; le Liban est plein de confusion ! Mais voici le
« printemps et déjà les rejetons sortent de la terre réchauffée
« par le soleil. La licence est partout » (1).

Les maux signalés par le roi de France ne nous apprennent rien, nous les avons décrits ; ils sont même moindres que ceux des âges antérieurs. La plaie de la simonie a diminué ; néanmoins il y avait encore çà et là quelque apparence de mal ! Le concile de Latran ne nous l'a point caché ; il y avait même apporté quelque remède.

Mais un concile, c'est la théorie, ou plutôt, c'est une arme déposée entre les mains du pontife pour frapper, quand il y a lieu et l'aider à relever les coupables repentants. Ainsi le comprenait l'instigateur de la mesure prise contre les simoniaques au concile de Latran. La lettre du roi de France nous décèle donc le programme exécuté par le chef de l'Eglise. Alexandre s'applique à donner l'exemple de la sainteté. Il ne conseillera rien aux autres qu'il ne l'ait pratiqué lui-même. Sa vie n'avait jamais donné prise à la critique ; c'est par là qu'il fut fort. Ses ennemis eux-mêmes étaient en admiration devant cette mâle vertu. De goûts simples, humble, ennemi du faste, il avait le pouvoir en horreur! L'ambition n'avait jamais pénétré son cœur. Parvenu à la plus grande des dignités, sans l'avoir recherchée, il voulut tenir le rang auquel Dieu l'appelait ; et il fut grand dans sa foi, grand dans son patriotisme, grand dans son amour de l'Eglise ! Partout nous le retrouvons égal à lui-même, bon par nature, condescendant, oubliant les injures et ne se ressouvenant de ses ennemis que pour leur faire du bien. Mais ce qui le dépeint mieux, c'est cet abandon de lui-même au milieu d'une cour aimant le luxe. Il sait toujours garder cette humilité qui sied si bien aux grands et qui est l'indice d'un noble caractère.

Il déplorait le luxe exagéré de certains pontifes. De fait, un convoi épiscopal ressemblait plus à une armée d'un seigneur féodal qu'à la suite d'un pasteur des âmes.

Souvent le nombre des clercs ou abbés de monastère attachés à un prélat dépassait le chiffre de soixante. Ce faste

---

(1) Migne. T. CC. 1379 de la Patrol. lat.

s'alliait mal avec certains passages du sermon sur la montagne. Ces évêques, marchant ainsi escortés, étaient-ils bien venus de prêcher la pauvreté évangélique ? Les populations se choquaient de ces mœurs déplorables, aussi allaient-elles de préférence aux gens pauvres qui prêchaient dans un cadre restreint. Ce qu'il faut au peuple, qui souffre, ce sont des pasteurs qui vont à lui, qui savent lui parler avec abandon.

Non seulement les populations se détournaient de ces prélats couverts d'hermine, mais les malheureux clercs, chargés de les héberger se seraient bien passés de ces déplacements très onéreux pour leur bourse. Les protestations se firent entendre et elles furent toujours accueillies avec bienvaillance à Rome. Les lettres adressées d'Anagny le 30 mai 1176, aux chanoines de Saint-Quentin et aux religieux de Saint-Germain-des-Prés, fixent à quarante le nombre des chevaux qui peuvent composer l'équipage d'un évêque (1).

Non content de ramener les pasteurs à l'humilité des premiers âges du christianisme, il stimule leur zèle pour la correction des abus. « La charge du pasteur, dit-il, à « l'évêque de Worms, est de mettre à la tête des Eglises « des hommes dignes et utiles au peuple par leur science. » Tout n'était point parfait à en juger par le tableau tracé par la main du pontife. Des clercs contractaient mariage et les enfants nés de ces unions succédaient à leurs pères (2). Il rappelle aux évêques qu'ils ont charge d'âmes. « Dieu, leur « dit-il, vous demandera compte de vos ouailles » (3).

Rien n'échappait à son regard vigilant. Apprend-il la vie peu régulière des clercs anglais, il écrit aussitôt à l'évêque de Londres : « Nous ne voulons pas voir impunies de telles « énormités (4) ». Il enjoint à ce prélat de déposer les concubinaires et de ne pas permettre aux enfants, issus de tels mariages, de succéder à leurs pères.

Le moyen d'avoir un bon clergé étant de veiller à son

(1) Migne. T. CC. 1046 et 1115.
(2) Alii autem, licet filii sacerdotum existant, patribus suis in Ecclesiæ quasi hœreditario jure succedunt. Patr. lat. T. CC. p. 930.
(3) Ad Henricum, Rem. Migne CC. T. 954.
(4) Migne. T. CC. 1281 de la Patrol. lat.

recrutement, le pape demande à ceux qui partagent avec lui la responsabilité de veiller à éloigner des ordres tous ceux qui n'étaient pas aptes, comme les serfs et les enfants illégitimes (1).

De bons prêtres seuls pouvaient régénérer cette société du moyen âge travaillée alors par tant de maux. Sa lettre à l'évêque d'Upsal est un tableau navrant du devergondage de mœurs de cette époque. Le pape ne se contente pas de tonner contre le vice de la simonie si contraire à la doctrine des conciles, il relève aussi certains vices inouïs, comme l'inceste, l'avortement, la bestialité... (2) « Vous « n'ignorez pas, lui dit-il, combien ces crimes sont offen-« sants pour la majesté de Dieu. Les châtiments dont le « créateur frappa autrefois les Sodomites devraient vous « être un enseignement. » Et il rappelle la doctrine de saint Augustin : « Ils commettent le crime des Juifs deman-« dant la mort du juste. » Il désire que ces malheureux soient écartés de toute participation aux sacrements et condamnés aux mêmes peines que les parricides. Il se réserve même l'absolution de ces péchés. Ce n'est point pour leur fermer les voies de la miséricorde ; mais pour leur faire saisir l'énormité de ces fautes. Il agit en Père vigilant qui veut ramener par les larmes et le repentir.

Quand une société, issue du christianisme, tombe dans ces excès qu'ont seuls connus les Egyptiens, les Perses et les Mèdes, il faut supposer une atrophie complète du sens moral. Quand la bête se révèle au point que l'âme ne commande plus en maîtresse aux instincts dépravés du corps, c'est qu'il y a un vice caché. Le grand vice, hélas ! de cette époque, tant en France que dans les régions du nord, était l'ignorance. Aussi Alexandre combattait-il cette torpeur des esprits. Déjà une sorte de réaction s'était opérée contre les ténèbres du moyen âge. Imitant les premiers Pères du christianisme, Gerbert, Abailard et tant d'autres, avaient voulu faire la part à la raison dans l'étude des croyances proposées à notre foi. Certes l'Eglise n'était pas ennemie du progrès ; elle ne se refusait pas à élargir le champ des conceptions

(1) Migne. T. CC. p. 1191 de la Patrol. lat.
(2) Migne. T. CC. p. 850, 851 et 854 de la Patrol. lat.

humaines et à pénétrer dans ce temple encore fermé du génie littéraire et philosophique de l'ancienne civilisation. Elle ne condamnait pas Aristote et Platon que saint Thomas devait adapter avec tant de lucidité au dogme chrétien. Le Saint avait eu des précurseurs dans les Cyprien, les Origène, les Athanase, les Grégoire de Nazianze et les Basile. Ces beaux esprits, avant d'entrer dans l'Eglise, avaient été imbus des idées platoniciennes. La vérité évangélique peut donc voisiner sans perdre de son éclat avec les philosophes anciens. La foi sait s'allier à la science. Clément d'Alexandrie a dit avec beaucoup de raison : « La philosophie païenne « ne fait pas tort à la vie chrétienne ». « Cette philosophie, « ajoute-t-il, a instruit les Grecs, comme la loi a instruit les « Hébreux, pour les dirriger vers le Christ » (1). L'Eglise a glané autrefois à loisir dans le vaste champ du savoir ; ne lui devons-nous pas ces auteurs latins et grecs qui sont entre nos mains ? Grâce à elle, les restes de l'ancienne civilisation ont été sauvés. Elle n'a pas peur de la lumière ; mais avant tout, dans les connaissances variées auxquelles se livrent les intelligences, elle veut voir prédominer la foi. Quand donc Abailard, se livre aux recherches philosophiques, elle ne condamna pas son effort, elle l'encouragea au contraire ; mais elle éleva la voix, quand ce docteur prétendit ouvrir un champ libre à la raison indépendante ; car elle n'entendait rien sacrifier du dogme dont elle a la garde ! Au sortir d'une sorte de paganisme chrétien, il était peut-être téméraire de donner une nourriture trop forte à des esprits assez peu cultivés. Alexandre traite cette société comme un enfant au sortir de l'adolescence, sans condamner toutefois l'effort des intelligences pour sortir de cet état de marasme. Esprit cultivé, il voulait commencer par développer le goût des études classiques. Aussi ordonne-t-il à son légat Chrysogone de favoriser les écoles (2). Il encourage les dons généreux faits dans ce sens. Il veut la gratuité de l'enseignement (3). Poussant plus avant ses innovations, il demande la création de l'université de Paris. Il veut qu'elle soit un

(1) Stromates T. I. p. 5.
(2) Migne. T. CC. p. 998 de la Patrol. lat.
(3) Migne. T. CC. p. 440 de la Patrol. lat.

centre intellectuel où viendront étudier tous les jeunes gens épris des beautés littéraires du passé! (1).

Le mérite de ce pontife est donc d'avoir rompu avec les idées surannées du moyen âge. Il ne veut pas de poursuites contre les Cathares. « Le clergé, dit-il, doit s'apliquer « à les combattre par la persuasion ». Cette explosion de haine contre l'Eglise ne l'épouvante pas; il y voit le salut du sacerdoce qui sortira de sa torpeur, car obligé de faire face au danger, il sera dans la nécessité de recourir aux études sérieuses, tant pour étudier dans le passé la doctrine déjà affirmée contre l'erreur, que pour la suivre dans ses tendances nouvelles. Le bien nait souvent du mal, et dans les crises les plus désespérées, on voit parfois jaillir un trait lumineux; une sorte de réaction se produit contre le mal et amène un heureux résultat. Ainsi devait-il en être de cette réforme tentée par Alexandre, et sans l'avoir peut-être prévu, le pontife venait de préparer la Renaissance.

Combattre l'erreur jusqu'en ses derniers retranchements, en lui opposant les données de la science, ne suffisait pas à cette âme généreuse. Il voulait que le prêtre eut une haute idée de son sacerdoce. Il lui demandait plus de zèle à remplir les obligations de sa charge. Les évêques se dispensaient trop facilement de la prédication et de la résidence. (2) Il ne veut pas leur voir remplir de multiples fonctions ou garder plusieurs prébendes. Ainsi, il reprend avec force son propre légat, Pierre Chrysogone, qui avait conservé son titre d'évêque de Meaux (3).

Quels que fussent les abus, il les corrigeait aussitôt. Tantôt il déposera un évêque qui n'aura pas obéi à ses injonctions, tantôt il suspendra tel prêtre. (4) Il entend être obéi. Ces exécutions sont rares, surtout quand il s'agit des évêques, parce que les appels en cour de Rome étaient lents et pouvaient exercer sur le clergé une influence fâcheuse. Dans la délicatesse de son âme, Alexandre évitait de froisser. Il n'aimait pas les moyens violents; la persuasion avait toute sa prédilection. Il se contentait le plus souvent d'adresser

(1) Migne. T. CC. p. 741 et 1098 de la Patrol. lat.
(2) Migne. T. CC. de la Patrol. lat. p. 743.
(3) Migne. T. CC. de la Patrol. lat. p. 760.
(4) Migne. T. CC. de la Patrol. lat. 790.

au délinquant de paternels avis. La bonté, en lui, n'excluait pas la fermeté et il n'hésitait jamais à porter un grand coup, quand la justice était en jeu.

Parfois même il ira à l'encontre de la coutume en passant par-dessus la tête d'un évêque pour trancher une question de droit à laquelle s'opposait probablement la volonté omnipotente d'un prélat peu désintéressé (1). Rien n'avait le don de l'exaspérer comme l'amour de l'argent. Il aurait voulu pouvoir imposer au clergé la pratique de la pauvreté. La vénalité de certaines cours épiscopales était non seulement une cause de conflit avec le peuple, mais elle amenait parfois des représailles regrettables. Il voulait dès lors la gratuité pour le baptême, l'Eucharistie, la pénitence et les sépultures. (2) Ce sont les remèdes du pauvre contre les maladies de l'âme, comment saurait-il en user, si on les lui fait payer?

Il fit, à ce sujet, quelques exemples. Un évêque de Catalogne ayant été accusé d'avoir touché une somme d'argent pour donner l'absolution à une personne, le pontife le suspend aussitôt à *Sacris.* (3) En 1173, le doyen de Saint-Quentin et son clergé prélevaient des honoraires pour donner la bénédiction nuptiale, aussitôt il lui écrit en condamnant cette coutume comme abusive et il ordonne que tout prêtre coupable de ce genre de simonie soit frappé des peines canoniques. (4)

Il s'abaissait aux plus petits détails! Il aurait voulu un épiscopat parfait. N'avait-il pas raison? Plus un homme est élevé au-dessus de ses semblables en dignité, en naissance, plus il doit se recommander par sa vie parfaite. De ses lettres à Henri de Reims on pourrait composer un magnifique traité sur les devoirs de l'évêque. Tantôt il recommande à ce prélat plus de douceur dans l'exercice de ses fonctions, tantôt il active son zèle pour la défense des intérêts catholiques. (5)

Sa grande préoccupation était de veiller au maintien de la ferveur dans l'assemblée presbytérale. Il exige la vie ré-

(1) Migne. T. CC. de la Patrol. lat. p. 540 et 800.
(2) Migne. T. CC. de la Patrol. lat. 1.011.
(3) Migne. T. CC. Patrol. lat. p. 790.
(4) Migne. T. CC. Patrol. lat. p. 896.
(5) Migne. T. CC. 665, 669, 670, 786, 826 de la Patrol. lat.

gulière dans les chapitres ; il implore sans cesse Henri de Reims et les autres évêques au sujet de la réforme (1). Grâce à ces efforts, nous voyons se constituer un peu partout des instituts réguliers de chanoines.

Saint Salvi d'Albi, cette antique abbaye datant du VIe siècle, s'était réformée sous l'évêque Paterne. Vers le Xe siècle elle était devenue un couvent de clercs réguliers gouverné par des abbés sous l'autorité des évêques d'Albi. Sous l'impulsion donnée par Alexandre, elle devient, à la fin du XIe siècle, une communauté de chanoines dont le nombre est réduit à quinze en 1493. (2)

Ce que nous venons de dire de saint Salvi, nous pourrions l'écrire de saint Armand de Rodez, de Mont Salvi en Auvergne, de saint Paul de Narbonne, de saint Sernin de Toulouse, de saint Marie et saint Sauveur de Carcassonne, de saint Just de Narbonne et de saint Pierre de Maguelone. (3)

L'archevêque de Reims, écoutant les injonctions du pape, s'empressait d'exiger de ses chanoines la vie régulière. (4) L'impulsion était donnée ; elle se développera encore avec Guillaume aux blanches mains, Arnoul, archevêque de Toulouse et quelques autres prélats. Nous assistons à un réveil.

Il voudrait le développer encore davantage grâce à l'appui des ordres religieux. (5) Ces moines, dégénérés eux aussi, avaient pourtant puissamment contribué à l'accroissement du christianisme. Ils ne sont pas un luxe superflu dont l'Eglise n'a que faire. Aux heures pénibles de notre histoire ils ont eu le beau rôle. Ils étaient comme une sorte d'armée d'avant-garde, très utile aux papes, soit pour convertir les foules ignorantes, soit pour répandre la civilisation au sein des masses turbulentes. Le monastère, construit assez souvent au fond des retraites inaccessibles, au milieu d'une nature sauvage, devenait assez vite un centre de vie intellectuelle, morale et civilisatrice. On y voyait

(1) Histoire du Languedoc, t. III. p. 24. Migne. T. CC. 771.
(2) Histoire du Languedoc t. III. p. 24.
(3) Voir t. IV Hist. du Languedoc, p. 6, 74, 80.
(4) Migne T. CC. 954 de la Patrol. lat.
(5) Migne. T. CC. 820.

accourir de pauvres hères désireux d'échapper à la rapacité des seigneurs. Ils devenaient colons et exploitaient avec les moines les terres du monastère. La richesse naissait comme par enchantement avec le travail ! ces hommes donnaient là un grand exemple et cela doit suffire à les immortaliser !

Leur influence était devenue très grande avec le temps. En France, la royauté s'était appliquée à les enrichir. Les religieux, alors tout puissants, surtout après les services rendus par saint Bernard, avaient mis leur influence au service de la papauté attaquée. Nous pouvons même dire qu'ils avaient aidé Rome dans ses revendications du droit à la monarchie universelle. En accroissant l'autorité des Pontifes, ils avaient travaillé à asseoir leur propre puissance, car les papes s'étaient plu à leur accorder des privilèges et à publier des chartes pour les défendre contre les empiètements du pouvoir civil.

Sous Grégoire VII et ses successeurs, tous les moines, qu'ils s'appellent Anselme, Lanfranc, saint Bernard, sont les apôtres de la théorie du pouvoir divin. Rois et peuples dépendent d'après eux du pape auquel Dieu a donné toute puissance sur le temporel et le spirituel. C'était étendre bien loin le pouvoir des clefs ; mais les moines, en entrant dans cette voie, s'étaient peu préoccupé des déductions que la scolastique pourrait en tirer. Ils soutenaient cette thèse probablement parce que leurs possessions étaient devenues patrimoine de Saint-Pierre, et qu'elles étaient ainsi placées sous la tutelle immédiate du chef de l'Eglise. Le bras, assez téméraire pour frapper, fut-ce une bête du couvent, ou pour arracher une parcelle de terre monacale, touchait au trésor de la papauté et encourait par là-même les peines les plus sévères.

Habitués à voir dans les religieux des sujets très respectueux de l'autorité pontificale, les papes les commandaient et s'en servaient dans toutes les affaires délicates. Ils étaient le bras droit de l'Eglise. Ainsi Alexandre est-il péniblement affecté aux débuts de son apostolat en voyant Cluny se révolter contre son autorité. Au plus fort de sa lutte avec Frédéric, cette attitude des Cisterciens pouvait

avoir une fâcheuse influence sur la France (1). Il cherche donc à garder sous son obédience les nombreux établissements religieux existants en Gaule ; il n'a pas signé moins de deux cent cinquante chartes confirmant leurs possessions. En s'attachant cette classe d'hommes influents, il pouvait rayonner sur tous les points du monde. Par eux, il était sûr d'être en contact avec le peuple d'où sortait la majeure partie des religieux. Habitués aux goûts des pauvres, faits à leurs mœurs et aux nécessités de leur existence, ceux-ci pouvaient pénétrer dans des milieux fermés aux heureux du siècle ; ils pouvaient, et par leurs prédications, et par leurs exemples, attirer la foule à la cause du pontife, cause qui représentait la liberté.

Mais s'il favorisait ces instituts, il les voulait parfaits (2). Cluny, comme nous l'avons dit avait contristé son cœur en désertant le bon droit pour suivre le parti d'Octavien, il n'hésite pas à porter le fer dans la plaie et à frapper la tête coupable d'avoir excité la rebellion.

Il s'attriste de voir cette abbaye, jadis le modèle de toutes les vertus, renoncer à ce qui faisait sa gloire ! Il proteste de toute son âme contre le relâchement et le poursuit sous toutes ses formes. S'il le faut, il usera de rigueur, comme à Saint-Maximin, où il disperse les moines prévaricateurs (3). S'ils n'obéissent pas, il fera intervenir la force, et tout rentrera dans l'ordre (4). D'autrefois il enlèvera à certains couvents leurs antiques privilèges, pour les placer sous la dépendance des évêques. Si les religieux récalcitrants n'obéissent pas à celui qui représente l'autorité, immédiatement il les rappellera au sentiment du devoir (5).

La grande préoccupation de cette âme était de ramener le clergé à sa ferveur première !

Avec des esprits plus respectueux ou moins enclins à se laisser dominer par les vices du siècle, l'effort tenté par ce pontife eut réalisé avec succès un mouvement pratique de réformes. Toute sa vie, il ne cessa de montrer au clergé

(1) Migne. T. CC. 113.
(2) Migne. T. CC. 820 de la Patrol. lat.
(3) Migne. T. CC. p. 820, 822, 829, 1092, 1100 de la Patrol. lat.
(4) Migne. T. CC. p. 773.
(5) Migne. T. CC. page 627, 655, 664 de la Patrol. lat.

ce que doit être l'homme de Dieu. Il en convainquit un très grand nombre et nous pouvons admirer les fleurs de sainteté écloses au sein de cette église tourmentée. Pierre de Tarentaise, Henri de Reims, Arnoul de Lisieux, malgré ses défauts, voilà des intelligences et des hommes convaincus.

Pierre Chrysogone, Guillaume, archevêque de Reims, Pierre de Blois, Jean de Salisbury, sont de belles figures ? Thomas Becket, Galdin et Hubert de Pirovano, ne sont-ils pas l'incarnation du dévouement mis à la défense de la plus noble des causes ?

Rien d'important n'échappait à sa vigilance, et c'est par un acte de fermeté qu'il couronne son pontificat. Geoffroy, fils naturel de Henri II, venait d'être appelé à l'évêché de Lincoln. Cette élection datait de plusieurs années. Mondain et efféminé, l'élu ne songeait point à embrasser les ordres. Sa vie licencieuse était un scandale. Alexandre ordonne à l'archevêque de Cantorbery de nommer un nouveau titulaire. La cour s'émeut : mais le pape ne transige pas et force est à Geoffroy de renoncer à sa prébende.

Peut être ces coups de rigueur furent-ils trop rares ? mais s'il n'usa pas davantage de son droit, c'est sans doute parce qu'il craignait la résistance de la part de ces consciences atrophiées.

Toutefois, il sut user de son droit incontestable de s'immiscer dans les élections (1).

Le principe électif de la primitive église reposait sur le mélange de deux éléments : « les clercs et les laïcs ». Peu à peu, l'élément peuple avait disparu pour faire place à l'intrusion des seigneurs. Rome aurait peut être bien fait, en chassant les grands de l'Eglise et en les forçant à restituer les biens injustement usurpés, d'exiger à nouveau l'introduction de l'élément laïque dans les élections. Le peuple est bon juge dans sa propre cause. Nous ne saurions être plus sages que les premiers disciples. En évinçant ce facteur, Alexandre a contribué avec tous les grands esprits de cette époque à séparer les laïques de l'église ; un gouffre s'est ouvert depuis, qui sépare de plus en plus le clergé du peuple (2) !

(1) Migne. T. CC. 1061 de la Patrol. lat.
(2) Migne. T. CC. 1208-1045. Patrol. lat.

A l'origine du christianisme, les Apotres désignèrent leurs successeurs; mais après eux, avec la disparition des disciples, force fut à la communauté de changer le mode électif.

D'après saint Cyprien, il était admis dans toutes les provinces que les évêques les plus rapprochés s'assemblaient dans la ville dont le titulaire venait de mourir, et, en présence du peuple (*Plebe præsente*), on faisait un choix. Le peuple donnait son avis sur le sujet dont il connaissait la vie. L'ordination était ensuite conférée (1). Que faut-il entendre par ce suffrage? Les opinions sont divergentes. Les uns, et ce sont les plus autorisés, y voient un vote émis par le peuple; d'autres avec Beveridge disent que le peuple était appelé seulement à se prononcer sur la valeur morale du candidat. On peut opposer à ce sentiment le cas d'Alexandre le Charbonnier. C'est donc forcer ou resteindre le texte que de faire signifier à « *suffragium* » le sens de jugement.

Le concile de Nicée, en 325, (canon 4) exigea la présence de trois évêques pour l'élection et l'ordination; le schisme des Miliciens amenait sans doute l'Eglise à prendre cette précaution; mais il y avait eu probablement des abus. Le VIIe concile de Nicée, (canon 3), décide que les évêques doivent prendre part aux élections et menace d'excommunication tout élu qui serait arrivé avec l'appui seul de la puissance séculière.

L'ancien mode électoral fut conservé dans son intégrité jusqu'au VIIe siècle; néanmoins, à la longue, on lui fit subir quelques modifications. L'évêque était bien toujours choisi par le clergé et les fidèles; puis l'examen canonique subi, il était confirmé par le métropolitain; mais il arrivait souvent que les évêques choisissaient trois hommes, en priant le clergé et le peuple de se prononcer.

Sous les Carlovingiens, comme la charge épiscopale rapportait honneurs et revenus, il arriva que les considérations humaines entrèrent pour une grande part dans le choix d'un évêque. Les cabales étant ourdies à l'insu des évêques, l'Eglise dut restreindre l'influence des laïques; elle n'admit

(1) Saint Cyprien. Epitre LXVIII.

plus que les optimates. Toutefois l'élection par acclamation fut encore acceptée dans certains cas (1).

A partir du xe siècle, le chapitre signifiait la vacance au roi et lui demandait, avant de procéder à l'élection, l'autorisation de pourvoir le siège. Cette permission obtenue, il s'adressait au pape ou au légat qui donnait le *confirmatur* (2). Ce sont les actes préliminaires (3).

Ces dispositions prises, on convoquait le collège électoral, dont faisaient alors partie les évêques de la province. Toutefois, il n'y avait aucune obligation de les convoquer. Vers la fin du xe siècle, on voit poindre une tendance à rendre cette présence nécessaire. Saint Bernard la réclame à Sens et dans beaucoup d'autres élections auxquelles il prend part (4). La présence des évêques d'une province avait le grand avantage de garantir la régularité des votes. En 1145, le chapitre de Séez demande au Métropolitain de Rouen de permettre aux évêques de Lisieux et d'Evreux de prendre part au vote (5). Telle était la coutume ; si par hasard on y manquait, les prélats laissés de côté faisaient entendre des protestations. Il n'y avait pourtant rien de bien défini sur ce point, puisque Arnoul de Lisieux établit dans sa lettre à l'évêque du Mans que ce droit n'était pas sans exception (6). En effet, rien, dans l'ancienne législation, ne fixait ce point de droit. Etait-il acquis ! on ne saurait le dire. Dans la pratique, les suffragants étaient admis, mais on peut regarder cette coutume, comme une tolérance du corps électoral. A une époque de troubles, comme le xe et le xie siècles, cet usage avait du bon. Il garantissait dans une certaine mesure l'impartialité des suffrages exprimés.

Donc les évêques étaient en fait, si non en droit les électeurs attitrés.

Le deuxième élément comprenait les « viri religiosi « ou abbés de monastères » (7). Mais le chapitre n'était nullement tenu à convoquer ceux de la province. La

(1) Héfélé. T. III, 17, 21.
(2) Migne. T. CC. 787, 123, 254, 313.
(3) Dom Bouquet. T. XV, 275.
(4) Migne. T. CXX, CII, 375, 182.
(5) D. Bouquet. T. XV, 696.
(6) D. Bouquet. T. XVI, 677.
(6) Labbe. T. X, 396.

meilleure preuve à citer est la présence de Geoffroy de Vendôme aux élections faites à Angers et à Tours; celle de saint Bernard, à Auxerre, à Lyon et à Tours. Or ces religieux n'appartenaient pas à la province dans laquelle ils votaient. A quel titre y venaient-ils? probablement à la demande du roi ou des chapitres qui entendaient ainsi assurer ainsi le choix du plus digne (1).

Le troisième élément était constitué par les archidiacres, les canonici et les clercs. Vinrent enfin, durant la première moitié du XIe siècle, et même plus tard, les optimates ou seigneurs, qui avaient voix consultative (2). Mention du peuple n'est faite nulle part. Au XIIe siècle, le concours des grands n'est plus de rigueur. Nous pouvons même dire que l'élection passe toute entière aux chapitres. Telle est la décision portée par Alexandre au sujet de l'élection de Meaux en 1175. Cette réforme prévenait l'usurpation des grands et mettait un frein au trafic scandaleux des évêchés. Plus tard, il exclura officiellement l'élément séculier par un décret solennel donné lors de l'élection de Brême. Le cas n'est pas démonstratif, car il est question de l'Allemagne, et par le fait de l'ingérence du pouvoir impérial dans les élections, on violentait souvent la volonté du corps électoral. La réforme est pourtant à la veille d'être complète puisque le décret parut sous Lucius III fut plus tard définitivement sanctionné par Innocent III (3). Au fond ce revirement qui consistait à n'admettre plus que la volonté royale discutant avec l'Eglise de la moralité d'un épiscopable avait-il pour lui le bon droit? Oui, si nous nous plaçons au point de vue de la foi; non! dirons-nous, si nous nous appuyons sur la tradition (4). Cette main mise sur les

(1) D. Bouquet, XV, 275.

(2) D. Bouquet, XIV, 239.

(3) Heuschius. Kirchenrecht. T. II, p. 603.

(4) A Dol, il écrit au doyen et au chapitre pour leur enjoindre de faire sacrer l'évêque élu par l'archevêque de Tours. (Migne. T. CC. p. 123) (date 1161).

En 1163, il convoque les électeurs de Pampelume et donne deux mois aux chanoines pour pourvoir à la vacance du siège. T. CC. 254.

1164. A propos de l'élection de Chartres, il écrit à Louis VII en le priant d'exhorter les chanoines et au besoin de leur prêter secours pour l'élection d'un titulaire (Migne. T. CC. 313).

Il écrit de Latran, en 1155, au clergé de Bangor en lui demandant d'élire une personne de mœurs honnêtes et apte à remplir les fonctions épiscopales. Il lui donne deux mois; au bout de ce laps de temps, il devra accepter le sujet qui lui sera proposé par l'archevêque de Cantorbery. (Migne. T. CC. 401). Sans doute, des diffi-

élections mécontenta non pas les grands, mais le peuple. Car l'explosion albigeoise, revendiquant le droit de choisir ses pasteurs, est assez significative.

L'Eglise, en rétablissant le système électif pratiqué aux temps apostoliques, eut évité probablement la lutte, elle n'eût pas donné prise dans tous les cas à l'erreur protestante. Le peuple est généralement bon juge dans sa cause. Aujourd'hui il se sépare de nous parce que nous l'avons laissé de côté. C'est un malheur dont nous voyons de nos jours les tristes conséquences.

cultés s'étaient élevées dans cette Eglise. En janvier 1166, il prie Thomas de Cantorbery d'écrire au chapitre de cette église ; « dans tous les cas, lui dit-il, après « trois mois vous ferez cesser la vacance ». (Migne. T. CC. p. 407). Cette lettre est bientôt suivie d'un mot personnel du pontife au clergé et au peuple. « T. CC. 408, 1167 ».

Hugues archevêque de Sens avait accepté la renonciation d'un de ses suffragants, le pape le blâme et lui concède néanmoins d'ordonner Guillaume élu à sa place. (Mansi. T. XXI, 1083.)

CHAPITRE II

PROJETS DE CROISADE ET DE RÉUNION DES GRECS. TRISTE ÉTAT DE LA PALESTINE. DIVISIONS INTESTINES. FOURBERIE DE MANUEL. PROJETS DE MARIAGE D'ALEXIS AVEC LA FILLE DE LOUIS VII.

I

Sur la fin de sa carrière, Alexandre reprenait un projet cher à son cœur. Témoin sous le pontificat d'Adrien IV des efforts tentés par le vieillard pour ramener au bercail une partie des dissidents, il avait, en dépit de ses tribulations, adopté les vues de son prédécesseur. Malgré ses angoisses et son exil, chassé de ses états et en lutte avec Frédéric, il avait eu des rapports continuels avec Manuel. En 1163, il entretenait déjà une correspondance avec les Grecs, car il fait tenir au roi de France les lettres reçues de l'empereur de Constantinople (1). A deux reprises différentes, il insiste auprès du monarque pour qu'il donne audience aux envoyés de l'Orient (2). Il refuse de les voir tant qu'ils n'ont pas conféré avec la cour de France. Quand tout aura été réglé au préalable avec Louis VII, alors seulement, il daignera accepter une entrevue, encore veut-il faire part aussitôt à ce roi des conventions passées (3).

Ces rapports accidentels avec Manuel Commène étaient habilement continués par l'archevêque de Bénévent. Un instant on put croire que l'on allait ramener à l'unité ces peuples si longtemps séparés. Dans ce but, il envoyait des ambassadeurs à Constantinople. Les nouvelles reçues de

(1) Migne. lat. T. CC. 248.
(2) 259-260 du t. CC. de la Patrol. lat.
(3) Migne. T. CC. Patrol. lat. p. 270.

la cour grecque remplissaient son cœur d'espérance. En 1165, il fait part de ce mouvement de retour au prince le plus intéressé au succès de l'entreprise (1).

Mais comment hâter ce moment de l'union ?

Le meilleur moyen, d'après le pontife, était de soulever l'Europe et de rendre à l'Eglise catholique les lieux où est mort le Christ.

La France et l'Angleterre étaient alors en paix, grâce à l'intervention du comte de Champagne (2). Déjà on agitait la question d'une croisade contre les Albigeois; mais Alexandre, préoccupé de la situation de l'Orient, se contente d'envoyer un légat et quelques docteurs chargés d'évangéliser ces égarés. Cette question de croisade réveille chez le comte Henri de vieux souvenirs, et, poussé par le goût des aventures, il parle d'aller en Palestine. Cette idée comble de joie le Pontife ; seuls les vassaux du comte sont alarmés. Naguère, les Sarrazins venaient de tuer sous les murs d'Antioche un des plus braves comtes de la chrétienté ! ce sort n'attendait-il pas Henri ? Lui se préoccupait fort peu des dangers qu'il pouvait courir. Au mieux à ce moment avec Alexandre, il tenait à entrer dans les vues du pontife. De Rome, en effet, étaient venues des instructions à l'archevêque de Reims. « C'est le cœur brisé que nous vous « écrivons, notre très cher frère ; nous venons d'apprendre « le triste état de la terre sainte. Ces lieux, foulés aux « pieds par le Christ, sont, à l'heure actuelle, dans le plus « grand danger... nous devons redouter de voir bientôt aux « mains de nos ennemis ce sanctuaire de Dieu ! La ruine « va atteindre cette demeure, et le nom chrétien aura vécu « en Palestine. Et pourtant, il nous appartient à nous, Pon« tifes, de défendre la foi et de ranimer le zèle des fidèles ! » Le pape engageait ensuite le prélat à s'interposer entre le rôi d'Angleterre en guerre avec la France. « Engagez-les « à secourir promptement l'Orient. Ranimez le zèle des « sujets, afin qu'ils volent au secours de cette terre ! (3).

Le comte de Champagne n'avait pas pris part à la guerre de Louis VII ; il s'était contenté d'y envoyer ses turbulents

(1) Lettre à Louis VII. Migne. T. CC. 339 de la Patrol. lat.
(2) Migne. T. CC. p. 927 de la Patrol. lat.
(3) Migne. T. CC. p. 927 et 987 de la Patrol. lat.

seigneurs, voyant dans les combats un moyen de les occuper. Le pape lui avait-il demandé de rester à Troyes ? c'est fort possible. Dans tous les cas, dès que Rome eut manifesté le désir de voir la paix se conclure entre les deux nations belligérantes, il s'interpose aussitôt. Les monarques se rendirent aux prières qui leur étaient adressées. Cette paix momentanée permettait au Pontife de réaliser son plus cher désir de ramener les Grecs à l'unité et d'armer l'Europe pour voler au secours de Ptolémaïs. Les Grecs, répondant aux avances de Rome, avaient envoyé, pour les représenter au concile de Latran, Nectaire et Georges, métropolitain de Corfou. Les Pères du concile s'étaient prêtés de bonne grâce aux joutes théologiques dans lesquelles les Orientaux exposèrent leurs objections. On y répondit scrupuleusement, et il fut avéré, une fois de plus, que la scission était le fait de l'orgueilleux Michel Cérulaire. Mais n'avait-on pas le tort de discuter avec des gens de mauvaise foi ?...

Aussi fourbe que Photius et ses frères, Nectaire ne devait pas se rendre. Son attitude fut déplorable et il échappa à force de sophismes à tous les arguments dans lesquels on l'avait enfermé. Il quitta la ville éternelle avec l'arrogance d'un vainqueur ! Il ne tardait pas, en effet, à publier partout sa prétendue victoire.

Les Occidentaux trop confiants purent comprendre l'étendue de leur faute. A convoquer les Orientaux, il n'y avait pas de mal ; mais il fallait donner la plus grande publicité à ces débats. On aurait dû convoquer les évêques de l'Orient. Parmi eux, sans nul doute, il se fut trouvé une âme de bonne foi, voire même plusieurs. Témoins publics de la discussion, ils auraient eu la liberté d'émettre leur avis et de s'inscrire en faux contre les assertions de leur champion. En outre, ces joutes où la subtilité a plus de part que la sincérité, sont peu faites pour convaincre. L'Eglise triomphait et elle avait l'air d'une vaincue. Nectaire s'empressait aussitôt auprès de Manuel sur qui il exerçait une très grande influence, et l'empereur fut convaincu du triomphe de la foi grecque (1).

---

(1) Fedor. Met. Codex. Epistol. Georg. an. 1179-1180.

II

Le succès du fourbe Nectaire eut été complet s'il avait réussi à prévenir contre Rome l'esprit de Frédéric. Il le tenta, et il put croire un instant avoir réussi au-delà de ses espérances.

Si la Providence avait permis la confusion par rapport aux débats soulevés au concile Latran, il n'en fut pas de même à la cour de Germanie, et la fourberie grecque se prit dans ses propres filets. La facilité avec laquelle le ministre de Manuel s'attribuait la victoire, lui fit croire qu'au lieu d'un triomphe, il pourrait en annoncer deux. En effet, en apprenant au César son facile succès à la cour pontificale, il lui certifiait que Saladin reculait. Or, au même moment, le Sultan vainqueur venait faire part à l'empereur de ses succès sur les chrétiens. Il lui annonçait en même temps l'approche de son armée sous les murs de Ptolémaïs.

Frédéric était très fier ! Furieux d'avoir été joué par les Grecs, il adressa à Manuel une lettre insolente dans laquelle il affectait de prendre à son exemple des titres pompeux : « Frédéric, par la faveur divine triomphateur et empereur « des Romains, fidèle en Jésus-Christ, sublime, pacifique, « glorieux, modérateur des Grecs, et Auguste.

« A notre très cher frère et noble Emmanuel, roi des « Grecs, salut :

« De même que le roi des rois, de qui descend toute puis- « sance, a établi l'empire romain à la tête de l'univers, de « même il a donné au siège romain le rang de mère univer- « selle et d'unique maîtresse des autres Eglises. C'est ce « que Notre-Seigneur Jésus-Christ a indiqué par les deux « glaives qu'il a dit être suffisants pour mener le monde. « Nous vous conseillons donc de nous rendre, ainsi qu'au « souverain pontife, l'honneur qui nous est dû » (1).

Ayant échoué du côté de l'Allemagne, Manuel crut devoir se rapprocher de la France. Au fond, toutes ces démarches cachaient une grande frayeur. Terrorisées par les succès des Turcs, ces âmes dégénérées cherchaient partout un appui.

(1) Crantz. Historia Saxon. VI. 67.

Elles voulaient entraîner l'Europe à prendre les armes, escomptant bien que cette levée en masse servirait leurs intérêts. Sur le conseil de Balsamon et de Nectaire, une démarche fut tentée auprès de Louis VII et on lui demanda la main de sa fille Agnès pour Alexis. La chose tombait à point. Le comte de Champagne allait partir. Mais peu s'en fallut que tout échouât, car les grands de Champagne, inquiets du départ du comte, lui députèrent les principaux de la ville pour le détourner de cette entreprise. On fit valoir que sa présence était nécessaire afin de cimenter l'union entre Henri II et Louis VII; mais il répondit que la paix du pays étant assurée, sa conscience lui faisait un devoir de voler à la défense de l'Asie où la situation était en effet désespérée (1). Les chrétiens gardaient encore Saint-Jean d'Acre, mais cette place forte était serrée de près par Saladin. A cette nouvelle, le roi craignant pour sa fille, pria le comte de remettre son voyage ; il y consentit jusqu'après le couronnement de Philippe Auguste. Henri de Champagne s'embarqua quelques jours après, accompagné de son beau-frère Eudes, duc de Bourgogne, et d'Agnès (1179). Depuis quatre mois Ptolémaïs était cernée ; le comte réussit à forcer le blocus du côté de la mer et à s'enfermer dans la place avec cinq cents hommes d'armes (2).

Ce secours inespéré rendit un peu d'espoir aux assiégés. Des sorties furent tentées et, dans maintes rencontres, les Turcs eurent le dessous ; mais que faire contre des armées fraîches et bien déterminées à triompher de la résistance des assiégés. Fatigué des longueurs du siège, Henri de Champagne s'embarqua pour la France. Il voulait aller demander à l'Europe de consentir à un nouveau sacrifice. En cours de route, il tomba au milieu d'une croisière turque et fut fait prisonnier. Manuel dut s'interposer ; les Turcs consentirent à rendre la liberté au comte moyennant une forte rançon. De retour dans ses états, Henri fut retenu quelque temps par les projets du roi de France, qui songeait à marier Philippe II avec Elisabeth de Hainaut.

---

(1) Duchêne. Manuscrit de Remons du Cours, (Béraud. Hist. des comtes de Ch., t. I. 265.

(2) Esprit des Croisades. Béraud, p. 267.

Le roi avait besoin de son vassal pour négocier cette affaire. Celui-ci s'y prêta de bonne grâce; il alla trouver le comte et donna pour prétexte de son voyage ses projets de croisade. Les pourparlers engagés réussirent et le comte de Flandre, heureux de cette union, donnait en dot à sa nièce le comté d'Artois et le pays situé sur les bords de la Lys. La mort du comte de Champagne, suivie bientôt de celle de Louis VII, amena des complications en France.

III

Le comte de Flandre, institué régent du royaume en attendant la majorité de Philippe Auguste, se vit en butte aux attaques des grands et aux intrigues de la reine mère.

Obéissant à des motifs d'ambition et de jalousie peu compréhensibles dans un prince de l'Eglise, Guillaume aux blanches mains encourageait en secret les menées de la cour (1). Bientôt le scandale éclata ouvertement, et la reine-mère, se posant en victime, s'enfuit auprès du roi d'Angleterre.

Henri II était alors en Normandie. Trop heureux de saisir une occasion de s'agrandir, le Plantagenet fit le plus aimable accueil à la princesse (2). Cette politique astucieuse aurait certainement réussi, si le pape n'avait trompé les espérances conçues par les agitateurs. Alexandre envoya l'ordre à Pierre Chrysogone de s'interposer entre le Fils et la Mère (3). L'heure, en effet, était assez mal choisie pour se quereller. La Palestine était en feu, et Henri-le-Large, héritier du comté de Champagne n'avait pas cru pouvoir déserter en ce moment la cause de Dieu. Il n'avait donc pas pris possession de son douaire qu'administrait en son absence Marie de France, sa mère.

Sur ces entrefaites mourait Nectaire et la situation de l'Orient changeait. Saladin s'avançait toujours. De Rome, le vieux pon-

(1) En prévision de la lutte, il avait demandé au pape de prendre sous sa protection l'Eglise de Reims. Migne. T. CC. 1231 de la Patrol. lat.

(2) Roger de Hovedey. Ann. 1180. Robert de Mont.

(3) Migne. T. CC, p. 1371 : « pro pace inter illustres Francorum et Anglorum reges confirmanda...

tife considérait tous ces événements. Il voyait avec tristesse le vieux Manuel assis sur le trône des empereurs, incapable de tenter un effort et paralysant par sa fourberie tous les efforts généreux de l'Europe. Que faire ? l'Eglise des Chrysostôme, des Basile, des Grégoire de Nazianze avait pu sombrer dans le schisme ; mais cette terre, foulée par les pieds du divin maître, cette terre, la première favorisée de la grâce chrétienne, succombera-t-elle sous le fer musulman? Défiant toutes les entreprises et fort au milieu de l'obstacle, Saladin s'avançait comme un ouragan.

Pour comble de malheur, Hospitaliers et Templiers se disputaient avec le patriarche Alméric qui avait la prétention d'empiéter sur leurs privilèges. Ce n'était vraiment pas le moment de traiter de questions de cierges, de droit de préséance, redevances et autres futilités de ce genre. Point n'était besoin de se perdre dans ces détails, quand la sublime vocation de ces ordres leur demandait de se dévouer à affermir la conquête. Que leur importerait le premier rang dans une procession, quand le sultan aurait mis en question le droit de posséder la terre sainte ? (1)

La paix fut conclue. Le pontife se réjouissait de cette union, et il pouvait de Ségnie envoyer une bulle la sanctionnant. « Veillez, leur disait-il, à maintenir stables entre vous les « liens de la solidarité ! nous espérons qu'après des dispu- « tes longues et cruelles au sujet de vos possessions, vous « vous appliquerez à garder entre vous la concorde. » Le frère Odon de Saint-Armand, maître des chevaliers du Temple et Roger de Molina, chef des Hospitaliers de Jérusalem, s'engageaient au nom du Dieu tout puissant et du pape Alexandre, le modérateur, après notre Seigneur, de tous les peuples chrétiens, à obéir à la sanction que Rome venait de donner à leur réconciliation. Ils s'engageaient chacun pour leur part, à travailler auprès de leurs frères à conserver la bonne harmonie et à engager les chevaliers des autres pays à rester fidèles à ces engagements. Si à l'avenir des disputes s'élevaient entre les deux ordres, chacune des parties intéressées s'engageait à confier sa cause à des frères discrets et prudents, ou bien à s'en remettre à un tiers en

(1) Migne. T CC 471, 472, 473, 474 et 1258 de la Patrol. lat.

cas d'impossibilité de s'entendre (1). Tout était pour le mieux ; mais les affaires des chevaliers ne mettaient pas fin au conflit entre Saladin et les défenseurs de Ptolémaïs. De loin, le pontife suivait les péripéties de ce duel ! Hélas ! il n'y avait pas d'illusion à garder. La victoire resterait aux Turcs. A cette pensée, l'âme du pontife était envahie par la tristesse, et découragé, il écrivait à son légat Pierre Chrysogone en le priant d'intercéder auprès du roi de France et des princes de l'Occident.

L'empereur promettait son concours; il avait, disait-il, fortifié Iconium. L'armée des croisés serait à l'abri dans le vaste camp retranché. Ainsi les efforts combinés des Grecs et des Latins auraient l'avantage d'opposer un mur infranchissable au trop bouillant Sultan (2).

IV

Peu de jours après Manuel mourait. La disparition de ce fourbe ne portait aucun préjudice à la foi chrétienne ! Au contraire, cette mort eut facilité en quelque sorte la conquête, si Alexis n'avait pas été aussi faux. La première préoccupation de ce prince, en succédant à son père, fut de renoncer à son mariage avec Agnès. La princesse, qui avait été confiée à Henri de Champagne et à Pierre de Courtenay, était restée là-bas en attendant d'avoir l'âge de se marier. L'affront fait à cette française, aurait-il le don d'émouvoir Philippe, et de l'engager à venger sa sœur ?...

La prise d'Iconium par Saladin précipitait les événements. Au bruit de la chute de cette ville, il y eut un cri de terreur en Europe ; mais les princes ne s'armèrent pas pour cela. Bientôt la cité sainte fut investie. A cette nouvelle, le vieux pontife rassembla ses forces, et d'un cœur brisé, il clama à tous les échos son désespoir. Rarement un cœur trouva de plus magnifiques accents :

« Notre cœur et celui de nos vénérables frères ont été
« émus par une grande douleur au récit qui nous a été fait
« des malheurs de Jérusalem. Il n'est personne, de ceux

(1) Migne. T CC. 1233.
(2) Migne. T. CC. 163 de la Patrol. lat.

« qui ont le titre de chrétien, qui ne puisse s'empêcher de « verser des larmes à la vue de la désolation de la terre « sainte. Non contente d'être dévastée par les expéditions « sans cesse renouvelées des infidèles, elle manque d'hom- « mes valides! Nous le disons en gémissant, elle est « dépourvue d'hommes prudents qui puissent la protéger. « Aussi sommes-nous plongés dans la plus grande incertitude « sur son sort. C'en est fait d'elle si les rois chrétiens et « les princes de l'univers ne se hâtent de la secourir. Bien- « tôt même, ce qu'à Dieu ne plaise, cette désolation se chan- « gerait en ignominie pour Dieu, et, nous le craignons, en « mépris pour le nom chrétien.

« La Palestine n'a pour ainsi dire pas de roi, car Baudoin, « qui devrait tenir là-bas le gouvernail est couché sur son « lit de douleur en proie à des souffrances intolérables. « Nous ne pouvons sans une grande émotion nous rappeler « cette déchéance et cette pénurie d'hommes et de res- « sources! Car enfin, cette terre est celle pour laquelle nos « ancêtres sont morts et pour laquelle ils ont lutté avec les « ennemis du nom chrétien ; aussi tous ceux qui ont à cœur « les intérêts de Dieu doivent-ils regretter cette vaine perte « de héros ! Voyez ces barbares qui nous ont fait tant de mal « et par lesquels la nation chrétienne a couru tant de dan- « gers, voyez-les afficher ouvertement leurs prétentions d'en- « vahir cette terre. Ah ! Plaise à l'Eternel de détourner « de nous ce malheur ! Que le zèle de Dieu vous anime, « que le culte de la foi chrétienne ne soit pas mort en vous. « O mes frères, dès lors que nous sommes menacés de « pareilles calamités, protégez ces lieux que notre Rédem- « teur a sanctifiés par sa présence ; méprisez ces nations « qui, rejetant le Seigneur, veulent faire disparaître de « la terre le nom chrétien. Est-il chrétien celui que les « maux de la Terre Sainte laissent insensible et qui ne « s'arme pas pour la défendre contre les attaques des infi- « dèles qui veulent s'en emparer et la couvrir de profana- « tions. Ceux donc d'entre vous qui sont forts et aptes « aux dangers de la guerre, doivent se revêtir d'armes « matérielles non moins que du bouclier de la foi et du « casque de la justice. Qu'ils n'hésitent pas d'entrepren- « dre ce pèlerinage malgré les fatigues ; la piété, non moins

« que la nécessité vous le commande. Défendez avec cou-
« rage ces lieux où voulut naître et mourir pour nous le
« Sauveur du genre humain ! Quelle honte si, à notre épo-
« que, la foi chrétienne subissait en ces lieux quelque détri-
« ment. Puisque le Christ a supporté pour notre salut de
« nombreux opprobes, puisqu'il est mort afin de nous récon-
« cilier à Dieu ; il importe au salut des Fidèles que nous
« exposions pour Lui nos corps aux dangers, si nous ne
« voulons pas avoir l'air d'avoir oublié le prix du sang répandu
« pour nous. Remarquez le bien, fils très cher en Jésus-Christ,
« ce serait une honte pour nous et une douleur incommensu-
« rable, si les ennemis de la croix prévalaient contre les
« chrétiens de Palestine. Et nous redoutons de les voir
« triompher, si des diverses contrées de la chrétienté on ne
« leur vient en aide !

« Faites converger tous vos efforts à assurer le triomphe de
« la foi chrétienne sur la gentilité ; car il est préférable de
« prévenir la blessure qu'on prévoit, qu'appliquer un remède
« après l'avoir reçue ! »

Le pontife renouvelait ensuite les indulgences des précédentes croisades, puis il prenait quelques précautions afin, de protéger en leur absence, les biens des croisés (1).

Une seconde lettre était remise aux chevaliers du Temple, les accréditant auprès des évêques. Le pape priait ses frères de leur assurer leur concours (2).

V

La voix du Pontife fut entendue. De tous côtés, on se prépara à ce pieux pèlerinage. Quand la nouvelle de ces préparatifs arriva en Orient, elle fut grossie outre mesure, et le successeur de Manuel s'attendait à voir accourir tous les peuples de l'Occident. Ce mouvement des races latines lui inspira les plus vives inquiétudes. La peur rendait humbles les Orientaux. Aussitôt il écrit à Alexandre : « Je viens
« d'apprendre que le très puissant roi de France et les
« autres princes, comtes et barons de ses états, vont se

(1) Migne. T. CC. 1294-1295 de la Patrol. lat.
(2) Migne. T. CC. 1296.

« mettre en route afin de venir défendre les lieux saints « contre les ennemis de Dieu, j'en ai ressenti une grande « joie, et mon empire est prêt à leur fournir les vivres dont « ils auront besoin pendant la traversée de mes états. Tou- « tefois, s'il est juste que rien du nécessaire ne leur man- « que, il est juste aussi que vous assuriez la sécurité de « mes sujets. Demandez donc au très noble roi et à ses « compagnons de prendre l'engagement formel de respec- « ter les droits de mon empire et de ne porter aucun dom- « mage à mes sujets pendant leur passage ; en retour, les « Grecs leur fourniront toutes les subsistances nécessaires. « De plus, les princes doivent s'engager à nous céder les « villes conquises sur les Turcs dans le territoire de Roum.

« Mon désir est que votre sainteté tienne la main à l'ob- « servation de ces conventions et qu'elle écrive au très « noble roi et aux barons qui doivent prendre part à la « croisade, afin d'obtenir la ratification par écrit de ces con- « ditions.

« En outre, la croisade dépendant de votre sainteté, mon « désir est que vous envoyiez un cardinal-légat spécialement « chargé, au su des Français, de protéger mon territoire « contre leurs empiètements. Il aurait mission de réprimer « toute atteinte contre la sécurité de l'empire. Car, qui « croirait que, dans une si grande multitude, il ne se trou- « vera pas quelques têtes folles pour contrevenir aux con- « ditions que nous venons d'établir ! »

Les prétentions des Grecs étaient bien nettes. Si le pape avait encore quelque illusion sur les chances de succès de l'entreprise, il dut les perdre à la lecture de ce document.

Du reste, son âme était attristée par les rivalités existantes entre la cour de France et le comte de Flandre. Ceux-là, sur lesquels il avait le plus compté lui manquaient. Nous avons dit la haine de la reine-mère pour le comte. Sur la fin de l'année 1180, les intrigues recommencèrent. Soutenue par Guillaume de Reims et par le comte de Blois, elle gagna l'affection de son fils et s'insinuant auprès de lui, lui représenta qu'il accordait trop d'autorité à son vassal ; d'autrefois elle le dépeignait comme un ambitieux éloignant de la personne royale tous ceux qui le gênaient. » En outre, « disait-elle à Philippe, comment tiendrez-vous un jour

« les rênes du gouvernement, si vous ne vous habituez un « peu à les tenir vous-même? »

Ces propos émurent le Prince. Il ne demandait pas mieux du reste que d'échapper à la tutelle de son beau-père. Et puis, le comte de Flandre tenant une cour égale à la sienne, le comte l'avait souvent froissé. Se pouvait-il que son vassal eut les mêmes intérêts que lui ? non. Toutes ces insinuations avaient perdu le comte de Flandre dans l'esprit du roi. Il fut sacrifié. On lui signifia son congé ! Il est facile d'évincer un homme ; mais il faut le remplacer ? La reine-mère ne fût pas embarrassée. Elle songea à son frère Guillaume ; mais comme cette acceptation eut dévoilé ses machinations, elle fit choix d'un vieillard.

Clément Dumetz était un homme de grande expérience, loyal et doué d'une âme chevaleresque. Sous ce ministre, Guillaume reparut à la cour et gagna bien vite la confiance du roi ; aussi, quand au bout de quelques mois, le vieux Dumetz trépassa, l'archevêque de Reims se trouva tout désigné pour recueillir sa succession.

Parvenu enfin au ministère, conseiller du monarque, Guillaume, dont le cœur était rempli de haine pour le comte de Flandre, put donner libre cours à sa rancune (1).

L'occasion se présenta naturellement. Le comte de Champagne avait marié sa sœur Elisabeth à Henri de Flandre.

Cette princesse avait apporté en dot le Vermandois, Nesle, Péronne et l'Amiénois. Etant morte sans enfants, la succession revenait à son neveu, Henri II de Champagne. Poussé par la cour, le comte revendiqua l'héritage. Philippe Auguste avait d'abord refusé de sanctionner cette démarche injuste ; mais il céda plus tard, sollicité, sans nul doute, par sa mère. Le comte de Flandre voulut courir les chances d'une lutte inégale. Il ne put tenir contre les troupes du roi de France. Il dut consentir à la cession de l'Amiénois, du Vermandois et du pays de Sancerre.

Alexandre voyait avec peine ces querelles, qui non contentes de porter préjudice aux rivaux, retardaient la levée en masse pour l'expédition de Palestine. Des frères du Temple venaient d'être envoyés en Europe. Ils allaient

(1) Robert du Mont.

implorer la piété de leurs frères. Alexandre les présenta aux princes et aux évêques, en priant tous ses coopérateurs de leur assurer leur concours. Les rois de France et d'Angleterre, émus au récit des malheurs de l'Orient, avaient promis de prompts secours !

Mais, hélas ! la mort d'Alexandre survenait sur ces entrefaites et la question de la croisade restait en suspens. L'Europe se réveillera de sa torpeur en apprenant la prise de Jérusalem par Saladin ! (1).

---

(1) Rog. de Hoved. 1180.

CHAPITRE III

RETOUR A ROME. TENTATIVES POUR CONTINUER LE SCHISME. TRISTE ÉTAT DE L'ORIENT. NOUVEAUX PROJETS DE CROISADE. SACRE DE PHILIPPE AUGUSTE. MORT DE LOUIS VII. LA QUESTION JUIVE. LE PAPE DÉFEND CES MALHEUREUX. MORT D'ALEXANDRE. JUGEMENT.

I

Nous sommes loin de l'année 1177, époque à laquelle était signé le traité de Venise ; et toutefois, il nous importe de faire un retour en arrière, afin de compléter cette étude sur ce grand pape.

Nous avons dit quelles avaient été les conditions posées par le pontife pour rentrer dans sa capitale. Instruit par le malheur et trop souvent victime de l'esprit versatile des Romains, Alexandre était sage en exigeant du Sénat un serment de fidélité et la reddition au siège apostolique de toutes les parcelles distraites du domaine temporel des papes. Le retour du proscrit avait été salué avec enthousiasme, et il ne paraît pas que la bonne harmonie entre le maître et les sujets ait jamais fléchi à partir de ce moment.

Le concile de Latran, en effet, ne stipulait rien au sujet de cette entente ; dès lors, il n'y a pas lieu de supposer un regret quelconque de part et d'autre.

La paix fut pourtant troublée par une intrusion. En 1177, Jean de Struma, ayant eu connaissance du traité de Venise, quittait sa résidence de Viterbe et se réfugiait au mont Albano. Bientôt abandonné de tous, il ne vit de remède à sa disgrâce que dans un retour sincère. Il vint donc se jeter aux genoux d'Alexandre et, le 29 août 1178, il faisait sa soumission.

Les schismatiques, furieux de cette défection, s'entendirent avec la famille d'Octavien et nommèrent, le 29 septembre 1178, Lando Sitino, de la famille des Frangipani. Cet antipape prit le nom d'Innocent III.

Alexandre, qui avait supporté la révolte d'Octavien et de Jean de Struma, parut très affecté de la résistance que lui opposait Lando. Conseillé par les cardinaux qui entouraient sa personne, il gagna à la cause catholique le frère d'Octavien, qui protégeait l'antipape ; c'était enlever à ce dernier un appui puissant. Le château de Palombata ayant été acheté par l'Eglise, Lando, pour ne pas devenir locataire de celui qu'il combattait, dut songer à faire choix d'une autre demeure.

Mais nul ne se souciait de recevoir l'ennemi de la cause qui triomphait. Le malheureux fit d'amères réflexions et la résultante de sa méditation fut un retour. Son repentir était-il sincère ? On peut en douter, car on concevrait difficilement que le pape l'ait condamné à finir ses jours dans la forteresse de Cava où il était gardé à vue. Cette rigueur, peu en rapport avec le caractère pacifique d'Alexandre, semblerait prouver que Lando était un être dangereux. Avec lui le schisme prenait fin et l'attention du pontife pouvait se porter d'un autre côté.

II

Au milieu des tribulations sans nombre qui avaient assailli la barque de Pierre, la Palestine était passée inaperçue. Elle avait eu pourtant à souffrir du contre-coup du schisme.

A peine reconnu par la France et assis sur un trône encore chancelant, Alexandre envoyait en Orient son légat Jean du titre des Saints Jean et Paul. Ce cardinal avait abordé à Byblos, grâce à la république de Gênes qui lui avait procuré un vaisseau. Avant de franchir les limites du royaume de Jérusalem, Jean avait tenu une assemblée des évêques et des princes de la Syrie. Il voulait sonder les dispositions de ces cœurs un peu aigris par le malheur ! Les grands, mis en demeure d'opter pour Alexandre, n'osèrent se prononcer; les évêques, sollicités par l'archevêque, Pierre furent

plus catégoriques. Ce point acquis, il fallait faire face à la situation quasi désespérée du pays. L'Orient était en feu ! Au patriarche latin Amaury avait succédé Héraclius, évêque de Césarée. Le nouveau pasteur de Jérusalem donnait l'exemple d'une vie scandaleuse. Aussi, mettant à profit les divisions intestines des chrétiens, Saladin s'emparait-il de l'Egypte, de la Syrie, prenait Damas et menaçait toutes les possessions de Noureddin. Et pour gouverner ce pays, il y avait un roi enfant, fils d'Agnès, femme d'Amaury, et fille du comte d'Edesse, comte de Joppé. Baudouin III avait été son parrain et, en lui donnant son nom, l'avait fait son héritier présomptif (1).

Baudouin III était mort empoisonné par le juif Barac, médecin arabe, qui lui avait été adressé par le comte de Tripoli. Ce prince, qui mourait à 33 ans, était digne de régner. Il disparaissait à une heure où tout se disloquait, mais il emportait l'estime de ses ennemis. Comme on conseillait à Noureddin de profiter de cette mort : « il faut, « dit-il, compatir à leur juste douleur et lui laisser un libre « cours ; ils viennent de perdre un prince, comme il n'en « reste pas un autre aujourd'hui dans tout l'univers ».

Il aurait fallu un bras de fer pour contenir tous les chefs turbulents. Raynaud de Châtillon, prince d'Antioche, s'était souillé de crimes. Il faisait peu d'honneur à l'armée de la croisade. Rapines, meurtres, tout lui était bon. Un jour qu'il revenait chargé de butin, Negedin, gouverneur d'Alep, l'attaqua aux défilés de Mares. Raynaud vit fuir les siens et il tomba aux mains du lieutenant de Noureddin. Le ciel tirait vengeance des crimes de cet indigne soldat du Christ ! Malheureusement les fautes des chefs avaient attiré les représailles des Turcs. On se trouvait dans une situation désespérée, surtout après la défection du comte de Tripoli devant Alep. Le pape, en apprenant ces tristes nouvelles écrivait de Ségnie, le 2 août 1179, aux ordres militaires pour les prier de mettre un terme aux divisions qui les empêchaient de travailler efficacement au salut de la Terre Sainte. Templiers et Hospitaliers écoutèrent cette voix ; mais, peu après, le trouble renaissait (2).

(1) Migne. T. CCI, de la Patrol. lat. col. 245.
(2) Migne. T. CC, de la Patrol. lat. col. 1.242.

Le 16 janvier 1181, le pontife s'adressait à tous les princes, comtes, barons et fidèles du monde catholique pour leur représenter le danger extrême dans lequel se trouvait le royaume de Jérusalem avec un roi affecté d'une maladie grave: « *Balduinus justo judicio Dei flagellatus, ut vix ad* « *tolerandos sufficiat continuos sui corporis cruciatus* » (1). De fait un roi lépreux était peu à même de se placer à la tête des armées. Le malheureux le sentait si bien qu'il rêvait d'une alliance avec Constantinople. Les rapports d'Alexandre avec Manuel sont l'indice d'une politique d'union. Le roi de Jérusalem faisait toutes sortes d'avances au Grec, et, ayant connu les intentions de l'empereur de se remarier, il entreprit de le fiancer à une de ses cousines. Sur ces entrefaites une lettre de Manuel parvenait à Baudouin. Elle était portée par Trifille et Gundostéphanos : « Vous savez, « prince, qui nous êtes cher, qu'Irène, après avoir partagé « avec nous notre empire, vient d'être associée aux esprits « bienheureux ; elle nous a laissé une fille unique. Or, « soucieux de la succession à l'empire et n'ayant pas d'hé- « ritier, sur le conseil de nos ministres, nous songeons à « un second hymen. Notre choix est tombé sur une prin- « cesse de votre sang; quelle que soit celle de vos cousi- « nes que vous choisirez pour nous, ou la sœur du comte « de Tripoli, ou la sœur la plus jeune du prince d'Antio- « che, selon votre choix et connaissant votre loyauté, ce « sera elle que nous prendrons pour notre compagne » (2).

Aussitôt le roi, d'après l'avis de ses conseillers, fit choix de la princesse Melesindre, sœur du comte de Tripoli. La future impératrice était sans dot. Pour lui en constituer une, Baudouin fit des folies; puis on équipa une flotte qui devait conduire la fiancée à son époux. Une année se passa en pourparlers et les choses n'avançaient pas. Mis en demeure de se prononcer, Manuel refusa la princesse qui lui était présentée. Pendant ce temps des envoyés Grecs avaient gagné en secret Antioche et négociaient le mariage de leur maître avec la princesse Marie. Le comte de Tripoli, furieux de l'injure qui venait de lui être faite, avait confié à des

---

(1) Migne. T. CC. de la patrol. lat. col 1294.
(2) Guill. de Tyr. Hist. rer. Transm. XVIII. 30. Migne. T. CCI. de la Patrol. lat. col. 743.

pirates les vaisseaux achetés pour conduire sa fille à Constantinople. Il leur donna l'ordre de ravager les côtes de l'empire. Cet ordre ne fut que trop bien exécuté. L'Orient se couvrit alors de ruines ; partout, ce ne furent que rapts, incendies, atrocités sans nom. Les Eglises furent profanées, les monastères dépouillés, les pèlerins ne purent plus voyager librement sans s'exposer à la mort ! Le pape avait beau exhorter les fidèles de la Palestine au calme, rien n'y faisait. Il ne restait plus qu'un moyen de sortir cette contrée de sa situation, c'était d'entraîner l'Europe à s'armer une troisième fois. Alexandre, nous l'avons dit, y songeait ; mais la mauvaise foi de Manuel fut un obstacle insurmontable. En vain le pontife engageait-il les chrétiens à combattre pour la foi ; en vain renouvelait-il les indulgences accordées par Urbain II et Eugène III, le monde n'était pas disposé à écouter la voix du vieillard. Vers 1179, il tenta encore un effort dans une lettre adressée aux archevêques, évêques et abbés. Il leur demandait d'user de leur influence sur les rois chrétiens et les grands afin d'affranchir au joug musulman les Saints Lieux (1).

Parmi tous les moyens, disait-il, mis à notre disposition par la divine sagesse pour exercer notre charité, il n'en est pas de plus facile, de plus glorieux et de plus fructueux pour notre éternité que de subvenir aux nécessités de l'Eglise orientale. Venez, nos Très Chers Fils, au secours des fidèles catholiques, mettez la terre sainte à l'abri des incursions des païens, fortifiez-là de telle sorte que l'honneur de Dieu soit sauf. Ainsi vous ferez briller votre solidarité chrétienne aux yeux de tous. Comme il dépend de la volonté seule de l'Eternelle bonté de faire disparaître la peine et de réprimer la férocité des Barbares, Dieu feint parfois de ne pas exaucer nos prières. Il permet que nos frères soient accablés sous nos yeux afin de nous éprouver et pour voir si, parmi nous, il en est qui comprendront ces enseignements. Il veut voir s'il trouvera gravée dans nos âmes l'image de sa divine piété. Si le Créateur des anges et des hommes a réconcilié le ciel avec la terre en descendant parmi nous, s'il a daigné subir la honte de la croix pour racheter un esclave inutile, il faut maintenant que nous vivions, non pour nous, mais pour Lui qui est mort et réssuscité pour nous, car il s'est livré comme une hostie de suave odeur.

Souvent on a déjà souffert dans le monde chrétien pour défendre

(1) Migne. T. CC. de la Patrol. lat. col. 1296.

cette terre, et, grâce à l'abondante effusion du sang on a pu toucher la divine miséricorde. Le culte chrétien s'est ainsi toujours conservé sur ce sol de Palestine. Bien plus, lorsque les péchés des hommes l'eurent fait tomber sous le joug musulman, des héros se sont levés et ont rendu au Christ ces terres où règnait l'ennemi. Le signe de notre Rédemption a pu de nouveau se dresser sur ces contrées, en sorte que l'accès du tombeau du Seigneur est devenu facile au peuple croyant. Maintenant donc que cette terre est amoindrie dans le nombre de ses guerriers, qu'elle est accablée par de fréquentes tourmentes, exténuée par les guerres continuelles, levez-vous ! car si la charité ne lui vient en aide, elle est ménacée de plus grands dangers. Par ma bouche elle fait appel à votre intervention, et vous, Très Chers fils, écoutez notre prière. Voyez en nous Dieu qui vous exhorte. Nous vous implorons au nom de notre vénérable frère l'archevêque de Tyr, de l'évêque de Panéa et de nos chers fils, G. Commandeur des Hospitaliers et du noble comte de Landart. Au nom de Dieu ne nous refusez pas votre concours (1) (2).

Les porteurs de cette lettre étaient des chevaliers venus d'Orient. Ils la présentèrent à Philippe Auguste et à Henri d'Angleterre le 27 avril 1181. Cette entrevue avait lieu en Normandie. Les chevaliers firent un tableau navrant de l'état de désolation dans lequel se trouvait la Palestine. Ils furent éloquents ; et les deux monarques émus promirent d'envoyer au plus vite des secours. Plusieurs années devaient s'écouler encore avant la réalisation de ce projet.

Alexandre mourut juste à temps pour ne pas voir tomber Jérusalem aux mains des infidèles. La chute du berceau du christianisme fit une grande impression en Europe. De toutes parts partit un cri de douleur ! A la voix éloquente de Guillaume de Tyr, elle sortit de sa nonchalence et les trois rois les plus puissants de la terre prirent la croix ; mais il était trop tard. La bravoure de Frédéric Barberousse, de Philippe II et de Richard Cœur de Lion vint échouer contre les hordes disciplinées de Saladin, au plutôt contre la volonté de Dieu qui châtiait les crimes commis par les chrétiens.

(1) Patrol lat. T. CC. p. 599.

(2) L'année suivante le Pontife intercédait en faveur de l'Eglise de Nazareth. T. CC. 757.

III

Revenons au Pontife qui touche au terme de sa laborieuse carrière. De Rome où il vient de recevoir l'hommage des Romains, désormais fidèles, nous le voyons rayonner sur l'univers. Rien n'échappe à son regard vigilant. Il est partout à la fois; mais de toutes les nations, c'est la France qui est l'objet de ses prédilections. C'est la terre, aimée entre tant d'autres, à laquelle il veut consacrer, au déclin de sa vie les derniers gages de sa sollicitude.

L'ouest de notre pays était alors particulièrement agité par un conflit de juridiction. En 1177, les chanoines de Dol avaient élevé sur ce siège un certain Roland, qui prétendit, comme tous ses prédécesseurs, au titre de métropolitain de Bretagne. Avait-il raison ou tort, il serait difficile de se prononcer, étant donnée l'absence de documents précis.

Le pape Lucius II avait déjà eu à intervenir dans la rivalité entre Tours et Dol ; mais il avait cru devoir trancher en faveur de l'archevêque de Tours. Or, ce même pontife, en vue de dédommager Dol de son échec, avait accordé à son évêque le droit de porter le pallium. Geoffroy, en recevant de Rome cette distinction, s'était cru autorisé à se considérer toujours comme métropolitain de Tréguier et de Saint-Brieuc.

La question restait donc pendante, lorsque, en 1177, le choix du chapitre appelait Roland, doyen d'Avranches, à la succession de cet évêché. Ce prélat était instruit et pieux. Sans nul doute, il fut resté calme sans l'attitude de Barthelemy de Tours, qui affichait des prétentions tant soit peu exagérées. Sous prétexte que Dol dépendait de son archevêché, Barthélémy se réserva de consacrer l'élu. Or, la Bretagne dépendant de l'Angleterre, Henri II n'était pas fâché de voir consacrer le futur prélat par un évêque anglais. L'archevêque de Tours soutenu par Louis VII maintenait les droits de sa primauté. D'un conflit religieux, on arrivait à faire une question politique. Lassé d'attendre le bon plaisir de Barthélémy, l'élu de Dol fit appel au souverain Pontife.

Alexandre ordonna donc aux deux rivaux de venir à Rome ; mais comme le fait demandait des éclaircissements, avec l'as-

sentiment des parties, une commission composée de Guy archevêque de Sens, de Henri, évêque de Bayeux et de l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris, fut chargée de se rendre sur les lieux, afin de recevoir les dépositions des témoins et faire un rapport sur cette question.

Une lettre d'Alexandre à Barthélémy de Tours accuse ce prélat de n'avoir pas été très véridique dans ses dépositions (1). Le Pape lui enjoint de faire son voyage *ad limina* sous peine de suspense.

L'archevêque se garda bien d'obéir. Le pape impatienté de cette lenteur écrit au roi de France pour le prier d'intervenir (2).

Pendant ce temps, l''évêque de Dol était toujours dans l'expectative. Depuis un an il était à Rome sans poste et sans pallium. Alexandre écrit alors à Barthélémy, qu'en considération de la demande du roi de France, il veut bien encore attendre jusqu'à la Saint-Martin (11 novembre) ; mais l'archevêque doit s'être présenté à cette époque (3).

Il ne paraît pas que la question ait été tranchée du vivant d'Alexandre. Sous Lucius III, c'est-à-dire un an après la mort de ce pontife, Roland était créé cardinal-diacre de la Sainte Eglise. Ce titre lui était sans doute accordé pour le dédommager de l'abandon de ses prétentions.

IV

La plus grande preuve d'affection qu'un homme puisse donner à un pays, c'est de s'intéresser à son avenir. La France avait alors un roi âgé et il était à redouter, avec la turbulence assez connue des seigneurs français, qu'une minorité fut traversée par bien des troubles. Sur le conseil du pape, Louis le Pieux consentit à faire sacrer l'héritier présomptif de sa couronne.

Déjà, en 1172, Alexandre à la suite d'une maladie du prince avait insisté sur ce point, lui donnant comme exemple le cas de l'empereur de Constantinople, dont le fils, à peine

(1) Migne. T. CC. col. 1255 de la Patrol. lat.
(2) Migne. T. CC. col. 1256 de la Patrol. lat.
(3) Martenne. Thesur. anedot. III. Epist 1440.

âgé de trois ans, venait d'être couronné (1). En 1179-1180, Philippe, alors âgé de quinze ans (2), avait été frappé d'un mal soudain. En quelques jours on désespéra de sa vie. Certes l'enfant né du troisième mariage de Louis VII n'avait jamais eu une santé brillante et on regardait son existence comme une protection visible du ciel. La foi du vieux monarque fut soumise dans cette circonstance à une terrible épreuve. Il se voyait affaibli par l'âge, et, sa couronne, conservée avec un soin jaloux à ce fils que le ciel lui avait donné sur le tard, allait-elle passer à des cousins ? Au milieu de la consternation générale, Louis garda sa grande confiance, et élevant sa pensée jusqu'au Dieu qui frappe pour faire éclater sa puissance, il lui demanda par l'intercession d'un saint, qu'il avait tant aimé, de protéger son enfant et le royaume de France.

Sans attendre le résultat de sa requête, le roi partit en pélerinage au tombeau de Thomas Becket. A peine la prière du roi de France s'était-elle élevée vers le ciel, que Philippe Dieudonné avait recouvré la santé.

C'est à la suite de cet événement que le pape, toujours soucieux des intérêts de notre pays, écrivait au roi pour lui demander de faire sacrer son fils. Accédant à la prière du Pontife, Louis VII lançait le 26 août l'édit qui ordonnait à tous les grands de son royaume de se réunir à Reims le 1er novembre pour le couronnement du prince. Sage était cette mesure, car le vieux monarque, frappé d'hémiplégie quelques jours plus tard, ne devait plus se relever.

La cérémonie eut lieu à la date fixée, en présence des princes laïques et ecclésiastiques. L'onction royale fut donnée par l'oncle du jeune prince, Guillaume de Champagne, assisté des archevêques de Tours, de Sens et de Bourges.

Henri III en sa qualité de duc de Normandie portait le diadème d'or ; Philippe, comte de Flandre précédait les grands seigneurs du royaume et portait l'épée du futur roi. Louis VII manquait à la cérémonie. Il mourut l'année suivante à Paris, 18 septembre 1180, à l'âge de soixante ans. Il avait régné quarante-quatre ans.

Ce prince, un des plus dignes de porter la couronne, se

(1) Migne. T. CC. col. 843.
(2) Il était né le 22 août 1164.

fit remarquer par sa foi éclairée et par sa libéralité ; mais il fut un pauvre politique. La postérité pourra louer son ardent amour pour l'Eglise, sa constance à jeûner, comme en témoigne une lettre d'Alexandre lui ordonnant de tempérer ses mortifications ; l'historien lui reprochera son divorce et le démantellement de la France.

Cette mort, prévue depuis longtemps, fut un coup terrible pour le pape, qui n'avait jamais cessé de recevoir du prince des secours en argent ou des encouragements. Il devait survivre à peine deux ans à son royal ami, mais cettte dernière année est très certainement celle où il s'est le plus fait remarquer par son activité.

Jamais peut-être, au milieu de sa vie tourmentée, il ne déploya une aussi grande sûreté de coup d'œil et plus de fermeté dans l'impulsion qu'il donna à la barque de Pierre.

Les dix-neuf premières années de son pontificat ne lui permirent pas, à la vérité, de donner toute la mesure de sa capacité ; mais si nous jugeons de ce qu'eut été son règne par les lueurs qu'il laissa entrevoir à la fin, nous ne craignons pas de dire qu'il eut été le plus grand pape de l'Eglise. Jugeons par là combien fut funeste au monde catholique la révolte de Frédéric puisqu'elle n'a pas permis à ce pontife libéral de remplir toute sa carrière.

Un fait entre autres signalera la largeur de ses vues.

V

Le concile de Latran avait prescrit de punir toute tentative criminelle contre les chrétiens ou contre le culte. Ce décret, qu'il ne faut pas confondre avec celui qui condamnait les Albigeois et autres hérétiques du midi, visait une plaie particulière déjà bien souvent combattue en Espagne par les différents conciles tenus à Tolède. Il est ici question de la nation juive.

Ce peuple, dont la domination arabe dans les trois continents, nous révèle l'étonnante vitalité, se présente à nous avec les dons d'une prodigieuse et déconcertante activité.

Dispersé à la suite de la ruine de Jérusalem par Titus, il tente de se reconstituer sous Adrien (131). Un de ses pro-

phètes, Barkochébas (1), reconnu par Rabbi-Akiba comme le Messie promis au monde, vient de tenter de lui rendre sa patrie. Couronné roi à Bither, il voit accourir toute sa nation. Julius Severus eut vite raison de cette tentative. Vint ensuite l'essai de restauration sous Julien ; il fut malheureux. A partir de ce moment, ce peuple se disperse pour vivre sous toutes les latitudes.

L'histoire des nations semble l'avoir rayé de ses pages, et, à chaque feuillet que nous tournons, nous voyons ce peuple se présenter à nous.

Persécuté, honni, il s'incline sous la main de Jehovah qui le frappe ; il n'en reste pas moins vivant, et toujours grand dans son malheur, il demande à prendre sa part de responsabilité dans ce grand mouvement qui emporte les peuples vers leur destinée. Quelle sera la sienne ? Mystère ! En attendant, il est là, debout ! Comme nous, il rêve du vrai et du beau. Trop souvent on voulut le séparer de notre cause ; mais Dieu l'a toujours maintenu auprès de nous.

Les Juifs ont donc leur Eglise en face de la nôtre ! Ils se sont, il est vrai, prononcés contre le grand réformateur de la Judée. N'imputons pas à la nation ce qui est le fait d'un parti ! La politique haineuse des Pharisiens doit seule porter la responsabilité de ce crime ! Quoiqu'il en soit, Israël garde la foi séculaire qui lui fut donnée au Sinaï.

Séparé de nous par un abîme, il vit avec nous et partage ce sol conquis par nos aïeux. A quelle époque y est-il venu ? Probablement il a suivi la conquête. Partout il procède de la même façon. Aujourd'hui, enfant de notre sol, sa vie devrait se confondre avec la nôtre ; mais, comme autrefois, on peut lui reprocher de n'être d'aucun pays et d'avoir toujours l'esprit hanté par l'idée de reconstituer sa nationalité au détriment des chrétiens qui le tolèrent.

Oui, telle est de nos jours la pensée des grands de cette nation. Ce qu'ils rêvent aujourd'hui, ils le rêvaient jadis avec plus de raison, surtout du VI au XIe siècle. Aussi, si l'on se donne la peine d'ouvrir l'histoire des conciles de la Catalogne et de l'Espagne, y verra-t-on revenir à chaque pas la question juive. En 675, le XIIe concile de Tolède porte

---

(1) Fils de l'Etoile.

contre eux des ordonnances très sévères. En 693, le XVI[e] concile de Tolède, après avoir renouvelé les décrets antérieurs, va jusqu'à prononcer la confiscation des biens des Juifs et à les réduire en perpétuelle servitude (1).

Les Juifs, venaient alors de conspirer avec leurs corréligionnaires d'Afrique contre le roi Egiza et ils préparaient les voies à l'invasion arabe. Exaspérés des procédés chrétiens ils favorisaient l'occupation. Ce sont eux qui ouvrent les portes de Tolède. Mêlés aux musulmans ils repeupleront Séville et Grenade désertes. Ainsi la fusion des Juifs et des Arabes dans le sud de l'Espagne jetterait assez de lumière sur ce fait presque inexplicable de la douceur de l'occupation pour les chrétiens du sud. Les califes se repentirent bientôt de leur bonté, et, lors de la révolte des Tolédans, pour punir les Juifs de cette trahison, Mohamed fit suspendre huit mille têtes aux créneaux de la ville. Les révoltés étaient pour la plupart des Muzarabes et des Juifs (2).

Les Juifs qui s'étaient répandus dans l'Andalousie avaient suivi également les chrétiens vers le nord. En 796, Léon III demande la convocation d'un concile à Narbonne. La question des rapports des chrétiens avec les Juifs ayant été soulevée au concile, Leudrade, archevêque de Lyon écrit à Néfride de Narbonne : « Cette année, en visitant mon dio-« cèse, j'y ai trouvé pas mal de Juifs que fréquentent mes « sujets. Quelques-uns célèbrent avec eux le sabbat, travail-« lent le dimanche et n'observent pas les lois de l'abstinence. « Les chrétiennes placées chez eux se laissent corrompre ; « ils abusent de la crédulité de mon peuple auquel ils se « donnent comme les descendants des patriarches et des « prophètes, leur insinuant qu'ils sont le seul vrai peuple de « Dieu et seul en possession de la vérité. J'ai défendu à « mes diocésains de boire ou de manger avec eux. Or, les « commissaires de l'empereur, Everard, entre autres, « vicomte de Lyon, m'objectent les édits venus de la cour. « Je ne m'y suis point soumis, car je n'ai pu croire qu'un

---

(1) 57[e] canon du IV[e] concile de Tolède
7[e] « du X « « «
9[e] « du XII « « «
13[e] « du XVI « « «

(2) Dolfus, moyen âge. Espagne p. 13.

« prince si pieux ait pu donner des ordres contraires à la « loi de Dieu! Je m'adresse à vous, dont la renommée est « universelle, à vous qui êtes une des colonnes de l'Eglise, « vous demandant de me seconder et de rester fermement « attaché à l'observance des conciles. Ecrivez aux évêques « vos suffragants en leur demandant de s'unir à nous pour « délivrer l'Eglise de ce fléau » (1).

Faut-il crier à l'intolérance? ce serait peut-être aller un peu loin. Les évêques, exécuteurs des décisions des conseils, appliquent les règles posées par Innocent Ier et ses successeurs. Les Juifs, aux débuts du IXe, siècle trafiquaient avec l'Espagne, achetant à l'étranger des chrétiens qu'ils envoyaient ensuite à leurs corréligionnaires. Le zèle apostolique déployé par les pasteurs a comme objectif le maintien de la foi au sein des populations exposées aux erreurs du Coran.

Dans le concile tenu à Leyre (Aragon) sous Sanche Ramire (1068), la question juive revient encore.

Au concile de Girone, même année, on sent une effervescence très grande gagner les évêques et les seigneurs de la Catalogne. Sans doute les conquêtes de Ferdinand de Castille avaient dû montrer à quel point ils étaient les alliés du Mahométan. Une réaction terrible s'opère alors et Alexandre II se voit obligé d'écrire aux évêques du monde chrétien pour leur demander de protéger ces malheureux. Le danger fut conjuré grâce aux instructions données au légat Candidus.

Placés sous la protection du Saint-Siège, les Juifs reconnaissants s'engagèrent à payer la dîme et à vivre en bonne harmonie avec les chrétiens.

Le pape adresse alors à Candidus une lettre qu'il doit communiquer aux évêques : « Nous avons appris avec joie « que vous êtes résolus à protéger les Juifs dans vos pro- « vinces et que vous les défendez de l'extermination contre « les Sarrasins. Ce n'est que par suite d'une très grande « ignorance ou mieux d'une avide cupidité que l'on s'ins- « pire de sentiments si opposés à la foi chrétienne. Ces

(1) De Judaïcâ superst., p. 66, t. II.

« hommes, voués au massacre, Dieu les a appelés au « salut !

« Autrefois, Grégoire le Grand prit ces mêmes Juifs sous « sa protection : « La miséricorde divine, disait-il, les a « laissés vivre ! chassés de leur patrie et dispersés sur la « terre, ils portent le poids du sang versé par leurs aïeux. « La providence les ayant accablé, ce serait un crime de les « vouer à la proscription... La condition des Juifs, dit « Alexandre III, diffère essentiellement de celle des Maures. « Ces derniers sont toujours armés contre le nom chrétien; « ils attaquent nos villes, ruinent nos campagnes et rédui- « sent les populations en servitude.

« Nous pouvons et devons les combattre; mais les Juifs « sont inoffensifs, ils vivent au milieu de nous, obéissant à « nos lois; nous ne saurions donc les traiter en enne- « mis ! » (1)

Le pape faisait suivre cette lettre de deux missives adressées, l'une à l'archevêque de Narbonne Wifred, et l'autre au comte Guiffroy de Cerdagne dont le zèle n'était peut-être pas très éclairé : « Vous n'ignorez pas que toutes les « lois divines et humaines sont d'accord pour flétrir le « meurtre et l'homicide » (2).

Lorsque s'autorisant des décisions des conciles, Philippe Auguste pourchassait les Juifs, il ne paraît pas qu'ils aient à ce moment donné prise à des représailles.

On leur reprochait, il est vrai, d'empoisonner les puits, de crucifier un enfant au jour de la cène ou pendant la semaine sainte, en vue d'insulter la religion de Jésus. Plusieurs parmi eux pratiquaient l'usure. De tous les griefs, c'était le seul, qui fut fondé. Ce peuple, doué d'aptitudes particulières pour le commerce, avait entre ses mains une grande partie des ressources de la France. Les indigents, trop nombreux alors au sein des familles autrefois aisées leur empruntaient et, ne pouvant plus s'arracher à leurs griefs, demandaient l'appui du pouvoir.

Philippe Auguste nourrissait une haine profonde contre cette nation. Un crime allait la raviver. En 1179 le 25 mars, les Juifs, après s'être emparé d'un jeune enfant du nom de

---

(1) Migne. T. CXLVI. Epist. CI.
(2) Patrolog. lat. Alexandre III, t. CXLVI, lettres CIII et CII.

Richard, l'avaient martyrisé, puis crucifié. Ce meurtre, commis en plein Paris, fournit au monarque l'occasion de molester ce peuple pour lequel il n'avait que de l'aversion. Les tracasseries arrivèrent à ce point d'injustice qu'Alexandre III se vit obligé de lancer une protestation. Il le fit en termes modérés, comme un bienfaiteur qui doit protéger des ennemis contre l'arbitraire ; mais sans oublier de sauvegarder les droits du christianisme. Il l'avait du reste déjà fait sous Louis VII dans une lettre adressée à l'archevêque de Bourges (1).

La voix du vénérable pontife fut un instant écoutée ; mais dix années plus tard, le 16 février 1189, Philippe Auguste faisait saisir partout les Juifs, les dépouillait de leur or et de leurs biens (2).

---

(1) Mansi XXI, 1106, XXII, 441.
(2) Guill. Armoc. Chronic. Ann. 1179.

CONCLUSION

Rien d'important n'échappait à la vigilance de ce pasteur remarquable. Il couronnait par un acte charitable sa vie laborieuse de pontife. Il mourut le 30 août 1181 (1). Nous avons écrit cette étude d'après les lettres ou fragments qui nous sont restés ; mais ces missives, fort nombreuses, qui eussent jeté tant de jour sur l'histoire de cette époque, se sont perdues. Ce qui nous en est resté peut à peine nous faire connaître cette belle physionomie.

Nous touchons au terme de notre tâche et nous avons suffisamment décrit la nature de nos rapports avec la papauté sous le pontificat d'Alexandre III.

Cette étude nous a montré le rapprochement qui s'est opéré entre Rome et la France lors de la lutte des Hohenstauffen contre la ligue Lombarde. La puissance qui gagna surtout à cette alliance, fut la papauté, car elle put revendiquer avec chance de succès l'indépendance de l'Italie. Toutefois, à part les secours pécuniaires, nulle part nous ne trouvons trace de secours effectifs. Somme toute, l'appui moral de notre pays a suffi au pontife.

Son habileté consista en deux circonstances critiques à empêcher l'alliance de la France et de l'Angleterre avec l'Allemagne, et en cela, il se révéla politique.

Cette âme de patriote fut grande ; elle nous repose des hontes de cette triste époque, et si, pour être juste, nous avons eu à relever en elle quelques ombres, nous l'avons fait avec respect.

Son rêve d'une Italie inféodée à aucune royauté, mais se gouvernant elle-même sous la maîtrise du Saint-Siège, fut beau ; mais il ne devait jamais se réaliser. Peut-être en

(1) Guill. Tyr. Hist. rer. Transm. XXII, 7. Mabillon-Mus. Ital. t. II, p. 569.

poursuivant cette idée, eût-il le tort de trop songer à l'agrandissement de son domaine temporel. Somme toute, la royauté terrestre ne contribue en rien à l'accroissement de la puissance spirituelle. Sa politique ne fut pourtant pas désavouée par les cités italiennes, puisque la Lombardie se leva à la voix de ce patriote et qu'elle voulut l'honorer à tout jamais en donnant son nom à la capitale de la ligue. Si la voix du peuple est l'écho de celle de Dieu, son œuvre fut bonne et louable.

Cependant, si le prestige politique du pontife trouva profit dans cette élévation momentanée, nous déplorons que sa puissance spirituelle ait décliné à l'heure où l'Europe exaltait son génie politique. La France ravagée par le manichéisme, l'Orient en feu, le clergé amoindri et perdant de son prestige en Europe, voilà des réformes tentantes pour un homme doué d'éminentes qualités. Si abandonnant l'Italie à son triste sort, Alexandre se fut réservé un rôle d'apôtre et eut cherché à guérir les plaies de la chrétienté, il eut sacrifié sa puissance terrestre, mais sa royauté spirituelle eut grandi d'autant ; il fut devenu l'arbitraire de l'univers et le chef aimé, respecté et obéi d'une religion, qui se révèle à nous comme l'incarnation visible de Dieu au milieu des hommes.

Au fond, la France gagna à cette alliance et nous n'avons garde de nous en plaindre. Louis VII est admirable, quand il déjoue les projets de Frédéric ou qu'il dénonce au monde le crime commis par Henri II ; il est non moins digne, quand il se déclare pour Alexandre proscrit et qu'il ouvre son royaume à celui qui se trouvait sans asile. La conduite du roi de France dans cette circonstance était inspirée par nos vieilles traditions et le pays aimait ce pape si généreux. Si parfois il doit prendre parti pour l'Angleterre, il le fera sans froisser le chauvinisme français ; et même, quand il se montre généreux avec les autres, il garde pour notre chère patrie ses relations les plus intimes.

La lettre de Louis VII, au moment du meurtre de Thomas Becket, aurait pu rompre la bonne harmonie entre les deux puissances ; mais Rome eut le courage de faire son meâ culpâ et de répondre à l'animosité de la France en plaçant sur les autels saint Bernard, le saint préféré de notre pays.

Toujours Alexandre et Louis VII furent unis. Aussi Innocent III pouvait-il écrire à Philippe Auguste : « Ton royaume « est si uni avec l'Eglise que l'un ne peut souffrir sans que « l'autre souffre ».

Les souverains pontifes ont toujours aimé la France, ennemie de l'Angleterre, ennemie de l'Allemagne !

Notre pays leur a toujours rendu affection et respect, Somme toute, Alexandre III renouait les antiques traditions datant de Clovis, de Pépin et de Charlemagne. Peut-être aurait-il agi sagement en poussant jusqu'aux dernières conséquences sa politique de rapprochement et en déplaçant la couronne impériale pour la mettre sur la tête d'un roi de France ?

Il ne le fit pas. Pourquoi ? Serait-ce être trop téméraire que de croire qu'il eut déchaîné plutôt la querelle du Sacerdoce et de l'empire, ou préludé de quelques années à la guerre de Cent Ans ? Plaignons les grands de ce monde d'avoir à tenir compte dans leurs actes des exigences de la politique. Pauvre balance que celle de l'équilibre européen !...

Pour nous, préoccupé uniquement des questions religieuses, désireux, avant tout, d'étendre l'action de l'Eglise et de collaborer à sa gloire, nous la plaignons de regarder de tous côtés avant de se prononcer et nous lui souhaitons, pour l'avenir, de n'avoir plus à s'occuper que des intérêts religieux. Puisse-t-elle aimer sa pauvreté et garder comme un legs divin sa mission d'être ici-bas l'arbitre de la paix. Messagère de la vérité, elle n'exporte pas une denrée qu'elle doit livrer au plus offrant ; elle doit, comme son saint fondateur, semer dans les larmes et récolter dans la douleur.

Saint Paul a défini admirablement son rôle dans ces paroles : *Est*, *Est*, *non*, *non* ! Je les livre aux méditations de ceux qui liront ces pages !

Alexandre III eut-il toujours présent à l'esprit ce mot du grand apôtre ? ne s'est-il pas trop préoccupé de la question de personne dans le rôle qu'il fut appelé à jouer ? Nous n'osons nous prononcer !

Si nous émettons un doute à la fin de ce travail, nous ne saurions contester le désintéressement de vues de ce pontife et la grandeur de son caractère.

Certes, il eut un rôle difficile, et, en dépit des obstacles,

il tient bien sa place sur cette vaste scène du monde. En lui, il ne faut pas considérer seulement l'homme politique, il y a le chef du parti catholique. Cette personnalité reste inattaquable. Il fut sincèrement droit, toujours actif, austère dans sa vie, magnanime dans l'adversité ; chose rare, dans un homme persécuté, il fut, toujours semblable à lui-même.

En faisant moins de concessions à l'Angleterre, en suivant la politique de notre pays, il eut rendu la papauté plus forte ? Par une alliance franchement française, il pouvait terminer cette question de la lutte du sacerdoce et de l'empire.

Or, après le traité de Venise et la paix de Constance, qui sera signée plus tard, il laissait son œuvre inachevée ; il souscrivait à une trêve.

Malgré tout, nous ne pouvons pas rester indifférent devant ce spectacle d'un pontife luttant seul contre des coalitions sans nombre. Son œuvre fut grande, et peu de Papes peuvent être comparés à cette belle figure.

F. M. de Laforge.

Périgueux, le 30 août, en la fête de S[te]-Rose-de-Lima.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Depuis l'élection de Roland jusqu'à son arrivée en France.

TROISIÈME PARTIE

Affaire de Thomas Becket

QUATRIÈME PARTIE

Les événements d'Italie

CINQUIÈME PARTIE

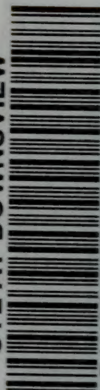
Dernières années d'Alexandre III

Sens. — Société Nouvelle de l'Imprimerie Miriam, 1, rue de la Bertauche.

ERRATA

Pages.	Lisez.	Au lieu de :
42	Dans votre pays	De notre pays
61	Coucy-sur-Loire	Courcy-sur Loire
62	nuntii	muntii
67	Les papes ont prétendu servir avant tout leurs intérêts	Les papes ont prétendu servir avant tous leurs intérêts
84	Eût-il pour les communistes une idée aussi fausse que Guibert de Nogent ?	Eût-il pour les communistes une idée aussi fausse que de Guibert de Nogent ?
85	et elles ne sont plus rattachées	et elles sont plus rattachées
100	Qu'il y vit un moyen	Qu'il vit un moyen
108	à Sens	a Sens
116	Qu'étaient donc deveuus ces anciens foyers de vertu	Qu'étaient donc devenus les anciens foyers de vertu
120	La famine de 1197	La famine de 1797
137	Louis VII	Louis XII
143	Roscelin	Rosselin
145	solitudes	sollitudes
168	un mot de récrimination contre Henri	un mot de récrimination comme Henri
177	et ne se faisait plus illusion	et ne faisait plus illusion
185	car c'est le seul moyen de rétablir l'autorité	car c'est le seul moyen de rétablir, l'autorité
190	puissiez voir	puissiez voire
203	primatie	primature
207	A peine avait-il prononcé ces paroles	A peine avait-il prononcé ses paroles
»	Hugues d'Horbéa	Hugues, d'Horbéa
»	La conservation	La conversation
208	Le crebris	Le crebis
»	Pro domo	Prodomo
211	Adrien IV	Adrien II
224	La facile victoire d'Alexandre sur le Plantagenet et les progrès de la Ligue	La facile victoire d'Alexannre et sur le Plantagenet, les progrès de la Ligue
226	Le voyant pris de deux côtés, Frédéric eut recours à la fourberie, cette arme qui lui avait tant de fois réussi.	Le voyant pris de deux côtés, Frédéric eut recours à la fourberie cette arme, qui lui avait tant de fois réussi
245	ou à son défaut	ou son défaut
278	Le schisme des Méléciens	Le schisme des Miliciens
280	qui entendent assurer ainsi	qui entendent ainsi assurer ainsi
307	Les évêques exécuteurs des décisions des conciles	Les évêques exécuteurs des décisions des conseils
308	Philippe-Auguste	Philippe Auguste
323	Passion scholastique.	Scolastique.

SENS. — Société Nouvelle de l'Imprimerie MIRIAM, 1, rue de la Bertauche


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 01 20 10 012 5